



Rapport annuel 2024



# L'année en bref

## En 2024...

### ... l'économie mondiale est restée résiliente malgré l'accroissement des incertitudes

- Après le reflux de l'inflation, les banques centrales ont fortement baissé leurs taux directeurs cherchant à stimuler une économie mondiale résiliente mais sans élan. La croissance mondiale s'est établie à +3,2% en 2024, en léger retrait par rapport à l'année précédente, avec des disparités persistantes entre régions: la conjoncture est restée robuste aux États-Unis, alors qu'elle a de nouveau été faible dans la zone euro. Le niveau d'incertitudes s'est accru sur fond de tensions géopolitiques croissantes.
- Dans ce contexte, les économies suisse et vaudoise ont fait preuve de résilience, affichant une croissance autour de 1% en 2024. Les branches tournées vers les marchés extérieurs ont ressenti les effets de la faiblesse de la conjoncture dans les pays voisins. En revanche, la consommation domestique a été solide, tandis que le taux de chômage est resté bas en 2024, à 2,4% en moyenne en Suisse et à 3,9% dans le canton.

### ... la BCV a publié ses deuxièmes meilleurs résultats historiques

- Après les résultats record de 2023, la Banque a présenté les deuxièmes meilleurs résultats de son histoire, hors éléments extraordinaires.
- Les revenus du Groupe sont stables à CHF 1,16 milliard, tandis que les charges d'exploitation ont progressé de 3% à CHF 557 millions, en particulier sous l'effet de l'inflation, de la reprise des infrastructures informatiques ainsi que de projets de développement, notamment dans la cybersécurité et l'Asset Management. Le résultat opérationnel s'est établi à CHF 515 millions (-5%).
- À CHF 441 millions (-6%), le bénéfice net s'inscrit largement au-dessus de ses niveaux d'avant crise COVID-19. Le ROE s'est établi à 11,5%, soit l'un des meilleurs parmi les établissements bancaires comparables.

### ... la BCV propose à ses actionnaires de verser un dividende 2024 de CHF 4,40 par action

- Confiante dans son avenir et bénéficiant d'une grande solidité financière, la Banque proposera à ses actionnaires d'augmenter le dividende par action de CHF 0,10 à CHF 4,40, pour un total de CHF 379 millions.

### ... la BCV a continué de travailler sur tous ses axes stratégiques

- La Banque poursuit activement son développement digital, avec une dizaine de nouveautés introduites en 2024, couvrant toutes ses plateformes digitales.
- La Banque a lancé depuis plusieurs années un vaste programme en vue d'améliorer de manière continue la qualité de service à la clientèle et le niveau de recommandation. Ce travail de fond est reconnu, notamment par les Vaudoises et les Vaudois qui ont désigné la BCV «Banque la plus recommandée du Canton» pour la septième fois sans interruption depuis 2018.
- Le Rapport RSE 2024 de la Banque, publié en même temps que le Rapport annuel et soumis au vote des actionnaires lors de l'Assemblée générale du 8 mai 2025, répond dorénavant aux exigences de l'ordonnance relative au rapport sur les questions climatiques, entrée en vigueur en 2024. La Banque y détaille, en particulier, les objectifs de réduction de son empreinte carbone qu'elle s'est fixés dans les métiers concernés, en adéquation avec les engagements pris par la Suisse et le Canton de Vaud.

## Chiffres clés – Évolution sur 5 ans

Bilan (en millions de CHF)	2020	2021	2022	2023	2024
Total du bilan	53 186	55 952	59 397	58 870	60 629
Avances à la clientèle	33 849	35 582	36 626	37 908	40 166
Dépôts de la clientèle	35 424	38 195	38 395	36 475	37 672
Fonds propres	3 574	3 644	3 713	3 855	3 927

### Avoirs administrés (en millions de CHF) <sup>1)</sup>

Total des avoirs administrés	103 159	112 887	113 539	117 296	124 164
<i>dont liquidités</i>	31 729	33 736	39 524	37 551	38 456
<i>dont fonds de placement</i>	27 402	30 927	27 156	28 766	32 990
<i>dont actions</i>	22 336	23 906	21 298	23 581	23 206
<i>dont obligations</i>	8 536	8 925	9 088	10 262	11 193
<i>dont autres</i>	13 156	15 393	16 474	17 136	18 320

### Effectif du Groupe

en unités de travail à plein temps	1 909	1 932	1 957	1 982	2 089
------------------------------------	-------	-------	-------	-------	-------

### Compte de résultat (en millions de CHF)

Total des revenus	945	1 005	1 039	1 160	1 155
Charges d'exploitation	495	505	517	541	557
Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations et valeurs immatérielles	72	72	70	76	82
Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes	5	- 1	5	2	2
Résultat opérationnel	373	429	448	541	515
Bénéfice consolidé	331	379	388	469	441

### Ratios de liquidités et de fonds propres <sup>2)</sup>

Ratio de refinancement stable (NSFR)	124%	125%	124%	120%	118%
Ratio de liquidités à court terme (LCR)	136%	157%	129%	129%	129%
Ratio de levier	5.8%	5.6%	5.5%	5.6%	5.5%
Ratio de fonds propres – Tier 1	17.7%	17.2%	17.6%	17.9%	16.8%
Ratio de fonds propres – Capital total	17.8%	17.3%	17.7%	18.0%	16.9%

### Ratios sur le résultat

Résultat opérationnel / Fonds propres moyens	10.5%	12.0%	12.3%	14.5%	13.4%
Charges / Produits <sup>3)</sup>	58.7%	56.7%	56.6%	53.2%	55.2%
Résultat opérationnel par employé (en milliers de CHF)	195.8	221.9	230.5	276.7	251.1
Rentabilité des capitaux propres (ROE)	9.3%	10.7%	10.7%	12.5%	11.5%

### Notations

#### Standard & Poor's

Long terme	AA / stable				
Court terme	A-1+	A-1+	A-1+	A-1+	A-1+

#### Moody's

Long terme	Aa2 / stable				
Court terme	Prime-1	Prime-1	Prime-1	Prime-1	Prime-1

<sup>1)</sup> Suite à une modification en 2024 du périmètre des avoirs administrés, les montants 2022 et 2023 ont été retraités pour des raisons de comparabilité

<sup>2)</sup> Le rapport Bâle III pilier 3, disponible sur le site internet, [www.bcv.ch](http://www.bcv.ch), contient des informations complémentaires détaillées sur ces ratios, aussi bien pour le Groupe que pour la Maison mère

<sup>3)</sup> Hors amortissement du goodwill

# Quelques exemples de nos engagements en matière de responsabilité sociale d'entreprise



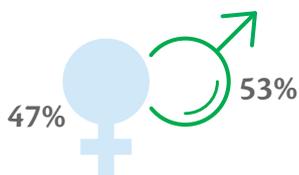
1 personne sur 2 a choisi la BCV dans le canton



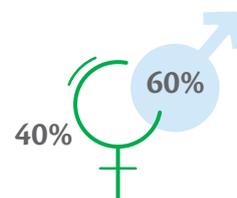
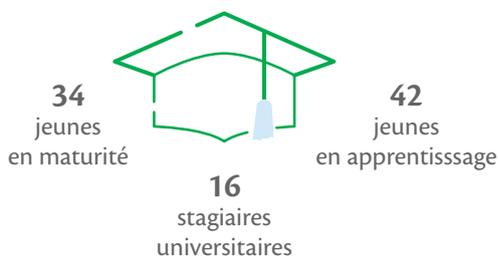
80% de la clientèle utilise l'offre digitale



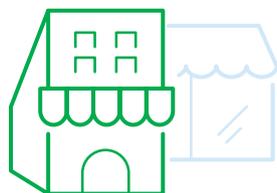
1 hypothèque sur 3 financée dans le canton



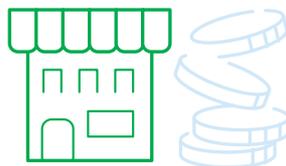
Conseillères et conseillers clientèle privée



Collaboratrices et collaborateurs



1 PME sur 2 dans le canton est cliente



Plus de 150 créations d'entreprises financées



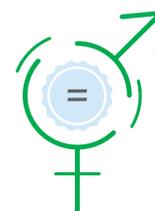
3 caisses de pensions sur 4 dans le canton sont clientes



Objectif de réduction d'émissions de GES à l'horizon 2030



600 fournisseurs vaudois



Égalité salariale certifiée par Fair-ON-Pay

Des informations supplémentaires sur notre engagement en matière de responsabilité sociale d'entreprise sont présentées dans notre Rapport RSE 2024.

# Les rapports publiés par la BCV

## Rapport annuel

Outre les états financiers du Groupe et de la Maison mère, ce rapport détaille l'activité de la Banque durant l'année écoulée, avec une revue par secteur d'activité, et présente également l'évolution de l'environnement économique. Il donne aussi de nombreuses informations clés, notamment dans les chapitres consacrés à la gestion des risques et à la gouvernance d'entreprise.

## Rapport RSE

Ce document décrit la manière dont les enjeux de durabilité s'intègrent aux activités du Groupe BCV et les orientent. Il donne une vision large et transparente de son engagement selon les dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable ainsi que des questions d'éthique et de gouvernance. Il est préparé annuellement en conformité avec le standard Global Reporting Initiative (GRI), qui constitue une référence mondiale pour la rédaction de tels rapports. Cette année, plusieurs éléments d'information sur le thème du climat ont été intégrés afin de répondre aux exigences de l'ordonnance du Conseil fédéral relative au rapport sur les questions climatiques, notamment le suivi des recommandations de la Task Force on Climate-Related Financial Disclosures (TCFD).

## Rapport pilier 3

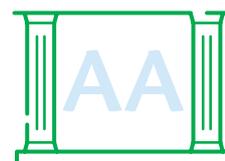
L'objectif du Rapport pilier 3 est de donner aux investisseurs, analystes, agences de notation et organes de contrôle une information approfondie sur la gestion des risques du Groupe BCV. Le rapport informe notamment sur l'adéquation des fonds propres de la Banque, les méthodes d'évaluation des risques et le niveau des risques pris à la BCV. Ce rapport a été établi conformément aux exigences de publication du pilier 3 de l'Accord de Bâle III et de la Circ.-FINMA 2016/1 «Publication – banques» de l'Autorité de surveillance des marchés financiers en Suisse. Il est publié sur une base semestrielle, aux dates de boucllement du 30 juin et du 31 décembre de chaque année.



**100%**  
des fonds stratégiques  
de droit suisse intègrent  
des critères ESG



L'équivalent par ménage  
de ce que la BCV a versé  
au Canton et aux Communes



Notation  
Standard & Poor's



# Sommaire

<b>Message présidentiel</b>	<b>6</b>	<b>Données financières</b>	<b>116</b>
		Comptes du Groupe	119
<b>Votre banque</b>	<b>10</b>	Rapport de l'organe de révision sur l'audit des comptes du Groupe	168
Portrait	10	Comptes de la Maison mère	174
L'action BCV	14	Rapport de l'organe de révision sur l'audit des comptes de la Maison mère	198
La BCV et ses missions	16		
<b>Revue 2024</b>	<b>30</b>	<b>Organigramme</b>	<b>204</b>
Environnement économique	30	<b>Organisation du réseau</b>	<b>206</b>
La BCV dans l'année	42	<b>Responsables régionaux</b>	<b>207</b>
Les secteurs d'activité	50	<b>Agences</b>	<b>208</b>
<b>Gestion intégrée des risques</b>	<b>60</b>		
Approche globale	60		
Risque de crédit	62		
Risque de marché	65		
Risques opérationnels	67		
Risques clés dans le domaine du Compliance	68		
Risques clés dans le domaine de la Sécurité	69		
Risques liés au climat	71		
Principes cadre du système de contrôle interne	73		
<b>Gouvernance d'entreprise</b>	<b>76</b>		
Structure du Groupe et actionariat	77		
Structure du capital	78		
Conseil d'administration	80		
Direction générale	92		
Rémunérations, participations et prêts	99		
Droit de participation des actionnaires	107		
Prises de contrôle et mesures de défense	109		
Organe de révision	109		
Politique d'information	110		
Périodes de blocage	111		
Adresses de contact	112		

# Message présidentiel

## Ralentissement conjoncturel dans le monde et en Suisse

L'économie mondiale est restée atone en 2024, avec une croissance de 3,2%, selon le Fonds monétaire international (FMI). Si la conjoncture est demeurée robuste aux États-Unis, elle a manqué de dynamisme dans la zone euro et en Chine. Un point positif réside toutefois dans la baisse de l'inflation des deux côtés de l'Atlantique, qui a permis à la Banque centrale européenne et à la Fed de commencer à assouplir leur politique monétaire en été.

Ce contexte conjoncturel a pesé sur notre économie, avec une croissance estimée à 0,9% en Suisse et à 1,2% dans le canton de Vaud. La demande domestique est restée stable et le taux de chômage relativement bas, tandis que les créations d'emplois se sont poursuivies. L'inflation évoluant sous

la barre des 2% depuis mi-2023, la Banque nationale suisse a fortement abaissé son taux directeur, qui est passé de 1,75% à 0,50% entre mars et décembre.

## Très bons résultats

Le Groupe BCV a réalisé de très bons résultats. Comme attendu au terme de l'exercice record 2023, l'année 2024 a été en retrait par rapport à ce dernier, en raison d'un environnement de taux moins favorable. Le résultat opérationnel et le bénéfice net ont fléchi de respectivement 5% et 6%, à CHF 515 millions et CHF 441 millions. Ceux-ci représentent néanmoins les deuxièmes meilleurs résultats de l'histoire de la Banque, hors éléments extraordinaires. La rentabilité des fonds propres (ROE) s'est inscrite à 11,5%, soit l'une des plus élevées parmi les établissements bancaires comparables.



**Eftychia Fischer**  
Présidente du Conseil d'administration

**Pascal Kiener**  
Président de la Direction générale

### Hausse du dividende

Conformément au nouvel objectif de distribution annoncé en 2024, le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée générale un dividende par action en hausse de CHF 0,10 à CHF 4,40, soit une distribution totale de CHF 379 millions.

### Notre action en matière de durabilité

Publié le même jour que le Rapport annuel, nous vous invitons à prendre connaissance du Rapport de responsabilité sociale d'entreprise (RSE) 2024. Ce document, qui retrace notre engagement en matière de durabilité à travers plusieurs exemples d'initiatives, a été enrichi cette année d'un volet sur les questions climatiques, conformément à l'ordonnance relative au rapport sur les questions climatiques. Il détaille ainsi la nouvelle stratégie climatique de la Banque, qui fixe des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre afin d'atteindre la neutralité carbone en 2050, conformément à l'Accord de Paris ainsi qu'aux engagements de la Confédération et du Canton. Notre Rapport RSE sera soumis à l'approbation de la prochaine Assemblée générale le 8 mai 2025. Le Rapport RSE 2023, le premier sur lequel les actionnaires ont été amenés à se prononcer, a été approuvé à plus de 99%.

Notre travail en profondeur pour œuvrer dans toutes les dimensions de la durabilité est reconnu par plusieurs organismes de notation, qui ont attribué à la BCV d'excellentes notes ESG. Ainsi, MSCI ESG note la Banque AA, soit sa deuxième meilleure notation, et la place dans la catégorie «Leader». Ethos lui accorde la note A-, la deuxième meilleure note sur son échelle. ISS ESG a pour sa part relevé à C la note attribuée à la Banque, la plaçant dans la catégorie «Prime». La BCV fait ainsi partie des banques cantonales les mieux notées sur le plan extrafinancier. Sur le plan financier aussi, elle est l'un des établissements bancaires les mieux notés au monde, avec des notations AA et Aa2 attribuées par Standard & Poor's et Moody's.

### Cours de l'action

Après deux années de forte progression et l'atteinte d'un plus haut historique en février 2024, l'action BCV a affiché une performance négative sur l'année. Le cours de bourse a reculé de 23% à CHF 83,50 et, malgré le dividende de CHF 4,30 par action versé au titre de l'exercice 2023, le rendement total s'est inscrit à -19%. En revanche, sur le long terme, le parcours de l'action BCV est remarquable: depuis

2008, le rendement total annuel moyen est de 12%, l'un des meilleurs des valeurs bancaires cotées au SIX Swiss Exchange.

### Poursuite de la mise en œuvre de la stratégie et développement de l'offre digitale

La BCV continue de mettre en œuvre avec succès sa stratégie de banque universelle à ancrage régional. À titre d'exemple, ses efforts en matière de qualité de services sont reconnus par les Vaudoises et les Vaudois, qui l'ont désignée «Banque la plus recommandée du Canton» pour la septième fois de suite depuis 2018. Dans le domaine du digital, les équipes de développement s'engagent pour améliorer de manière continue les fonctionnalités et la convivialité des services de banque en ligne de la BCV. Avec succès: par exemple, les applications mobiles de la Banque font partie des applications bancaires les mieux notées et la clientèle les utilise de plus en plus souvent.

### Remerciements

Toutes ces réalisations ne seraient pas possibles sans l'engagement constant des collaboratrices et des collaborateurs du Groupe, que nous tenons ici à remercier sincèrement au nom du Conseil d'administration et de la Direction générale. Nous exprimons également toute notre reconnaissance pour la confiance que nous accordent au quotidien notre clientèle privée et nos clients entreprises. Enfin, nous sommes reconnaissants envers l'ensemble des actionnaires de la Banque de leur fidélité et de leur soutien.



Eftychia Fischer



Pascal Kiener



# Votre banque

Portrait	10
L'action BCV	14
La BCV et ses missions	16

# Votre banque

## Portrait

### Statut

La BCV est une société anonyme de droit public, fondée par décret du Grand Conseil vaudois du 19 décembre 1845. Son actionnaire majoritaire est l'État de Vaud qui détient 66,95% du capital-actions. Elle est inscrite au Registre du commerce du canton de Vaud. Son statut juridique est défini dans la Loi organisant la Banque Cantonale Vaudoise (LBCV) du 20 juin 1995, modifiée le 25 juin 2002, le 30 janvier 2007, le 2 mars 2010, le 8 décembre 2020 et le 12 novembre 2024. La BCV est soumise à la législation bancaire. Ses engagements ne sont pas garantis par l'État de Vaud. Cependant, la clientèle de la BCV, comme celle des autres banques suisses, bénéficie du système de Garantie des dépôts des banques et négociants en valeurs mobilières suisses mis en place sur le plan national. Ce système vise à protéger les dépôts jusqu'à un montant de CHF 100 000 par déposant et par banque.

### Métiers

Avec des revenus de CHF 1,16 milliard en 2024 et un bilan de CHF 60,6 milliards, le Groupe BCV est le sixième groupe bancaire suisse. La BCV, principale entité du Groupe, est la quatrième banque universelle de Suisse, la deuxième banque cantonale du pays et la première banque du canton de Vaud. Elle dispose d'un réseau de près de 60 agences et de plus de 160 bancomats, répartis sur plus de 100 emplacements sur le territoire vaudois; elle est aussi aisément accessible en ligne et à distance. La BCV est organisée autour de quatre divisions tournées vers la clientèle: Retail, Private Banking, Entreprises et Asset Management & Trading. Elle offre une palette complète de produits bancaires à tous les segments de la clientèle. Le Groupe BCV comptait 2 089 emplois en équivalent plein temps au 31 décembre 2024. À cette date, outre la Maison mère, il comprenait une banque privée spécialisée dans la gestion de fortune, Piguët Galland & Cie SA, une société de direction de fonds de placement mobiliers, Gërifonds SA (qui possède elle-même une filiale au Luxembourg), ainsi

qu'une société de direction et de gestion de fonds de placement immobiliers, la Société pour la gestion de placements collectifs GEP SA. Le périmètre de consolidation complet au 31 décembre 2024 est décrit à la page 141.

### Missions

Selon l'article 4 de la LBCV, la Banque est une banque universelle de proximité qui a pour mission de contribuer «dans les différentes régions du canton au développement de toutes les branches de l'économie privée et au financement des tâches des collectivités et corporations publiques». Elle «contribue également à satisfaire aux besoins du crédit hypothécaire du canton». Enfin, elle se doit de «porter une attention particulière au développement de l'économie cantonale, selon les principes du développement durable fondé sur des critères économiques, écologiques et sociaux». Plus largement, la BCV a pour missions de créer de la valeur pour ses actionnaires et sa clientèle, d'être un employeur de référence et d'agir de manière responsable et engagée dans la société civile en général.

### Histoire

Depuis sa fondation à la fin de l'année 1845, la BCV s'est développée sur le territoire cantonal. Dans les années 1990, le paysage bancaire vaudois a subi de profonds changements. Ainsi, la BCV a repris la Banque Vaudoise de Crédit en 1993 et fusionné avec le Crédit Foncier Vaudois en 1995. Puis, de 1996 à 2000, la Banque s'est diversifiée, notamment dans la banque d'affaires, la gestion privée à l'étranger et le trading. Cette évolution s'est traduite par une forte croissance de la taille de son bilan, qui a plus que doublé entre 1990 et 2000. À la suite d'analyses rigoureuses du portefeuille de crédits en 2001 et 2002, le Groupe BCV a procédé à deux opérations de recapitalisation, en 2002 et en 2003, auxquelles l'État de Vaud a largement souscrit.

De 2003 à 2005, le Groupe s'est recentré avec succès sur ses quatre activités de base, à savoir la banque des parti-

culiers, la gestion de fortune privée et institutionnelle, la banque des entreprises et le trading, ainsi que sur certains domaines spécialisés caractérisés par un potentiel de croissance et de rentabilité attractif. De 2005 à 2008, la BCV a lancé la deuxième étape de cette stratégie afin de consolider sa position unique dans le canton. Elle s'est notamment réorganisée en neuf régions, dans le but d'être plus proche de sa clientèle.

En 2007, la Banque a achevé le rachat de l'ensemble du capital-participation créé en 2003. L'année suivante, elle a pris acte de la décision du 15 avril 2008 du Parlement vaudois d'autoriser le Conseil d'État à ramener la participation de l'État dans le capital-actions de 66,95% à un niveau de 50,12%. La décision du Conseil d'État de ne pas vendre d'actions, prise une première fois le 25 novembre 2008, puis réitérée le 16 juillet 2010, n'a pas été modifiée depuis.

Depuis 2008, plusieurs plans stratégiques basés sur le modèle d'affaires d'une banque universelle à ancrage régional se sont succédé. Ils ont permis de redonner de l'élan à la BCV après son recentrage sur le canton entre 2002 et 2007, et d'initier de nouvelles pistes stratégiques, en particulier une différenciation par la qualité de service ainsi qu'un renforcement de la couverture des besoins des clients sur tous ses canaux (agences, centres de conseil, outils en ligne) et une poursuite du développement de l'offre digitale.

Concernant le renforcement des activités de gestion de fortune domestique, le Groupe a acquis en 2011 la Banque Franck Galland & Cie SA, qui a fusionné avec la Banque Piguet & Cie SA, filiale du Groupe depuis 1991, pour donner naissance à Piguet Galland & Cie SA, un acteur important dans la gestion de fortune domestique en Suisse romande.

En 2019, le Conseil d'administration et la Direction générale ont procédé à une nouvelle réflexion sur la stratégie dans un environnement financier et bancaire riche en défis. À cette occasion, les grandes orientations stratégiques de la Banque ont été confirmées et complétées par des améliorations ciblées.

## Stratégie

Le plan stratégique *vista*, mis en œuvre depuis 2019, s'inscrit dans la continuité des précédents. La Banque a notamment pour ambition de maintenir la dynamique positive de développement qu'affichent ses différents métiers depuis plusieurs années. Il vise aussi à permettre à la Banque de s'adapter aux défis qui se profilent pour les prochaines années, notamment l'intensification de la concurrence, les avancées de la digitalisation et l'évolution des besoins de la clientèle.

Au niveau de ses métiers, la BCV a pour ambitions:

- une croissance supérieure à celle du marché dans la gestion de fortune domestique, les PME et l'Asset Management;
- une croissance dans la banque des particuliers au minimum au rythme du marché;
- une focalisation sur la rentabilité dans le financement du négoce de matières premières et les grandes entreprises;
- la poursuite du bon développement actuel dans les autres métiers de la Banque.

La BCV s'est fixé plusieurs axes de développement qui vont lui permettre de répondre aux défis futurs, notamment:

- continuer d'améliorer la qualité de service tout au long de la chaîne de valeur afin d'optimiser l'expérience client;
- faire évoluer ses canaux de distribution (agences, outils digitaux et centres de contact) pour offrir à la clientèle une expérience multicanal intégrée;
- exploiter systématiquement son modèle de banque universelle afin de générer de nouvelles opportunités d'affaires pour tous les métiers;
- mettre en œuvre des mesures d'amélioration opérationnelle au travers de projets ciblés;
- renforcer l'attractivité de la BCV en tant qu'employeur, notamment en promouvant l'évolution continue des compétences de ses collaboratrices et de ses collaborateurs;

- intensifier son approche en matière de Responsabilité sociale d'entreprise, notamment en étoffant son offre de produits financiers et d'investissements socialement responsables ainsi que dans le domaine hypothécaire.

La BCV a pour ambition de réaliser une croissance durable avec un niveau de revenus et de résultat opérationnel dans la continuité de ces dernières années. Elle vise un ratio charges/produits (cost/income) de 55% à 57% et une rentabilité des fonds propres (ROE, calculé sur la base des fonds propres comptables) comprise entre 10% et 12%. En outre, elle s'est fixé comme seuil minimal un ratio de fonds propres de base (CET1) de 13%.

Dans la continuité des quinze années précédentes, la Banque a décidé en 2022 de reconduire sa politique de distribution pour une nouvelle période de cinq ans. De plus, après des résultats record réalisés en 2023, l'objectif de la politique de distribution a été relevé. À partir de l'exercice 2023, la Banque entend ainsi verser un dividende ordinaire par action compris entre CHF 4,30 et CHF 4,70, sauf changements significatifs de l'environnement économique ou réglementaire, ou de la situation de la Banque.

## Valeurs

La BCV affirme sa différence au travers des quatre valeurs qui sont au centre de sa culture d'entreprise: proximité, professionnalisme, performance et responsabilité. Elle est convaincue qu'une culture commune, partagée par toutes et tous, construite autour de valeurs fondamentales, est un levier clé de succès à long terme. Les valeurs BCV, vécues au quotidien par l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de la Banque, les guident dans leurs interactions avec la clientèle et leurs collègues.

### Proximité

Quotidiennement sur le terrain, nos collaboratrices et collaborateurs cherchent à connaître et à comprendre les attentes et les besoins de la clientèle.

### Professionnalisme

Chaque collaboratrice et collaborateur de la BCV s'engage à offrir à la clientèle un service de qualité irréprochable. Ils aspirent à être la référence dans leur domaine d'activité.

Pour ce faire, ils s'inspirent des meilleures pratiques et développent leurs compétences de manière continue.

### Performance

À la BCV, nous nous fixons, à tous les niveaux, des objectifs ambitieux. Focalisés sur le résultat, nos collaboratrices et collaborateurs recherchent systématiquement des solutions pragmatiques et efficaces aux défis qui se présentent à eux chaque jour.

### Responsabilité

Prendre en charge et assumer individuellement ses actions, manifester de la conscience professionnelle et être loyal envers l'entreprise sont quelques exemples de comportements professionnels avec lesquels chaque collaboratrice et collaborateur BCV peut s'identifier.

Au vu de l'importance qu'elle accorde à ces valeurs, la Banque a mis en place un programme de sensibilisation et de formation sur le long terme. Les valeurs font également partie intégrante du processus d'évaluation de la performance des collaboratrices et collaborateurs.



# Votre banque

## L'action BCV

En 2024, les principales places boursières ont été globalement orientées à la hausse dans un contexte de baisse généralisée des taux d'intérêt et malgré l'accroissement des incertitudes liées aux tensions géopolitiques.

Quasiment tous les principaux indices boursiers ont progressé en 2024, mais dans des proportions disparates. Après avoir progressé de 8% au premier semestre, l'indice SMI a fléchi au second semestre pour terminer l'année 2024 à 11 601 points (+4%). Les autres indices européens ont poursuivi leur progression sur le second semestre, à l'image du STOXX Europe 600 en hausse de 5%, ou encore du DAX qui s'est octroyé une hausse remarquable de 19%. À l'inverse, le CAC40 a souffert des faibles perspectives de croissance et de l'instabilité politique en France qui ont conduit à un recul de 3% à la fin de l'année 2024. Outre-Atlantique, malgré les incertitudes liées aux élections présidentielles ou le niveau d'inflation qui a fini par se normaliser, permettant à la Fed d'amorcer une baisse de ses taux directeurs en septembre, la première depuis 2020, les indices ont largement progressé. Le Dow Jones Industrial Average achève ainsi l'année sur un gain de 13%, tandis que le S&P 500 et le Nasdaq Composite se sont démarqués, bénéficiant pleinement de l'envolée des valeurs technologiques liées à l'intelligence artificielle, avec une performance annuelle remarquable de respectivement +23% et +26%. En Asie, l'indice de la Bourse de Shanghai s'est bien repris sur le second semestre pour finir l'année sur un gain de 15% tandis que le Nikkei de la Bourse de Tokyo affichait une progression de plus de 19%.

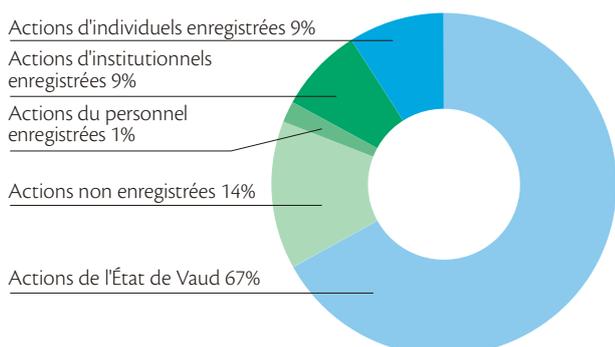
L'action BCV a connu une année boursière 2024 décevante. En effet, après deux années de forte croissance de son cours de bourse qui a progressé de 53% en cumulé en 2022 et 2023, l'action BCV a marqué le pas en 2024. Le cours de bourse de l'action BCV est ainsi passé de CHF 108,50 à la clôture du dernier jour de bourse de 2023, à CHF 83,50 le 30 décembre 2024, soit une baisse de 23%. Malgré le versement en mai d'un dividende de CHF 4,30 par action, le rendement total de l'action en 2024 affiche une performance négative de -19%. Cette évolution ne doit pas cacher le parcours boursier remarquable de l'action depuis 2008, avec un rendement total annuel moyen de +12%, l'un des meilleurs de tout le secteur bancaire coté au SIX Swiss Exchange.

La capitalisation boursière de la BCV s'élevait à CHF 7,2 milliards le 31 décembre 2024, soit la troisième capitalisation boursière des banques suisses après UBS et Julius Baer.

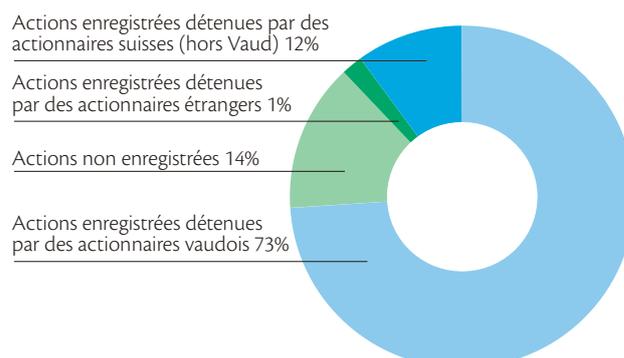
Au niveau des volumes de transactions, il s'est échangé en moyenne CHF 5,3 millions par jour sur l'action BCV, la hissant à la quatrième place des valeurs bancaires suisses les plus liquides.

Au 31 décembre 2024, le registre des actionnaires totalisait 17 447 actionnaires, dont 16 463 personnes physiques, en hausse de 9% par rapport à la même date l'an dernier.

### Types d'actionnaires



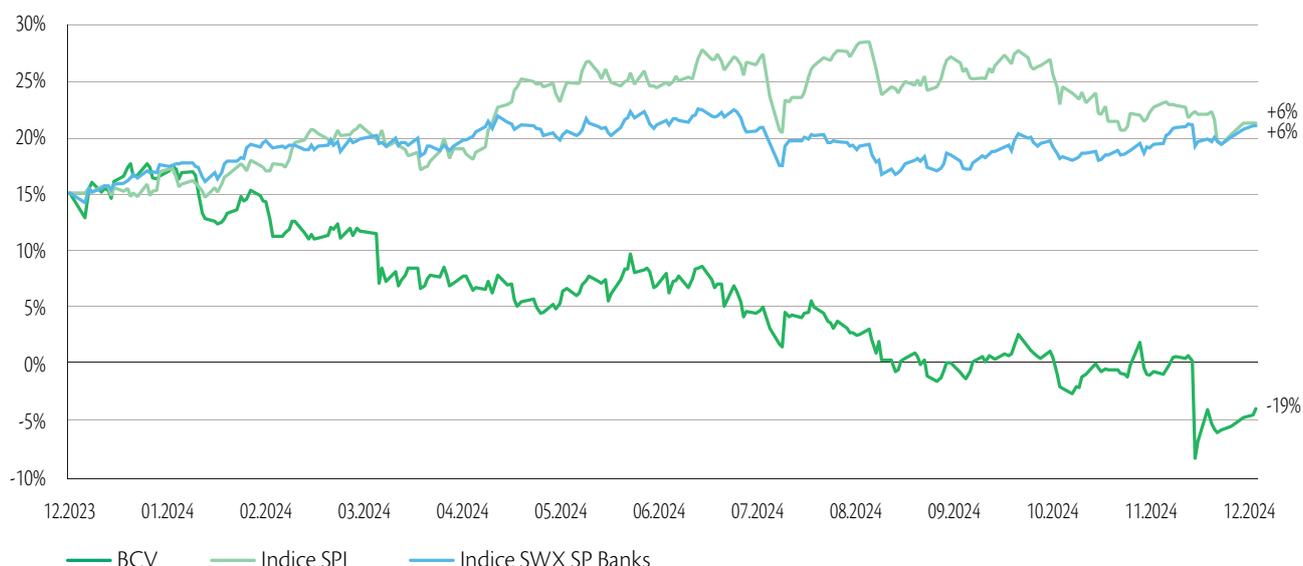
### Distribution géographique des actionnaires



Cotation: SIX Swiss Exchange  
 Prix nominal de l'action: CHF 1,00  
 Numéro de valeur: 53 175 175  
 Numéro ISIN: CH0531751755  
 Symbole de cotation: BCVN

Standard & Poor's  
 Notation à long terme: AA / stable  
 Notation à court terme: A-1+  
 Moody's  
 Notation long terme: Aa2 / stable  
 Notation court terme: Prime-1

### Evolution du rendement total pour l'actionnaire<sup>1</sup>



<sup>1</sup> Performance boursière de la période additionnée des dividendes et distributions de capital

	2020 <sup>2</sup>	2021	2022	2023	2024
Nombres d'actions (en milliers)	86 062	86 062	86 062	86 062	86 062
Cours en fin de période (en CHF)	96,30	70,80	88,75	108,50	83,50
Cours extrêmes (prix historique, en CHF)					
– au plus haut	101,40	101,60	98,80	108,50	112,50
– au plus bas	67,50	67,30	70,70	81,20	79,15
Résultat par action non dilué <sup>3</sup> (en CHF)	3,85	4,41	4,52	5,46	5,13
Dividende par action (en CHF)	3,60	3,70	3,80	4,30	4,40 <sup>4</sup>
Rendement du dividende <sup>5</sup> (en %)	3,7	5,2	4,3	4,0	5,3

<sup>2</sup> Montants ajustés pour tenir compte de la division par dix de l'action le 28 mai 2020

<sup>3</sup> Bénéfice consolidé, part du Groupe, divisé par le nombre moyen d'actions en circulation sur la période

<sup>4</sup> Selon proposition du Conseil d'administration à l'Assemblée générale 2025

<sup>5</sup> Selon le cours de clôture en fin de période

# Votre banque

## La BCV et ses missions

Selon la Loi organisant la Banque Cantonale Vaudoise (LBCV), le but de la BCV, en tant que banque universelle de proximité, est de contribuer au développement de toutes les branches de l'économie privée, au financement des tâches des collectivités et corporations publiques et à satisfaire aux besoins du crédit hypothécaire du canton. Et ceci, dans les différentes régions du canton et en étant attentive aux principes du développement durable, fondé sur des critères économiques, écologiques et sociaux. En tant que banque cantonale, le rôle de la BCV est ainsi d'être utile à toutes ses parties prenantes, sa clientèle, ses actionnaires, ses collaboratrices et ses collaborateurs, ainsi que la société vaudoise. Afin d'agir en entreprise moderne et consciente de ses responsabilités, la BCV s'est fixé plusieurs missions:

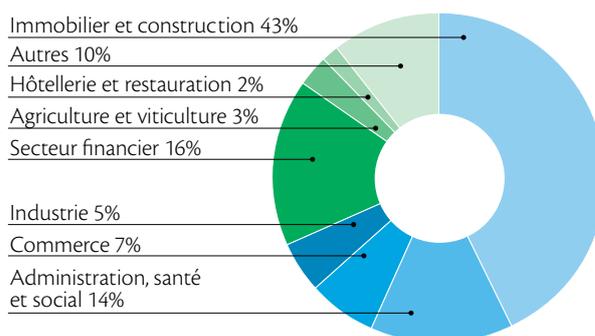
1. Contribuer au développement de toutes les branches de l'économie vaudoise, au financement des tâches des collectivités et corporations de droit public et satisfaire aux besoins du crédit hypothécaire du canton.
2. Répondre aux besoins de la clientèle en matière de prestations bancaires et financières au moyen de produits et de services de haute qualité.
3. Porter une attention particulière aux principes du développement durable fondé sur des critères économiques, écologiques et sociaux.
4. Créer durablement de la valeur pour les actionnaires.
5. Être un employeur de référence.
6. Jouer un rôle actif dans la société civile.

### 1. Contribuer au développement de l'économie vaudoise

La BCV est la première banque du canton de Vaud. Les enquêtes et études auxquelles elle procède régulièrement pour évaluer sa position sur le marché et le fait que la moitié des particuliers et des entreprises du canton sont clients de la Banque témoignent d'un excellent ancrage dans la société vaudoise. Grâce notamment au travail de fond entrepris pour améliorer de manière continue la qualité de ses services et malgré une concurrence toujours plus intense, la BCV est perçue comme un établissement solide, fiable et compétent. Le niveau élevé des apports de fonds et le nombre de nouveaux clients et de clients existants qui intensifient leur relation en sont la preuve. Depuis 2018, des sondages distinguent la BCV comme la banque la plus recommandée du canton.

La position de la BCV dans le canton est due à de nombreux facteurs: sa présence sur le terrain, sa compréhension des besoins de sa clientèle – entreprises et particuliers –, son savoir-faire, son professionnalisme et son attitude responsable. La Banque joue son rôle d'établissement de référence dans le canton de Vaud, en accord avec l'article 4 de la LBCV. Selon ce dernier, elle doit « contribuer, dans les différentes régions du canton, au développement de toutes les branches de l'économie privée et au financement des

#### Crédits aux entreprises par secteur d'activité



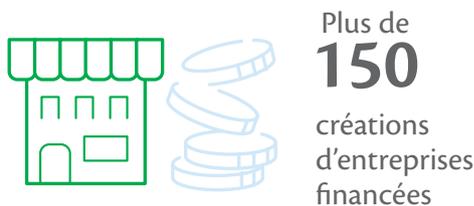
Source: BCV

tâches des collectivités et corporations publiques». La BCV doit aussi «contribuer à satisfaire aux besoins du crédit hypothécaire du canton».

### Huit francs sur dix prêtés dans le canton de Vaud

Les crédits dans le canton de Vaud représentent 77% du portefeuille de prêts de la BCV. Ils couvrent toutes les régions du canton et tous les types de clientes et de clients. À fin 2024, 50% des créances clientèle concernaient des particuliers et 50% des entreprises de tous les secteurs ou des corporations publiques.

La BCV accompagne les entreprises durant toutes les étapes de leur cycle de vie: création, croissance, maturité et transmission. Si les partenariats de la Banque avec les entreprises en croissance ou ayant atteint la maturité sont bien connus, son rôle dans la création et la transmission l'est moins. Ainsi, en 2024, elle a financé plus de 65 transmissions, pour un total de plus de CHF 80 millions, et la création de plus de 150 nouvelles entreprises dans le canton, pour un total d'environ CHF 90 millions.



Pour les cas sortant du cadre dans lequel une banque peut agir via sa politique de crédit, la BCV s'est associée au projet Innovaud, la plateforme de l'État de Vaud pour la promotion de l'innovation dans le canton qu'elle soutient à hauteur de CHF 50 000 par an. La Banque a de plus renouvelé en 2022 son financement de la Fondation pour l'innovation et la technologie (FIT) à hauteur de CHF 500 000 par an pendant huit ans.

Ces actions s'inscrivent dans une démarche lancée il y a plusieurs années. En collaboration avec la Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie (CVCI), la BCV a ainsi publié des guides sur la création d'entreprises. Des formations sont aussi proposées en collaboration avec la CVCI et Genilem. Par exemple, 80 personnes ont participé en 2024 au webinar «Financer son entreprise».

### Accompagner les clientes et les clients en difficulté

Conformément à sa mission, la BCV accompagne activement et de manière individuelle les entreprises et les particuliers vaudois qui, pour une raison ou une autre, peuvent être confrontés à des difficultés temporaires. Les personnes ou les entreprises concernées sont prises en charge par des spécialistes qui les aident à trouver des solutions susceptibles de leur permettre de retrouver un équilibre financier.

Pour qu'un tel accompagnement soit possible, il faut que la situation financière de la cliente ou du client concerné puisse redevenir durablement saine et que le principe de non-distorsion de la concurrence soit respecté. Ce travail obéit à des règles précises répondant à des exigences éthiques élevées. La BCV a démontré qu'elle sait gérer des dossiers parfois difficiles en recherchant des solutions constructives et en engageant un travail actif au cas par cas.

## 2. Répondre aux besoins de la clientèle

### Être proche des clientes et des clients

La proximité géographique joue un rôle de premier plan dans la stratégie. La BCV est le premier employeur bancaire du canton et l'établissement qui offre la plus grande disponibilité d'accueil. Elle dispose d'un réseau très dense, composé de 9 centres de compétences régionaux et de près de 60 agences réparties sur le territoire (voir la carte et les adresses des agences aux pages 206 à 209).

La Banque estime que la configuration de son réseau lui permet de répondre efficacement aux besoins de la population et d'une économie vaudoise dynamique et diversifiée. Ce réseau évolue d'année en année en fonction des besoins.

La proximité signifie aussi une disponibilité accrue, adaptée à l'évolution des modes de vie. La clientèle est accueillie dans les agences selon des horaires adaptés et peut fixer un rendez-vous avec une conseillère ou un conseiller BCV du lundi au vendredi de 08h00 à 19h00. La clientèle peut aussi bénéficier à distance de renseignements et de services. Ainsi, le centre de conseil est accessible aux particuliers entre 07h30 et 19h30, du lundi au vendredi, via les canaux traditionnels (téléphone, courriel et courrier postal) ou par messagerie instantanée. Il conduit des entretiens de conseil en gestion courante, placement

ou financement par visioconférence ou rappelle les personnes qui en font la demande depuis le site public [www.bcv.ch](http://www.bcv.ch). En 2024, le centre de conseil a ainsi pris en charge 725 000 contacts avec les clientes et les clients. Ce nombre s'inscrit en forte hausse par rapport à 2023, en raison notamment de l'accompagnement de la clientèle dans la mise en place de nouvelles mesures en matière de cybersécurité et dans la prise en main et l'utilisation des outils digitaux. Quant aux entreprises et indépendants du canton, ils peuvent s'adresser entre 08h00 et 18h00, également du lundi au vendredi, aux conseillères et conseillers du centre de conseil entreprises. Ce service a traité environ 100 000 demandes, un chiffre stable par rapport à 2023.

En outre, la BCV propose un service de cash automatisé et de consultation de solde sur son réseau de bancomats, qui comprend plus de 160 appareils répartis sur plus de 100 emplacements. En 2024, quelque six millions d'opérations ont été réalisées sur les bancomats de la Banque, un nombre en légère baisse par rapport à l'année précédente, reflétant une utilisation croissante des moyens de paiement dématérialisés. Ainsi, le nombre de transactions avec les cartes de débit a augmenté de 2%, celles avec BCV TWINT de 40%.

### Une offre complète de services bancaires sur internet

Les services bancaires sur internet, disponibles 24 heures sur 24, sont de plus en plus utilisés par la clientèle, qu'il s'agisse de particuliers ou d'entreprises. Cela concerne aussi bien le site public [www.bcv.ch](http://www.bcv.ch) que le service de banque en ligne de la BCV, accessible via BCV-net sur un ordinateur et l'application BCV Mobile sur un smartphone.

L'offre de banque en ligne est utilisée par près de huit clientes et clients sur dix, et plus de neuf ordres de paiement sur dix sont traités par ce canal. L'utilisation du mobile continue de se renforcer: plus de neuf connexions sur dix au service de banque en ligne sont aujourd'hui réalisées via l'application BCV Mobile et sept utilisatrices et utilisateurs sur dix se connectent désormais exclusivement via leur smartphone.

Les services en ligne de la BCV permettent à la clientèle de réaliser en toute autonomie de nombreuses opérations. Depuis le site public, il est aujourd'hui possible d'ouvrir un compte, de demander un crédit ou d'utiliser des fonctions étendues d'aide au placement en fonds d'allocation d'actifs, avec notamment la possibilité de choisir des fonds de placement qui intègrent des critères environnementaux, sociaux ou de gouvernance (critères ESG). La plateforme de banque en ligne offre, en plus de la consultation du solde de comptes ou de la saisie et du suivi des paiements, une riche palette de fonctionnalités et d'outils. Celle-ci comprend notamment un générateur de QR-factures, une messagerie sécurisée, des cockpits de pilotage (dépenses et avoirs, gestion des cartes, gestion des accès pour les clients entreprises), la prise de rendez-vous pour des entretiens de conseil par visioconférence, la possibilité de souscrire et gérer certaines prestations (par exemple des avances à terme fixe pour les entreprises ou le renouvellement de prêts hypothécaires pour les particuliers). Grâce à sa facilité d'utilisation et à ses fonctionnalités, BCV Mobile se place parmi les applications bancaires les plus appréciées du public en Suisse. BCV-net et BCV Mobile évoluent continuellement en vue d'offrir des fonctionnalités et des services toujours plus étendus et conviviaux.

### Comparaison des prêts hypothécaires, des autres crédits et des emplois du canton par région

	Broye	Lavaux	Nord vaudois	Nyon	Morges	Riviera	Chablais	Gros-de-Vaud	Lausanne
Prêts hypothécaires	4%	11%	16%	14%	13%	10%	8%	9%	15%
Autres crédits	4%	8%	17%	13%	12%	9%	11%	9%	17%
Emplois	3%	5%	11%	10%	9%	9%	5%	6%	43%

Sources: BCV; Statistique Vaud  
Prêts hypothécaires: y compris avances à terme fixe gagées par hypothèque  
Emplois: Statistique structurelle des entreprises 2022

### Paiement par téléphone mobile avec BCV TWINT

En parallèle, l'application BCV TWINT, qui séduisait déjà un nombre grandissant de personnes depuis son lancement en 2017, a vu sa base d'utilisatrices et d'utilisateurs actifs encore augmenter de plus de 10% en 2024, à environ 175 000 personnes. TWINT permet de régler ses achats en magasin ou sur un site de commerce en ligne, de transférer de l'argent entre utilisatrices et utilisateurs, d'acheter des titres de transport ou de payer son stationnement dans de nombreuses localités. L'ensemble des transactions a dépassé la barre des 30 millions en 2024.



**80%**  
de la clientèle  
utilise l'offre digitale

Dans le courtage en ligne, le service TradeDirect de la BCV se place parmi les prestataires les plus compétitifs du marché grâce à une tarification attrayante et a continué d'attirer des nouveaux clients en 2024. Ce service donne un accès à 35 marchés boursiers, à plus de 100 000 produits et à des outils performants de suivi des marchés, de recherche et d'analyse. En plus de la saisie d'ordres, il permet la gestion du portefeuille, le suivi des titres favoris et de l'actualité, ainsi que la consultation des ratings et analyses de la société TheScreener.

Dans la gestion de fortune, la plateforme BCV Conseil, disponible sur ordinateur et depuis l'application mobile de la BCV, est l'une des composantes de la gamme d'offres du même nom. En plus des interactions avec son conseiller, la clientèle peut, dans ce cadre, gérer son portefeuille et s'informer grâce aux actualités financières rédigées par nos spécialistes et mises en ligne sur cette plateforme.

Pour celles et ceux qui s'intéressent à l'économie, la BCV offre en accès libre sa plateforme pointsforts (<https://www.bcv.ch/pointsforts>), qui propose des analyses des expertes et des experts de la Banque, leurs interventions dans les émissions «Votre argent» de La Télé Vaud-Fribourg ou des articles publiés dans la presse sur une large palette de

thèmes, parmi lesquels les investissements, la prévoyance, l'immobilier ou l'économie vaudoise.

Par ces multiples canaux, agences, centres de contact et canaux digitaux, la BCV offre ainsi un service rapide, pratique et compétent, accessible de partout et en tout temps, en fonction des besoins de la clientèle.

### Un haut niveau de qualité de service et une palette étendue de prestations

La Banque veut jouer pleinement son rôle de banque cantonale de proximité en offrant un large éventail de prestations couvrant les besoins des particuliers, des entreprises, des institutionnels ou des corporations de droit public. Ses prestations sont accessibles au travers de ses canaux physiques et digitaux et la BCV porte une attention particulière à la qualité de service. Cette dernière fait partie de ses priorités stratégiques et de ses axes de différenciation. Un programme global visant notamment à améliorer de manière continue la qualité des interactions humaines et l'expérience client a été initié en 2015. Ce programme qui s'inscrit dans le long terme se poursuit avec des résultats reconnus par les Vaudoises et les Vaudois. Depuis 2018, ils désignent la BCV comme la banque la plus recommandée du canton, selon des sondages menés par des instituts indépendants auprès d'échantillons représentatifs de la population du canton.

La Banque est dotée d'un système complet de pilotage de la qualité de service qui s'appuie sur une batterie d'indicateurs. Ceux-ci sont alimentés, notamment, par les retours de la clientèle récoltés au moyen d'enquêtes de satisfaction, d'un centre de feedback ou de réclamations. Cela permet de s'assurer que les objectifs en matière de qualité de service sont respectés et de mesurer la satisfaction de la clientèle. Ces informations ont également mis en évidence des pistes d'amélioration concrètes des prestations de la Banque. Par exemple, les utilisatrices et utilisateurs de notre application mobile peuvent être avertis par notification en cas d'atteinte de la limite de gratuité d'une prestation, comme le nombre de retraits sur un compte Épargne.

En matière de prestations proprement dites, la clientèle particulière de la BCV dispose d'une palette complète de produits et services qui évolue constamment. Quel que soit leur âge ou leur situation, les formules de gestion courante de la BCV permettent aux clientes et aux clients de choisir les prestations qui correspondent le mieux à leurs besoins

pour réaliser leurs opérations bancaires du quotidien. Certaines sont gratuites à partir d'un certain seuil d'avoirs: ainsi, la formule directe est sans frais dès CHF 10 000 à la BCV. Ces prestations peuvent être ouvertes en agence ou en ligne.



### 1 hypothèque sur 3 financée dans le canton

De plus, pour financer l'achat d'un logement, la clientèle des particuliers peut souscrire à l'hypothèque qui lui convient le mieux. Pour les ménages qui deviennent propriétaires pour la première fois, la prestation BCV Start Immo, assortie de conditions préférentielles, est très appréciée. Lors de l'achat d'un bien répondant à des critères écologiques (note A pour un des trois critères du certificat CECB® et aucune note en dessous de B ou certification Minergie-A ou Minergie-P) ou d'une rénovation écologique éligible à des subventions (logements pour propre usage ou immeubles de rendement), l'offre hypothécaire Bonus Vert donne également accès à des conditions préférentielles. Les propriétaires peuvent aussi bénéficier d'une expertise CECB® Plus (Certificat énergétique cantonal des bâtiments complété par une analyse de rénovations énergétiques possibles) à un tarif réduit. Un guide de la rénovation énergétique permet également à la clientèle de s'informer sur le sujet.

Enfin, grâce aux fonds d'allocation d'actifs issus des gammes ESG et ESG Ambition, la BCV dispose d'une offre pour la clientèle ayant des attentes en matière d'investissements responsables. Il est par ailleurs possible d'ouvrir un plan d'épargne en fonds pour le compte d'un enfant à qui l'on souhaite faire un cadeau. La clientèle particulière peut également bénéficier des prestations de prévoyance 3e pilier, avec la possibilité d'investir une partie ou la totalité des avoirs en fonds de placement.

La Banque offre un conseil patrimonial global prenant en compte toutes les questions financières, fiscales, de pré-

voyance et successorales auxquelles une personne et ses proches peuvent être confrontés. Dans ce contexte, une planification financière personnalisée, soit une analyse globale de la situation financière de la cliente ou du client, est un outil indispensable pour concrétiser ses projets, tels que constituer un patrimoine ou préparer son départ à la retraite. Dans le cadre de son partenariat avec la Swiss Philanthropy Foundation, la BCV propose à sa clientèle privée la possibilité de transmettre son patrimoine dans le cadre de projets philanthropiques existants ou créés selon les souhaits des clientes et des clients.

En matière de gestion de fortune, la Banque propose une palette complète de solutions d'investissement: la clientèle peut ainsi choisir de confier la gestion de ses avoirs dans le cadre d'un mandat de gestion déléguée ou de participer activement aux décisions avec les offres de conseil. Pour l'ensemble de nos offres, en plus de l'accompagnement et des interactions avec une conseillère ou un conseiller, il est possible sur une plateforme en ligne, accessible depuis BCV Mobile ou BCV-net, de gérer son portefeuille et de s'informer avec les actualités financières rédigées par nos spécialistes. La Banque se conforme également aux directives de l'Association suisse des banquiers (ASB) relatives à l'intégration des préférences ESG dans le conseil en placement et la gestion de fortune. Elle s'engage ainsi à répondre aux attentes des investisseuses et des investisseurs en matière d'investissement socialement responsable (ISR) et à leur proposer les solutions d'investissement les plus adaptées à leurs attentes.

La disponibilité des conseillères et conseillers dans toutes les régions du canton pour des échanges de vues sur l'environnement économique et financier est également très appréciée. Plusieurs conférences-débats organisées en présentiel ou sous forme de webinaires ainsi que des lettres d'informations régulières participent à faire bénéficier la clientèle d'informations financières complètes et de qualité.

Dans la banque des entreprises, la BCV offre une palette complète de produits et services: financements, gestion de la trésorerie, couverture des risques de taux et de change, placements, prévoyance et conseils à tous les stades du cycle de vie de l'entreprise, de la création à la transmission. Elle s'adresse aussi bien aux petites entreprises qu'aux grandes, à des artisans tournés vers le marché local qu'à des sociétés actives dans le monde entier. Pour accompagner les entreprises dans leur transition énergétique elle contribue, d'une part, au financement de leur audit PEIK (audit visant

à identifier des mesures d'économie d'énergie dans les entreprises) ou de leur audit CECB® Plus et, d'autre part, elle offre un Bonus Vert sur les financements de travaux visant une économie d'énergie.



**1 PME sur 2**  
dans le canton est cliente

En partenariat avec des associations faitières du canton et des partenaires de confiance, la BCV propose également à ses entreprises clientes de bénéficier d'avantages spécifiques sur des services et prestations utiles pour la création ou la gestion d'entreprise, comme des rabais sur un terminal de paiement ou un abonnement à un logiciel comptable. Quant à l'effort d'information et d'accompagnement des entreprises, il s'est poursuivi au travers d'événements et de capsules vidéo dédiés à des sujets clés comme la gestion des risques, la cybersécurité ou la transition énergétique. La BCV aussi a publié en collaboration avec le magazine PME un guide pour aider les propriétaires d'entreprises à gérer leurs risques et à planifier leur prévoyance.

L'Asset Management et la salle des marchés, avec l'appui de la politique d'investissement, proposent aux investisseuses et investisseurs une gamme complète de services, de conseils et de produits d'investissement leur permettant de bénéficier du savoir-faire de la BCV: des fonds de placement, des produits structurés et des solutions globales, telles que des mandats ou des fonds d'allocation d'actifs, sur des univers spécifiques ou globaux. Dans la gestion privée et institutionnelle, domaines dans lesquels la BCV est un acteur important, l'accompagnement de la clientèle a notamment porté sur les solutions pour prendre en compte des critères ESG, un thème dans lequel la Banque joue un rôle actif. Ainsi, tous les fonds d'allocation d'actifs pour la clientèle privée (gamme stratégique) intègrent des critères ESG afin de renforcer la gestion des risques à long terme. Dans sa démarche en matière d'investissement socialement responsable (ISR), elle s'appuie sur plusieurs collaborations, notamment celle nouée en 2020 avec le spécialiste suisse du domaine, Ethos. En collaboration avec ce dernier, la BCV a par exemple lancé deux nouveaux fonds indiciels, en ac-

tions suisses et en obligations en francs suisses, ainsi qu'un fonds classé « article 9 » selon la législation européenne, basé sur la méthodologie d'impact positif d'Ethos. Par ailleurs, la BCV propose un fonds investi en or physique intégrant des critères ESG dans son processus de gestion.



**3 caisses de pensions sur 4**  
dans le canton sont clientes

Dans les produits structurés, la Banque propose des produits de protection du capital, d'optimisation de la performance et de participation. La plateforme AMC Access360 permet aux professionnels de l'investissement de gérer directement en ligne leurs stratégies au travers de certificats activement gérés (AMC). Par ailleurs, la BCV poursuit le développement de la palette de produits structurés émis sur la plateforme multi-émetteurs deritrade® de Vontobel, avec l'ambition de proposer à terme l'une des offres les plus étoffées de la plateforme.

Ces produits et services illustrent l'attention constante de la Banque aux besoins de la clientèle et à la qualité de ses services. Face aux évolutions réglementaires en cours et à venir dans le domaine des produits financiers, elle a pour objectif d'adapter son modèle de services et sa gamme de produits. Il s'agit de garantir à l'ensemble de la clientèle, privée et entreprises, un haut standard d'information, de protection et de qualité de service, et ce à travers les différents canaux, y compris digitaux. En ce qui concerne la clientèle institutionnelle, les processus qui vont de l'entrée en relation à la restitution de la performance, en passant par tous les services composant la chaîne de valeur, répondent au standard ISAE 3402 Type II qui atteste de l'efficacité des contrôles internes.

### 3. Respecter les principes du développement durable

Les principes du développement durable, dans les domaines économique, écologique et social, les missions de la Banque et son succès sur le marché sont intrinsèquement liés. La BCV voit ce lien comme l'opportunité de

créer un cercle vertueux, lui permettant d'être compétitive et responsable. Ainsi, la BCV est utile à toutes ses parties prenantes. Elle crée de la valeur pour sa clientèle, ses actionnaires, ses collaboratrices et ses collaborateurs, ainsi que la société vaudoise. Elle produit des bénéfices dans les domaines économique, social et environnemental. Depuis plus de quinze ans, les résultats et les impacts de l'action de la Banque dans le canton sont présentés de manière détaillée dans son Rapport de responsabilité sociale d'entreprise (RSE).

En 2019, dans le cadre de la définition du plan stratégique pour les prochaines années, nommé *vista* (voir sections «Portrait» et «La BCV dans l'année»), la BCV a également intensifié son approche en matière de RSE. Une organisation et une gouvernance dédiées ont été mises en place. De plus, depuis 2020, le Rapport RSE paraît sur une base annuelle et son contenu a été enrichi en adoptant une présentation conforme au standard international GRI (Global Reporting Initiative). Le Rapport RSE paraît en même temps que le Rapport annuel et il sera soumis à l'approbation des actionnaires lors de l'Assemblée générale ordinaire 2025, le 8 mai à Lausanne. Conformément à l'ordonnance du Conseil fédéral relative au rapport sur les questions climatiques, plusieurs chapitres ont été enrichis. Le Rapport RSE décrit notamment la stratégie climatique adoptée par la Banque. Cette stratégie se caractérise par des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre en ligne avec l'Accord de Paris, les objectifs de la Confédération suisse et le Plan Climat vaudois. Ce document, disponible en français et en anglais, est accessible sur le site internet de la BCV, à la page <https://www.bcv.ch/fr/home/la-bcv/durabilite.html>. Sur cette page, est également disponible la Politique de durabilité, un document qui décrit les lignes directrices et les principes suivis par la BCV en matière de durabilité dans ses différents métiers et activités.

En cohérence avec ces objectifs, la BCV développe son offre de prestations. Par exemple, l'offre Bonus Vert permet d'obtenir des conditions préférentielles pour le financement d'un bien immobilier, de travaux de rénovation ou d'outils de production répondant à des critères écologiques. Des réductions de prix sont également proposées sur des audits CECB® Plus et PEIK, qui permettent aux propriétaires et aux entreprises d'identifier les mesures permettant de rendre leur bien immobilier ou leur outil de production plus efficaces énergétiquement.

Autre exemple: dans le domaine de la gestion des placements de la clientèle, la BCV est membre des Principes pour l'investissement responsable des Nations Unies (UNPRI) et de l'organisation Swiss Sustainable Finance (SSF), qui soutient le positionnement de la Suisse en tant que centre mondial de la finance durable. La Banque permet à sa clientèle institutionnelle et privée d'investir dans des portefeuilles dont la gestion intègre des critères ESG. De plus, elle propose, au travers de sa gamme ESG Ambition, d'investir dans des fonds stratégiques qui adoptent une ou plusieurs approches d'investissement socialement responsable et dont au moins 25% des placements sont thématiques (actions ou obligations de sociétés proposant des solutions aux enjeux de développement durable). Plus d'informations sont disponibles sur le site internet de la BCV, à l'adresse suivante: <https://www.bcv.ch/fr/home/la-bcv/durabilite/isr.html>.

La gamme de produits intégrant des critères ESG comprend ceux gérés en collaboration avec Ethos, le spécialiste suisse de l'ISR. Dans le cadre de ce partenariat conclu en 2020, qui englobe sept fonds, Ethos est en charge de l'analyse ESG, de l'exercice des droits de vote selon ses propres principes et du dialogue actionnarial pour encourager les sociétés incluses dans les fonds à améliorer leurs pratiques en matière d'ESG. L'Asset Management de la BCV assure pour sa part la sélection des sociétés et la construction du portefeuille, en tenant compte des notations d'Ethos, de l'analyse financière et des considérations de risques.

Ethos et l'Asset Management de la BCV travaillent en étroite collaboration avec la volonté de renforcer ce partenariat au cours des prochaines années, créant ainsi un pôle de compétences dans la finance durable en Suisse. Parmi les résultats, les fonds en actions suisses Ethos Swiss Sustainable Equities et en actions mondiales Equities Sustainable World ex-CH ont à nouveau obtenu en 2024 le label FNG, avec trois étoiles. Cette note est la meilleure pour ce label indépendant fondé par l'association Forum Nachhaltige Geldanlagen (FNG), spécialisée dans la promotion de l'ISR en Allemagne, en Autriche et en Suisse. Ce label certifie que les fonds répondent aux normes de qualité pour les investissements responsables et sont vérifiés par un audit indépendant de l'Université de Hambourg.



**100%**

des fonds stratégiques de droit suisse  
intègrent des critères ESG

La BCV oriente sa clientèle vers des investissements intégrant des critères ESG et vise à faire évoluer leurs portefeuilles selon les objectifs de l'Accord de Paris, de la Confédération et du Plan Climat vaudois. La Banque collabore également avec le Center for Risk Management (CRML) de la Faculté des HEC de l'Université de Lausanne (UNIL) dans l'analyse des placements immobiliers suisses. Après deux études sur l'intégration des critères ESG dans ce domaine, le CRML publie depuis fin 2023 un système de scores ESG des fonds immobiliers suisses, appelés PRESS scores (Public Real Estate Sustainability Switzerland). Basés sur des données publiques, ces scores permettent une évaluation uniforme et améliorent la transparence de ce marché.

Des trois piliers du développement durable, celui de l'économie est central pour un établissement bancaire. Les sections précédentes ont d'ailleurs déjà présenté comment la BCV contribue au développement de l'économie vaudoise et s'adresse à l'ensemble des habitants et des entreprises du canton. Pour continuer à remplir le cœur de sa mission, contribuer au développement économique du canton, il est primordial que la BCV repose elle-même sur des bases solides et soit dotée d'une vision d'avenir qui lui assure une rentabilité stable. À cet effet, elle a choisi une stratégie visant une croissance durable et un profil de risque modéré en adéquation avec sa mission. Cette vision profite à toutes les parties prenantes de la Banque.

Les sections suivantes détaillent d'autres domaines d'action, notamment la valorisation des collaboratrices et des collaborateurs et l'engagement dans la société civile vaudoise. Dans le domaine environnemental, la BCV a poursuivi le travail de fond visant à réduire sa consommation d'énergie et l'impact de ses activités sur l'environnement. Les émissions de gaz à effet de serre (GES) liées à son fonctionnement ont été réduites de 31% depuis 2019. La

Banque est ainsi en bonne voie pour atteindre son objectif de réduction de ces émissions de 35% à l'horizon 2030. En complément des mesures qu'elle met en place pour réduire ses émissions, elle soutient financièrement des projets dans le canton de Vaud et à l'étranger qui permettent d'éviter l'équivalent des émissions de GES liées à son fonctionnement tout en ayant des impacts sociaux et environnementaux positifs.

Le travail de fond de la BCV en faveur d'un développement économique respectueux des enjeux de la durabilité se reflète dans ses notations extrafinancières. MSCI ESG et Ethos accordent à la Banque des notes ESG de respectivement AA (catégorie «Leader») et A-, soit la deuxième meilleure note sur leurs échelles respectives. Le CDP note la Banque B (thématique climat), la troisième meilleure note sur son échelle. Début 2025, ISS ESG a pour sa part relevé à C la note attribuée à la BCV, la plaçant dans la catégorie «Prime».

#### 4. Créer durablement de la valeur pour les actionnaires

La volonté du Groupe BCV est de créer durablement de la valeur pour ses actionnaires. Sa stratégie vise une croissance durable ainsi qu'un profil de risque modéré en adéquation avec sa mission. En conséquence, la BCV a opté pour une politique de dividende attrayante à long terme pour l'ensemble de ses actionnaires.

La politique de distribution définie en 2008 aura ainsi permis de reverser à l'ensemble des actionnaires de la Banque quelque CHF 5,1 milliards au titre des exercices 2008 à 2024. Durant la même période, le cours de bourse de l'action BCV a plus que doublé, ce qui constitue l'une des meilleures performances du secteur bancaire suisse. En additionnant les distributions à la progression du cours de bourse, le rendement total pour les actionnaires de la BCV s'est élevé à 12% par année, en moyenne.

L'excellente situation financière de la BCV, sa position sur le marché vaudois et son statut de banque cantonale sont reconnus par les agences de notation. Standard & Poor's lui accorde une note à long terme de AA depuis 2011 et Moody's une note à long terme de Aa2 depuis 2015. Dans les deux cas, les notes sont assorties d'une perspective stable. Ceci reflète également le travail de fond entrepris par la Banque depuis plusieurs années aux niveaux stratégique et opérationnel. Les dernières notes d'opinion

des agences sont disponibles dans la section Relations investisseurs du site internet de la BCV (<https://www.bcv.ch/fr/home/la-bcv/relations-investisseurs/obligataires/notations-precedentes.html>).

## 5. Être un employeur de référence

La BCV est l'un des principaux employeurs vaudois et le principal employeur du secteur bancaire dans le canton. Une politique dynamique de gestion des ressources humaines est un aspect essentiel de sa mission et de sa stratégie. Conformément à son Code de conduite professionnelle, la BCV contribue à créer un environnement de travail respectueux des différences et met en valeur les qualifications, les compétences et les réalisations de chacune et de chacun. Elle soutient l'égalité des chances et la diversité afin d'offrir les mêmes opportunités à l'ensemble de ses collaboratrices et de ses collaborateurs. Le développement des compétences est en soi un facteur de performance. Pour favoriser la relève et stimuler l'ensemble de ses collaboratrices et de ses collaborateurs, la BCV accorde une place privilégiée à la formation.

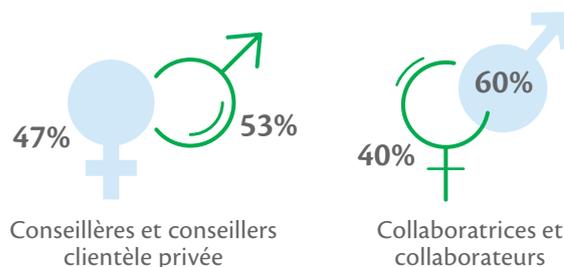
Une culture d'entreprise commune est une partie intégrante de la politique des ressources humaines. Au centre de cette culture se trouvent les quatre valeurs de la BCV, proximité, professionnalisme, performance et responsabilité. Celles-ci sont également au cœur des principes déontologiques décrits dans le Code de conduite professionnelle en vigueur dans le Groupe. Ce document, consultable sur le site internet de la Banque, a été revu et élargi en 2021.

### Les collaboratrices et les collaborateurs

À fin 2024, le Groupe BCV comptait 2089 emplois en équivalent plein temps, un nombre en légère augmentation par rapport à l'année précédente. La Maison mère emploie la majeure partie de l'effectif du Groupe avec 2039 collaboratrices et collaborateurs, correspondant à 1863 emplois en équivalent plein temps. En 2024, la Banque a repourvu 298 postes, dont 201 par des engagements externes et 97 par des transferts internes. Hors départs en retraite, le taux moyen de rotation en 2024 était de 7,7%.

S'agissant de la répartition des genres, la Maison mère employait 821 femmes (40% des effectifs) à fin 2024. Parmi elles, 443 avaient une fonction de cadre (31% de

l'encadrement) et 64 une fonction de cadre supérieur (18% des cadres supérieurs). La Banque veille à l'égalité des chances, notamment à la progression équilibrée de la représentation des femmes à chaque niveau hiérarchique. À l'horizon 2030, elle s'est fixé comme objectif d'atteindre une occupation de 25% des postes d'encadrement supérieur par des femmes. Parmi les mesures mises en œuvre, elle porte une attention particulière à l'équilibre des genres lors de la sélection de personnel en formation (50% de femmes) et, en cas de naissance d'un enfant, offre des congés excédant nettement les minimums légaux.



De plus, la BCV comptait 9 femmes responsables d'agence (28% du total), fonction importante dans le pilotage du réseau. Parmi l'ensemble des collaboratrices et des collaborateurs de la Banque, 507 travaillaient à temps partiel (25% de l'effectif).

Un organisme indépendant mandaté par la Banque réalise tous les deux ans un sondage interne auprès des collaboratrices et collaborateurs pour recueillir, de manière anonyme, leurs opinions sur les conditions et le climat de travail, sur leur satisfaction vis-à-vis de l'encadrement et, plus globalement, pour mesurer leur niveau d'engagement et d'implication. Le dernier sondage a eu lieu en 2024. Avec un taux de participation de 83%, il a montré un niveau d'engagement élevé. Comme les années précédentes, les résultats ont été considérés comme très bons en comparaison avec ceux mesurés dans d'autres entreprises. Cela concerne la quasi-totalité des dimensions analysées et, de manière particulièrement marquée, le degré d'adhésion à la stratégie de la Banque ainsi que la confiance dans la Direction générale et dans l'encadrement.

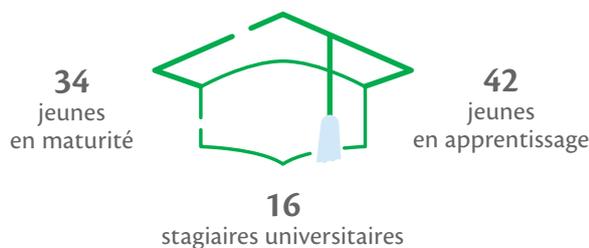
## Égalité salariale

Conformément à la révision de la loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes, la BCV a fait examiner les rémunérations de l'ensemble de ses collaboratrices et collaborateurs. Effectuée en 2021 par la société Comp-On SA, société de conseil en personnel spécialisée dans la rémunération, cette analyse a démontré que les rémunérations de la BCV respectent les exigences fédérales en matière d'égalité salariale. Ses résultats ont été confirmés par le Centre de partenariat social pour l'égalité salariale dans les banques (CeParEB).

Au-delà des exigences légales, la BCV a également été certifiée Fair-ON-Pay par les sociétés Comp-On SA et SGS. Valable pendant quatre ans avec un contrôle intermédiaire intervenu en 2023, cette certification confirme le respect de l'égalité salariale entre les collaboratrices et les collaborateurs de la Banque dans la durée.

## La BCV, entreprise formatrice

À fin 2024, la BCV comptait 100 personnes en formation, dont 16 stagiaires universitaires, 34 maturants, 42 apprentis et 8 personnes dans le cursus « Rejoignez-nous ».



La Banque figure parmi les principales entreprises formatrices du canton. Elle dispose de son propre centre de formation et fait intervenir ponctuellement environ 180 animatrices et animateurs, dont les trois quarts sont des internes.

Le Centre de formation de la BCV contribue au développement des compétences de l'ensemble des collaboratrices et des collaborateurs de la Banque. En particulier, il est nécessaire pour les conseillères et les conseillers de faire évoluer leur savoir-faire de manière permanente, afin de pouvoir répondre au développement constant des besoins de la clientèle et de l'environnement réglementaire. Des forma-

tions sur l'investissement socialement responsable ou sur l'intégration des enjeux de rénovation dans le conseil en financement hypothécaire font partie des cours donnés au Centre de formation. Par ailleurs, après l'adoption par la BCV d'un système de certification des conseillers à la clientèle commun à plusieurs établissements, conforme à la norme ISO 17024, géré par la Swiss Association for Quality (SAQ) et reconnu par la Confédération, 243 conseillères et conseillers étaient certifiés à fin 2024.

La neuvième édition du « MicroMBA BCV », organisé en collaboration avec l'Université de Genève, Faculté Économie et management – Entrepreneurial Leadership et lancée en mars 2023, s'est terminée en octobre 2024. Les 16 personnes qui y ont participé ont ainsi eu l'opportunité de développer des compétences interdisciplinaires et de gestion de projets. Par ailleurs, 25 collaboratrices et collaborateurs, soutenus par la Banque, ont obtenu en 2024 un diplôme de formation supérieure à l'externe. Par ces mesures, la BCV prépare la relève en vue d'être à même de pourvoir des postes à responsabilité à l'interne.

## Conditions-cadres

Le Groupe BCV offre à ses collaboratrices et collaborateurs les prestations d'une caisse de pensions dite « enveloppante », avec des allocations dépassant largement le minimum légal. Son plan de prévoyance est basé sur le système de la primauté des cotisations pour les prestations de retraite et sur le système de la primauté des prestations pour les prestations de risque décès et invalidité.

À fin 2024, les employés affiliés à la caisse de pensions BCV représentaient 2 210 assurés actifs, dont 1 964 pour la Maison mère, et 1 479 bénéficiaires de rentes, dont 1 088 retraités.

Par de multiples actions, la BCV contribue à la promotion de la santé au travail. Elle met l'accent sur la prévention avec, par exemple, le remboursement de la vaccination contre la grippe ou le financement d'une association sportive.

## 6. Jouer un rôle actif dans la société civile

La Banque est consciente de ses responsabilités dans la société civile et œuvre concrètement en faveur de son environnement direct. À côté des aspects purement économiques de sa mission, elle entend jouer son rôle dans les domaines culturel, sportif et social.

La culture faisant partie des fondements de la société vaudoise, elle occupe une place notable dans la politique de sponsoring de la Banque: Paléo Festival Nyon, Cully Jazz Festival, Festival 4 Saisons, Blues Rules Crissier Festival, Red Pigs Festival, comédie musicale Sorcière, Théâtre du Jorat, Théâtre de Beausobre, Théâtre Benno Besson, La Revue de Lausanne, Festival Images de Vevey, La Nuit des Musées, Musée Suisse du Jeu, Fondation Vaudoise pour la Culture, Fondation du Conservatoire de Lausanne ou Plateforme 10 (Musée cantonal des Beaux-Arts).

Des institutions du domaine social, important pour la cohésion de la société, bénéficient également d'un soutien: Société Vaudoise d'Utilité Publique, Pro Senectute Vaud, La Paternelle, Croix-Rouge vaudoise, Ma Vie Ton Sang, Croix-Bleue romande - section vaudoise, Fondation Mère Sofia, Ligue vaudoise contre le cancer, Association Romande des Familles d'Enfants atteints d'un Cancer, Association Cerebral Vaud, Fondation Pro-XY, Vaud Famille ou Fondation Compétences Bénévoles.

L'avenir du canton se prépare notamment dans ses écoles et la Banque soutient diverses initiatives dans la formation et l'enseignement: remise des prix aux écoles du canton (enseignement obligatoire, gymnases, hautes écoles spécialisées, université), Centre Sport-Études Lausanne, école 42 Lausanne.

Le sport est un autre ciment de la société vaudoise et occupe aussi une place notable dans la politique de sponsoring: FC Lausanne-Sport, YS Academy, Vaud Génération Champions, Association cantonale vaudoise de football, Lausanne Hockey Club, 20 km de Lausanne, Fondation d'aide aux sportifs vaudois, Mérite Sportif Vaudois, Summer Bike Marathon, Course des Traîne-Savates, La Favorite (course cycliste du Nord vaudois), Vaud Tennis Padel ou Tobogganing Park Leysin.

La Banque soutient également d'autres initiatives originales et importantes pour le canton: Forum de l'économie vaudoise, Forum des 100, Forum Economique de la Côte, Forum Ouest - forum économique de l'ouest lausannois, Prix Entreprendre Lausanne Région (PERL), Les Mérites de l'Économie ou Enterprise for society (E4S).

La BCV s'associe à des actions citoyennes qui permettent aux collaboratrices et collaborateurs qui le souhaitent de

participer à des actions humanitaires ou environnementales, menées en collaboration avec des organisations non gouvernementales. En 2024, cela a notamment concerné le Don du Sang, les oranges de Terre des Hommes ou le challenge bike to work, visant à promouvoir l'usage du vélo au quotidien. Des groupes de collaboratrices et collaborateurs se sont aussi mobilisés pour des actions citoyennes dans les domaines environnemental et social. Ils ont notamment participé à des actions collectives d'arrachage de plantes invasives ou de plantation d'arbres. D'autres ont participé à une action de l'association Samedi du Partage Vaud en triant des denrées non périssables, récoltées dans des centres commerciaux du canton pour des associations caritatives et autres services d'utilité publique de la région lausannoise.



Bike to work:

**15 245** km

parcourus à vélo  
ou à pied

Dans le domaine de la préservation de l'environnement et de la biodiversité, la BCV a mis en place en 2023 l'action Terre Vaud Eau, visant à participer financièrement au maintien de la biodiversité dans le canton. Pour la période 2023-2024, trois projets ont été sélectionnés: la réaffectation d'un réservoir en zone naturelle à l'Isle et la préservation des crapauds accoucheurs dans la Vallée de Joux avec le Parc Jura vaudois ainsi que la création d'une prairie inondable à Yens avec la Maison de la Rivière. Dans le domaine de la biodiversité, la BCV soutient aussi l'association Printemps d'abeilles.

L'engagement de la BCV prend des formes multiples. Les 3,4 hectares de vignes du Château de Montagny, propriété de la Banque sur les hauts de Lutry et gérés par la maison Dizrens, ont commencé leur reconversion biologique (label «Bio Suisse» ou «Bourgeon»). La BCV entretient également une collection d'art qui compte plus de 2 400 pièces; une partie de ses œuvres sont visibles dans les locaux de la Banque ou lors d'expositions organisées périodiquement par des institutions du canton, telles que le Musée cantonal des Beaux-Arts de Lausanne. La Banque soutient aussi, en

collaboration avec les autres banques cantonales et les syndicats des enseignantes et des enseignants, le projet national FinanceMission, qui vise à développer les connaissances des jeunes en matière de gestion budgétaire et à encourager les comportements responsables vis-à-vis de l'argent. En outre, la plateforme en ligne [www.jeunesetbudget.ch](http://www.jeunesetbudget.ch) permet aux parents d'accompagner leurs enfants sur ces thématiques.

Une autre opération mérite également d'être mentionnée: mise en place en 2012, BCV Solidarité est née de la transformation d'une petite attention destinée aux collaboratrices et aux collaborateurs à la période des fêtes de fin d'année en une action commune soutenant chaque année, en leur nom, un projet humanitaire dans le monde. Le bénéficiaire est choisi par un groupe de travail constitué de collaboratrices et de collaborateurs tirés au sort. En 2024, BCV Solidarité a apporté son soutien à un projet porté par la fondation SWISSAID. Son objectif est de donner l'accès à l'eau potable et de promouvoir une amélioration de l'hygiène pour 5 200 personnes habitant sept villages composant une commune rurale dans le sud-ouest du Niger. Il s'agit de creuser un puits, d'installer des conduites et des points d'eau, ainsi que d'équiper cinq écoles et deux centres de santé avec des installations sanitaires. Des actions de sensibilisation et de promotion de l'hygiène seront aussi menées.

Par ailleurs, la BCV soutient l'engagement de ses collaboratrices et de ses collaborateurs dans la société civile, afin de contribuer à leur développement personnel. En 2024, plus de 200 d'entre eux étaient actifs dans diverses sociétés, organisations et associations de nature sociale, politique, culturelle ou sportive. En revanche, la Banque a comme principe de ne soutenir, en son nom, aucun parti ou organisation politique, sous quelque forme que ce soit.



# Revue 2024

Environnement économique	30
La BCV dans l'année	42
Les secteurs d'activités	50

# Revue 2024

## Environnement économique

L'année 2024 a ressemblé à la précédente, avec une économie globale atone. Sur fond de tensions géopolitiques persistantes, la croissance mondiale a stagné à 3,2%, contre 3,3% en 2023. En particulier, l'activité économique s'est montrée robuste aux États-Unis, alors que la zone euro a continué de manquer de dynamisme. L'inflation a poursuivi son recul, permettant aux banques centrales de commencer à assouplir leurs politiques monétaires.

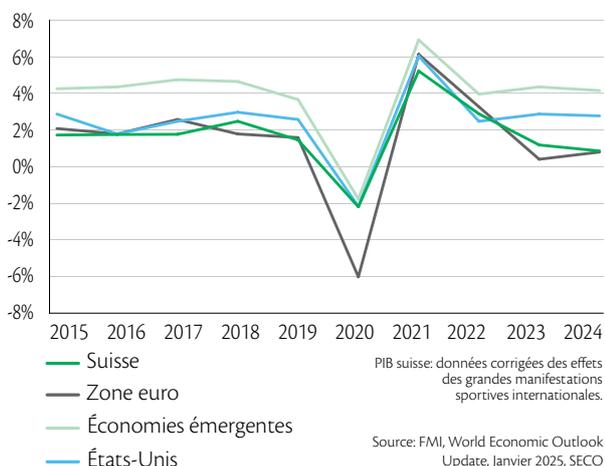
En Suisse et dans le canton de Vaud, la croissance a légèrement faibli en raison du contexte mondial. Elle est passée de 1,2% en 2023 à 0,9% en 2024 sur le plan national, tandis qu'elle a reculé de 1,4% à 1,2% dans le canton. Notre pays s'est toutefois distingué par une inflation plus basse que dans les pays voisins, permettant à la Banque nationale suisse d'assouplir sa politique monétaire avant les autres banques centrales.

### Une croissance mondiale en manque d'élan

Une croissance mondiale «stable», mais «laissant encore à désirer»: dans l'édition d'automne 2024 de ses Perspectives de l'économie mondiale, le Fonds monétaire international (FMI) a dressé un portrait peu favorable de la croissance mondiale. «Toutefois, cette continuité apparente masque des différences notables: la révision à la hausse des prévisions pour les États-Unis a compensé l'abaissement de celles des autres pays avancés, en particulier les plus grands pays européens», a nuancé l'organisation. Globalement, le contexte a été contrasté. D'un côté, les tensions géopolitiques sont restées fortes. De l'autre, l'inflation a poursuivi son reflux et s'est suffisamment rapprochée de la barre des 2% des deux côtés de l'Atlantique pour permettre aux banques centrales de commencer à assouplir leur politique monétaire.

Dans le détail, le FMI a estimé dans la mise à jour de ses Perspectives de janvier 2025 que la croissance du produit intérieur brut (PIB) mondial a stagné, passant de 3,3% en 2023 à 3,2% en 2024. Dans les pays industrialisés, elle s'est inscrite à 1,7% en 2023 comme en 2024. D'un côté, les États-

### Évolution du PIB dans le monde



### Évolution des cours de change

En CHF



Unis se sont distingués par une conjoncture robuste, avec des rythmes de croissance de respectivement 2,9% et de 2,8%. De l'autre, l'activité est restée faible dans la zone euro, avec des hausses du PIB de respectivement 0,4% et 0,8%. En particulier, l'Allemagne a souffert des vents contraires rencontrés par son industrie. Dans les économies émergentes, la croissance a fléchi de 4,4% à 4,2%. La Chine a notamment souffert d'une conjoncture en perte de vitesse, avec une hausse du PIB qui est passée de 5,2% à 4,8%.

### Environnement financier porteur

Sur les marchés financiers, l'année 2024 a été caractérisée par une poursuite de la hausse des indices boursiers et un rebond des rendements des obligations souveraines à long terme aux États-Unis et dans la zone euro. Aux États-Unis, le S&P 500 a gagné 23,3% sur douze mois, terminant l'année à 5 882 points. L'indice EURO STOXX 50 des blue chips de la zone euro a quant à lui progressé de 8,3%. En Suisse, la hausse de l'indice des valeurs vedettes du SIX Swiss Exchange, le SMI, a été limitée à 4,2%, à 11 601 points. Quant à l'indice MSCI des marchés émergents (en USD), il a gagné 5,1%.

Sur les marchés obligataires, l'année 2024 a vu une poursuite de la hausse des rendements des obligations souveraines américaines à long terme, malgré la baisse de l'inflation et un début d'assouplissement monétaire. Le rendement des bons du Trésor américain à dix ans a commencé l'année à 3,87% et l'a terminée à 4,57%, tandis que la Réserve fédérale a fait passer la marge de fluctuation des fonds fédéraux de 5,25% - 5,50%

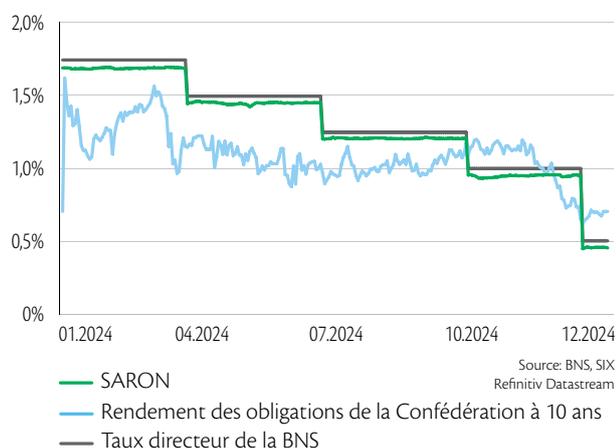
4,25% - 4,50%. En Europe, le rendement du Bund allemand est passé 2,00% à 2,36%, alors que la Banque centrale européenne (BCE) a abaissé le taux d'intérêt de la facilité de dépôt de 4,0% à 3,0%. En revanche, en Suisse, le rendement des obligations à dix ans de la Confédération a évolué à contre-courant, poursuivant son recul et passant de 0,70% à 0,23%, alors que la Banque nationale suisse (BNS) a abaissé son taux directeur de 1,75% à 0,50%.

Cette évolution s'est inscrite dans un environnement économique et financier marqué par la poursuite du reflux de l'inflation dans le monde. Alors que le renchérissement s'inscrivait à 3,4% en rythme annuel à fin décembre 2023 aux États-Unis, il est redescendu à 2,9% une année plus tard. Dans la zone euro, la hausse des prix a atteint 2,9% en rythme annuel à fin 2023, avant de se tasser à 2,4% douze mois plus tard. En Suisse, où l'inflation était repassée en dessous de la barre de 2% en 2023 déjà, la hausse des prix est passée de 1,7% en décembre 2023 à 0,6% un an plus tard.

Sur le marché des métaux précieux, l'or s'est apprécié de 27,1% en dollars, à USD 2 625 l'once. En francs suisses, le kilo s'est apprécié de 37,3% à CHF 76 304.

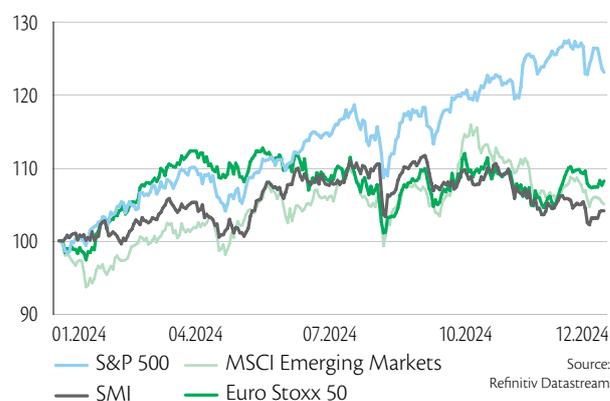
Sur le marché des devises, la devise helvétique a légèrement fléchi par rapport à la monnaie unique européenne. Le cours de l'euro par rapport au franc suisse a augmenté de 1,1%, passant de CHF 0,93 à CHF 0,94. Par rapport au billet vert, la dépréciation du franc a été plus nette: le dollar s'est apprécié de 7,8%, passant de CHF 0,84 à CHF 0,91.

### Évolution des taux d'intérêt



### Évolution des indices boursiers en monnaies locales

Base 100 = 31 décembre 2023



### L'économie suisse au ralenti

La Suisse a également été touchée par le manque d'élan de la conjoncture mondiale. Sa croissance a légèrement fléchi, passant de 1,2% en 2023 à 0,9% en 2024 (estimation de février 2025). L'économie intérieure est restée solide, mais certaines branches tournées vers les marchés extérieurs ont été freinées par le ralentissement de la croissance chez leurs partenaires.

Les conditions sur le marché de l'emploi sont restées relativement bonnes. Le nombre d'emplois en équivalent plein temps a augmenté de 1,0% en 2024, à 4,3 millions. Entre les quatrième trimestres 2023 et 2024, le nombre d'emplois a augmenté de 0,4% (à 1,0 million) dans le secteur secondaire et de 1,1% (à 3,3 millions) dans le secteur tertiaire. Le taux de chômage a légèrement augmenté, passant de 2,0% en moyenne sur 2023 à 2,4% en 2024.

Après avoir fléchi l'année précédente, les exportations se sont redressées en 2024, augmentant de 3,2% à CHF 282,9 milliards. Ce nouveau chiffre record s'explique essentiellement par une hausse de 10,0% des ventes à l'étranger de produits chimiques et pharmaceutiques, selon l'Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières. Grâce aux produits dérivés du café, les exportations de denrées alimentaires, boissons et tabac ont également augmenté, de 2,3%. Les autres catégories sont

en baisse: en particulier, les machines et l'électronique ont reculé de 2,6%, l'horlogerie de 2,8% et les instruments de précision de 2,1%. En termes de débouchés, les ventes en Europe (+3,9%) et en Amérique du Nord (+6,1%) se sont montrées solides. En revanche, l'Asie (-1,8%) s'est inscrite en repli.

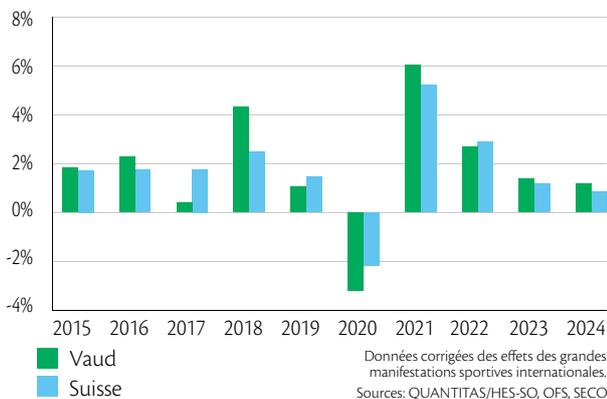
### La conjoncture vaudoise freinée par la zone euro

L'économie vaudoise a suivi une trajectoire similaire à celle de l'ensemble du pays, avec une hausse du PIB qui est passée de 1,4% en 2023 à 1,2% en 2024. Tendanciellement, la conjoncture a bénéficié du soutien de la chimie-pharma et des services, alors que les branches manufacturières ont globalement ressenti les effets de la morosité de l'économie mondiale, selon les estimations publiées par la Commission Conjoncture vaudoise en janvier 2025. Le sondage conjoncturel d'automne de la CVCI a montré que, si la marche des affaires s'est affaiblie, elle est restée positive à un niveau élevé dans le domaine des services, alors qu'elle s'est dégradée pour les entreprises industrielles.

Le marché de l'emploi s'est également montré relativement solide. Le nombre d'emplois (en équivalent plein temps) dans le canton a augmenté de 1,1%. Il a progressé de 1,1% dans le secondaire comme dans le tertiaire. Le taux de chômage est quant à lui passé de 3,3% en moyenne sur l'année en 2023 à 3,9% en 2024.

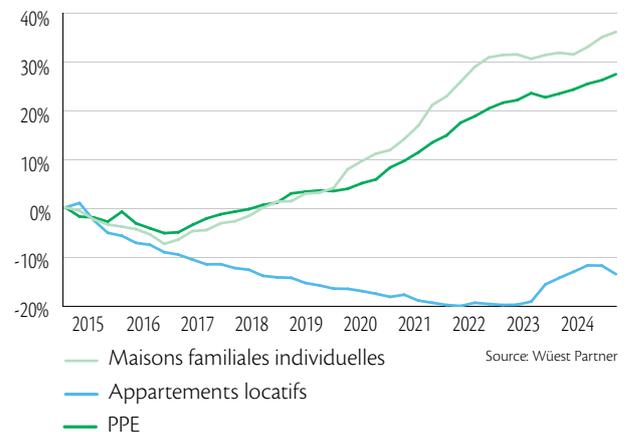
### Évolution du PIB en Suisse et dans le canton de Vaud

Évolution annuelle, en termes réels



### Évolution des prix de l'immobilier dans le canton de Vaud

Indices, 0% = 1<sup>er</sup> trimestre 2015



### Marché immobilier toujours dynamique

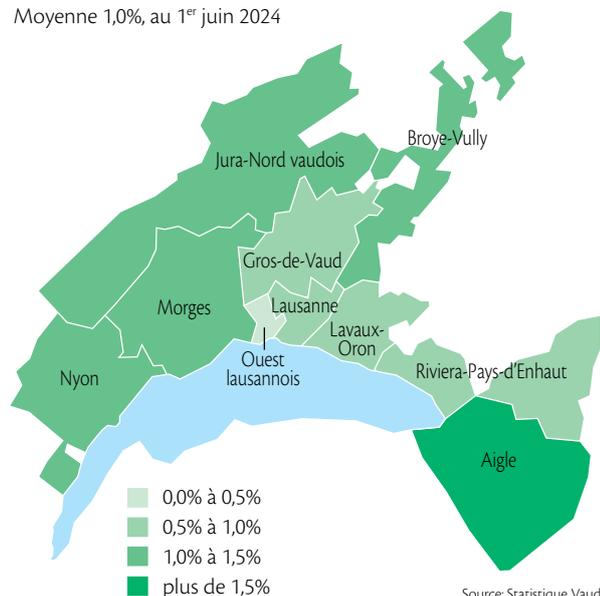
La baisse des taux hypothécaires a permis au marché immobilier vaudois de maintenir sa dynamique en 2024. Si les volumes de transactions sur des objets destinés à la propriété individuelle n'ont que peu évolué, les prix sont quant à eux repartis à la hausse: les maisons familiales individuelles se sont appréciées de 3,3% sur un an et les appartements en propriété par étages (PPE) de 3,2%, selon les données du cabinet d'études de marché Wüest Partner. Les prix ont ainsi atteint de nouveaux records.

Bien que le niveau élevé des prix limite le nombre d'acheteurs potentiels, les taux d'intérêt relativement bas en comparaison historique et la dynamique démographique ont alimenté la demande. En revanche, l'offre est restée limitée. Alors que le nombre de nouveaux logements construits chaque année dans le canton s'inscrivait en moyenne à un peu plus de 5 000 entre 2018 et 2022, il a reculé à environ 4 500 en 2023 et 2024.

Le marché de l'immobilier de rendement est également resté animé. Les prix ont augmenté de 1,1% en 2024 sur le plan national et s'inscrivent à un niveau historiquement élevé. La construction de nouveaux logements locatifs a cependant baissé ces dernières années et le taux de vacance est resté bas dans le canton, fléchissant légèrement de 0,98%

### Taux de logements vacants dans le canton de Vaud

Moyenne 1,0%, au 1<sup>er</sup> juin 2024



en 2023 à 0,96% en 2024. Quant aux loyers offerts sur le marché, après avoir reculé d'environ 20% depuis 2014, ils sont remontés de 0,9% en 2024, portant la hausse à 8,2% depuis 2022.

### Perspectives

L'année 2025 a débuté sur des perspectives contrastées. La dynamique conjoncturelle mondiale est restée modérée malgré le reflux de l'inflation et le début de l'assouplissement des politiques monétaires par les banques centrales. Au début du printemps, le niveau d'incertitude a augmenté avec l'instauration par la nouvelle administration américaine de



### BCV Immobilier

Après un lancement en 2017, un nouveau numéro de BCV Immobilier, une publication consacrée au marché immobilier vaudois, a été publié en 2024. Il s'est notamment intéressé à l'amélioration du bilan carbone des immeubles d'habitation anciens sous l'angle de la rentabilité économique, cet aspect étant clé pour les propriétaires. Sans remplacer les conseils d'un professionnel, les 24 pages de cette publication donnent une base d'informations pour les candidats à l'achat, les propriétaires ou les particuliers et professionnels qui souhaitent se tenir au courant des conditions sur ce marché.

BCV Immobilier peut être téléchargé sur le site internet de la BCV, [www.bcv.ch](http://www.bcv.ch).

droits de douane élevés sur les importations de nombreux pays, dont la Suisse, concernant une large palette de produits.

Dans ce contexte, une dégradation de la conjoncture se dessinait dans de nombreuses économies, y compris en Suisse. À l'heure d'écrire ces lignes, l'impact était cependant difficile à quantifier, les effets des nouveaux droits de douane et d'éventuelles contre-mesures prises par des pays concernés n'étant pas connus.

### Le canton au niveau de ses branches

#### Secteur primaire

Bien que 2024 ait été la troisième année la plus chaude depuis le début des mesures en 1864, la météo n'en a pas moins posé plusieurs défis à l'agriculture, selon le rapport publié par l'Agence d'information agricole romande (AGIR).

Un hiver clément, un printemps pluvieux, un été orageux et l'arrivée prématurée de l'hiver en automne ont pesé sur les productions végétales, mais aussi animales.

Ainsi, la valeur de la production a reculé de 2,4%, selon les comptes régionaux de l'agriculture de l'Office fédéral de la statistique (OFS). Les revenus tirés des cultures végétales ont baissé, en raison notamment du recul enregistré dans les grandes cultures et les cultures fourragères. Quant à la production animale, elle n'a que peu évolué (+0,2%).

En ce qui concerne la vitiviniculture, les conditions météorologiques et les maladies fongiques ont conduit à une baisse de 19,6% des quantités de raisin récolté par rapport à 2023, à 23,1 millions de kilos, selon les relevés du Service de l'agriculture et de la viticulture. En termes quantitatifs, il s'agit ainsi de l'une des vendanges les moins productives depuis le début du siècle. En revanche, l'année

### Le canton de Vaud et la Suisse en quelques chiffres

	Vaud	Suisse
Superficie	3 212 km <sup>2</sup>	41 285 km <sup>2</sup>
Population (fin 2024) <sup>1</sup>	855 749 résidents	9 049 726 résidents
Densité de la population	266 résidents/km <sup>2</sup>	219 résidents/km <sup>2</sup>
Population active <sup>2</sup>	432 781 personnes	4 769 684 personnes
Nombre d'établissements <sup>3</sup>	65 756	714 963
dont		
primaire	5,8%	7,1%
secondaire	12,9%	13,6%
tertiaire	81,3%	79,3%
Emplois	487 063	5 561 101
dont		
primaire	2,7%	2,9%
secondaire	15,8%	19,8%
tertiaire	81,5%	77,3%
Taux de chômage (moyenne 2024)	3,9%	2,4%
PIB (2024 estimé) <sup>4</sup>	CHF 66,2 mia	CHF 822,8 mia
PIB/habitant	CHF 77 303	CHF 90 925

<sup>1</sup> Vaud: source = Statistique Vaud. Suisse: source = estimation sur la base des données trimestrielles de l'Office fédéral de la statistique

<sup>2</sup> Population résidente permanente de 15 ans et plus, en 2023

<sup>3</sup> Un établissement correspond à une entreprise ou à une partie d'entreprise (atelier, usine, etc.) située dans un endroit précis, données 2022

<sup>4</sup> Données corrigées des effets des grandes manifestations sportives internationales

Sources: Office fédéral de la statistique, Statistique Vaud, SECO, Commission Conjoncture vaudoise

### Poursuite de la hausse de la population vaudoise

La population vaudoise a augmenté de 9 450 personnes (+1,1%) en 2024, à près de 855 750 habitantes et habitants, selon Statistique Vaud. La croissance démographique est ainsi similaire à la moyenne des cinq dernières années (+9 930 personnes ou +1,2% par an). La population étrangère (+6 430 personnes ou + 2,3%) a davantage augmenté que la population suisse (+3 020 personnes ou +0,5%); sa part s'élève à 34,0%.

Les personnes de nationalité française (61 120 personnes ou 21,0% de la population étrangère) constituent la communauté étrangère la plus importante et celle qui a le plus augmenté en 2024. Les autres communautés principales sont les personnes originaires du Portugal (18,4%) et d'Italie (10,2%).

Sur le plan des districts, la progression la plus forte concerne l'Ouest lausannois (+4,0%), tandis que l'augmentation s'est inscrite entre 0,5% et 1,6% ailleurs. En ce qui concerne la pyramide des âges, l'effectif des seniors (65 ans et plus) est celui qui a le plus augmenté: +1,9%, contre +1,0% pour les personnes de 20 à 64 ans et +0,7% pour les moins de 20 ans.

ayant été humide, le Service de l'agriculture et de la viticulture attend un bon déroulement de la fermentation et le développement des arômes. En cuve, les vins du millésime 2024 sont fruités et frais, et laissent entrevoir des surprises positives.

### Secteur secondaire

Dans un environnement conjoncturel mondial sans élan, les branches manufacturières ont tiré un bilan mitigé de l'année 2024. Le sondage d'automne de la CVCI a montré une détérioration de la situation des affaires dans les entreprises industrielles. En ce qui concerne les entreprises du secondaire tournées vers le marché domestique, en particulier dans la construction, la marche des affaires est restée globalement stable.

### Évolution des branches en 2024 dans le canton de Vaud

#### Croissance supérieure à 2%

Chimie, pharma, caoutchouc, verre, métallurgie...  
Production et distribution d'électricité et d'eau  
Transports, postes et télécommunications, édition  
Administration publique, santé, éducation, sports, etc.

#### Croissance de 0,5% à 2%

Hôtellerie et restauration  
Construction  
Alimentation, textile, cuir, bois, papier  
Activités financières et assurances

#### Évolution de +0,5% à -0,5%

Activités immobilières, services aux entreprises, etc.

#### Repli de -0,5% à -2%

Commerce de gros et de détail, réparation, etc.

#### Repli supérieur à -2%

Machines, instruments, horlogerie, etc.  
Secteur primaire

Sources: QUANTITAS/HES-SO, OFS, SECO

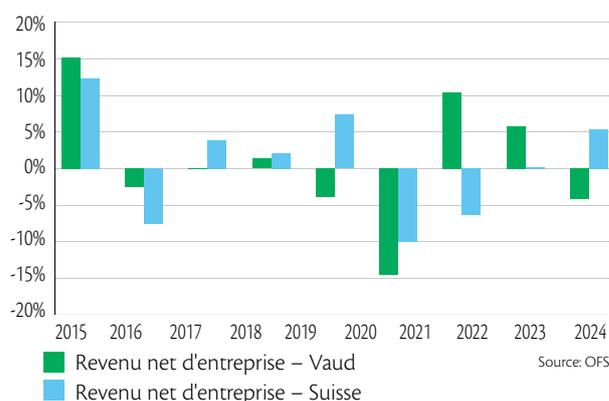
### Industrie

Dans son appréciation de la situation à fin 2024, la Commission Conjoncture vaudoise observait que l'industrie vaudoise ressentait les effets du manque de dynamisme de la conjoncture mondiale et de la force du franc. L'insuffisance de la demande restait le principal obstacle à l'activité pour plus de la moitié (54%) des entreprises sondées. La situation était difficile dans la métallurgie ainsi que pour les fabricants de machines et d'équipements, alors qu'elle s'était améliorée dans la chimie. Bien que certaines branches pourraient encore voir leur marche des affaires freinée, les industriels vaudois tablaient globalement sur une amélioration, avec une tendance légèrement positive concernant les exportations et les entrées de commandes.

### Construction

Le climat des affaires a été globalement satisfaisant dans la construction, grâce notamment aux nombreux chantiers dans le canton. Cependant, les réserves de travail tendaient à diminuer. La pénurie de main-d'œuvre se faisait toujours ressentir et ce, tant dans le gros œuvre que dans le second œuvre. Le nombre de personnes occupées dans la construction a reculé de 2,4% (693 personnes) sur un an, à 28610 personnes. Enfin, le nombre de nouveaux permis de construire était en recul, tant pour les nouvelles constructions que pour les agrandissements, les transformations ou les rénovations, a relevé la Commission Conjoncture vaudoise.

### Évolution des revenus des exploitations agricoles



## Secteur tertiaire

Dans les services, l'érosion de la marche des affaires mise en évidence par le sondage d'automne 2024 de la CVCI n'était que marginale et le moral des entreprises continuait de s'inscrire à un niveau relativement élevé. D'une branche à une autre, l'appréciation de la situation pouvait être différente, mais le tertiaire a joué son rôle traditionnel de soutien à la conjoncture.

### Commerce

Comme l'année précédente, la marche des affaires s'est globalement détériorée en 2024, tant pour les petits commerces que pour les grands acteurs de la branche. La Commission Conjoncture vaudoise a notamment observé une érosion au niveau des volumes des ventes et de la situation bénéficiaire. Comme les années précédentes, les indices nationaux d'évolution des ventes au détail de l'Office fédéral de la statistique ont montré des ventes de denrées alimentaires solides, avec une hausse de 1,6% en termes nominaux (+1,3% en termes réels). À l'exception des équipements d'information et de communication, tendanciellement en hausse, les chiffres d'affaires réalisés dans les autres catégories (vêtements, ameublement, etc.) ont baissé en valeur. En volume, l'évolution a été contrastée, avec notamment une stabilisation dans l'habillement.

## Tourisme, hôtellerie et restauration

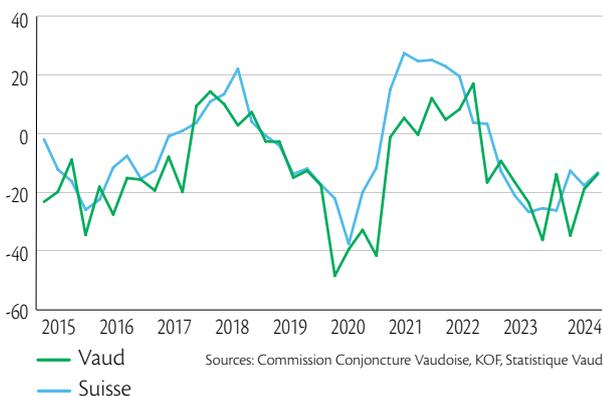
Le bilan de l'année 2024 n'a pas été le même pour l'hôtellerie et la restauration. Dans l'hôtellerie vaudoise, les touristes étrangers (+8,1%) ont compensé le recul des hôtes indigènes (-4,8%) et le total des nuitées a progressé de 1,2%. Si le taux d'occupation moyen des chambres est globalement resté relativement stable par rapport à l'année précédente, la moitié des hôtels interrogés ont vu leur chiffre d'affaires reculer. La restauration a de son côté souffert des mauvaises conditions météorologiques qui se sont succédé l'an dernier. L'activité a ainsi été péjorée par une baisse de la fréquentation de la clientèle, mais également par un manque de main-d'œuvre toujours prononcé.

### Services

Comme l'année précédente, l'activité est restée stable et robuste dans le domaine des services. C'est particulièrement le cas dans la branche des services aux entreprises alors que la situation bénéficiaire a légèrement fléchi dans la branche transports, information et communication, a relevé la Commission Conjoncture vaudoise. Dans ce contexte favorable, le manque de main-d'œuvre (35%) restait, pour les entreprises interrogées, le principal obstacle à la bonne marche de leur activité, devant les conditions-cadres économiques et la législation ainsi que l'insuffisance de la demande (30%).

## Évolution de l'indicateur synthétique de la marche des affaires dans l'industrie

Solde de réponses



## Évolution de l'appréciation de la situation des affaires dans la construction

Solde de réponses



## Structure de l'économie vaudoise

Secteurs et branches	Part du PIB cantonal (2024)	Croissance annuelle (2015-2024)	Nombre d'emplois (2022)	Part du total des emplois (2022)
<b>Primaire</b>	<b>0,9%</b>	<b>0,0%</b>	<b>13 025</b>	<b>2,7%</b>
Agriculture, sylviculture, chasse, pêche	0,9%	0,0%	13 025	2,7%
<b>Secondaire</b>	<b>22,5%</b>	<b>3,3%</b>	<b>77 171</b>	<b>15,8%</b>
Alimentation, textile, cuir, bois, papier	2,0%	-1,4%	11 163	2,3%
Chimie, pharma, caoutchouc, verre, métallurgie, etc.	11,3%	11,1%	11 332	2,3%
Machines, instruments, horlogerie, etc.	4,7%	1,2%	19 014	3,9%
Production et distribution d'électricité et d'eau	1,4%	-1,9%	4 583	0,9%
Construction	4,2%	0,0%	31 079	6,4%
<b>Tertiaire</b>	<b>76,8%</b>	<b>1,5%</b>	<b>396 867</b>	<b>81,5%</b>
Commerce de gros et de détail, réparation, etc.	11,7%	-1,2%	55 543	11,4%
Hôtellerie et restauration	1,7%	0,1%	21 985	4,5%
Transports, postes et télécommunications, édition	4,7%	0,6%	25 399	5,2%
Activités financières et assurances	7,4%	2,3%	18 159	3,7%
Activités immobilières, services aux entreprises, etc.	24,2%	2,1%	100 734	20,7%
Administration publique, santé, éducation, sports, etc.	26,2%	2,4%	168 060	34,5%
Autres	0,9%	0,8%	6 987	1,4%
<b>PIB cantonal (après ajustements)</b>	<b>100,0%</b>	<b>1,8%</b>	<b>487 063</b>	<b>100,0%</b>

Sources: Office fédéral de la statistique, SECO, Commission Conjoncture vaudoise; PIB: données corrigées des effets des grandes manifestations sportives internationales

### Les faits marquants de 2024 dans les districts

Les grandes tendances présentées dans les pages précédentes s'observent également sur le plan régional. Cependant, quelques faits marquants sont à relever dans chaque district.

#### Aigle

Le district d'Aigle reste parmi les régions vaudoises où la démographie est la plus dynamique. La population a augmenté de 1,6% en 2024, moins que le record de l'Ouest lausannois (+4,0%) mais plus que la moyenne cantonale (+1,1%). Malgré un repli de l'activité de construction, le taux de logements vacants a augmenté, passant de 1,57% en 2023 à 1,81% au 1<sup>er</sup> juin 2024. Sur le marché des logements en propriété individuelle, les prix des villas ont plus augmenté (+4,3%) que la moyenne cantonale (+3,3%), selon les indices de Wüest Partner, tandis que l'évolution de ceux des PPE a été similaire à la moyenne (+3,2%). Le taux de chômage a augmenté, passant de 3,6% en moyenne en 2023 à 4,2% en 2024. Dans les Alpes vaudoises, en raison notamment des mauvaises conditions météo durant une partie de l'été, les nuitées ont reculé de 4,4%. L'augmentation de la fréquentation des touristes étrangers n'a pas compensé la baisse des hôtes indigènes.

#### Broye-Vully

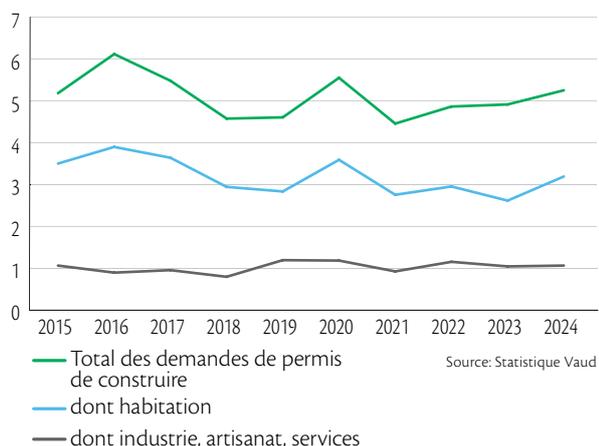
Parmi les régions connaissant la plus forte dynamique démographique du canton depuis quelques années, la Broye-Vully a encore vu sa population augmenter de 1,5% en 2024, la troisième hausse la plus importante à l'échelle des districts vaudois. Alors que la production de nouveaux logements est en repli, le taux de logements vacants a reculé, passant de 1,51% à 1,31% en 2024. Les prix de l'immobilier en propriété individuelle ont plus progressé qu'en moyenne cantonale, avec une hausse de 4,3% pour les villas et de 4,4% pour les PPE, selon les indices de Wüest Partner. Le taux de sans-emploi est passé de 3,6% l'année précédente à 4,3% en 2024. Parmi les pôles de développement du district, le Swiss Aeropole a poursuivi son développement en tant qu'aéroport civil (avec pour code «VIP» ou «Very welcome in Payerne») et que parc technologique, avec une trentaine de sociétés implantées. De nouveaux investissements se dessinent après l'adoption par le conseil communal de Payerne d'un crédit d'étude pour des travaux d'aménagement.

#### Gros-de-Vaud

Alors que le district du Gros-de-Vaud se distinguait par sa croissance démographique durant les deux décennies précédentes, l'évolution de sa population est légèrement plus

### Évolution des montants des travaux prévus dans les demandes de permis de construire dans le canton de Vaud

En milliards de francs



### Évolution de l'appréciation de la situation des affaires dans le commerce de détail

Solde de réponses



lente que la moyenne cantonale depuis quelques années, avec une hausse du nombre d'habitants de 0,9% en 2024. Le taux de logements vacants est passé de 0,89% à 0,67% en 2024. La construction de nouveaux logements a repris des couleurs après avoir fléchi, avec notamment l'écoquartier Osiris à Echallens, développé par le Fonds immobilier romand et d'autres partenaires, qui a fini d'accueillir ses quelque 800 habitantes et habitants en 2024. Sur le marché de la propriété individuelle, les prix des villas ont augmenté de 3,4% et ceux des PPE de 3,1%, des rythmes proches de la moyenne cantonale. Sur le plan économique, le taux de chômage est passé de 2,0% à 2,4%, mais reste le plus bas du canton. Si les conséquences du ralentissement conjoncturel ont été mesurées pour l'économie du district, l'agriculture, en particulier la production de céréales, a vécu une année difficile en raison des mauvaises conditions météo durant une partie de l'année.

### Jura-Nord vaudois

La population du district du Jura-Nord vaudois a augmenté de 0,8% en 2024, un rythme un peu plus bas que la moyenne cantonale (+1,1%). Bien qu'en repli, la construction de nouveaux logements est restée relativement solide et le taux de logements vacants a été relativement stable, à 1,21% en 2023 et 1,25% en 2024. La région reste recherchée. Les prix des villas ont augmenté de 3,4% en 2024 selon les

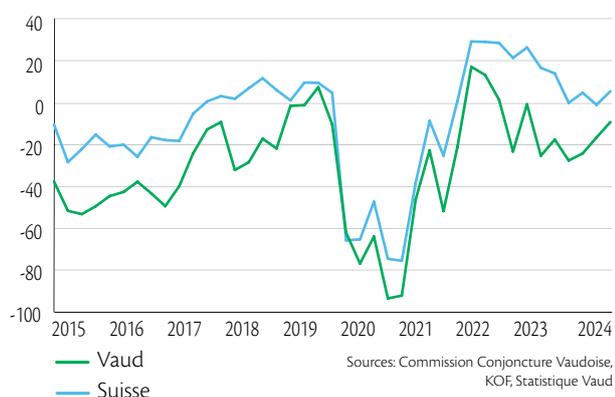
indices de Wüest Partner, une hausse similaire à la moyenne cantonale. Quant aux PPE, leur prix a progressé de 4,9%, soit plus que la moyenne cantonale. Sur le plan économique, le taux de chômage est passé de 3,0% à 3,5%. Les activités manufacturières (mécanique, mécanique de précision, injection plastique, etc.) ont ressenti les effets du ralentissement conjoncturel. En revanche, le parc scientifique et technologique Y-PARC a poursuivi son développement, avec de nouvelles implantations et l'entrée en fonction d'un nouveau directeur.

### Lausanne

La population du district autour du chef-lieu du canton a augmenté de 0,7%. Le marché du logement est toujours aussi tendu, avec un taux de logements vacants stable à 0,62% (0,61% en 2023), le deuxième plus bas du canton derrière l'Ouest lausannois. L'activité de construction est restée solide, avec notamment l'avancement de la construction de l'écoquartier des Plaines-du-Loup. Sur le marché de la propriété individuelle, les prix des villas ont augmenté de 2,4%, selon les indices de Wüest Partner, et ceux des appartements en PPE de 1,6%. Dans les deux cas, ces hausses sont en retrait de la moyenne cantonale. Le taux de chômage est passé de 4,1% à 4,8%. Globalement, l'économie du district, fortement axée sur les services et les commerces, a ressenti les effets de la conjoncture et des changements structurels, ainsi que des perturbations

### Évolution de l'indicateur du chiffre d'affaires dans l'hôtellerie-restauration

Solde de réponses



### Évolution de l'indicateur du chiffre d'affaires dans les services

Solde de réponses



occasionnées par les grands chantiers dans les districts de Lausanne et de l'Ouest lausannois. Dans l'hôtellerie, le nombre de nuitées dans la région a augmenté de 5,1%.

### Lavaux-Oron

Le district de Lavaux-Oron a vu sa population augmenter de 0,9%. Le taux de logements vacants a légèrement baissé, de 0,92% à 0,82%. Les prix de l'immobilier en propriété individuelle ont évolué de manière contrastée. Les villas ont renchéri de 5,4%, la progression la plus forte dans le canton en 2024, selon les indices de Wüest Partner. Les PPE se sont pour leur part appréciées de 0,5%, moins que dans tous les autres districts. Face à une demande qui reste forte, la construction de nouveaux logements est solide. En raison du manque de terrains disponibles, certains nouveaux immeubles (de rendement ou vendus en PPE) prennent la place d'anciennes maisons plus petites. Le taux de chômage est passé de 2,4% à 2,9%. Les perspectives économiques sont bonnes, les portefeuilles de commandes bien remplis et les prix sous contrôle. La pénurie de personnel touche l'ensemble des branches d'activité.

### Morges

La population du district de Morges a augmenté de 0,5% en 2024, la progression la plus basse du canton avec le district de Nyon. Malgré une construction de nouveaux logements en demi-teinte, le taux de logements vacants est passé de 0,83% en 2023 à 1,04% en 2024. Sur le marché de l'immobilier en propriété individuelle, les prix des villas ont augmenté de 4,8% et ceux des appartements en PPE de 5,7%, des hausses parmi les plus fortes dans le canton selon les indices de Wüest Partner. Sur le plan économique, le taux de chômage est passé de 2,5% à 2,9%. Dans un tissu économique très diversifié, la marche des affaires a été au moins satisfaisante pour la grande majorité des entreprises. Dans l'hôtellerie, les nuitées de la région Nyon-Morges affichent une hausse de 3,6%. Les difficultés de recrutement restent présentes, de même que la difficulté de trouver des surfaces artisanales et industrielles.

### Nyon

Le district de Nyon a vu sa population augmenter de 0,5% en 2024, la progression la plus basse du canton avec le district de Morges. La construction de nouveaux logements a été solide, notamment dans le domaine locatif. Le taux de logements vacants est resté stable à 1,25% (1,22% en 2023). Sur le marché de la propriété individuelle, les prix ont évolué

de manière contrastée. Ceux des villas ont augmenté de 1,9%, moins que la moyenne cantonale selon les indices de Wüest Partner, alors que ceux des appartements en PPE ont progressé de 4,7%, plus que la moyenne. Dans un district très diversifié, avec des quartiers généraux de multinationales ou un pôle dans les sciences de la vie, le taux de chômage est passé de 2,9% à 3,5%. Dans l'hôtellerie, les nuitées de la région Nyon-Morges affichent une hausse de 3,6%.

### Ouest lausannois

Le district de l'Ouest lausannois connaît une phase de fort développement, avec notamment de nombreux chantiers et la construction du tramway lausannois. À 4,0%, la hausse de sa population a été la plus forte du canton en 2024. Le district est aussi celui dans lequel on construit le plus, principalement des locatifs, et représente le quart des nouveaux logements mis sur le marché en 2023 et 2024 dans le canton. Malgré cela, le taux de logements vacants est resté pratiquement inchangé à 0,47% (0,46% en 2023), le chiffre le plus bas du canton. Sur le marché de la propriété individuelle, les prix des villas ont augmenté de 3,2% selon les indices de Wüest Partner, alors que ceux des appartements en PPE ont progressé de 2,6%. Quant au taux de sans-emploi, il est passé de 3,8% à 4,6%.

### Riviera-Pays-d'Enhaut

La population du district de la Riviera-Pays-d'Enhaut a augmenté de 0,6%, un rythme sensiblement plus lent que la moyenne cantonale. Sur fond de fléchissement de la construction de nouveaux logements, en lien avec l'abandon de projets et la révision en cours du Plan d'affectation de Montreux, le taux de logements vacants est passé de 1,16% en 2023 à 0,85% en 2024. Sur le marché de la propriété individuelle, les prix des villas ont augmenté de 1,6%, moins que la moyenne cantonale selon les indices de Wüest Partner, alors que ceux des appartements en PPE ont progressé de 4,0%, plus que la moyenne. Sur le plan économique, le taux de chômage est passé de 3,9% à 4,4%. Dans l'hôtellerie, les nuitées de la région Montreux-Riviera ont très légèrement fléchi (-0,1%). Des chantiers importants sont en cours ou prévus, tels que la rénovation du Montreux Music & Convention Centre (2M2C) et le réaménagement de la Grand-Rue.

## Structure de l'économie dans les districts

	Aigle	Broye-Vully	Gros-de-Vaud	Jura-Nord-vaudois	Lausanne	Lavaux-Oron	Morges	Nyon	Ouest lausannois	Riviera-Pays-d'Enhaut
Nombre d'habitants à fin 2024	49 993	47 862	48 555	96 731	175 147	65 729	88 875	107 535	85 955	89 367
Croissance de la population en 2024	1,6%	1,5%	0,9%	0,8%	0,7%	0,9%	0,5%	0,5%	4,0%	0,6%
Part des habitants du canton	5,8%	5,6%	5,7%	11,3%	20,5%	7,7%	10,4%	12,6%	10,0%	10,4%
Nombre d'emplois (2022)	23 788	19 226	18 128	52 358	147 637	23 823	47 621	49 037	64 394	41 051
Part des emplois dans le canton	4,9%	3,9%	3,7%	10,7%	30,3%	4,9%	9,8%	10,1%	13,2%	8,4%
Part des emplois de la région dans le secteur primaire	5,5%	8,3%	6,7%	4,6%	0,1%	5,8%	5,0%	3,3%	0,2%	1,8%
Part des emplois de la région dans le secteur secondaire	20,3%	23,1%	30,2%	28,9%	6,6%	15,6%	21,3%	14,7%	19,1%	10,1%
Part des emplois de la région dans le secteur tertiaire	74,2%	68,6%	63,1%	66,5%	93,3%	78,6%	73,6%	82,0%	80,7%	88,0%
Taux de chômage moyen en 2024	4,2%	4,3%	2,4%	3,5%	4,8%	2,9%	2,9%	3,5%	4,6%	4,4%
Évolution du taux de chômage en 2024	+0,6%	+0,7%	+0,4%	+0,5%	+0,7%	+0,5%	+0,4%	+0,6%	+0,9%	+0,5%

Sources: Statistique Vaud, Office fédéral de la statistique

# Revue 2024

## La BCV dans l'année

Le Groupe BCV a présenté de très bons résultats au terme de l'exercice 2024. Les revenus sont restés stables, à CHF 1,16 milliard, dans un environnement de taux d'intérêt moins favorable. En comparaison avec l'exercice record de 2023, le résultat opérationnel et le bénéfice net ont fléchi de respectivement 5% et 6%, à CHF 515 millions et CHF 441 millions. Ceux-ci ont néanmoins représenté les deuxièmes meilleurs résultats de l'histoire de la Banque, hors éléments extraordinaires.

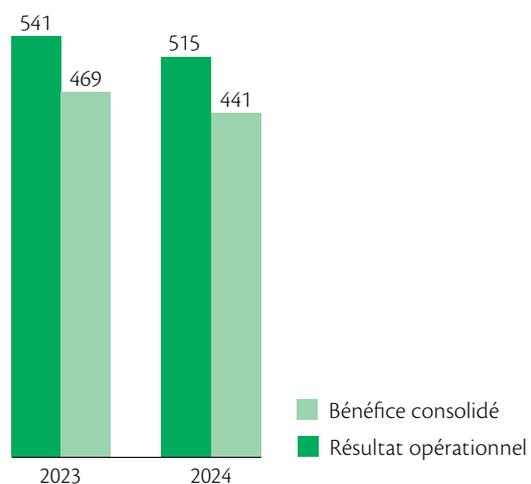
### Conjoncture mondiale peu dynamique

«Stable», mais «laissant à désirer»: le Fonds monétaire international (FMI) s'est montré réservé dans son appréciation de la croissance mondiale, qui est passée de 3,3% en 2023 à 3,2% en 2024. Toutefois, ses Perspectives de l'économie mondiale ont mis en évidence une situation contrastée, avec une croissance dynamique aux États-Unis, de 2,9% en 2023 et de 2,8% en 2024, et une conjoncture difficile dans la zone euro avec une hausse du produit intérieur brut (PIB) qui est passé de 0,4% en 2023 à 0,8% en 2024. Au final, la croissance a stagné à 1,7% dans les économies industrialisées. Dans les économies émergentes, elle a fléchi, passant de 4,4% à 4,2%. La Chine a notamment souffert d'une conjoncture peu dynamique, la hausse de son PIB passant de 5,2% à 4,8%. De plus, les tensions géopolitiques sont restées fortes. Un élément positif a toutefois résidé dans la poursuite du reflux de l'inflation, qui s'est suffisamment rapprochée de la barre des 2% des deux côtés de l'Atlantique pour permettre aux banques centrales de commencer à assouplir leur politique monétaire.

La conjoncture a évolué de manière similaire en Suisse et dans le canton de Vaud. Sur le plan national, la croissance a fléchi de 1,2% en 2023 à 0,9% en 2024, selon les estimations du Secrétariat d'État à l'économie (février 2025). Dans le canton, elle est passée de 1,4% à 1,2% d'après les estimations publiées par la Commission Conjoncture vaudoise (janvier 2025). En revanche, la consommation domestique a été solide, tandis que le taux de chômage est resté relatif-

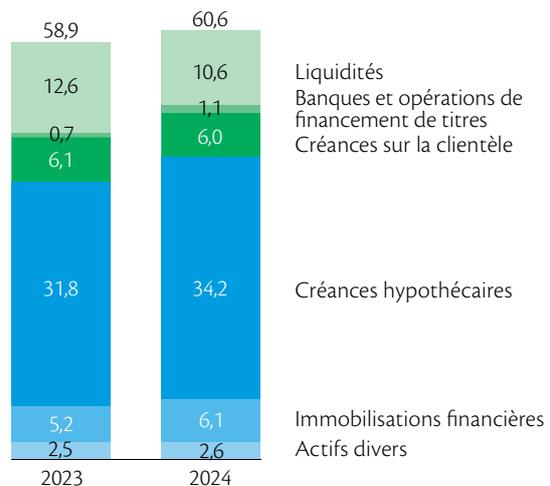
### Résultat opérationnel et bénéfice consolidé

En millions de CHF



### Actif

En milliards de CHF



vement bas en 2024, à 2,4% en moyenne dans le pays et à 3,9% dans le canton. La Suisse s'est aussi distinguée par une inflation plus basse que dans les pays voisins, permettant à la Banque nationale suisse d'assouplir sa politique monétaire avant les autres banques centrales.

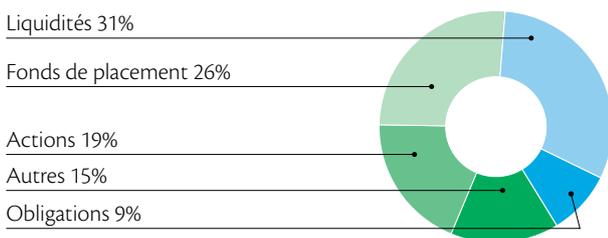
Le marché immobilier a été dynamique. Bien que le niveau record atteint par les prix limite le nombre d'acheteurs potentiels, le recul des taux hypothécaires, toujours relativement bas en comparaison historique, ainsi que la dynamique démographique, ont alimenté la demande. L'offre de nouveaux logements en propriété individuelle est quant à elle restée limitée. Les prix sont repartis à la hausse: les maisons familiales individuelles se sont appréciées de 3,3% en 2024 et les appartements en propriété par étages (PPE) de 3,2%, selon les données du cabinet d'études de marché Wüest Partner.

### Poursuite de la hausse des volumes d'affaires avec la clientèle

Au niveau des volumes d'affaires, les créances hypothécaires ont affiché une croissance de 8% (CHF +2,4 milliards) dans un marché immobilier dynamique, à CHF 34,2 milliards. Les autres crédits ont fléchi de 3% à CHF 6,0 milliards, sous l'effet des remboursements continus de crédits COVID-19. Au passif du bilan, les dépôts de la clientèle ont augmenté de 3%, à CHF 37,7 milliards.

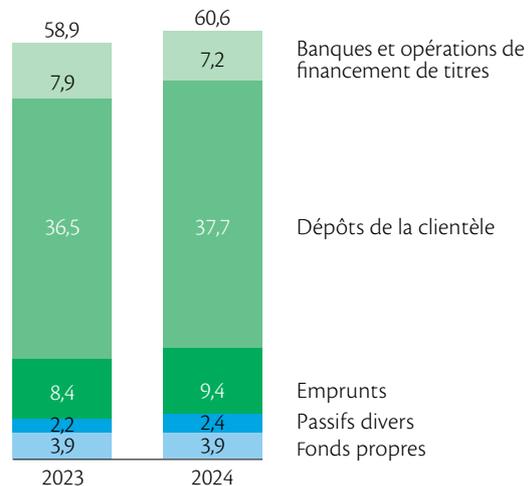
La masse sous gestion du Groupe a augmenté de CHF 6,9 milliards (+6%), à CHF 124,2 milliards. Les apports nets de nouveaux fonds se sont montés à CHF 3,2 milliards, provenant de tous les métiers, clientèle privée domestique, PME, clients institutionnels et grandes entreprises. La performance des investissements a contribué pour CHF 3,6 milliards à la hausse de la masse sous gestion.

### Répartition des avoirs administrés par type d'investissements



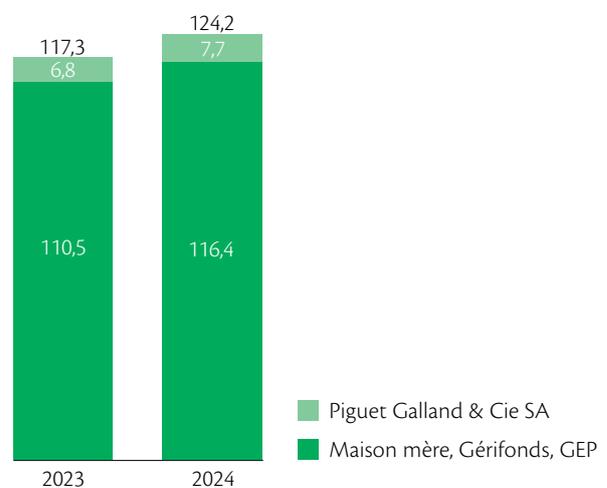
### Passif

En milliards de CHF



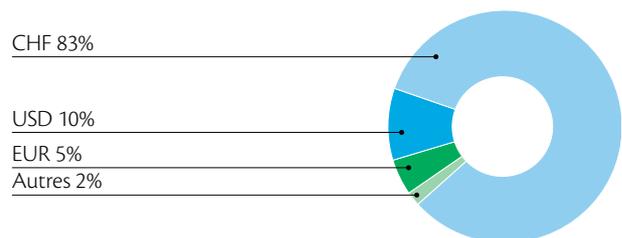
### Avoirs administrés<sup>1)</sup>

En milliards de CHF



<sup>1)</sup> Suite à une modification en 2024 du périmètre des avoirs administrés, le montant 2023 a été retraité pour des raisons de comparabilité

### Répartition des avoirs administrés par monnaie



### Évolution des éléments financiers

Les revenus du Groupe BCV sont restés stables, à CHF 1,16 milliard. Le résultat net des opérations d'intérêts a reculé de 7%, à CHF 554 millions. Bien qu'élevée à 6%, la croissance des volumes de crédits n'a pas entièrement compensé les effets de l'environnement de taux moins favorable que l'année précédente. Les opérations de commissions ont augmenté de 9% à CHF 369 millions, grâce à des marchés financiers porteurs et au volume soutenu de transactions de la clientèle privée. Les revenus des opérations de négoce se sont inscrits en hausse de 2%, à CHF 195 millions, en lien notamment avec l'activité de la clientèle sur le marché des devises. Les autres résultats ordinaires du Groupe se sont montés à CHF 38 millions (+9%).

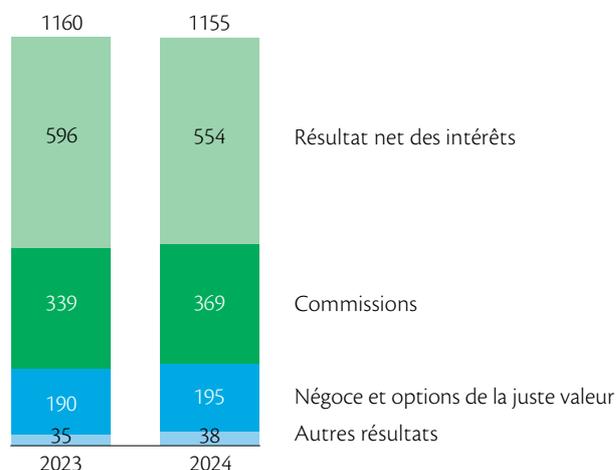
Les charges d'exploitation ont augmenté de 3% à CHF 557 millions. Les charges de personnel se sont inscrites en hausse de 6%, à CHF 387 millions, en particulier sous l'effet de l'inflation, de la reprise des infrastructures informatiques ainsi que de projets de développement, notamment dans la cybersécurité et l'Asset Management. Les autres charges d'exploitation ont diminué de 4%, à CHF 170 millions. Les amortissements ont augmenté de 8%, à CHF 82 millions. Le résultat opérationnel s'est ainsi établi à CHF 515 millions (-5%).

Malgré la baisse du résultat imposable, la charge fiscale a légèrement augmenté, à CHF 75 millions (+1%) en raison de la hausse du taux d'imposition liée à l'imposition minimale de l'OCDE. Le bénéfice net a fléchi de 6%, à CHF 441 millions. Il s'est toutefois inscrit comme le deuxième plus élevé de l'histoire de la Banque, hors éléments extraordinaires. Le ROE s'établit à 11,5% et figure parmi les plus élevés des établissements bancaires comparables.

Le ratio charges/produits est passé de 53,2% à 55,2%. La marge d'intérêts a reculé, passant de 1,01% en 2023 à 0,91% en 2024. Les fonds propres ont augmenté de 2% à CHF 3,9 milliards. Le ratio de fonds propres de base durs (CET1) s'est élevé au 31 décembre 2024 à 16,8% et le ratio de levier à 5,5%.

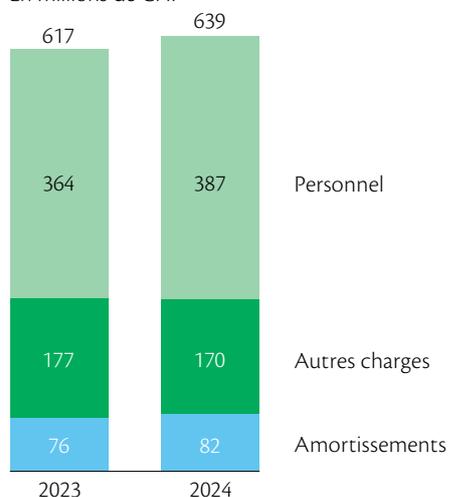
### Revenus

En millions de CHF



### Charges d'exploitation et amortissements

En millions de CHF



## Au niveau des secteurs d'activité

### Banque des particuliers

La banque des particuliers a connu une bonne dynamique d'affaires. Le volume des prêts hypothécaires a progressé de 7% sur l'année, à CHF 11,0 milliards, porté par un marché immobilier vaudois toujours dynamique. Les dépôts et l'épargne de la clientèle ont continué d'affluer pour atteindre CHF 12,2 milliards, en hausse de 2% sur un an. Les revenus de la banque des particuliers ont progressé de 15% à CHF 267,2 millions. Cette forte hausse des revenus s'est traduite directement au niveau du résultat opérationnel qui a bondi de 38% à CHF 110,6 millions. Le département Multicanal, rattaché à la banque des particuliers, a poursuivi son plan de développement en délivrant une dizaine de nouveautés, tous supports confondus.

### Banque des entreprises

Malgré une conjoncture économique en demi-teinte, la banque des entreprises a connu un bon développement de ses affaires au cours de l'année 2024. Les PME, qui constituent le principal apporteur d'affaires du secteur d'activité, ont continué à globalement bien résister dans un contexte d'appréciation du franc suisse. Les Professionnels de l'immobilier ont connu une année particulièrement active, surtout durant le premier semestre de l'année, tout comme les Grandes entreprises qui ont également poursuivi leur développement. Quant au Trade Finance, son activité est toujours maintenue à un niveau modéré en raison des tensions géopolitiques. Les crédits et engagements hors-bilan ont progressé à CHF 20,6 milliards (+7%). Les dépôts ont atteint CHF 12,5 milliards, soit une hausse de 4%. Au total, les revenus de la banque des entreprises ainsi que son résultat opérationnel ont augmenté de respectivement 2% et 4%, à CHF 279,6 millions et CHF 168,6 millions. Le besoin en provisionnement est resté très limité tout au long de l'année, le portefeuille de crédits des entreprises demeurant sain.

### Gestion de fortune

Dans la continuité des années précédentes, la gestion de fortune a connu une bonne dynamique d'affaires en 2024, soutenue par la bonne tenue des marchés financiers. La gestion de fortune a poursuivi ses travaux dans le domaine de l'investissement socialement responsable (ISR) afin de continuer à développer son offre de produits destinée à

la clientèle privée et institutionnelle. Les avoirs administrés par la gestion de fortune ont augmenté de 9%, pour s'établir à CHF 88,0 milliards, grâce à l'apport de nouveaux fonds de la clientèle institutionnelle et à la performance des marchés financiers. Les revenus et le résultat opérationnel ont progressé, à respectivement CHF 460,4 millions (+5%) et CHF 215,9 millions (+5%).

### Trading

Les activités du secteur Trading sont essentiellement tournées vers la clientèle de la Banque, que ce soient la clientèle privée ou les entreprises. Dans un contexte marqué par les fortes tensions géopolitiques et les décisions des banques centrales, l'activité de négoce de devises a progressé par rapport à l'exercice précédent. Dans le même temps, les émissions de produits structurés ont également augmenté par rapport à 2023, notamment sur le troisième trimestre de l'année. Au global, les revenus et le résultat opérationnel du Trading ont augmenté, à respectivement CHF 59,1 millions (+2%) et CHF 31,9 millions (+7%). En l'absence d'une activité de négoce pour compte propre, le profil de risque est resté à un niveau extrêmement bas.

## Faits et événements clés

### Dividende

Le Conseil d'administration proposera à la prochaine Assemblée générale, le 8 mai 2025, d'augmenter le dividende ordinaire de CHF 0,10 par action, à CHF 4,40. Sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale, la BCV distribuera ainsi CHF 379 millions à ses actionnaires. Le Canton de Vaud recevra CHF 286 millions, soit CHF 254 millions de dividendes, auxquels s'ajoutent CHF 32 millions d'impôts cantonaux et communaux relatifs à l'exercice 2024.

Cette distribution s'inscrit dans la logique de la politique de distribution définie en 2008. Au terme de l'exercice 2023, la Banque a également décidé de relever l'objectif de sa politique de distribution: pour cet exercice et les quatre suivants, elle entend verser un dividende ordinaire par action compris entre CHF 4,30 et CHF 4,70, sauf changements significatifs de l'environnement économique ou réglementaire ou de la situation de la Banque. La politique de distribution de la Banque lui aura permis de reverser à l'ensemble de ses actionnaires quelque CHF 5,1 milliards au titre des exercices 2008 à 2024.

### Notation confirmée

L'agence de notation Standard & Poor's a confirmé sa notation AA, avec une perspective stable, attribuée en 2011. Sa consœur Moody's a également confirmé sa notation à long terme (Long Term Deposit Rating) de Aa2 attribuée en 2015, également assortie d'une perspective stable.

### Très bonnes notations extrafinancières

Le travail de fond de la BCV en faveur d'un développement économique respectueux des enjeux de la durabilité se reflète dans ses notations extrafinancières. Ainsi, MSCI ESG note la Banque AA, soit sa deuxième meilleure notation, et la place dans la catégorie « Leader ». Ethos lui accorde la note A-, la deuxième meilleure note sur son échelle. ISS ESG vient pour sa part de relever à C la note attribuée à la BCV, la plaçant dans la catégorie « Prime ».

### Changements dans les organes

Ingrid Deltenre a souhaité remettre son mandat au Conseil d'administration à la prochaine Assemblée générale. Élu le 1<sup>er</sup> mai 2014, elle a rejoint après quelques mois le Comité de Rémunération, de promotion et de nomination, qu'elle a présidé entre 2020 et 2024. Pour lui succéder, le Conseil d'administration de la BCV proposera à la prochaine Assemblée générale d'élire Sandra Hauser. Celle-ci possède une vaste expérience dans les domaines de la technologie, de la finance et du management. Titulaire d'un Master en informatique de l'École polytechnique fédérale de Zurich en 1995 et d'un diplôme en analyse financière et gestion de portefeuille de l'AZEK en 1999, elle a assumé jusqu'en 2023 des rôles de direction en lien avec la technologie au sein d'entreprises financières ou de prestataires de services tels qu'UBS, Avaloq ou Zurich Assurances. Elle a aussi siégé aux conseils d'administration d'Assura (2013-2022) et de la Banque cantonale d'Uri (2018-2024). Sandra Hauser siège depuis 2024 au Conseil d'administration de Cembra Money Bank et dirige la société de conseil acreas GmbH qu'elle a fondée en 2014.

Par ailleurs, le Conseil d'administration de la BCV a nommé Anne Maillard au poste de responsable de la division Retail de la Banque, avec rang de Directrice générale. Précédemment membre de la direction générale de la Banque Cantonale de Fribourg (BCF), COO et cheffe de

la division Produits et Prestations, elle a remplacé José F. Sierdo, qui a fait valoir son droit à la retraite, après avoir été en poste depuis 2014, et quittera la Banque le 30 juin 2025. Sous sa conduite, la division Retail a connu un fort développement, avec le renouvellement du réseau d'agences, le renforcement de la capacité de conseil, l'intégration de nombreuses fonctionnalités digitales, ainsi que le développement de l'application TWINT au niveau suisse. Initialement prévue le 1<sup>er</sup> juillet 2025, l'arrivée d'Anne Maillard est survenue le 1<sup>er</sup> avril 2025. Née en 1969, de nationalité suisse, Anne Maillard a une expertise approfondie de la banque de détail. Entrée à la BCF en 1998 après avoir travaillé à la Société de banque suisse à Zurich et à la Chambre fribourgeoise du commerce, de l'industrie et des services, elle y a occupé plusieurs postes à responsabilités, notamment à la direction générale en tant que cheffe de la division Réseau à partir de 2017 puis, dès 2022, en tant que responsable de la division Produits et Prestations. Anne Maillard est titulaire d'une licence en économie de la Haute École de Saint-Gall (HSG) et d'un certificat de l'Executive Program de l'Université de Stanford aux États-Unis.

### Projets principaux et investissements

#### Projets principaux

La BCV a notamment poursuivi ses investissements pour le développement de ses outils digitaux. Ainsi, la convivialité des interfaces des services de banque en ligne BCV-net (sur le web) et de BCV Mobile (application mobile) a été améliorée et de nouvelles fonctions ont été ajoutées.

La Banque a également été active dans la mise en œuvre de sa stratégie de responsabilité sociale d'entreprise. Plusieurs domaines sont concernés, notamment l'investissement socialement responsable (ISR), les crédits, la diminution de l'empreinte environnementale liée à son fonctionnement et sa responsabilité sociale envers ses collaboratrices et ses collaborateurs. Dans le domaine de l'ISR, le développement de l'offre pour l'ensemble de la clientèle et l'intégration de critères ESG dans la gamme de produits d'investissement de la BCV ont continué, tandis que la mise en œuvre du partenariat conclu en 2020 entre la Banque et le spécialiste suisse de l'ISR Ethos s'est poursuivie. La BCV va continuer de développer son action dans ces domaines.

## Investissements

Ces dernières années, le Groupe BCV a continuellement investi dans des projets d'infrastructure, d'équipement, de maintenance et de développements informatiques. Le détail des investissements se trouve en page 142.

## Orientation stratégique et perspectives

Durant l'année 2019, le Conseil d'administration et la Direction générale ont passé en revue le cadre stratégique en place depuis 2014 et défini un nouveau plan pour les années à venir. Ce dernier s'inscrit d'une part dans la continuité des plans stratégiques mis en œuvre depuis plus de dix ans et, d'autre part, vise à permettre à la Banque de s'adapter aux défis qui se profilent pour les prochaines années.

Le plan stratégique défini en 2019, appelé *vista*, a notamment pour ambition de maintenir la dynamique positive de développement qu'affichent les différents métiers de la Banque depuis plusieurs années. Il vise aussi à permettre à la Banque de s'adapter aux défis qui se profilent pour les prochaines années, notamment l'intensification de la concurrence, les avancées de la digitalisation et l'évolution des besoins des clients.

Au niveau de ses métiers, la BCV a pour ambitions:

- une croissance supérieure à celle du marché dans la gestion de fortune domestique, les PME et l'Asset Management;
- une croissance dans la banque des particuliers au minimum au rythme du marché;
- une focalisation sur la rentabilité dans le financement du négoce de matières premières et les grandes entreprises;
- la poursuite du bon développement actuel dans les autres métiers de la Banque.

La BCV s'est fixé plusieurs axes de développement, notamment:

- continuer d'améliorer la qualité de service tout au long de la chaîne de valeur afin d'optimiser l'expérience client;
- faire évoluer ses canaux de distribution (agences, outils digitaux et centres de contact) pour offrir à la clientèle une expérience multicanal intégrée;

- exploiter systématiquement son modèle de banque universelle afin de générer de nouvelles opportunités d'affaires pour tous les métiers;
- mettre en œuvre des mesures d'amélioration opérationnelle au travers de projets ciblés;
- renforcer l'attractivité de la BCV en tant qu'employeur, notamment en promouvant l'évolution continue des compétences de ses collaboratrices et de ses collaborateurs;
- intensifier son approche en matière de Responsabilité sociale d'entreprise, notamment en étoffant son offre de produits financiers et d'investissements socialement responsables ainsi que dans le domaine hypothécaire.

Dans ce contexte, l'accent mis sur la qualité de service et les valeurs de la Banque (proximité, professionnalisme, performance et responsabilité) traduit la conviction qu'une culture commune et partagée par toutes et tous est un levier clé pour la réalisation de la stratégie. Sur cette base, la Banque vise une croissance durable en assurant une stabilité de ses résultats financiers.

## Objectifs financiers

La BCV a pour ambition de réaliser une croissance durable avec un niveau de revenus et de résultat opérationnel dans la continuité de ces dernières années. Elle vise un ratio charges/produits (*cost/income*) de 55% à 57% et une rentabilité des fonds propres (ROE, calculé sur la base des fonds propres comptables) comprise entre 10% et 12%. En outre, elle s'est fixé comme seuil minimal un ratio de fonds propres de base (CET1) de 13%.

## Évolution des affaires dans les filiales

### Piguet Galland & Cie SA

Piguet Galland & Cie SA est une banque de gestion de fortune ayant son siège à Yverdon-les-Bains et déployant ses activités depuis six sites en Suisse romande: Genève, Lausanne, Yverdon-les-Bains, Nyon, Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds. Elle propose un conseil patrimonial global et des solutions d'investissement personnalisées à des clients privés et institutionnels essentiellement basés sur le territoire helvétique.

En 2024, Piquet Galland & Cie SA a réalisé un résultat net de CHF 11,7 millions, en repli de 15% par rapport à 2023. Les revenus de l'activité bancaire ont progressé de 3% et les charges d'exploitation de 8%. Fin 2024, les avoirs administrés atteignaient CHF 7,7 milliards, en hausse de CHF 914 millions ou 13%. Cette augmentation des avoirs est due à la performance des investissements et à l'apport net d'argent frais qui s'est élevé à CHF 363 millions au cours de l'exercice écoulé.

### Gérfonds SA

Gérfonds SA est la société de direction des fonds mobiliers de la BCV et de douze autres promoteurs. Au 31 décembre 2024, les fortunes des fonds avaient augmenté de CHF 2,8 milliards (+15%), à CHF 21,6 milliards, avec un apport d'argent frais de CHF 1,5 milliard. À fin 2024, la gamme comptait 138 fonds, 94 de droit suisse et 44 de droit luxembourgeois.

Les revenus de Gérfonds ont progressé de 8% à CHF 19 millions et le bénéfice net de 14% à CHF 6 millions.

### GEP SA

GEP SA est la société de direction et de gestion du Fonds Immobilier Romand (FIR). Lancé en 1953, ce fonds de placement immobilier résidentiel de droit suisse ouvert au public et coté en bourse possédait selon son dernier rapport annuel un portefeuille de 154 immeubles, comprenant 4 328 logements, principalement situés sur ou près de l'Arc lémanique.

Au terme du dernier exercice, sa fortune s'élevait à CHF 1,7 milliard (+5%), pour un volume de loyers encaissés de CHF 88 millions (+5%). Grâce à une stratégie de croissance très sélective et un ratio d'endettement de 13,7%, la situation financière demeure très solide.

Le FIR a poursuivi son travail d'optimisation énergétique de son portefeuille d'immeubles existants, avec une réduction de 13 % des émissions de CO<sub>2</sub> lors du dernier exercice; il a aussi fait l'acquisition d'immeubles bien situés et continué la mise en location de 96 logements du nouvel écoquartier OSIRIS à Echallens, qui a débuté au troisième trimestre 2023.

Dans un contexte toujours plus incertain, le FIR a pour objectif de maintenir un niveau de distribution stable tout en créant des plus-values durables.



# Revue 2024

## Les secteurs d'activité

### Banque des particuliers

- La banque des particuliers a connu une bonne dynamique d'affaires. Le volume des prêts hypothécaires a progressé de 7% sur l'année, à CHF 11,0 milliards, porté par un marché immobilier vaudois toujours dynamique. Les dépôts et l'épargne de la clientèle ont continué d'affluer pour atteindre CHF 12,2 milliards, en hausse de 2% sur un an.
- Les revenus de la banque des particuliers ont progressé de 15% à CHF 267,2 millions. Cette forte hausse des revenus s'est traduite directement au niveau du résultat opérationnel qui a bondi de 38% à CHF 110,6 millions.
- Le département Multicanal, rattaché à la banque des particuliers, a poursuivi son plan de développement en délivrant une dizaine de nouveautés, tous supports confondus.

### Activités et stratégie

En 2024, la banque des particuliers employait 367 collaborateurs et collaboratrices pour servir les besoins de plus de 400 000 clients disposant d'avois à concurrence de CHF 500 000, ou de financements immobiliers jusqu'à CHF 1,2 million. Outre les prestations de gestion courante, d'épargne et de financements immobiliers, la banque des particuliers propose également une gamme complète de produits de placement, de prévoyance individuelle et de courtage en ligne ([www.tradedirect.ch](http://www.tradedirect.ch)).

Point d'entrée pour la plupart des clients BCV, la banque des particuliers leur permet de disposer d'une offre complète de canaux pour le traitement de leurs opérations: un réseau physique dense de près de 60 agences et un parc de plus de 160 bancomats répartis dans le canton, un centre de conseil téléphonique performant ainsi qu'une offre de banque en ligne parmi les plus complètes de Suisse, accessible via un ordinateur ou un smartphone.

La banque des particuliers positionne la BCV comme le partenaire naturel des habitantes et habitants du canton de Vaud. Elle est en mesure de conseiller sa clientèle à toutes les étapes de leur vie et de leur proposer une large gamme de prestations.

L'encadrement expérimenté et l'éventail complet de produits font de la banque des particuliers un acteur-clé de la formation au sein de la BCV. Nombre de collaboratrices et collaborateurs employés dans les autres activités de la Banque y ont démarré leur carrière, que ce soit en tant qu'apprenti, stagiaire universitaire ou employé. Elle continue d'assumer ce rôle en favorisant les transferts vers les autres divisions de la Banque.

### Commentaires sur l'année 2024

Le marché immobilier résidentiel a repris sa dynamique haussière, en partie grâce à la baisse des taux d'intérêt observée tout au long de l'année 2024 et à la croissance de la population qui n'a pas faibli. Dans ce contexte, le taux de vacance des logements dans le canton de Vaud a encore diminué pour s'établir à 0,96%, sensiblement inférieur à son niveau d'équilibre estimé à 1,2%. La hausse des prêts hypothécaires accordés par la banque des particuliers s'est élevée à CHF 674 millions, ou 7%, pour atteindre un volume total de CHF 11,0 milliards. Les dépôts et l'épargne de la clientèle privée ont également progressé à CHF 12,2 milliards, soit une hausse de 2% sur un an.

L'offre multicanal de la BCV continue de s'étoffer. En 2024, une dizaine de nouvelles fonctionnalités ou d'évolutions ont été lancées, comme l'ajout de nouvelles préférences de sécurité sur BCV mobile et BCV-net, une meilleure ergonomie de BCV-net, la possibilité pour les clients éligibles de souscrire au fonds d'allocation d'actifs, ou encore BCV Start Invest en self-service sur BCV-net. Nos plateformes numériques continuent de gagner en popularité auprès de la clientèle. Le nombre de connexions à BCV-net ou BCV mobile a encore progressé cette année. Aujourd'hui près

de 80% de la clientèle utilisent la banque en ligne et plus de neuf ordres de paiement sur dix sont traités par ce canal.

La banque des particuliers a vu ses revenus et son résultat opérationnel progresser fortement, à respectivement CHF 267,2 millions (+15%) et CHF 110,6 millions (+38%).

### Objectifs et perspectives

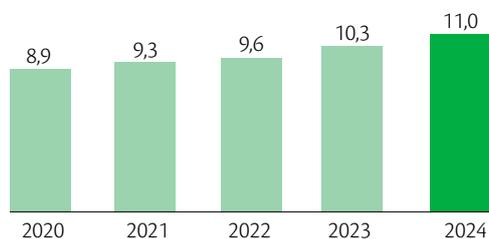
Pour les années à venir, la banque des particuliers aura pour objectif de conserver sa position de partenaire N°1 des Vaudoises et des Vaudois, tout en s'adaptant en permanence à l'évolution des attentes de sa clientèle et aux tendances du marché.

À cet effet, elle poursuivra la mise en place de différentes initiatives visant à améliorer l'expérience client, à travers l'ensemble de ses canaux de distribution. Elle pourra ainsi offrir à la clientèle une expérience multicanal intégrée et performante.

### Données financières 2020 – 2024

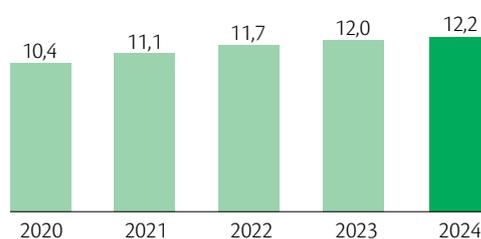
#### Crédits hypothécaires

En milliards de CHF



#### Dépôts de la clientèle

En milliards de CHF



#### Chiffres-clés

	2024	2023
Total des revenus (en millions de CHF)	267.2	232.2
Résultat opérationnel (en millions de CHF)	110.6	80.1
Charges / Produits	58%	64%
ROE	33.7%	26.0%
Collaborateurs et collaboratrices	367	362

Les chiffres 2023 ont été retraités pour des raisons de comparabilité

## Banque des entreprises

- Malgré une conjoncture économique en demi-teinte, la banque des entreprises a connu un bon développement de ses affaires au cours de l'année 2024. Les PME, qui constituent le principal apporteur d'affaires du secteur d'activité, ont continué à globalement bien résister dans un contexte d'appréciation du franc suisse. Les Professionnels de l'immobilier ont connu une année particulièrement active, surtout durant le premier semestre de l'année, tout comme les Grandes entreprises qui ont également poursuivi leur développement. Quant au Trade Finance, son activité est toujours maintenue à un niveau modéré en raison des tensions géopolitiques.
- Les crédits et engagements hors-bilan ont progressé à CHF 20,6 milliards (+7%). Les dépôts ont atteint CHF 12,5 milliards, soit une hausse de 4%.
- Au total, les revenus de la banque des entreprises ainsi que son résultat opérationnel ont augmenté de respectivement 2% et 4%, à CHF 279,6 millions et CHF 168,6 millions.
- Le besoin en provisionnement est resté très limité tout au long de l'année, le portefeuille de crédits des entreprises demeurant sain.

### Activités et stratégie

La banque des entreprises se compose de quatre métiers: les PME, les Professionnels de l'immobilier, les Grandes entreprises et le Trade Finance. La gamme de produits couvre l'ensemble des prestations de financement (constructions, équipements productifs, fonds de roulement, négoce international), de couverture des risques de change et de taux, ainsi que de gestion de la trésorerie.

La BCV continue à développer son portefeuille de clientèle PME en restant fortement ancrée dans le tissu économique du canton de Vaud. Elle est la banque de plus d'une PME vaudoise sur deux. Au niveau des Grandes entreprises, la BCV propose une large palette de prestations et de services aux entreprises de Suisse romande et, de façon plus sélective, à la clientèle suisse alémanique. L'Arc lémanique étant un centre mondial du négoce international de matières premières, un grand nombre de sociétés de négoce y sont implantées.

Dans ce métier, la BCV est un acteur reconnu, en particulier dans le domaine des métaux, de l'agroalimentaire et de l'énergie. La Banque se concentre sur certains marchés-clés et se caractérise par un suivi systématique des transactions de marchandises financées.

### Commentaires sur l'année 2024

Les quatre métiers qui composent la banque des entreprises ont connu des développements différenciés en 2024 :

Dans une conjoncture incertaine, les PME vaudoises ont de nouveau fait preuve de résilience malgré l'appréciation du franc vis-à-vis de l'euro et du dollar américain. Les dernières enquêtes d'opinion montrent que, globalement, l'optimisme prédomine encore parmi les entrepreneurs, ce qui laisse entrevoir une amélioration en 2025 et les années suivantes.

Même constat au niveau des Grandes entreprises qui évoluent dans une économie suisse dont la croissance est demeurée modérée. Les volumes d'affaires ont continué de progresser.

Les métiers de l'immobilier ont connu une année particulièrement active, surtout durant le premier semestre, tirés par les fonds immobiliers.

Quant au Trade Finance, les tensions géopolitiques et la baisse du prix des matières premières au second semestre n'ont pas favorisé la reprise de l'activité déjà réduite. Les volumes moyens ont baissé de 10%.

Au final, le total des crédits et engagements hors bilan de la banque des entreprises a progressé de 7% à CHF 20,6 milliards, malgré le remboursement continu des crédits COVID-19. Le besoin en provisionnement est demeuré très limité en 2024. Enfin, les dépôts de la clientèle ont augmenté de 4% à CHF 12,5 milliards.

Les revenus de la banque des entreprises ont progressé de 2% à CHF 279,6 millions, pour un résultat opérationnel également en hausse à CHF 168,6 millions (+4%).

## Objectifs et perspectives

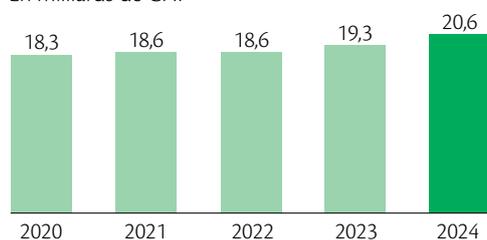
La banque des entreprises a pour volonté de continuer à renforcer sa présence auprès des PME et des professionnels de l'immobilier du canton, de les servir au plus près de leurs besoins et de les accompagner dans un environnement économique toujours incertain tout au long de leur cycle de vie, y compris en cas de succession.

En parallèle, les activités du Trade Finance et des Grandes entreprises poursuivront une approche basée sur l'optimisation de la rentabilité en adéquation avec le profil de risque de la Banque.

## Données financières 2020 – 2024

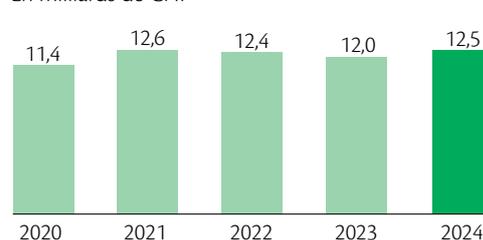
### Crédits et engagements hors bilan

En milliards de CHF



### Dépôts de la clientèle

En milliards de CHF



## Chiffres-clés

	2024	2023
Total des revenus (en millions de CHF)	279.6	273.4
Résultat opérationnel (en millions de CHF)	168.6	162.1
Charges / Produits	36%	37%
ROE	9.8%	10.2%
Collaborateurs et collaboratrices	188	187

Les chiffres 2023 ont été retraités pour des raisons de comparabilité

## Gestion de fortune

- Dans la continuité des années précédentes, la gestion de fortune a connu une bonne dynamique d'affaires en 2024, soutenue par la bonne tenue des marchés financiers.
- La gestion de fortune a poursuivi ses travaux dans le domaine de l'investissement socialement responsable (ISR) afin de continuer à développer son offre de produits destinée à la clientèle privée et institutionnelle.
- Les avoirs administrés par la gestion de fortune ont augmenté de 9%, pour s'établir à CHF 88,0 milliards, grâce à l'apport de nouveaux fonds de la clientèle institutionnelle et à la performance des marchés financiers.
- Les revenus et le résultat opérationnel ont progressé, à respectivement CHF 460,4 millions (+5%) et CHF 215,9 millions (+5%).

## Activités et stratégie

La gestion de fortune au niveau du Groupe BCV se compose des activités de la Maison mère, auxquelles s'ajoutent celles de ses filiales Piguët Galland & Cie SA, Gêrifonds SA (qui possède elle-même une filiale au Luxembourg) et GEP SA. À l'échelle de la Maison mère, la gestion de fortune est répartie entre deux divisions, la division Private Banking, dédiée à la clientèle privée aisée et fortunée, et la division Asset Management & Trading, centrée sur la clientèle institutionnelle. Avec un effectif de 582 collaborateurs et collaboratrices actifs dans la gestion de fortune, le Groupe BCV s'impose comme un acteur incontournable dans la gestion privée et le numéro un de la gestion institutionnelle dans le canton de Vaud.

Le développement de la clientèle privée est coordonné avec les autres secteurs, mettant à profit les synergies résultant de la structure de banque universelle de la BCV. Ainsi, l'activité du Private Banking bénéficie d'un afflux régulier d'une clientèle à haut potentiel mise en contact par la banque des particuliers, qui couvre la majorité des résidentes et résidents du canton, et par la banque des entreprises fortement intégrée dans le tissu économique régional. Leader dans le canton de Vaud, la BCV poursuit sa stratégie de croissance auprès de la clientèle institutionnelle en Suisse romande et

alémanique. À cet effet, elle capitalise sur son expertise dans la prévoyance professionnelle via AVENA Fondation BCV 2<sup>e</sup> pilier, qui compte plus de 1 100 entreprises affiliées pour près de 17 000 assurées et assurés. Focalisée initialement sur la Suisse romande, la BCV a su se développer en Suisse alémanique valorisant ses compétences de gestion, ainsi que sa capacité à créer des produits financiers performants.

Filiale à 99,7% de la BCV, Piguët Galland & Cie SA est née de la fusion de la Banque Piguët & Cie SA avec la Banque Franck Galland & Cie SA acquise en 2011. Présente à Genève, Lausanne, Yverdon-les-Bains, Nyon, Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds. Piguët Galland & Cie SA a pour ambition de figurer parmi les principaux acteurs de la gestion de fortune en Suisse romande.

Gêrifonds SA, filiale à 100 % de la BCV, offre à sa Maison mère et à ses autres partenaires des compétences à haute valeur ajoutée en matière de direction, d'administration, de création et de distribution de fonds de placement. Grâce à son expertise et sa position de leader dans les fonds de placement suisses en Suisse romande, Gêrifonds SA dispose d'une solide base de clientèle externe en forte croissance.

Fondée en 1953, GEP SA est une filiale à 100% de la BCV. Elle a développé un savoir-faire unique dans la gestion de portefeuilles immobiliers. Elle gère en particulier le Fonds Immobilier Romand (FIR), fonds immobilier de droit suisse coté à la Bourse suisse, qui investit principalement dans des immeubles d'habitation situés en Suisse romande.

## Commentaires sur l'année 2024

Dans la continuité de 2023, les marchés financiers ont été globalement orientés à la hausse en 2024, permettant aux produits de placement proposés par la BCV d'afficher, dans l'ensemble, une très bonne performance.

Dans un paysage bancaire helvétique marqué par la disparition d'un acteur majeur et en tant que banque universelle et gestionnaire de fortune reconnu, la BCV a décidé de lancer cette année des nouveaux fonds indiciels sur les actions suisses et les obligations libellées en francs suisses. Ces fonds couvriront l'univers des indices SPI 20, SPI et SBI AAA-BBB, et certains des véhicules seront intégrés à notre offre de placements responsables.

Durant l'année écoulée, la Gestion de fortune a connu un apport de nouveaux fonds important en provenance essentiellement de la clientèle institutionnelle. À ces nouveaux fonds s'ajoute la hausse des marchés financiers, qui ont permis aux avoirs administrés par la Gestion de fortune de progresser de 9% à CHF 88,0 milliards.

À l'instar de la Banque des particuliers, les prêts hypothécaires accordés à la clientèle privée de la Gestion de fortune ont progressé de 5% dans un marché immobilier vaudois toujours dynamique, pour atteindre un montant global de CHF 8,7 milliards.

Dans ce contexte, les revenus de la Gestion de fortune ont progressé à CHF 460,4 millions (+5%), tout comme le résultat opérationnel qui s'est établi à CHF 215,9 millions (+5%).

## Objectifs et perspectives

Dans la continuité des années précédentes, la BCV poursuivra sa stratégie de croissance dans la gestion de fortune privée domestique avec pour ambition de devenir l'acteur de référence dans le canton de Vaud.

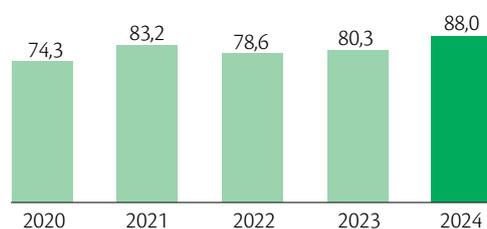
Dans la gestion institutionnelle, la Banque a pour objectif de continuer à se développer dans le canton, en Suisse romande et en Suisse alémanique grâce à son bureau de représentation à Zurich. En tant que producteur et fournisseur de produits, l'Asset Management poursuivra le développement de ses stratégies de gestion innovantes. La gamme de produits continuera d'évoluer et de s'étendre en fonction des nouveaux styles d'investissements et des besoins de la clientèle, en particulier dans le domaine de l'ISR.

La filiale Piguet Galland & Cie SA poursuivra le développement de ses activités sur le marché de la gestion de fortune en Suisse romande, tout en continuant de s'appuyer sur sa Maison mère.

## Données financières 2020 – 2024

### Avoirs administrés<sup>1)</sup>

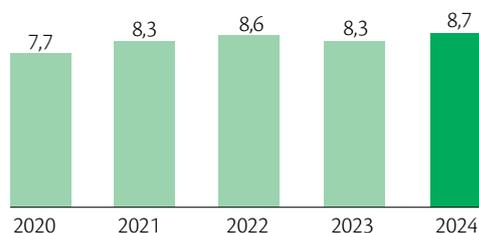
En milliards de CHF



<sup>1)</sup> Suite à une modification en 2024 du périmètre des avoirs administrés, les montants 2022 et 2023 ont été retraités pour des raisons de comparabilité

### Crédits hypothécaires

En milliards de CHF



## Chiffres-clés

	2024	2023
Total des revenus (en millions de CHF)	460,4	437,7
Résultat opérationnel (en millions de CHF)	215,9	204,8
Charges / Produits	53%	53%
ROE	48,2%	47,6%
Collaborateurs et collaboratrices	582	549

Les chiffres 2023 ont été retraités pour des raisons de comparabilité

## Trading

- Les activités du secteur Trading sont essentiellement tournées vers la clientèle de la Banque, que ce soient la clientèle privée ou les entreprises. Dans un contexte marqué par les fortes tensions géopolitiques et les décisions des banques centrales, l'activité de négoce de devises a progressé par rapport à l'exercice précédent. Dans le même temps, les émissions de produits structurés ont également augmenté par rapport à 2023, notamment sur le troisième trimestre de l'année.
- Au global, les revenus et le résultat opérationnel du Trading ont augmenté, à respectivement CHF 59,1 millions (+2%) et CHF 31,9 millions (+7%).
- En l'absence d'une activité de négoce pour compte propre, le profil de risque est resté à un niveau extrêmement bas.

### Activités et stratégie

Afin de répondre aux besoins de transactions de la clientèle et de lui offrir une large palette de produits et de services, la BCV dispose d'une des plus grandes salles des marchés de Suisse romande. Celle-ci intervient directement sur les marchés et sur la Bourse SIX Swiss Exchange. Ses activités se concentrent sur l'offre de produits d'investissement et de couverture (devises, actions, obligations, produits dérivés et structurés) destinés à une clientèle basée principalement en Suisse. La Banque met à disposition son application gratuite BCV e-FOREX qui permet de traiter des opérations spot, à terme et swap sur devises, 24h/24, 6j/7.

L'orientation stratégique de la salle des marchés se focalise sur les activités liées aux transactions de la clientèle, résultant en un faible niveau de risque.

Les activités de trading sont regroupées dans la Division Asset Management & Trading réunissant les activités d'asset management, la politique d'investissement, la prévoyance professionnelle et la salle des marchés. Ce regroupement permet de mieux exploiter les synergies entre l'expertise de la salle des marchés et l'Asset Management, notamment dans la mise à disposition de produits d'investissement adaptés à la clientèle et cohérents avec la politique d'investissement de la Banque.

## Commentaires sur l'année 2024

Si le franc suisse s'est affaibli face à l'euro et au dollar américain durant le premier semestre 2024, il s'est renforcé dans le courant de l'été sous l'effet des tensions économiques et géopolitiques qui ont incité les investisseurs à rechercher des actifs sûrs. Par la suite, le franc suisse est resté stable face à l'euro, mais il a connu une période de faiblesse notable face au dollar américain à partir d'octobre, avec une hausse de près de 10% de l'USD/CHF en un peu plus de trois mois, essentiellement alimentée par le dynamisme de l'économie américaine.

Dans ce contexte, l'activité sur les devises a enregistré une progression de ses revenus de 3% sur l'année, qui contribue ainsi à plus de 60% du total des revenus du secteur. Dans le même temps, l'activité d'émission de produits structurés a également progressé, en particulier durant le troisième trimestre.

Au final, le secteur affiche une hausse de 2% de ses revenus à CHF 59,1 millions et de 7% de son résultat opérationnel à CHF 31,9 millions.

Le profil de risque s'est maintenu à un niveau très bas avec une Value-at-Risk (1 jour, 99%) moyenne de l'ordre de CHF 0,1 million sur 2024. Cela signifie que tout au long de l'année, il y avait 99% de chances que la salle des marchés ne perde jamais plus de CHF 0,1 million sur un jour.

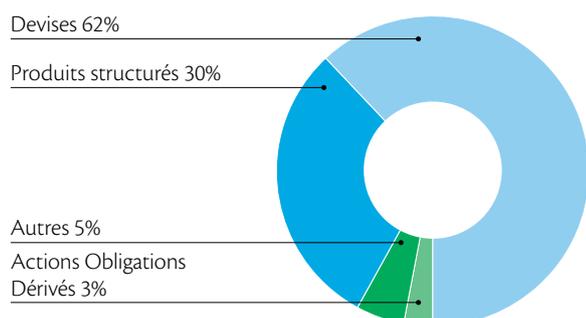
## Objectifs et perspectives

Au cours des prochaines années, les équipes de la salle des marchés poursuivront le développement d'une offre de prestations et de services focalisée sur les besoins-clés de la clientèle. Que ce soit à des fins de couverture ou d'investissement, les produits issus de la salle des marchés BCV répondent à des critères stricts de transparence.

Dans ce contexte, les activités de devises et de produits structurés chercheront à acquérir et consolider leurs relations avec la clientèle en offrant un service et des produits performants.

## Données financières 2024

### Répartition des revenus de négoce par marché



### Évolution des cours de change

En CHF



### Chiffres-clés

	2024	2023
Total des revenus (en millions de CHF)	59.1	58.0
Résultat opérationnel (en millions de CHF)	31.9	29.8
Charges / Produits	45%	48%
ROE	38.0%	33.7%
Collaborateurs et collaboratrices	51	50

Les chiffres 2023 ont été retraités pour des raisons de comparabilité



# Gestion intégrée des risques

Approche globale	60
Risque de crédit	62
Risque de marché	65
Risques opérationnels	67
Risques clés dans le domaine du Compliance	68
Risques clés dans le domaine de la Sécurité	69
Risques liés au climat	71
Principes cadre du système de contrôle interne	73

# Gestion intégrée des risques

## 1. Approche globale

### 1.1 Objectifs de la gestion des risques

Les métiers bancaires consistent à prendre des risques stratégiques et business, de marché et de crédit dans le but de dégager du profit économique et, de façon indirecte, en s'exposant aux risques opérationnels. À la BCV, l'ensemble des risques sont gérés de façon intégrée et cohérente par un processus qui concerne toutes les fonctions de la Banque et dont les objectifs globaux sont:

- Une connaissance de l'exposition aux risques, dans le sens qu'elle est évaluée, suivie et reportée de façon appropriée par rapport à l'environnement économique et réglementaire.
- Une adéquation entre la capacité de prise de risque de la Banque et son profil de risque.
- Une optimisation des rendements par rapport aux risques pris et donc par rapport aux fonds propres engagés.

### 1.2 Principes de base de la gestion des risques

La gestion des risques de la Banque se base sur les dix principes suivants:

1. La Banque prend des risques stratégiques et business, des risques de crédit et des risques de marché dans le but de générer du profit économique.
2. La Banque cherche à minimiser son exposition aux risques opérationnels auxquels elle est exposée de par ses activités.
3. Toute prise de risque s'inscrit clairement dans l'exercice des métiers de la Banque et dans le profil de risque visé.
4. Le niveau de prise de risque doit être en adéquation avec la tolérance (appétit) de risque en termes de variabilité du résultat net ainsi qu'avec le niveau de fonds propres visé.
5. La Banque engage et maintient uniquement des positions dont elle sait et peut gérer les risques.
6. Tous les risques sont évalués et surveillés quant à leur impact financier (diminution du bénéfice et/ou des

fonds propres), leur impact réglementaire (pouvant entraîner une restriction du droit d'exercer) et leur impact sur la réputation de la Banque.

7. Dans toute la Banque, la gestion des risques applique les mêmes définitions, les mêmes fondements méthodologiques et les mêmes principes organisationnels.
8. La Banque améliore de façon continue ses méthodes et processus d'évaluation et de contrôle des risques en visant des approches de qualité appropriées par rapport aux risques pris.
9. La Banque vise une culture et des compétences élevées en matière de gestion des risques. Elle s'oriente sur les pratiques de référence et les recommandations du Comité de Bâle.
10. La Banque vise une maîtrise autonome des modèles et outils de gestion des risques qu'elle utilise.

### 1.3 Structure des risques

La Banque surveille quatre catégories de risques pour l'ensemble de ses activités:

- **Le risque stratégique et business** qui, dans le cas du risque stratégique, résulte de l'événement d'un changement de l'environnement économique ou réglementaire affectant de façon adverse les choix stratégiques de la Banque, ou, dans le cas du risque business, pour une stratégie donnée, résulte de l'événement de changements conjoncturels ou concurrentiels affectant de façon adverse les décisions d'affaires.
- **Le risque de crédit** qui résulte de l'événement possible du défaut d'une contrepartie. Le risque de crédit est intrinsèquement lié à toute exposition de crédit.
- **Le risque de marché** qui résulte de l'événement possible de changements adverses de paramètres du marché, en particulier des prix, des volatilités implicites, et d'autres effets de base dans les marchés (corrélation entre les prix des actifs et la liquidité de leur marché). Le risque de liquidité tant en termes de difficulté éventuelle de refinancement structurel de l'activité que de problèmes potentiels liés à la gestion à court terme des liquidités

est également considéré comme un risque de marché. Le risque de marché est intrinsèquement lié aux expositions de marché.

- **Les risques opérationnels** qui résultent de l'événement possible d'une inadéquation ou d'un dysfonctionnement dû à des processus, des personnes ou des systèmes inappropriés, voire à des actes de malveillance. Les risques opérationnels incluent le risque de non-conformité dans le sens d'un risque de manquement aux prescriptions légales, normes et règles de la Banque. Les risques opérationnels sont intrinsèquement liés aux activités et au fonctionnement de la Banque.

Ces risques sont analysés et gérés en fonction de leur impact potentiel. Trois types d'impact sont distingués:

- **L'impact financier**, c'est-à-dire une diminution du bénéfice net, du montant comptable et/ou de la valeur économique des fonds propres.
- **L'impact réglementaire**, c'est-à-dire une intervention des autorités résultant d'un manquement au cadre légal et réglementaire auquel la Banque est soumise.
- **L'impact sur la réputation**, c'est-à-dire des informations publiques défavorables sur la Banque dont la gravité dépend de la réaction des principales parties prenantes de la Banque.

#### 1.4 Gouvernance de la gestion des risques

La gouvernance et l'organisation de la gestion des risques sont définies selon les mêmes principes de base pour l'ensemble des risques dans toute la Banque. Les principales responsabilités en matière de gestion des risques sont résumées ici:

- Le Conseil d'administration décide des principes de base de la gestion des risques et de la stratégie de prise de risque de la Banque. Il est également responsable de la surveillance globale du profil de risque de la Banque. À cet effet, il s'assure du suivi des principaux facteurs de risque et expositions, y compris ceux liés au climat.
- Le Comité Audit et Risque s'assure de la mise en place et du fonctionnement de la gestion des risques selon le cadre défini par le Conseil d'administration.
- La Direction générale est responsable de la mise en place, du fonctionnement de la gestion des risques ainsi que du contrôle du profil de risque de la Banque. La Direction générale suit et évalue les principaux facteurs de risque et expositions, y compris ceux liés au climat. À cet effet, elle assure une surveillance des risques stratégiques et business et charge le Comité Risques de la Direction générale (CRDG) de préparer la surveillance et le repor-

ting de ces risques. Le CRDG est composé du Chief Financial Officer (présidence), du président de la Direction générale, d'autres responsables de division ainsi que du responsable du département Risk Management.

- Les responsables de division sont en charge de conduire et de maîtriser leurs activités, que ce soit une activité de front ou une activité de pilotage ou de support. Ils ont la responsabilité première de surveiller, d'identifier et de gérer les risques stratégiques, business, de crédit, de marché et opérationnels découlant de leurs activités respectives.
- Le Chief Financial Officer assume également le rôle de Chief Risk Officer. Avec l'appui du département Risk Management, le CFO propose la politique et stratégie des risques, surveille le profil de risque global de la Banque, s'assure de l'adéquation des fonds propres et contribue au développement de la culture des risques des collaborateurs et collaboratrices. Avec le département Compliance, il s'assure de l'application d'une diligence appropriée en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, de surveillance des abus de marché et dans l'application des sanctions économiques.
- Pour toute exposition au risque de crédit de la Banque, la division Gestion crédit du Chief Credit Officer (CCO) est responsable de l'analyse du risque et, dans les limites de sa compétence (voir ci-après), de l'octroi ainsi que de la surveillance de l'exposition par contrepartie. Le développement et le suivi des modèles de mesure du risque de crédit des positions, en particulier quand ils interviennent dans le domaine des processus de crédit, sont sous sa responsabilité. Il est également responsable de la définition et de la mise en œuvre des critères et normes de décision et de monitoring de crédit.
- Le département Risk Management est responsable de développer et d'améliorer les principes et méthodes de contrôle des risques de crédit, de marché et opérationnels de la Banque. Il est également en charge de surveiller le profil de risque de la Banque et d'assurer le reporting des risques. Dans ce cadre, il s'assure que les principaux facteurs de risque et expositions sont pris en compte, y compris ceux liés au climat. Il vérifie l'adéquation et l'efficacité du système de contrôle interne opérationnel, notamment par une coordination des travaux de contrôle des entités avec des responsabilités de contrôle de niveau 2, et en assure le reporting aux organes de la Banque. Il est également responsable du contrôle overnight du risque de marché des activités de la salle des marchés.
- Le département Compliance est responsable de définir, mettre en place, contrôler et faire évoluer le cadre de fonctionnement et le dispositif de contrôle dans les domaines de

la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, de la surveillance des abus de marché, du respect des sanctions économiques et de la conformité fiscale. Il assure également une responsabilité de contrôle en matière de protection de l'investisseur. Il contribue activement à la sensibilisation des collaborateurs et collaboratrices de la Banque aux exigences dans ses domaines de compétence et apprécie de manière indépendante l'adéquation du cadre de fonctionnement par rapport aux activités de la Banque.

- Le département Sécurité est responsable de définir, mettre en place, contrôler et faire évoluer le dispositif permettant d'assurer la sécurité du système d'information, des données et des opérations, d'assurer la sécurité et la sûreté des personnes, infrastructures et valeurs physiques ainsi que d'assurer la gestion de crise et la reprise des activités critiques. Il porte une attention particulière à la cybercriminalité. Il s'assure que les protections et mesures de gestion de crise et de reprise des activités critiques restent efficaces et appropriées dans le temps.

## 2. Risque de crédit

La gestion du risque de crédit est une compétence stratégique de la BCV. Chaque phase des activités de crédit fait appel à un savoir-faire particulier en matière de gestion des risques:

- Premièrement, l'octroi de crédits se base sur des processus et des méthodes d'analyse du risque de crédit qui assurent une appréciation objective et fondée du risque tout en respectant les impératifs opérationnels.
- Deuxièmement, les crédits en cours font l'objet d'une surveillance continue, tant au niveau du portefeuille des crédits qu'au niveau de chaque crédit individuel. Cette approche

permet de surveiller l'adéquation du profil de risque de crédit par rapport aux objectifs stratégiques et rend possible la détection anticipée des augmentations du risque.

- Troisièmement, les crédits compromis font l'objet d'une gestion différente, clairement définie, afin d'accompagner au mieux le débiteur en difficulté et, ce faisant, de protéger les intérêts de la Banque, de ses épargnants, créanciers et actionnaires.

Les trois phases des activités de crédit sont développées ci-après plus en détail.

### 2.1 Décision de crédit

#### Stratégie de risque et politique de crédit

Les crédits représentent la position d'actif la plus importante de la Banque. En termes de prise de risque de crédit, la Banque vise un portefeuille de crédits de qualité. Le risque de crédit clientèle résulte du financement hypothécaire des particuliers et des entreprises, des créances de crédit sur les entreprises, ainsi que des autres expositions sur des institutions financières et des entités publiques. Pour les différents segments de clientèle, la Banque a défini des limites en termes d'exposition maximale et de types de prestation de crédit proposés ainsi qu'en termes de qualité moyenne visée exprimée en perte attendue et en besoin de fonds propres. Le risque de crédit sur les banques résulte des placements de la trésorerie, des activités de trading de dérivés de gré à gré, des opérations de titres et de paiement (dénouement) ainsi que des garanties bancaires dans le cadre du Trade Finance. La Banque revoit au moins annuellement les limites applicables à chaque contrepartie bancaire. La stratégie de prise de risque et la politique de crédit sont revues régulièrement.

#### Profil de risque de la Banque

		31.12.21	31.12.22	31.12.23	31.12.24
<b>Fonds propres BCV Groupe<sup>1)</sup></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Actifs pondérés par le risque (en CHF milliards)</li> <li>Ratio de fonds propres – Capital total</li> <li>Ratio de fonds propres – Tier 1</li> </ul>	19,3 17,3% 17,2%	19,1 17,7% 17,6%	19,4 18,0% 17,9%	<b>20,9</b> <b>16,9%</b> <b>16,8%</b>
<b>Crédits non compromis Maison mère</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Crédits clientèle bilan et hors bilan<sup>2)</sup> (CHF milliards)</li> <li>Taux de perte attendue (par rapport à l'utilisation)</li> </ul>	36,6 9 bps	37,4 7 bps	38,6 7 bps	<b>41,3</b> <b>6 bps</b>
<b>Crédits compromis Maison mère</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Crédits compromis<sup>3)</sup> (CHF milliards)</li> <li>En % du total crédit clientèle et banques</li> <li>Taux de provisionnement spécifique</li> </ul>	0,1 0,3% 57%	0,1 0,3% 60%	0,1 0,3% 56%	<b>0,1</b> <b>0,3%</b> <b>60%</b>
<b>Risque marché trading book Maison mère</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>VaR<sup>4)</sup> département Trading (CHF millions, 1j, 99%)</li> <li>VaR<sup>4)</sup> nostro AM (CHF millions, 180j, 99%)</li> </ul>	0,1 0,1	0,1 0,1	0,2 0,0	<b>0,1</b> <b>0,0</b>
<b>Risque marché banking book Maison mère</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sensibilité de la valeur des fonds propres à une hausse de la courbe de taux de 100 bps (CHF millions)</li> </ul>	-399,8	-299,2	-335,4	<b>-347,6</b>
<b>Risques opérationnels Maison mère</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nouvelles provisions et pertes directes (CHF millions)<sup>5)</sup></li> </ul>	-0,9	5,5	1,0	<b>0,6</b>

<sup>1)</sup> Selon Bâle III depuis 2013

<sup>2)</sup> Hors immobilisations financières (obligations).

<sup>3)</sup> Engagement net (engagement des tiers compromis pour lesquels la provision est supérieure à 0).

<sup>4)</sup> Valeur moyenne de la VaR sur l'année.

<sup>5)</sup> Avec prise en compte des variations de provisions et des gains.

### Séparation des pouvoirs et compétences d'octroi

Les fonctions de vente (front) et les fonctions d'analyse et d'octroi sont strictement séparées. Les collaborateurs et collaboratrices responsables de développer les relations avec la clientèle, de promouvoir les prestations de crédit et de déterminer leur prix sont rattachés à des départements «de front». Les relations et les demandes de limites de contreparties avec les institutions financières sont de la responsabilité de la division Finance et risques.

L'analyse, l'octroi et la surveillance de l'utilisation des limites de crédit sont du ressort de la division Gestion crédit sous la responsabilité du CCO. L'analyse du risque de crédit se base sur les outils (modèles de notation) développés par les secteurs responsables du développement des modèles et les appréciations des analystes. Certaines prestations de crédit comme les prêts hypothécaires simples et peu risqués sont octroyées selon des critères standardisés sans intervention de l'analyse, en appliquant les notations obtenues des modèles définis par la Banque.

Les compétences d'octroi des crédits sont basées sur le montant de l'engagement de crédit et le niveau de la perte attendue. En fonction de ces deux éléments, l'octroi est de la compétence du Conseil d'administration, du Comité Crédit de la Direction générale, du CCO, d'un Comité Crédit sectoriel ou des analystes. Les compétences d'octroi sont définies dans le Règlement des compétences de crédit validé par le Conseil d'administration.

### Analyse du risque de défaut

L'évaluation du risque de défaut d'une contrepartie se situe au centre de l'analyse du risque de crédit. La Banque attribue à chaque contrepartie une classe de risque reflétant une certaine probabilité de défaut. L'échelle de la Banque comprend sept classes de risque principales divisées en 16 sous-classes de risque clairement définies. La méthode d'évaluation du risque de défaut consiste à appliquer un modèle de rating et à le compléter par des appréciations d'analyste basées sur des lignes directrices et des critères définis. En fonction de leurs caractéristiques, les contreparties sont notées par différents modèles de rating; l'attribution d'une contrepartie à un modèle de rating répond à une logique strictement définie. À part quelques exceptions, les modèles de rating répondent aux exigences des approches Internal Rating Based (IRB) de l'Accord de Bâle III et font l'objet d'une validation indépendante et d'une amélioration continue.

### Analyse des sûretés

Le taux d'avance et le calcul de la perte attendue en cas de défaut dépendent étroitement de l'évaluation des sûretés. La valeur vénale de celles-ci est déterminée en fonction des conditions et de la situation du marché et fait intervenir le jugement d'experts immobiliers. Elle fait l'objet d'un réexamen à des fréquences déterminées ou à l'occasion d'interventions clairement définies. Pour les objets immobiliers, la Banque détermine la valeur vénale en accord avec les recommandations de l'Association suisse des banquiers (ASB). La valeur de marché des habitations individuelles est estimée à l'aide d'une méthode hédoniste. Les immeubles d'habitation collective et commerciaux sont évalués selon leur rendement. Au moment de la décision d'octroi d'un crédit, le taux d'avance et la perte attendue en cas de défaut sont établis sur la base d'une évaluation actuelle de la sûreté. La Banque applique des taux d'avance en ligne avec les pratiques bancaires suisses.

### Perte attendue et prix ajustés aux risques

Pour toutes les prestations de crédits, les prix sont déterminés individuellement, notamment en tenant compte du coût spécifique de chaque crédit ainsi que des objectifs de rentabilité des fonds propres. Le coût de crédit se compose du coût de refinancement/remplacement, du coût de gestion et de la perte attendue. Cette dernière est déterminée en fonction de la probabilité de défaut (rating) de la contrepartie et de la perte attendue en cas de défaut. Cette dernière dépend en particulier du montant d'exposition crédit et de la valeur des sûretés.

En ce qui concerne les activités de trade finance, la perte attendue est estimée par transaction selon une approche développée à partir des critères de slotting de l'Accord de Bâle III. Dans l'ensemble, cette démarche permet à la Banque de demander des prix qui reflètent au mieux la qualité de chaque transaction.

### Collateral management

Avec la plupart de ses contreparties bancaires, la BCV a mis en place des accords de collateral management portant sur l'ensemble des activités de trading de dérivés. Ces accords permettent de réduire de façon significative les expositions au risque de crédit.

## 2.2 Surveillance des crédits

### Surveillance du risque de crédit

Un système d'alerte et des renouvellements internes ont pour objectif de détecter des situations individuelles à

risque accru. Le système d'alerte se base sur un suivi strict des dépassements ainsi que sur d'autres facteurs (y compris des renotations automatisées), qui cherchent à déceler des situations présentant un risque accru, voire des crédits compromis. La détection de dépassements déclenche des actions spécifiques de la part des conseillers et des analystes. Le système de renouvellements internes définit, pour des crédits qui n'ont pas nécessité d'intervention suite à une alerte et qui sont d'une certaine importance, la durée maximale entre deux analyses. Celle-ci est définie en fonction de la nature du crédit et du type de contrepartie.

### Analyse du portefeuille de crédits

Le profil de risque du portefeuille de crédits est suivi trimestriellement. Pour les différents segments de clientèle, les expositions de crédit, les actifs pondérés par le risque, les montants et taux de perte attendue, les engagements provisionnés et les corrections de valeur et les indicateurs de concentration du risque sont analysés et comparés avec les observations sur les périodes précédentes. Ce suivi est complété par une analyse de l'évolution de l'exposition sur des portefeuilles spécifiques, dont les portefeuilles exposés aux facteurs de risque liés au climat. Les résultats sont reportés au management. Annuellement, l'impact de scénarios économiques adverses est évalué dans le but d'apprécier l'adéquation des fonds propres de la Banque. L'analyse de l'impact des scénarios adverses sur les portefeuilles de crédits améliore la compréhension du profil de risque.

### 2.3 Gestion des crédits compromis

#### Politique des Affaires spéciales

Les crédits compromis sont gérés par le département des Affaires spéciales crédits au sein de la division Gestion crédit. Pour chaque dossier, une stratégie de gestion est mise en place. Celle-ci est définie sur la base de critères qui, pour des entreprises, tiennent en particulier compte de la possibilité d'un redressement financier et de la volonté du client de collaborer avec la Banque.

#### Provisionnement

La Banque détermine des provisions spécifiques pour chaque crédit compromis. Le besoin en provisions est déterminé individuellement pour chaque dossier de crédit compromis sur la base d'une analyse reposant sur une procédure clairement définie. Dans cette analyse, les sûretés sont prises à leur valeur de liquidation, qui reflète la valeur nette que la Banque estime obtenir en les réalisant aux conditions actuelles du marché en

tenant compte des frais de réalisation et des coûts liés à une détention éventuelle de la sûreté. La valeur de liquidation est obtenue en appliquant une décote à la valeur vénale.

### 2.4 Exposition au risque de crédit

L'exposition crédit totale de la Maison mère s'élevait à CHF 42,7 milliards au 31 décembre 2024, soit une hausse de 6,8% par rapport à fin 2023. L'exposition aux banques représentait CHF 1,3 milliard, soit 3% de l'exposition totale.

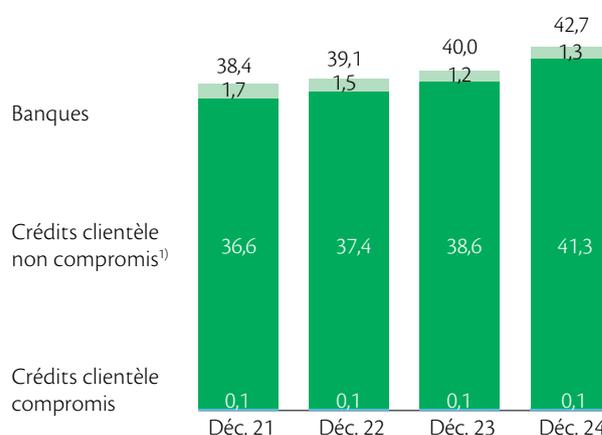
L'exposition de crédit dans le canton de Vaud représente 77% de l'exposition clientèle de la Banque, reflet d'une activité principalement orientée vers le canton. Les financements de crédit aux entreprises reflètent la structure économique du canton, avec néanmoins un poids prépondérant du secteur Immobilier et construction, qui représente 43% de l'exposition de crédit aux entreprises.

La répartition des crédits par segment est globalement stable par rapport à 2023. Le segment Retail et Private Banking représente toujours une part prépondérante des crédits avec 50% du total de l'exposition des crédits non compromis à fin 2024.

Les bas niveaux de taux de perte attendue et de crédits compromis attestent de la qualité du portefeuille crédit de la Banque. Le taux de perte attendue par rapport à l'utilisation des crédits reflète la qualité des contreparties, le degré de couverture des limites de crédit et l'importance des limites non utilisées. Pour l'ensemble des crédits clientèle non compromis, le taux de perte attendue se situe à 6 points

#### Évolution des crédits banques et clientèle

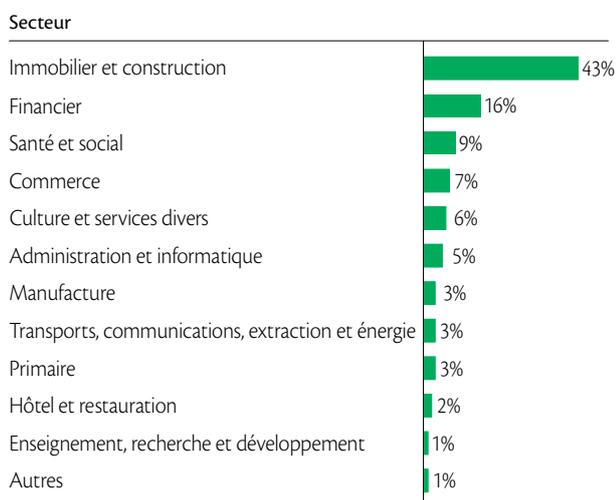
En milliards de CHF, bilan et hors-bilan, Maison mère<sup>1)</sup>



<sup>1)</sup> Hors immobilisations financières

### Crédits clientèle par secteur économique

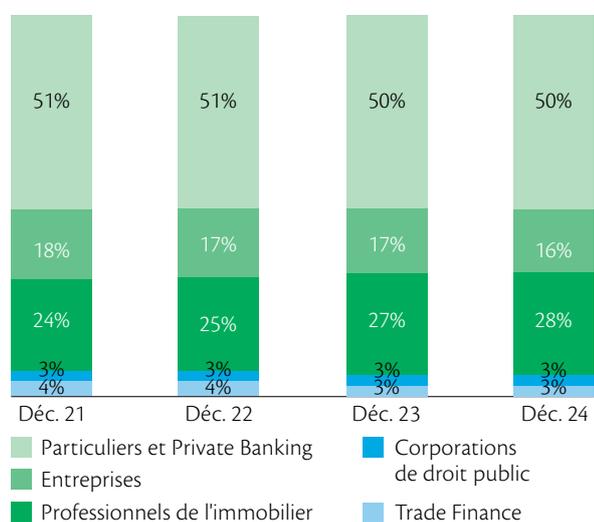
En % de l'exposition de crédit aux entreprises au bilan, Maison mère<sup>1)</sup>, au 31.12.2024



<sup>1)</sup> Hors immobilisations financières

### Crédits clientèle par segment

En % de l'exposition des crédits clientèle non compromis, Maison mère<sup>1)</sup>



<sup>1)</sup> Hors immobilisations financières

### Crédits clientèle par zone géographique

En % de l'exposition de crédit non compromis, au bilan et hors bilan, Maison mère<sup>1)</sup>

Domicile du client	31.12.2023	31.12.2024
Canton de Vaud	79%	77%
Suisse hors Vaud	19%	20%
Europe et Amérique du nord	1%	1%
Autres	2%	2%

<sup>1)</sup> Hors immobilisations financières

de base, 5 points de base hors Trade Finance. Quant aux crédits compromis, leur montant était de CHF 119 millions, soit 0,3% du total des crédits.

Le rapport Bâle III pilier 3, disponible sur le site internet [www.bcv.ch](http://www.bcv.ch), contient des informations complémentaires détaillées sur le profil de risque du portefeuille de crédits de la Banque.

### 3. Risque de marché

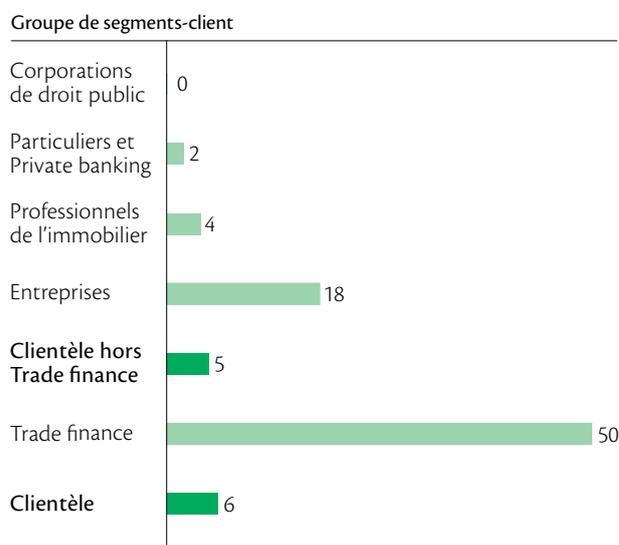
La Banque prend des risques de marché dans le cadre de ses activités de négoce (trading) et dans la gestion du risque de taux au niveau du banking book. Une gestion des risques en adéquation avec les risques engagés permet de viser un rendement adapté à la prise de risque.

#### 3.1 Risque de marché dans le trading book

Les activités de négoce sont gérées par le département Salle des marchés de la division Asset Management & Trading. Il intervient principalement sur les marchés actions, obligataires et devises (y compris les métaux précieux) à la demande de la clientèle. Il possède une expertise dans le domaine des produits structurés dont il assure l'ensemble du processus, de l'émission du produit à son animation sur le marché secondaire (market making).

#### Taux de perte attendue

Hors coûts de gestion aux Affaires Spéciales, en points de base de l'utilisation des crédits clientèle, y compris produits dérivés OTC, au 31.12.2024



Tout nouveau type de produit ou d'instrument de la division Asset Management & Trading (DAMT) fait l'objet d'une validation par le Comité Produits et Instruments DAMT (CPID) composé du directeur général de la DAMT (présidence), des responsables des départements Asset Management, Opérations, Politique d'investissement, Risk Management et Salle des marchés. Ce processus permet de vérifier que tous les prérequis de la gestion des risques, de l'asset and liabilities management, de la trésorerie, des back-offices, du juridique, du compliance et de l'informatique sont remplis avant le lancement d'un nouveau type de produit.

Pour l'ensemble des positions de négoce, le contrôle overnight du risque de marché est assuré par le secteur Risques marché du département Risk Management, rattaché à la division Finance et risques, ce qui assure une indépendance par rapport à la division Asset Management & Trading. Le secteur Risques marché utilise notamment les mesures suivantes:

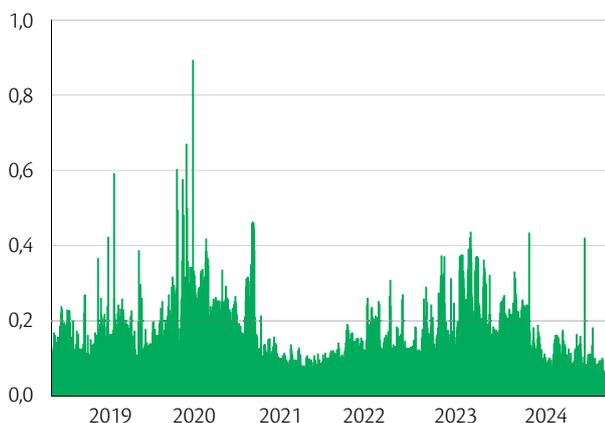
- La Value-at-Risk (VaR) historique overnight avec un horizon à 1 jour et un intervalle de confiance de 99%.
- Des analyses des pertes en cas de stress statiques.
- Les contrôles de sensibilité.

Les limites définies font l'objet d'un contrôle et d'un reporting quotidien par le secteur Risques marché.

Le risque de marché du trading book reste une source de risque marginale pour la Banque. Sur l'ensemble de l'année 2024, la VaR du portefeuille de trading est globalement demeurée à un niveau faible, en moyenne de l'ordre de CHF0,1 million.

### **VaR du portefeuille de trading (1 jour, 99%)**

En millions de CHF



## **3.2 Risque de marché dans le banking book**

Les principaux risques de marché dans le banking book sont le risque de taux et le risque de liquidité.

### **3.2.1 Risque de taux dans le banking book**

L'exposition au risque de taux au banking book résulte des différences entre la taille et les échéances de taux des positions d'actif et de passif du banking book. Les mouvements de la courbe de taux ainsi que les changements du comportement de la clientèle sont à l'origine de ce risque qui affecte directement le produit d'intérêts et la valeur des fonds propres de la Banque.

La stratégie et les limites de prise de risque de taux sont proposées par l'ALCO («Asset & Liabilities Committee») de la Direction générale et validées par le Conseil d'administration. La gestion opérationnelle du risque de taux est assurée par le département Asset & Liabilities Management-Gestion financière (ALM-GF) rattaché à la division Finance et risques.

La gestion du risque de taux cherche à piloter la marge d'intérêt et la sensibilité de la valeur présente des fonds propres au risque de taux.

L'exposition au risque de taux est mesurée en termes de sensibilité de la valeur des fonds propres à la courbe de taux, exprimée en duration des fonds propres et en perte de marge d'intérêt en cas de stress de taux et de comportement de la clientèle.

### **3.2.2 Risque de liquidité dans le banking book**

L'exposition au risque de liquidité résulte de l'obligation pour la Banque d'honorer ses engagements vis-à-vis de sa clientèle et de ses contreparties, de satisfaire les normes réglementaires et d'assurer la continuité du refinancement de ses activités. Ce risque est appréhendé d'une part par la gestion à court terme des besoins de liquidité et d'autre part par la gestion à long terme du refinancement de l'activité. La Banque poursuit une stratégie de minimisation du risque de liquidité selon ces deux axes. Elle limite son exposition au risque de liquidité par le maintien d'une structure de bilan solide reposant notamment sur la constitution d'une réserve de liquidité lui permettant de couvrir les effets d'un stress de liquidité de grande ampleur et le maintien d'une structure de refinancement long terme pérenne et diversifiée capable d'assurer le développement de l'activité. Ceci se

traduit par le maintien de marges de sécurité définies par le Conseil d'administration par rapport aux exigences réglementaires et sur des ratios de structure de bilan.

Le cadre de gestion de la liquidité est proposé par l'ALCO de la Direction générale et validé par le Conseil d'administration. La gestion opérationnelle du refinancement à long terme et de la liquidité à court terme est sous la responsabilité du département ALM-GF qui inclut la Trésorerie.

La mesure de l'exposition au risque de liquidité repose sur une gamme complète d'indicateurs qui comprend entre autres la composition de la réserve de liquidité, les indicateurs de suivi des conditions de marché, les ratios réglementaires et les simulations des besoins de refinancement selon plusieurs scénarios.

#### 4. Risques opérationnels

La Banque a défini une approche globale pour la gestion des risques opérationnels et des approches de contrôle dédiées pour certaines déclinaisons spécifiques, notamment les risques clés contrôlés par le Compliance et la Sécurité, développés ci-après.

Le concept global de gestion des risques opérationnels utilisé par la Banque se base sur les bonnes pratiques édictées par le Comité de Bâle et s'inscrit dans le cadre de la circulaire FINMA 2008/21 sur les risques opérationnels. La gestion des risques opérationnels a pour objectif de maîtriser les facteurs de risque opérationnel en identifiant les points à améliorer et en renforçant les dispositifs de contrôle opérationnel et managérial. En particulier, la Banque vise à diminuer son exposition:

- à un manquement aux prescriptions légales, réglementaires, normes ou règles de la Banque, qui inclut la possibilité de la réalisation d'un événement de risque de contrôle (design inadéquat du dispositif de contrôle, mise en œuvre du dispositif de contrôle non conforme ou manque de rigueur dans l'application du dispositif de contrôle);
- à des comportements inappropriés ou malveillants des acteurs, c'est-à-dire des collaborateurs et collaboratrices, des fournisseurs, des contreparties bancaires, de la clientèle ou d'autres acteurs externes;
- à des caractéristiques inappropriées des systèmes d'information (applications, interfaces et hardware) ou d'autres systèmes de communication (téléphonie, fax, e-mails et réseaux sociaux);
- à une infrastructure inappropriée;
- à une organisation – regroupant le concept (méthode, processus, organigramme) et le cadre organisationnel

(règlements, politiques, directives et manuels) – inadéquate par rapport aux activités de la Banque;

- à des dangers naturels.

Des facteurs de risques opérationnels peuvent donner lieu à des événements de risque. La Banque distingue des catégories d'événements de risques potentiels qui sont:

- La non-conformité, c'est-à-dire un manquement aux prescriptions légales, réglementaires, normes ou règles de la Banque.
- Des fraudes internes.
- Des fraudes externes qui incluent la possibilité de cyberattaques visant spécifiquement la clientèle.
- Des incidents liés aux ressources humaines.
- Des incidents liés aux relations clientèle et aux pratiques commerciales.
- Des pertes de moyens d'exploitation.
- Des défaillances des systèmes d'information de la BCV, y compris celles liées à des cyberattaques.
- Des incidents liés à la gestion des transactions et des processus.

Afin d'évaluer la maîtrise des risques opérationnels principaux, des revues sont menées périodiquement. Elles sont complétées d'analyses ad hoc, par exemple en cas d'apparition de nouvelles menaces potentielles, de demandes de la FINMA ou de la découverte d'un événement de risque important dans une autre banque. Ces revues et analyses sont menées par le département Risk Management et les experts fonctionnels (entre autres, le département Compliance et le département Sécurité). Ces revues cherchent à mettre en évidence les améliorations possibles du dispositif de gestion des risques, en particulier les contrôles opérationnels et managériaux.

En complément de cette approche d'identification des risques, la Banque collecte et analyse de manière exhaustive et systématique les principaux incidents de risques opérationnels survenus dans le cadre de ses activités. Ils sont recensés dans un applicatif dédié et sont analysés sur une base de reporting mensuel. Dans le but d'assurer le suivi de l'évolution du profil de risques opérationnels, une tolérance est exprimée par rapport aux incidents opérationnels pour l'ensemble et par catégorie de risques opérationnels.

En cas d'occurrence d'un événement important de risque opérationnel, la Banque fonde sa gestion de l'incident sur l'application de mesures clairement définies, telles que le plan de continuité des activités (PCA).

### 5. Risques clés dans le domaine du Compliance

Les risques clés contrôlés par le Compliance regroupent le risque inhérent d'un acte de blanchiment d'argent/de financement du terrorisme (BA/FT), d'abus de marché ou d'être en relations d'affaires (ou de recevoir/transférer des fonds) avec une personne physique ou morale sous sanctions économiques ou non conforme fiscalement, de donner un conseil d'investissement inapproprié, ainsi que les risques de contrôle respectifs, c'est-à-dire la possibilité d'un design inadéquat du dispositif de contrôle, d'une mise en œuvre non conforme du dispositif de contrôle ou d'un manque de rigueur dans l'application du dispositif de contrôle. Le risque de contrôle résulte de l'obligation réglementaire de disposer de systèmes de diligence.

L'attitude de la Banque en matière de risque inhérent de compliance est celle d'une banque universelle à fort ancrage régional. Dans ce sens, les relations d'affaires de la Banque sont représentatives de l'ensemble des métiers de base focalisés sur le canton de Vaud, des métiers de banque universelle à synergies fortes avec les métiers de base et des métiers de banque universelle à rentabilité élevée (comme le Trade Finance). Dans tous ses métiers, la Banque privilégie des relations d'affaires de qualité et renonce aux affaires dont le risque inhérent est jugé plus élevé en matière de BA/FT, d'abus de marché, de sanctions économiques et de conformité fiscale, et vise à donner des conseils d'investissement appropriés.

L'attitude de la Banque en matière de risque de contrôle consiste à définir et mettre en place un dispositif de contrôle jugé adapté à son profil de risque et reflétant des standards de référence. De plus, elle veille à sa bonne application dans toute la Banque. Le dispositif de contrôle fait l'objet de revues périodiques afin de s'assurer de son adéquation par rapport aux risques inhérents et à leurs éventuelles évolutions.

Dans ces domaines de compétences, le département Compliance assure, pour l'ensemble de la Banque, une double fonction de support et de contrôle. Il dispose d'une responsabilité première de veille réglementaire et d'évolution des règles, méthodes et processus en matière de compliance. Il assure la formation des collaborateurs et collaboratrices et leur fournit un support continu dans l'application des règles et méthodes de compliance. Le département Compliance a également une mission de contrôle de deuxième niveau de l'application par les métiers des dispositions réglementaires des domaines de compétences du Compliance.

#### 5.1 Risque de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme

Les activités relatives à l'acceptation de fonds, au trafic des paiements ainsi que les opérations de financement comportent des risques inhérents qu'un ou plusieurs clients soient potentiellement impliqués, directement ou indirectement, dans des actes de BA/FT. La surveillance bancaire a confié aux banques une mission majeure dans la lutte contre le BA/FT. Ainsi, elles ont l'obligation de disposer d'un système permettant de détecter les indices de BA/FT. La clarification de l'origine des fonds d'un client et le bien-fondé d'une transaction se situent au cœur de cette diligence qui repose, d'une part, sur une surveillance des relations d'affaires de la Banque et, d'autre part, sur une surveillance des transactions que la clientèle effectue par l'intermédiaire de la Banque.

Les métiers de front ont la responsabilité première de détection des risques BA/FT au niveau des relations d'affaires et/ou des transactions. Le département Compliance définit le cadre interne, met à disposition les outils nécessaires à son application et assure le support et contrôle des métiers de front.

##### Surveillance des relations d'affaires

La Banque procède systématiquement à l'identification du cocontractant, de l'ayant droit économique et/ou du détenteur de contrôle. L'ensemble de la clientèle est en outre surveillée en continu afin de détecter les éventuelles personnes condamnées ou soupçonnées d'infractions de BA/FT ainsi que les personnes politiquement exposées (PEP) figurant sur des bases de données publiques.

Les relations d'affaires sont catégorisées en différents niveaux de risque BA/FT par le biais de critères de risque se fondant sur les exigences réglementaires découlant de la loi fédérale sur le blanchiment d'argent (LBA) et de l'ordonnance de la FINMA sur le blanchiment d'argent (OBA-FINMA), ainsi que sur le profil de risque des activités de la Banque. La catégorisation des relations d'affaires détermine l'intensité de la surveillance et les niveaux de compétences décisionnelles. Les relations présentant un risque accru BA/FT font l'objet d'un processus de validation, à l'entrée en relation et lors de revues périodiques, comprenant différents niveaux hiérarchiques, notamment une validation systématique par le département Compliance. Cette validation repose sur des clarifications apportées par les métiers de front et répondant à des exigences internes strictes, notamment en termes de documentation corroborative, définies par métier de la Banque.

Pour les métiers Private Banking et Trade Finance, des comités d'entrée et de revue de relation spécifiques, avec la participation du département Compliance qui dispose d'un droit de veto, procèdent à la validation des relations.

### Surveillance des transactions

La Banque catégorise les transactions de la clientèle en se basant sur leur importance et les critères de la LBA et de l'OBA-FINMA pertinents par rapport à son profil de risque. Les transactions à risque accru de BA/FT sont identifiées par le biais d'un système informatisé dédié comprenant des modèles de détection et paramétrages adaptés aux différents métiers de la Banque, permettant d'identifier les transactions présentant un risque accru de BA/FT. Les modèles de détection sont calibrés afin de prendre en compte les indices pertinents en termes de fréquence, volume, nature des transactions et de comportements atypiques de la clientèle. Les indices de BA/FT relevés par les conseillers, notamment lors des interactions avec la clientèle ou sur la base d'information de tiers, sont directement transmis au département Compliance.

Les transactions à risque accru de BA/FT sont clarifiées conformément à des exigences internes strictes déclinées par métier de la Banque et les transactions présentant le niveau de risque le plus élevé sont toutes validées par le département Compliance.

### Communication des soupçons de blanchiment

En cas soupçons fondés de BA/FT sur des relations d'affaires ou sur une transaction, la Banque, sous la responsabilité du département Compliance, procède systématiquement à une communication au Bureau de communication en matière de blanchiment d'argent (MROS).

### 5.2 Risque de non-application des sanctions économiques

Le respect de l'application des sanctions économiques est une obligation première pour la Banque. Elle applique, à sa meilleure connaissance, les différents régimes de sanctions qui l'impactent de fait par ses activités, à savoir prioritairement les sanctions émises par la Suisse par l'intermédiaire du Secrétariat d'État à l'économie (SECO), les sanctions américaines de l'Office of Foreign Assets Control (OFAC) et les sanctions de l'Union européenne. Il s'agit notamment de sanctions à l'encontre de pays (embargos), de gel des avoirs de personnes physiques ou morales ou de sanctions visant certains secteurs spécifiques d'activités économiques.

Le département Compliance applique une diligence à l'entrée en relation et en continu sur l'ensemble de sa base de données clientèle afin de détecter les personnes physiques ou morales faisant l'objet de sanctions économiques selon les différents régimes applicables. De plus, le département surveille les transactions entrantes et sortantes par le biais d'un système de détection et bloque, le cas échéant, les transactions suspectes. Une surveillance des titres de sociétés faisant l'objet de sanctions économiques est opérée, empêchant ceux-ci d'être négociés par la clientèle.

### 5.3 Risque d'abus de marché

La surveillance des abus de marché vise à identifier les opérations d'initiés et les manipulations de marché, en application de la circulaire FINMA 13/8 et de la loi sur l'infrastructure des marchés financiers (LIMF).

Les opérations de marché de la clientèle, y compris des collaborateurs et collaboratrices, sont surveillées par rapport à des performances atypiques et le possible accès à des informations d'initiés, au moyen d'un système informatique dédié. Par ailleurs, les personnes catégorisées comme initiées, selon des informations figurant sur des bases de données externes, sont répertoriées dans les systèmes informatiques de la Banque et leurs transactions sont contrôlées de manière étroite par le département Compliance.

La Banque surveille de manière informatisée les opérations de marché afin de détecter des comportements pouvant être assimilés à des manipulations de marché, notamment les achats et ventes effectués le même jour sur le même titre.

## 6. Risques clés dans le domaine de la Sécurité

Les risques clés contrôlés par la Sécurité regroupent les risques de sécurité informatique ainsi que les risques de sécurité physique.

- Les risques de sécurité informatique, notamment ceux liés à la cybercriminalité, concernent l'exploitation du système d'information, des données et des opérations nécessaires au fonctionnement de la Banque.
- Les risques de sécurité physique ont trait à l'intégrité des personnes, que ce soit la clientèle, les collaborateurs et collaboratrices, les partenaires et les prestataires externes, mais aussi à l'intégrité des infrastructures, c'est-à-dire les bâtiments ou locaux contenant les biens, ainsi que l'ensemble des équipements nécessaires au fonctionnement de la Banque.

Face à ces menaces, la Banque met en œuvre un dispositif de sécurité approprié qui évolue de façon continue.

Le département Sécurité est responsable de définir, mettre en place, contrôler et faire évoluer le dispositif de sécurité de la Banque. Il s'assure que les protections et mesures de gestion de crise et de reprise des activités critiques restent efficaces et appropriées dans le temps. Ses principales missions sont :

- **Assurer la sécurité du système d'information, des données et des opérations**, en définissant et en mettant en place un dispositif de sécurité basé sur l'analyse des menaces, notamment la cybercriminalité.
- **Assurer la sécurité et la sûreté des personnes, des infrastructures et des valeurs**, en définissant et en mettant en place un ensemble de mesures de sécurité. Ces mesures sont également basées sur l'analyse des menaces.
- **Assurer la gestion de crise et permettre la reprise des activités critiques**, en définissant et en mettant en place des mesures permettant de gérer les crises de manière appropriée et de maintenir les activités et services de la Banque.

### 6.1 Risques de sécurité informatique

Les activités relatives à la protection du système d'information, des données et des opérations sont réalisées par trois entités du département Sécurité. Plus spécifiquement, une entité regroupe les principales activités relatives à la lutte contre la cybercriminalité, à l'architecture de sécurité et à la gestion des incidents de sécurité informatique. Une deuxième entité assure les activités de gestion opérationnelle de la sécurité qui inclut la gestion des droits d'accès et des identités, la permanence de la sécurité informatique et l'exécution des contrôles. Une troisième entité assure la gestion du système de management de la sécurité de la Banque, la gestion de crise et de continuité des affaires et supervise la gestion et le contrôle financier des projets de sécurité pour la Banque.

La sécurité du système d'information et des données est assurée par la mise en place d'un ensemble de mesures de sécurité basées sur l'évaluation de l'exposition inhérente aux menaces (ou types d'événements de risque potentiels), qui tient compte des spécificités de la Banque et de ses domaines d'activités. Les principales menaces identifiées et les éléments clés du dispositif de sécurité mis en place sont résumés ci-après.

**Le risque de piratage des systèmes et d'accès non autorisé à des informations.** Des événements de risques potentiels sont notamment des intrusions dans les systèmes (par exemple par infection, par malware ou par un acte de

malveillance interne) ou des attaques des systèmes (par exemple de type déni de service) dans le but de rendre inopérant des canaux ou de compromettre massivement des données. Afin de limiter ce risque, la Banque met en place un dispositif de sécurité surveillé de manière continue, recense et analyse les tentatives d'attaques, réalise une veille sécurité, mandate des sociétés externes qui réalisent des tests de résistance des systèmes et collabore étroitement avec les entités de la Confédération en charge de la lutte contre la cybercriminalité comme l'OFCS (Office fédéral de la cybersécurité). Elle met en place, revoit et teste à intervalles réguliers un plan de gestion de crise.

**Le risque de vol de données ou de perte de confidentialité relative aux données clientèle.** Des événements de risques potentiels sont en particulier la sortie massive de données confidentielles par un ou plusieurs employés de la Banque ou par des personnes externes. Afin de limiter ce risque, la Banque gère l'accès aux données de la clientèle de façon centralisée et attribue les droits selon le principe du «need to know», soit la restriction de l'accès au besoin. Elle fixe des niveaux de confidentialité différenciés des données clientèle et en restreint spécifiquement l'accès. Elle contrôle tous les flux de données sortants (courriel interne / internet / clé USB / CD) via une technologie de type «Data Loss Prevention» (DLP) et génère des alertes en relation avec des données électroniques d'identification clients (CID).

**Le risque d'usurpation d'identités clientèle.** Des événements de risques potentiels sont notamment le vol des identifiants clientèle ou le détournement d'outils mis à disposition de la clientèle (par exemple logiciels de paiement) dans le but de réaliser un transfert frauduleux de fonds de la clientèle. Afin de limiter ce risque, la Banque définit des pratiques d'identification clientèle, notamment afin d'assurer la non-répudiation des transactions, et de confirmation des ordres adaptés aux canaux utilisés et différenciés selon les segments de clientèle. Pour les plateformes comme bcv.net et TradeDirect, elle applique des pratiques d'authentification forte dont le niveau de protection est réévalué régulièrement. En parallèle, elle cherche régulièrement à sensibiliser la clientèle sur les risques de hacking par des articles, de l'information et des recommandations publiés sur le site [www.bcv.ch](http://www.bcv.ch).

### 6.2 Risques de sécurité physique

Les activités relatives à la protection des personnes, des valeurs physiques et des infrastructures de la Banque sont re-

groupées dans une entité dédiée à la sécurité physique au sein du département Sécurité.

La sécurité et la sûreté des personnes, des valeurs physiques et des infrastructures sont assurées par la mise en place d'un ensemble de mesures de sécurité basées sur l'évaluation de l'exposition inhérente aux menaces (ou types d'événements de risque potentiels) qui tient compte des spécificités de la Banque et de ses domaines d'activités. Les principales menaces identifiées et les éléments clés du dispositif de sécurité mis en place sont décrits ci-après.

**Le risque relatif à la sécurité des personnes.** Des événements de risques potentiels sont notamment des accidents ou des agressions verbales ou physiques. Afin de limiter ces risques, la Banque applique les directives de la Confédération pour les plans de sécurité et de protection de la santé au travail, ainsi que pour l'organisation de la prévention. Elle procède à des campagnes de sensibilisations des collaborateurs et collaboratrices et forme des secouristes d'entreprise sur ses principaux sites. La Banque s'appuie aussi sur les managers en les sensibilisant au travers de formations et par la mise à disposition d'outils de monitoring des collaborateurs et collaboratrices.

**Le risque de vols physiques.** Des événements de risques potentiels sont notamment le vol de valeurs, de biens ou de documents par des acteurs internes ou externes à la Banque. Afin de limiter ce risque, la Banque définit des zones de sécurité, en limite l'accès aux personnes et surveille de façon continue les bâtiments. Elle s'assure contre le vol et sensibilise les collaborateurs et collaboratrices dans les agences à la problématique au travers de formations.

**Le risque de dommage aux infrastructures.** Des événements de risques potentiels sont notamment des pertes de moyens d'exploitation par exemple dues à un incendie ou une coupure d'électricité, une pandémie ou des catastrophes naturelles. Afin de limiter le risque de perte de moyens d'exploitation, la Banque sauvegarde quotidiennement ses données de manière redondante sur ses deux centres de calculs; la restauration des données est assurée par un plan de reprise testé régulièrement. La Banque dispose également de plans (pandémie, catastrophe) qui organisent la continuité des activités critiques; les infrastructures nécessaires à cet effet font l'objet d'adaptations et de contrôles annuels.

## 7. Risques liés au climat

La gestion des risques liés au climat est décrite de manière plus détaillée dans le rapport RSE 2024 de la BCV, en particulier dans une annexe dédiée.

### 7.1 Introduction

Les dangers naturels physiques liés au changement climatique ainsi que la transition vers une économie faiblement émettrice en carbone ont des conséquences socioéconomiques de plus en plus importantes qui peuvent affecter l'ensemble des acteurs économiques, y compris le secteur financier et les banques.

Dans le but de protéger les intérêts de la BCV, et aussi ceux de sa clientèle, les risques liés au climat font partie du cadre de gestion des risques de la BCV. En phase avec les recommandations des autorités bancaires (notamment le Comité de Bâle et la FINMA), la BCV considère que les dangers naturels physiques liés au changement climatique (aigu ou chronique) et la transition vers une économie faiblement émettrice en carbone, causée notamment par l'évolution des lois et des attentes de la société ainsi que par le développement économique et technologique, font partie des facteurs de risque pouvant affecter les catégories de risque établies, c'est-à-dire les risques stratégiques/business, le risque de crédit, le risque de marché et les risques opérationnels.

Étant donné ses activités de banque universelle à ancrage régional, la BCV est exposée aux facteurs de risque liés au climat de diverses façons. Les principales sources d'exposition considérées sont:

- les activités de crédit, comprenant les financements hypothécaires ainsi que les financements aux entreprises et les financements liés au Trade Finance;
- les activités de marché, à savoir les investissements de la clientèle et les actifs pour compte propre;
- le fonctionnement opérationnel de la Banque, en particulier l'exploitation des bâtiments liés à l'activité bancaire.

Pour chaque source d'exposition, l'exposition aux facteurs de risque liés au climat est évaluée et suivie sur la base d'une approche dédiée qui tient notamment compte de différents horizons temporels pouvant aller au-delà de 10 ans (court terme: 0 à 3 ans, moyen terme: 3 à 10 ans et long terme: au-delà de 10 ans).

### 7.2 Exposition globale de la Banque aux facteurs de risque liés au climat

L'exposition de la BCV aux risques liés au climat est très faible. Cela résulte du positionnement de la Banque essentiellement active dans le canton de Vaud, caractérisé par une économie fortement orientée sur le secteur des services, ce dernier étant moins affecté par la transition énergétique. En outre, la BCV n'a pas d'activité importante dans des régions particulièrement exposées à des dangers naturels physiques.

Sur la base des estimations actuelles, l'impact potentiel des facteurs de risque liés au climat est nettement inférieur à celui des principaux facteurs de risque liés à l'activité bancaire comme une hausse des taux d'intérêt, une forte appréciation du franc ou une nette baisse de l'immigration dans le canton de Vaud.

Une synthèse de l'évaluation globale de l'exposition de la Banque aux facteurs de risque liés au climat est présentée par activité et pour le fonctionnement ci-après (des informations plus détaillées sur les expositions, les mesures d'atténuation, les méthodologies et l'approche de suivi sont présentées dans le Rapport RSE aux pages 122 et suivantes).

#### 7.2.1 Exposition aux facteurs de risque liés au climat dans les activités de crédit

La Banque est principalement active dans les financements hypothécaires et les financements aux entreprises dans le canton de Vaud, et de manière limitée dans les financements liés au Trade Finance. Les activités de financements hypothécaires sont faiblement exposées au risque de transition (par exemple lié à l'évolution des réglementations sur les normes de construction et de chauffage) et très marginalement au risque physique (financement dans des zones de dangers naturels). La part des financements à des entreprises dans les secteurs les plus exposés à la transition énergétique est considérée comme faible, sans concentration sectorielle particulière ni financement d'entreprises actives dans la production d'énergie fossile. Globalement, l'impact des facteurs de risque liés au climat sur les pertes de crédit potentielles de la Banque est estimé comme très faible et nettement inférieur aux autres facteurs de risque affectant les crédits, comme une hausse des taux d'intérêt, une forte appréciation du franc ou une nette baisse de l'immigration dans le canton de Vaud.

#### 7.2.2 Exposition aux facteurs de risque liés au climat dans les investissements de la clientèle

Dans le cadre de son activité de gestion d'actifs, la BCV réalise des placements à la demande de la clientèle privée et institutionnelle. La valorisation des placements réalisés pour la clientèle peut être affectée par les facteurs de risque liés au climat, notamment au travers de renforcements de lois sur les émissions de gaz à effet de serre, de stigmatisation de secteurs d'activités ou d'entreprises, de l'évolution de la valeur des ressources ou des conditions météorologiques extrêmes, comme des tempêtes ou des vagues de chaleur. Globalement, l'exposition des placements de la clientèle aux facteurs de risque de marché liés à la transition énergétique est considérée comme faible. Cette évaluation est notamment basée sur les résultats du test PACTA (Paris Agreement Capital Transition Assessment) proposé par l'Office fédéral de l'environnement, auquel la BCV s'est soumise pour la troisième fois en 2024. Les résultats ont mis en évidence une exposition globalement faible du portefeuille aux secteurs économiques les plus intensifs en carbone et moins élevée que le portefeuille agrégé de l'ensemble des banques ayant participé au test.

En lien avec l'activité de gestion d'actifs, la réputation de la Banque pourrait être affectée par des controverses telles que des accusations d'écoblanchiment. Afin de prévenir cela, la BCV a mis en place des processus et des dispositifs de contrôle sur toute la chaîne de valeur de la gestion d'actifs, en conformité avec la FINMA, les recommandations de l'Asset Management Association Switzerland (AMAS), de la Swiss Sustainable Finance (SSF) et de l'Association suisse des banquiers (ASB).

#### 7.2.3 Exposition aux facteurs de risque liés au climat dans le fonctionnement opérationnel de la Banque

Dans le fonctionnement opérationnel, en particulier l'exploitation des bâtiments liés à l'activité bancaire, la BCV est très faiblement exposée aux facteurs de risque liés au climat. La Banque met en place depuis plusieurs années différentes mesures pour réduire son empreinte carbone, notamment celle liée au chauffage de ses bâtiments. D'autre part, la BCV encourage ses collaboratrices et ses collaborateurs à utiliser les transports publics et la mobilité douce pour les déplacements pendulaires.

## Principes cadre du système de contrôle interne (SCI) de la BCV

Le SCI de la BCV a été défini en suivant les recommandations du Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (COSO) et du Comité de Bâle, et en application des circulaires FINMA 17/01 sur la gouvernance d'entreprise et 23/01 sur les risques et la résilience opérationnels. La finalité du SCI est d'assurer que les activités de la Banque correspondent à la poursuite de ses objectifs au sens large du terme. Plus concrètement, le SCI aide la Banque à atteindre trois objectifs:

- L'objectif de performance en termes de résultat et du contrôle de sa variabilité.
- L'objectif de fiabilité des informations communiquées en interne et externe.
- L'objectif de conformité par rapport aux exigences légales, réglementaires et d'autoréglementation.

La BCV distingue le SCI global du SCI opérationnel. Sur le plan conceptuel, le rôle du SCI global est de s'assurer que l'appétit de risque est défini de façon cohérente avec la capacité de prise de risque et que le cadrage global des risques est approprié par rapport aux risques identifiés. Dans les faits, le SCI global est constitué d'un ensemble d'éléments qui structurent l'orientation, le fonctionnement et la marche des affaires de la Banque. Il s'agit notamment des éléments tels que: une gouvernance saine, une organisation clairement définie et des objectifs cohérents visant la pérennité, un *modus operandi* défini entre la Direction générale, le Conseil d'administration et leurs comités respectifs, des revues périodiques de la stratégie globale de la Banque et de ses métiers, de la stratégie financière et de la politique de risques (y compris les grandes limites de prise de risque), et des reportings alignés sur l'organisation des activités de la Banque et le cadrage des risques.

À l'échelle des collaborateurs, collaboratrices et managers, la mise en application du cadrage global des risques se traduit dans le fonctionnement opérationnel en tâches et responsabilités, compétences de décision, limites et délais à respecter, procédures et règles à appliquer ou encore documentation et formulaires à utiliser. Dans ce sens, le cadrage global a des implications sur l'ensemble du fonctionnement opérationnel.

Le rôle du SCI opérationnel est d'assurer que les collaborateurs, collaboratrices et managers respectent le fonctionnement opérationnel qui leur a été défini. Les chefs de département sont responsables de la mise en œuvre et de la mise à jour du fonctionnement de leur département et de son SCI opérationnel, la responsabilité finale relevant de celle du directeur général.

Le SCI opérationnel est composé des risques opérationnels d'exécution (ROE) et de leurs contrôles mis en place pour maîtriser ces risques. Un ROE consiste notamment en potentiel d'erreurs, de dysfonctionnements ou de non-application des règles et limites à respecter ou encore des documentations à formaliser. Les ROE pertinents à l'échelle de la Banque sont considérés comme ROE clés. Pour chaque ROE clé, les contrôles sont définis et documentés à l'échelle Banque. Il s'agit systématiquement des contrôles opérationnels réalisés par les collaborateurs dans le cadre de leurs activités et des contrôles managériaux réalisés à chaque niveau de management (jusqu'au chef de département) visant à s'assurer de la réalisation adéquate des contrôles de niveau précédent.

Sur le plan conceptuel, le dispositif de contrôle interne de la Banque est constitué de trois niveaux. Les deux premiers niveaux de contrôle interne relèvent de la Direction générale (SCI de la DG), alors que le troisième niveau du Conseil d'administration:

- Niveau 1: les contrôles opérationnels (1a) et managériaux (1b) suivent les lignes hiérarchiques.
- Niveau 2: les contrôles de l'adéquation et de l'efficacité du niveau 1 sont réalisés par des entités hiérarchiquement indépendantes de la ligne (par exemple Risk Management et Compliance).
- Niveau 3: des revues périodiques indépendantes des niveaux 1 et 2 sont réalisées par l'Audit interne. Les principes et le programme de ces contrôles sont définis dans le Règlement d'Audit interne.

La Direction générale donne une responsabilité de contrôle importante aux responsables hiérarchiques avec l'appui d'entités fonctionnelles centralisées. Elle veille au respect des séparations de fonction assurant l'absence de conflit d'intérêt en matière de contrôle de niveau 1 et 2. La Direction générale in corpore et chacun de ses membres accordent une grande importance à la qualité, l'efficacité et l'adéquation du SCI opérationnel mis en place et l'appliquent avec rigueur. En cela, la Direction générale montre l'exemple aux cheffes et chefs de département et à l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices de la Banque.

La définition et le fonctionnement du SCI opérationnel tient compte de la structure organisationnelle de la Banque, des caractéristiques des métiers et des fonctions, de l'importance des risques et du besoin d'utiliser efficacement les compétences disponibles au sein de la Banque.



# Gouvernance d'entreprise

Structure du Groupe et actionnariat	77
Structure du capital	78
Conseil d'administration	80
Direction générale	92
Rémunérations, participations et prêts	99
Droit de participation des actionnaires	107
Prises de contrôle et mesures de défense	109
Organe de révision	109
Politique d'information	110
Périodes de blocage	111
Adresses de contact	112

# Gouvernance d'entreprise

## Principes généraux

Consciente de ses responsabilités, la BCV répond aux critères prescrits en matière de gouvernance d'entreprise. Elle veut notamment:

- Communiquer de manière transparente: les indications fournies dans le présent chapitre sont conformes à la directive concernant les informations relatives à la «Corporate Governance», émise par la SIX Swiss Exchange<sup>1</sup>.
- Appliquer les principaux standards en matière de gouvernance d'entreprise: la BCV se conforme aux dispositions du «Code suisse de bonnes pratiques pour le gouvernement d'entreprise»<sup>2</sup> chaque fois que ces recommandations sont compatibles avec son statut de société anonyme de droit public.
- Repenser en permanence son organisation selon ses besoins et son développement et impliquer chacune et chacun de ses dirigeants dans son fonctionnement.
- Améliorer concrètement et en permanence les informations qu'elle communique, notamment par le biais de son Rapport annuel, des rapports Bâle III - pilier 3 et de son Rapport de responsabilité sociale d'entreprise (rapport RSE), établi conformément aux articles 964 a,b,c du Code des Obligations et de l'ordonnance relative au rapport sur les questions climatiques.

Le présent chapitre expose dans les grandes lignes l'application de ces principes. Des compléments d'information se trouvent dans les Statuts<sup>i</sup> et dans la Loi cantonale du 20 juin 1995 organisant la Banque Cantonale Vaudoise (ci-après «LBCV<sup>ii</sup>»), qui sont disponibles sur internet<sup>3</sup>.

La Banque Cantonale Vaudoise est une société anonyme de droit public non soumise aux dispositions concernant les sociétés anonymes du Code des obligations suisse (CO), conformément à l'article 763, alinéa 2, du CO. Toutefois, par souci de bonne gouvernance et comme la Banque est cotée à la Bourse suisse, les Assemblées générales des 1<sup>er</sup> mai 2014 et 25 avril 2024 ont accepté d'introduire dans les Statuts<sup>i</sup> certaines dispositions sur:

- le Représentant indépendant (article 18bis des Statuts<sup>i</sup>),
- le vote électronique (article 18bis, alinéa 5, des Statuts<sup>i</sup>),
- la possibilité de tenir une Assemblée générale virtuelle en tout ou en partie (article 20, alinéa 4, des Statuts<sup>i</sup>)
- le nombre maximum de mandats externes que peuvent exercer les membres du Conseil d'administration (article 23 des Statuts<sup>i</sup>) et de la Direction générale (article 29 des Statuts<sup>i</sup>),
- les tâches du Comité de Rémunération, de promotion et de nomination (article 30bis des Statuts<sup>i</sup>),
- la durée des contrats de travail des membres de la Direction générale (article 28, alinéa 2, des Statuts<sup>i</sup>),
- la composition des rémunérations (article 30ter des Statuts<sup>i</sup>),
- le vote sur les rémunérations (article 30quater des Statuts<sup>i</sup>),
- les indemnités non autorisées (article 30quinquies des Statuts<sup>i</sup>).

L'élection des membres du Conseil d'administration et la durée de leur mandat demeurent soumises à la LBCV<sup>ii</sup> (voir article 12). Une révision de la LBCV<sup>ii</sup> est entrée en vigueur

<sup>1</sup> Voir le lien <https://www.ser-ag.com/fr/resources/laws-regulations-determinations/regulations.html>

<sup>2</sup> Ce texte est disponible sur le site internet [economiesuisse.ch](http://economiesuisse.ch)

<sup>3</sup> Voir en page 111 les liens exacts vers ces documents

le 1<sup>er</sup> mars 2025 qui prévoit une suppression de la limite d'âge pour les membres du Conseil d'administration et une durée des mandats limitée à 12 ans (voir ch. 3.4.1 ci-après). La Banque est en outre tenue de maintenir le rapport de rémunération dans l'annexe au Rapport de gestion (article 30sexies des Statuts<sup>i</sup>).

À la suite de l'entrée en vigueur du nouveau droit de la société anonyme le 1<sup>er</sup> janvier 2023, le Conseil d'administration a proposé diverses modifications des Statuts<sup>i</sup> qui ont été approuvées par l'Assemblée générale du 25 avril 2024 et qui concernent notamment l'approbation du Rapport sur les questions non financières (article 15, lettre k), des Statuts<sup>i</sup>), les pourcentages de capital-actions à détenir pour requérir la convocation d'une Assemblée générale ou l'inscription d'un objet à l'ordre du jour de celle-ci pour les adapter à ceux du nouveau droit de la société anonyme (article 16, alinéa 4, des Statuts<sup>i</sup>), les questions vastes ou complexes soumises à l'Assemblée générale (article 17, alinéa 4, des Statuts<sup>i</sup>), extension des rémunérations non autorisées aux proches des membres du Conseil d'administration ou de la Direction générale (article 30quinquies, alinéa 1, lettres d) à f) des Statuts<sup>i</sup>).

## 1. Structure du Groupe et actionariat

### 1.1 Structure du Groupe

#### 1.1.1 Présentation de la structure opérationnelle du Groupe (au 31.12.2024)

La liste détaillée des sociétés du Groupe BCV figure sous le point 10.7 «Participations consolidées» des comptes du Groupe (page 141). La BCV est la seule société cotée incluse dans le périmètre de consolidation du Groupe BCV.

#### 1.1.2 Sociétés cotées incluses dans le périmètre de consolidation

Raison sociale	Banque Cantonale Vaudoise
Statut juridique	Société anonyme de droit public fondée par décret du Grand Conseil vaudois du 19 décembre 1845 et régie par la Loi organisant la Banque Cantonale Vaudoise <sup>ii</sup> du 20 juin 1995, modifiée le 25 juin 2002, le 30 janvier 2007, le 2 mars 2010, le 8 décembre 2020 et le 12 novembre 2024
Adresse du siège social	Place Saint-François 14, 1003 Lausanne, Suisse
Lieu de cotation	Les actions de la BCV sont cotées à la SIX Swiss Exchange
Capitalisation boursière	Au 31 décembre 2024, la valeur des actions cotées de la BCV avec une valeur nominale de CHF 1 était de CHF 7,2 milliards
Numéro de valeur	53.175.175
Code ISIN	CH0531751755

#### 1.1.3 Sociétés non cotées dans le périmètre de consolidation (au 31.12.2024)

Le Conseil d'administration et la Direction générale de la Maison mère fonctionnent également comme Conseil d'administration, respectivement Direction générale, du Groupe, sans avoir la structure d'une holding. Pour le surplus, les relations entre la Banque et ses filiales sont définies par une directive applicable au niveau du groupe.

Sur le plan opérationnel, les filiales du Groupe BCV sont rattachées chacune à une division de la Banque en fonction de leur domaine d'activité.

Le Conseil d'administration de la Maison mère propose aux conseils d'administration des filiales, sur préavis de la Direction générale de la Maison mère, la nomination de la majorité, en principe, des membres du Conseil d'administration (dont le président ou la présidente) et la nomination du ou de la CEO de chacune d'elles.

Le capital social des filiales de la BCV et la participation détenue par la Maison mère sont indiqués sous le point 10.7 des comptes du Groupe (page 141).

### 1.2 Actionnaires importants

Au 31 décembre 2024, l'État de Vaud détenait 66,95% du capital-actions de la Banque et UBS Fund Management (Switzerland) AG plus de 3%, mais moins de 5% du capital-actions. Aucun autre actionnaire connu ne détient une participation atteignant ou dépassant 3% des droits de vote ou du capital. À ce jour, le Groupe BCV n'est pas informé de l'existence de pactes d'actionnaires. Hormis l'État de Vaud, les actionnaires inscrits au registre des actionnaires représentaient 19,3% au 31 décembre 2024.

### 1.3 Participations croisées

Il n'existe pas de participations croisées supérieures à la limite des 5% des droits de vote ou du capital entre la Banque et d'autres sociétés.

## 2. Structure du capital

Capital ordinaire (actions nominatives)	CHF 86 061 900
Capital autorisé	Aucun
Capital conditionnel	Aucun
Options pour le personnel	Aucune

### 2.1 Capital-actions

La composition du capital-actions de la Banque et son évolution en 2022, 2023 et 2024 figurent aux points 3 et 5.12 des comptes de la Maison mère (pages 177 et 185). Des informations supplémentaires sur les fonds propres sont publiées à la page 123 des comptes du Groupe.

Au 31 décembre 2024, le capital-actions de la BCV s'élevait à CHF 86 061 900. Il était composé de 86 061 900 actions nominatives d'un nominal de CHF 1,00.

### 2.2 Capital autorisé et capital conditionnel

Au 31 décembre 2024, il n'existait pas de capital autorisé, ni de capital conditionnel.

### 2.3 Modifications du capital (exercices 2022, 2023 et 2024)

Il n'y a pas eu de modification du capital-actions au courant des trois derniers exercices.

#### Nombre de titres

En unités

Capital social	31.12.2022	31.12.2023	31.12.2024
Capital-actions (actions nominatives, entièrement libérées)	86 061 900	86 061 900	86 061 900

#### Évolution des fonds propres du Groupe

En millions de CHF

Fonds propres	31.12.2022	31.12.2023	31.12.2024
Capital social (entièrement libéré)	86	86	86
Réserves issues du capital et du bénéfice	2 961	3 103	3 175
Réserves pour risques bancaires généraux	666	666	666
Fonds propres, part des minoritaires	0	0	0
<b>Total</b>	<b>3 713</b>	<b>3 855</b>	<b>3 927</b>

## 2.4 Actions et bons de participation

Actions nominatives au 31.12.2024

Nombre d'actions	86 061 900
Proposition de dividende ordinaire	CHF 4,40
Valeur nominale	CHF 1,00
Cotation en bourse	SIX Swiss Exchange
Droit de vote	Un droit de vote par action

Au 31 décembre 2024, aucun bon de participation n'était en circulation.

## 2.5 Bons de jouissance

La BCV n'a pas émis de bons de jouissance.

## 2.6 Restrictions de transfert et inscription des « nomines »

Les dispositions concernant le transfert des actions nominatives sont indiquées à l'article 13 des Statuts<sup>1</sup> de la BCV.

### 2.6.1 Restrictions de transfert

Selon l'article 13 des Statuts<sup>1</sup> de la BCV, le transfert d'actions nominatives à un nouveau propriétaire et son inscription au registre des actions nécessite l'approbation du Conseil d'administration. Si le Conseil d'administration ne refuse pas la demande de reconnaissance de l'acquéreur dans les vingt jours, ce dernier est reconnu comme actionnaire avec droit de vote.

Le Conseil d'administration est autorisé à refuser l'inscription d'un acquéreur en qualité d'actionnaire ayant le droit de vote:

- Pour la part excédant 5% du capital-actions de la Banque détenue par un seul actionnaire ou des actionnaires formant un groupe au sens de la loi sur l'infrastructure des marchés financiers (LIMF). Cette limitation ne s'applique ni à l'État de Vaud, ni aux tiers auxquels il vendrait une partie de sa participation, ni en cas de reprise d'une entreprise ou d'une partie d'entreprise.
- Si un actionnaire ne déclare pas expressément, sur demande, qu'il a acquis ses actions en son nom propre

et pour son propre compte, qu'aucun contrat sur la reprise ou la restitution desdites actions n'a été conclu et qu'il supporte le risque économique lié aux actions. Le Conseil d'administration ne peut pas refuser l'inscription au seul motif que la demande a été déposée par la banque de l'acquéreur.

- Dans la mesure et aussi longtemps que sa reconnaissance pourrait empêcher la Banque d'apporter, en vertu de lois fédérales, les preuves nécessaires sur la composition du cercle des actionnaires.

### 2.6.2 Octroi de dérogations pendant l'exercice

Il n'y a pas eu d'octroi de dérogations pendant l'exercice.

### 2.6.3 Inscriptions de « nomines »

Le Conseil d'administration est autorisé à refuser l'inscription d'un acquéreur en qualité d'actionnaire ayant le droit de vote si un actionnaire ne déclare pas expressément, sur demande, qu'il a acquis ses actions en son nom propre et pour son propre compte.

### 2.6.4 Privilèges statutaires et restrictions de transférabilité

Lors de l'Assemblée générale des actionnaires appelée à se prononcer sur une éventuelle suppression de toute clause relative aux restrictions de transfert d'actions nominatives, les décisions prises alors le seront à la majorité absolue des voix attribuées aux actions représentées, chaque action donnant droit à une voix (article 11, alinéas 3 et 4, de la Loi du 20 juin 1995 organisant la Banque Cantonale Vaudoise<sup>ii</sup>), cela conformément aux règles applicables à toute décision de l'Assemblée générale.

## 2.7 Emprunts convertibles et options

Au 31 décembre 2024, aucun emprunt convertible, aucun warrant, produit structuré, ni aucune option OTC portant sur le titre BCV comme sous-jacent et émis par la BCV n'étaient en circulation.

### 3. Conseil d'administration

#### 3.1 Membres du Conseil d'administration

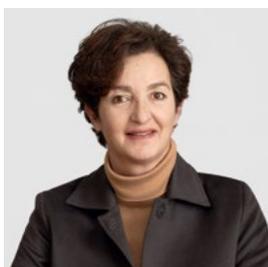
Au 31 décembre 2024, le Conseil d'administration est composé exclusivement de membres non exécutifs. La présidente et les membres du Conseil d'administration de la Maison mère n'exercent aucune autre fonction dans le Groupe BCV et n'en ont exercé aucune au cours des trois dernières années.

Les membres du Conseil d'administration entretiennent des relations d'affaires qui peuvent être qualifiées d'usuelles avec la BCV et les sociétés du Groupe.

Aux termes des articles 12, alinéa 2bis, LBCV<sup>ii</sup>, et 21, alinéa 3, des Statuts<sup>i</sup>, le Conseil d'État nomme les membres du Conseil d'administration qu'il nomme d'une lettre de mission. Il est rappelé que le Conseil d'État nomme quatre des sept membres du Conseil d'administration. Il s'agit pour 2024 d'Eftychia Fischer, Fabienne Freymond Cantone, Stefan Fuchs et Jean-François Schwarz. La lettre de mission a pour objets de décrire le cadre général de la mission que le Conseil d'État leur confie dans le cadre du mandat de membre du Conseil d'administration de la BCV et de définir l'ensemble de leurs relations avec l'État de Vaud dans ce contexte. Elle comprend notamment le soin de veiller fidèlement aux intérêts de la BCV et à ceux de l'État de Vaud, consistant notamment à respecter la mission légale de la BCV et à exercer son pouvoir de désignation de certains membres des organes de la Banque. La lettre de mission précise les éléments qui doivent en particulier être pris en considération au niveau de l'organisation, du fonctionnement et de la composition des organes, ainsi que de la mission et de la stratégie, en particulier veiller à la mise en place d'une stratégie permettant à la Banque d'exercer sa mission de manière optimale, tout en assurant un rendement de nature à asseoir sa solidité financière dans le long terme, et contribuer à définir des objectifs tenant compte de la mission de la Banque et de sa rentabilité (voir aussi l'article 24, alinéa 2, des Statuts<sup>i</sup>). Elle décrit également ce que le Conseil d'État attend en termes de communication vis-à-vis de l'État de Vaud, des actionnaires de la BCV, de la communauté financière et du public, étant ici rappelée la convention d'information prévue par la LBCV<sup>ii</sup> et les Statuts<sup>i</sup> (voir notamment l'article 24, alinéa 2 in fine, des Statuts<sup>i</sup>). Dans le Comité Audit et Risque ont siégé en 2024 deux membres nommés par le Conseil d'État (Stefan Fuchs en tant que président de ce comité et Jean-François Schwarz)

– et donc porteurs d'une lettre de mission – et un membre nommé par l'Assemblée générale (Jack G. N. Clemons). La répartition des membres du Conseil d'administration au sein de ses comités s'effectue en fonction de leurs connaissances professionnelles personnelles et de leurs domaines respectifs de prédilection, dans l'intérêt de la Banque, de ses actionnaires et de l'ensemble de ses partenaires.

Les sept membres du Conseil d'administration sont indépendants au sens de la Circulaire de la FINMA 2017/1 «Gouvernance d'entreprise – banques». Trois membres sont nommés par l'Assemblée générale et quatre membres sont nommés par le Conseil d'État. Ces derniers sont certes nantis d'une lettre de mission, mais ils sont néanmoins indépendants car ils sont rémunérés exclusivement par la Banque et ne reçoivent pas d'instructions spécifiques du Conseil d'État.



### Eftychia Fischer

Suisse et grecque, 1963

**Présidente du Conseil d'administration depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022.**

#### Formation

Bachelor en physique à l'Imperial College de Londres.

Diplômée de l'Advanced Management Program (AMP) de la Wharton School de l'Université de Pennsylvanie et certifiée Chartered Financial Analyst (CFA) et Financial Risk Manager (FRM).

#### Parcours professionnel

Après avoir obtenu un Bachelor en physique à l'Imperial College de Londres, elle a débuté sa carrière en 1986 en tant que trader en dérivés de taux d'intérêt chez Société Générale Strauss Turnbull à Londres. Après divers postes à responsabilités à Paris et Zurich dans des établissements tels que J.P. Morgan & Co., Julius Baer et EFG International, elle a rejoint UBP en 2010, en qualité de responsable de la division Treasury & Trading. En plus de cette fonction, elle a également dirigé la division Asset Management de l'UBP entre 2012 et 2015. Depuis 2015, elle siège au Conseil d'administration de Vaudoise Assurances.



### Jean-François Schwarz

Suisse, 1955

**Vice-Président du Conseil d'administration depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020.**

#### Formation

Master en Sciences économiques, mention gestion d'entreprises de l'Université de Lausanne (HEC).

#### Parcours professionnel

Nommé par le Conseil d'État et entré en fonction le 1<sup>er</sup> janvier 2019, Jean-François Schwarz a également été nommé vice-président du Conseil d'administration par le Conseil d'État au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Il dispose de plus de quarante ans d'expérience dans le domaine bancaire. Il a entamé sa carrière au sein de la BCV en 1976 dans le domaine des crédits commerciaux. De 1986 à 2003, il a travaillé pour le Credit Suisse entre Lausanne, New York, Zurich et Genève où il a assumé d'importantes fonctions dans le cadre des activités liées aux crédits et aux PME notamment. En 2003, il revient à la BCV en tant que responsable de la Division Entreprises jusqu'en juin 2017, date de sa retraite.



**Jack G. N. Clemons**

Suisse et britannique, 1966

**Membre du Conseil d'administration depuis le 21 avril 2016.**

**Formation**

Master à l'Université de Cambridge, GB.

MBA de l'INSEAD, France.

Fellow of the Institute of Chartered Accountants in England & Wales (ICAEW), GB.

**Parcours professionnel**

Jack G. N. Clemons, élu par l'Assemblée générale du 21 avril 2016, est entré en fonction à cette date. Il a commencé sa carrière en révision d'entreprise jusqu'à devenir associé chez Deloitte. Son parcours professionnel l'orienté ensuite vers la conduite financière et opérationnelle d'un distributeur digital européen. Dès 2006, il a rejoint, à Lausanne, le Groupe BATA, leader mondial du marché de la chaussure, d'abord comme directeur financier, puis comme PDG, fonction qu'il a quittée en 2015. Depuis lors, il est devenu membre de plusieurs conseils d'administration et de fondation.



**Ingrid Deltenre**

Suisse et néerlandaise, 1960

**Membre du Conseil d'administration depuis le 1<sup>er</sup> mai 2014.**

**Formation**

Masters en pédagogie, journalisme et anthropologie biologique à l'Université de Zurich.

**Parcours professionnel**

Ingrid Deltenre, élue par l'Assemblée générale du 1<sup>er</sup> mai 2014, est entrée en fonction à cette date. Elle a occupé des fonctions exécutives dans une maison d'édition suisse alémanique avant de devenir, en 2000, la PDG de Publisuisse. En 2004, elle est nommée à la tête de la Télévision suisse alémanique, poste qu'elle occupera pendant 6 ans. De 2010 à 2017, elle a été la Directrice générale de l'Union Européenne de Radio-Télévision (Eurovision). Depuis lors, elle est devenue membre de plusieurs conseils d'administration.



### Fabienne Freymond Cantone

Suisse et italienne, 1963

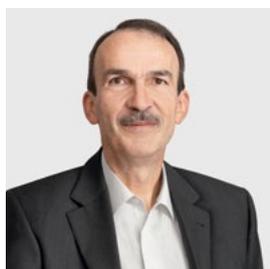
**Membre du Conseil d'administration depuis le 26 avril 2018.**

#### Formation

Master en Sciences économiques, mention économie politique de l'Université de Genève.

#### Parcours professionnel

Nommée par le Conseil d'État et entrée en fonction le 26 avril 2018, Fabienne Freymond Cantone a débuté sa carrière chez Arthur Andersen, puis à la Banca della Svizzera Italiana. Elle a ensuite été successivement membre puis présidente de la Commission des Finances de la Ville de Nyon entre 1998 et 2006. Dès cette date et jusqu'au 30 juin 2021, elle fait partie de la Municipalité de la Ville de Nyon, dont elle a été la Municipale des Finances entre 2006 et 2011. En parallèle, elle a été députée au Grand Conseil du canton de Vaud de 2002 à 2018. Elle a été membre de la Commission des Finances jusqu'en 2012 puis, dès 2017, présidente de la Commission de gestion du Grand Conseil. Depuis lors, elle est devenue membre de plusieurs conseils d'administration et de fondation.



### Stefan Fuchs

Suisse, 1960

**Membre du Conseil d'administration depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2023.**

#### Formation

Apprentissage bancaire.

Économiste d'entreprise de l'École Supérieure de Cadres pour l'Économie et l'Administration (ESCEA), Zurich.

Expert-comptable diplômé.

#### Parcours professionnel

Nommé par le Conseil d'État, Stefan Fuchs est entré en fonction le 1<sup>er</sup> juillet 2023. Il est aussi président du Comité Audit et Risque dès cette date. Stefan Fuchs a été reconnu réviseur responsable en matière bancaire, de négociants en valeurs mobilières et de fonds de placement par la Commission fédérale des banques en 1991. Il a notamment travaillé pendant plus de 35 ans pour le cabinet d'audit et de conseil Andersen, puis pour Ernst & Young (EY) après la fusion avec ce dernier en 2002. Stefan Fuchs a accumulé une large expérience, notamment au travers de mandats de révision dans les domaines bancaires et de la gestion d'actifs. Depuis 2002, il a été membre de divers comités de direction dans le domaine de la révision chez EY. Il a été responsable de la conformité, des risques et des normes professionnelles («Professional Practice Director») pour le secteur financier à la division Services financiers à partir de 2017 et il est entré au comité de direction Services financiers chez EY Suisse en 2020. Il a pris sa retraite le 30 juin 2023.



**Pierre-Alain Urech**

Suisse, 1955

**Membre du Conseil d'administration depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022.**

**Formation**

Diplôme d'ingénieur en génie civil EPFZ.

Diplôme post-grade EPFL en gestion d'entreprise ferroviaire.

Divers cours de direction d'entreprise, management, marketing, finances et RH en Suisse et à l'étranger (New York).

**Parcours professionnel**

Pierre-Alain Urech, élu par l'Assemblée générale le 29 avril 2021, est en fonction depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022. Il est également président du Comité de Rémunération, de promotion et de nomination depuis le 13 juin 2024. Ancien Directeur général des CFF (1995-2003) et ancien CEO de Romande Energie (2004-2019), il est l'actuel Vice-président du Conseil d'administration des CFF. Pierre-Alain Urech dispose d'une vaste expérience dans les domaines du management, de la stratégie, de la gestion des risques et des conseils d'administration, ainsi que d'un fort ancrage dans le canton de Vaud. Il siège dans plusieurs conseils d'administration.

## 3.2 Autres activités et groupements d'intérêt (au 31.12.2024)

<b>Eftychia Fischer</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Membre du Conseil d'administration de Vaudoise Assurances SA, à Lausanne</li> <li>• Membre du Conseil d'administration de Alberca Foundation (Single Family office), Bahamas</li> <li>• Membre du Conseil d'administration d'Ecole Suisse d'Archéologie, Grèce</li> <li>• Membre du Conseil de fondation, ainsi que des Comités directeur et de nomination, d'Avenir Suisse, à Lausanne et Zurich</li> <li>• Membre de l'Advisory Board de l'UNIL, à Lausanne, et de l'ACAD, à Lausanne</li> </ul>
<b>Jean-François Schwarz</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Membre du Conseil de la Fondation pour le Maintien du Patrimoine Aéronautique (FMFA), à Lausanne</li> </ul>
<b>Jack G. N. Clemons</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fellow of the Institute of Chartered Accountants in England and Wales «ICAEW»</li> <li>• Membre du Conseil d'administration international et président du Comité d'audit de World Wide Fund for Nature (WWF), à Gland</li> <li>• Membre du Conseil d'administration de DKSH Holding AG, à Zurich</li> <li>• Membre du Conseil d'Administration et Président du Comité d'Audit – CIFOR-ICRAF, basé à Bogor en Indonésie et à Nairobi au Kenya</li> </ul>
<b>Ingrid Deltenre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Membre du Conseil d'administration de Givaudan SA, à Vernier</li> <li>• Membre du Conseil d'administration de l'Executive Education de l'Université de Zurich</li> <li>• Membre de l'Aufsichtsrat de Deutsche Post/DHL, à Bonn</li> <li>• Membre du Conseil de la Fondation de l'Aide suisse à la montagne, à Adliswil</li> <li>• Membre du Conseil d'administration de SPS Holding AG, à Zurich</li> <li>• Membre du Conseil d'administration de Sunrise, à Glattpark</li> <li>• Membre du Conseil d'administration de Hochdorf Swiss Nutrition AG, à Hochdorf</li> </ul>
<b>Fabienne Freymond Cantone</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Membre du Comité régional de la SSR Suisse Romande, à Lausanne, et de l'Assemblée des délégués de la Société suisse de radiodiffusion et télévision (SRG - SSR), à Berne</li> <li>• Membre du Comité de l'Association Innovaud, à Lausanne</li> <li>• Membre du Conseil d'administration de Transitec SA - optimiseurs de mobilité, à Lausanne</li> <li>• Membre du Comité d'EGW CCL - Centrale d'émission pour la construction de logements, à Olten</li> <li>• Présidente du Comité de l'Association Les Amis de la Rose de Nyon, à Nyon</li> <li>• Membre du Conseil de Fondation pour les Arts et la Culture Nyon, de la Fondation pour le développement du Musée romain, de la Fondation Abraham Hermanjat et de la Fondation Guido Comba, toutes à Nyon, ainsi que de la Fondation Pro Vapore – Fondation pour la sauvegarde des huit bateaux Belle Epoque du Lac Léman à Genève, et de la Fondation Rosa Helvetica, à Zurich</li> <li>• Directrice de la Fondation Esp'Asse, à Nyon</li> </ul>
<b>Stefan Fuchs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Membre du Conseil d'administration de Schroders Capital Management (Switzerland) AG, à Zurich</li> <li>• Membre du Conseil d'administration Schroders Capital Holding (Switzerland) AG, à Zurich</li> </ul>
<b>Pierre-Alain Urech</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vice-président du Conseil d'administration des CFF, à Berne (et Président du comité Risques et compliance; Président du comité Personnel et organisation et membre du comité Dialogue politique)</li> <li>• Président du Conseil d'administration de TVGD SA (Télé Villars-Gryon-Diablerets SA), à Villars-sur-Ollon (jusqu'au 26.03.2024)</li> <li>• Membre du Conseil d'administration de Compagnie du chemin de fer Lausanne-Echallens-Bercher SA (LEB SA), comme représentant de l'Etat de Vaud</li> </ul>

### 3.3 Nombre de fonctions admises

Les Statuts<sup>i</sup> (article 23) prévoient des limites au nombre de fonctions admises. En bref, le nombre maximum de fonctions dans la direction ou le conseil d'administration d'entités juridiques externes ayant l'obligation de s'inscrire au Registre du commerce ou dans un registre similaire à l'étranger est de 15, dont 5 dans des sociétés cotées en bourse. Ces limites ne s'appliquent pas aux sociétés du groupe, aux sociétés dans lesquelles la Banque détient une participation significative, aux sociétés immobilières, aux institutions de prévoyance, aux associations, aux fondations et aux fonctions non rémunérées.

Aucun membre du Conseil d'administration n'atteint l'une de ces limites en 2024.

### 3.4 Élection et durée du mandat

#### 3.4.1 Principes

Le Conseil d'administration est composé statutairement de 7, 9 ou 11 membres. Son président et la moitié des autres membres sont nommés par le Conseil d'État (l'article 12, alinéa 1, LBCV<sup>ii</sup> déroge sur ce point aux articles 698 et 710 du Code suisse des obligations). L'autre moitié des membres est élue de manière individuelle par les actionnaires lors de l'Assemblée générale, l'État s'abstenant de voter.

En 2024, aux termes de l'article 12, alinéa 5, LBCV<sup>ii</sup>, qui déroge sur ce point à l'article 710 du Code suisse des obliga-

tions, le président et les autres membres du Conseil d'administration sont nommés pour 4 ans. Ils sont rééligibles, la durée totale de leur mandat ne pouvant excéder seize ans. Ils doivent se démettre de leurs fonctions à la fin de l'année civile au cours de laquelle ils atteignent 70 ans. Une révision de l'article 12, alinéa 5, LBCV<sup>ii</sup> est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> mars 2025. La limite d'âge pour les membres du Conseil d'administration a été supprimée et la durée totale de leurs mandats ne peut désormais excéder douze ans (voir tableau ci-dessous).

#### 3.4.2 Première élection et durée du mandat

Le tableau ci-dessous indique les dates de début et de fin du mandat des membres actuels du Conseil d'administration.

### 3.5 Organisation interne

#### 3.5.1 Répartition des tâches

Le Conseil d'administration était présidé en 2024 par Eftychia Fischer, nommée par le Conseil d'État. Le vice-président est Jean-François Schwarz. Les autres membres sont Jack G. N. Clemons, Ingrid Deltenre, Fabienne Freymond Cantone, Stefan Fuchs et Pierre-Alain Urech.

Les Statuts<sup>i</sup> et le Règlement d'organisation de la BCV prévoient que le Conseil d'administration peut déléguer certaines de ses attributions à des comités constitués en son sein, dans la mesure où les dispositions légales permettent une telle délégation.

Membres du Conseil d'administration	Année de naissance	Première entrée en fonction	Échéance ultime possible du mandat en 2024	Échéance ultime possible du mandat dès le 01.03.2025 <sup>1</sup>	Nommé par
Eftychia Fischer (présidente)	1963	30 avril 2020	2033	2032	Conseil d'État
Jean-François Schwarz (vice-président)	1955	1 <sup>er</sup> janvier 2019	2025	2031	Conseil d'État <sup>2</sup>
Jack G. N. Clemons	1966	21 avril 2016	2032	2028	Assemblée générale <sup>3</sup>
Ingrid Deltenre	1960	1 <sup>er</sup> mai 2014	2030	2026	Assemblée générale <sup>4</sup>
Fabienne Freymond Cantone	1963	26 avril 2018	2033	2030	Conseil d'État <sup>5</sup>
Stefan Fuchs	1960	1 <sup>er</sup> juillet 2023	2030	2035	Conseil d'État
Pierre-Alain Urech	1955	1 <sup>er</sup> janvier 2022	2025	2034	Assemblée générale

<sup>1</sup> Selon la LBCV modifiée le 12 novembre 2024 et entrée en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> mars 2025

<sup>2</sup> Mandat renouvelé par le Conseil d'État en 2023 pour 3 ans

<sup>3</sup> Mandat renouvelé par l'Assemblée générale ordinaire 2024 pour 4 ans

<sup>4</sup> Mandat renouvelé par l'Assemblée générale ordinaire 2022 pour 4 ans. En 2024, Ingrid Deltenre a décidé de remettre son mandat à l'Assemblée générale 2025

<sup>5</sup> Mandat renouvelé par le Conseil d'État en 2022 pour 4 ans

Le Conseil d'administration a constitué en son sein un Comité Audit et Risque et un Comité de Rémunération, de promotion et de nomination. Ces deux comités n'ont en principe pas de compétences décisionnelles. Ils préparent les décisions du Conseil et donnent leur préavis. Le Conseil d'administration peut également constituer d'autres comités ad hoc chargés de traiter des dossiers qui doivent lui être soumis.

### 3.5.2 Composition, attributions et délimitations des compétences des comités

#### Comité Audit et Risque

En 2024, le Comité Audit et Risque était formé de Stefan Fuchs (président), Jack G. N. Clemons et Jean-François Schwarz.

Le Comité Audit et Risque s'assure de la mise en place et du fonctionnement de la gestion et du contrôle des risques. Il appuie le Conseil d'administration dans l'appréciation des différents types de risques auxquels la Banque est exposée, de même que dans celle de la structure, de l'organisation et des processus de gestion et de contrôle des risques. Il formule des préavis et des recommandations au Conseil d'administration, notamment sur l'examen critique auquel il procède en matière d'appréciation régulière ou ponctuelle des principaux risques du Groupe, de la «Politique et stratégie des risques», des rapports sur les risques et de la conformité aux exigences de fonds propres.

Le Comité examine trimestriellement les éléments financiers, le rapport du Risk Management, de l'ALM (Asset and Liabilities Management) et du Chief Compliance Officer, et semestriellement les rapports du chef de l'Audit interne et du responsable du département Juridique et, sans pouvoir de décision, donne son préavis au Conseil d'administration à leur égard.

Il supervise l'activité de l'Audit interne ainsi que celle de l'organe de révision externe. Avec le représentant de ce dernier, il examine ses recommandations touchant à l'organisation, l'appréciation des risques de la Banque, donne son opinion sur la qualification de l'Audit interne et sur la collaboration des divers organes dans l'accomplissement des tâches de révision. Le Comité Audit et Risque discute aussi avec le responsable de l'Audit interne afin de connaître son opinion quant à l'organisation et au fonctionnement de la BCV, ainsi que son analyse des risques. Il donne également son appré-

ciation sur l'Audit interne et s'informe sur l'état des procès en cours contre la BCV.

Pour remplir ses devoirs, fixés plus concrètement dans une Charte du Comité Audit et Risque<sup>iii</sup>, et pour s'instruire sur différents sujets concernant ses activités, le Comité Audit et Risque se réunit au moins une fois par trimestre pour une journée entière. Une séance supplémentaire est consacrée prioritairement au bouclage annuel des comptes.

Le responsable de l'Audit interne, les représentants de l'organe de révision externe et le Chief Financial Officer participent à toutes les séances du comité, à l'exception de quelques sujets particuliers. Selon les points de l'ordre du jour, les membres de la Direction générale concernés, le responsable du département Risk Management, le Chief Compliance Officer, le responsable ALM-Gestion financière, le chef comptable et le responsable du département Juridique y participent aussi.

Outre son rôle en matière de risque évoqué ci-dessus, la tâche principale du Comité Audit et Risque est le soutien du Conseil d'administration dans son devoir de surveillance et dans sa responsabilité concernant l'intégrité des comptes consolidés et les rapports financiers. Le Comité Audit et Risque s'assure en plus de la qualité et de l'indépendance de la révision interne et externe. Il discute du contenu des rapports d'audit de la Maison mère et, dans le sens d'une surveillance consolidée, des sociétés affiliées et s'assure de la réalisation des recommandations faites par ces organes. Ce Comité décide des plans d'audit annuel et à six ans de l'Audit interne et prend connaissance de la stratégie de l'audit prudentiel ainsi que financier de la Société d'audit.

En dehors de ses tâches permanentes et régulières, le Comité a, en 2024, bénéficié d'une journée de formation, portant en particulier sur plusieurs thèmes liés aux risques et aux évolutions réglementaires, notamment en lien avec les risques et les nouvelles technologies.

Une fois par année, le Comité Audit et Risque procède à une évaluation de l'Audit interne (voir aussi chiffre 3.7, page 92) et de l'organe de révision externe, ainsi qu'à son auto-évaluation.

### Comité de Rémunération, de promotion et de nomination

En 2024, le Comité de Rémunération, de promotion et de nomination, expressément prévu dans les Statuts<sup>i</sup> (article 30bis), était composé d'Ingrid Deltenre (présidente jusqu'au 12 juin 2024), Fabienne Freymond Cantone et Pierre-Alain Urech (président depuis le 13 juin 2024). La présidente du Conseil d'administration et le président de la Direction générale y assistent avec voix consultative.

Le Comité de Rémunération, de promotion et de nomination a adopté une Charte prévoyant qu'il appuie le Conseil d'administration dans l'exécution de ses obligations de haute surveillance que la Loi<sup>ii</sup>, les Statuts<sup>j</sup>, la réglementation, les règlements et directives internes attribuent à ce dernier, en particulier dans les domaines de la rémunération, de la nomination, de la planification de la succession, ainsi que de la responsabilité sociale d'entreprise (RSE) et de la gouvernance.

Sans pouvoir de décision, ce comité définit le profil requis pour le président et les autres membres du Conseil d'administration ainsi que pour le président et les autres membres de la Direction générale. Il prépare et préavise les propositions pour la sélection et l'engagement des hauts responsables de la Banque et examine le système d'indemnités du Conseil d'administration. Il prépare et préavise également les décisions du Conseil d'administration, et par lui de l'Assemblée générale, sur la rémunération de son président (hors sa présence), du président de la Direction générale et des membres de la Direction générale; il préavise aussi à l'attention du Conseil d'administration la rémunération du chef de l'Audit interne ainsi que la politique et l'enveloppe globale de rémunération de la Banque.

De plus, il est en charge de préaviser la politique de durabilité et la stratégie RSE pour le Conseil d'administration et d'en réexaminer périodiquement l'adéquation. Il préavise également à l'attention de ce dernier les décisions en matière RSE, y compris le rapport RSE de la Banque. La responsable de la RSE lui reporte régulièrement sur l'avancée des différents travaux menés au sein de la Banque en lien avec la stratégie RSE, qui intègre également les questions climatiques.

Il a pour missions supplémentaires de préparer et préaviser les décisions du Conseil d'administration en matière de règles de bonne gouvernance, y compris les mandats ex-

ternes des organes et les conflits d'intérêt. Il lui appartient enfin d'évaluer l'indépendance des membres du Conseil d'administration au moins une fois par an.

### 3.5.3 Méthodes de travail du Conseil d'administration et des comités

En 2024, le Conseil d'administration s'est réuni en séance plénière ordinaire à onze reprises, ainsi qu'à quatre conférences téléphoniques. Les séances plénières ordinaires se déroulent en général sur trois quarts de journée, sauf quelques séances d'une journée entière. En outre, le Conseil d'administration a participé en 2024 à une retraite de deux jours et demi, en partie avec la Direction générale. Lors des retraites, le Conseil d'administration traite de manière plus approfondie des sujets stratégiques, notamment les stratégies de la Banque, des ressources humaines, financière, informatique et de gestion des risques.

Les comités du Conseil d'administration se réunissent dans le cadre nécessaire à l'accomplissement de leurs tâches. En 2024, le Comité Audit et Risque s'est réuni à huit reprises (cinq journées complètes et trois séances de quelques heures) et a bénéficié d'une journée complète de formation; le Comité de Rémunération, de promotion et de nomination a siégé à six reprises (durée moyenne des séances d'environ trois heures) et a bénéficié d'une journée complète de formation.

Les membres du Conseil d'administration reçoivent les procès-verbaux et l'ensemble des documents transmis aux comités. Les présidents des comités informent lors des séances du Conseil d'administration des points importants traités en comité et répondent aux questions éventuelles des membres du Conseil. En ce qui concerne les méthodes de travail des comités, voir sous point 3.5.2.

Membres du Conseil d'administration	Taux de présence en 2024
Eftychia Fischer	100%
Jack G. N. Clemons	100%
Ingrid Deltenre	100%
Fabienne Freymond Cantone	100%
Stefan Fuchs	100%
Jean-François Schwarz	99%
Pierre-Alain Urech	98%

Le président de la Direction générale assiste à toutes les séances régulières et aux retraites du Conseil d'administration. Les membres de la Direction générale sont présents pour les sujets concernant leur division.

Si nécessaire, un spécialiste externe participe à une séance de Conseil d'administration ou de comité pour présenter un thème particulier.

Le Conseil d'administration a adopté un mode de fonctionnement entre lui-même et la Direction générale décrivant précisément, et par sujets, le rythme de conduite des organes supérieurs. Ce «modus operandi», adapté régulièrement, fixe la fréquence et la forme avec lesquelles les sujets sont traités par ces organes, y compris les comités. Son objectif est de permettre une bonne gouvernance en assurant que tous les sujets pertinents sont traités au bon niveau, que l'allocation du temps disponible des différents organes est optimale et que l'implication des organes est en adéquation avec leur responsabilité (voir aussi point 3.7). Depuis 2009, le Conseil d'administration a renforcé la délégation du traitement et de la préparation des sujets par ses comités, la compétence de décision demeurant au Conseil d'administration.

### 3.5.4 Évaluation de la performance du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration se fixe annuellement des objectifs tenant compte notamment des buts statutaires, de la stratégie et de la politique de risque de la Banque. Il examine après un semestre et en fin d'année si ces objectifs ont été atteints. Il revoit et améliore aussi régulièrement son fonctionnement.

En outre, annuellement, le Conseil d'administration évalue les activités de sa présidente.

## 3.6 Compétences

Le Conseil d'administration définit la politique générale de la Banque. Il en exerce la haute direction et établit les instructions nécessaires. Il exerce également la haute surveillance sur sa gestion et les personnes qui en sont chargées. En outre, il contrôle l'accomplissement des missions définies à l'article 4 de la Loi organisant la Banque Cantonale Vaudoise<sup>ii</sup>.

Le Conseil d'administration exerce les compétences inaliénables décrites à l'article 24, alinéa 4, des Statuts<sup>i</sup> et remplit toutes les tâches qui ne sont pas confiées à d'autres organes par la Loi<sup>ii</sup>, les Statuts<sup>i</sup> ou les Règlements.

Dans le détail, il a en outre les attributions suivantes:

Le Conseil d'administration définit le cercle des sociétés faisant partie du Groupe BCV, en respectant les dispositions légales relatives au périmètre de surveillance consolidée. Sous réserve des compétences intransmissibles et inaliénables des filiales, il exerce les mêmes compétences à l'égard du Groupe, par les directives que la BCV émet et par les instructions qu'elle donne à ses représentants au sein du Groupe.

Il décide de la création, de l'acquisition, de la vente et de la suppression des filiales, des succursales et des agences, ainsi que des représentations à l'étranger. Il valide la politique d'investissement et de développement de la Banque et en examine périodiquement l'adéquation. Il veille à la mise en œuvre et au maintien de systèmes de reddition des comptes et de planification financière répondant aux exigences réglementaires ainsi que du dispositif de contrôles interne et externe.

Le Conseil d'administration régit, instaure, maintient, surveille et valide régulièrement l'adéquation du système de contrôle interne (SCI). Il a adopté la directive interne cadre en la matière. Il discute régulièrement avec la Direction générale de son appréciation sur l'adéquation et de l'efficacité du SCI.

En matière de nominations, outre les compétences définies à l'article 24, alinéa 4, des Statuts<sup>i</sup>, le Conseil d'administration fixe, d'entente avec le Conseil d'État, les conditions d'engagement de son président ou de sa présidente. Il nomme et révoque le chef et les cadres supérieurs de niveau réviseur responsable ou équivalent de l'Audit interne, et nomme et révoque les cadres de la Banque avec signature sociale. Il propose à l'Assemblée générale sa propre rémunération, y compris celle de son président, ainsi que celle de la Direction générale (article 30quater des Statuts<sup>i</sup>). Il fixe l'enveloppe globale de rémunération de la Banque et celle du chef de l'Audit interne. Il valide les conditions applicables à la Direction générale. Il fixe le mode de signature, qui est collectif à deux.

Le Conseil d'administration fixe l'organisation et définit les compétences à l'aide d'un règlement d'organisation, de l'organigramme des divisions et des départements, d'autres règlements et tableaux de compétences; il arrête en particulier les compétences chiffrées attribuées à la Direction générale. Il approuve, sur proposition de la Direction générale, la politique de crédit et, sur proposition du Comité de crédit de la Direction générale, le règlement des compétences de crédit et les normes techniques. Il décide de l'octroi des crédits aux organes de la Banque.

Il examine les rapports annuels du réviseur externe et les rapports d'activité de l'Audit interne. Il établit les rapports, comptes et autres documents et propositions destinés à l'Assemblée générale et adopte les plans de développements stratégiques et d'investissements. Enfin, il approuve le budget et les objectifs définis par la Direction générale.

Le Conseil d'administration décide de la Stratégie financière et de la Politique et stratégie des risques (PSR) et en vérifie périodiquement l'adéquation. De cette façon, il fixe le cadre général de la gestion globale du bilan et des risques pour la Direction générale. Il en surveille l'application, en particulier par l'examen des rapports périodiques d'évaluation des risques établis selon ses instructions ainsi que des rapports exigés par le cadre réglementaire.

Enfin, il est rappelé le mode de fonctionnement que le Conseil d'administration a mis en place et qui est décrit au chiffre 3.5.3.

La Direction générale assume la gestion et la surveillance directe des affaires de la Banque. Dans les limites de ses compétences, elle définit les conditions et modalités des opérations mentionnées à l'article 4 des Statuts<sup>1</sup>, entrant dans le cadre des missions définies à l'article 4 de la Loi organisant la Banque Cantonale Vaudoise<sup>ii</sup>. Elle est compétente pour ester en justice et y représenter la Banque; elle en assure l'information au Conseil d'administration.

En outre, la Direction générale exécute les décisions prises par le Conseil d'administration. Elle veille à ce que l'organisation ainsi que le contrôle interne de la Banque répondent aux exigences de la FINMA sur le système de contrôle interne et à la directive cadre en la matière du Conseil d'administration; à cet effet, la Direction générale émet les directives nécessaires et exerce une supervision adéquate. Elle a notamment mis en vigueur la directive d'application du SCl.

La Direction générale assure l'élaboration de la Stratégie financière par le CFO, de la Politique et stratégie des risques par son Comité risques et de la Politique de crédit par son Comité crédit. Elle est responsable de l'établissement de rapports périodiques d'évaluation des risques conformes aux instructions du Conseil d'administration et établit tous les documents nécessaires à la prise de décision et à la surveillance des opérations et affaires comportant des risques particuliers. Elle assume la gestion globale du risque dans le cadre défini par le Conseil d'administration, contrôle régulièrement le respect des exigences d'annonce et de reporting fixées par le cadre réglementaire et surveille le respect des limites d'exposition au risque arrêtées par le Conseil d'administration.

Après approbation par le Conseil d'administration, la Direction générale publie les comptes, établit les états de liquidité et de fonds propres et procède à leur communication conformément à la réglementation en vigueur. Elle établit le budget des produits et des charges prévisibles et les soumet au Conseil d'administration. Elle fixe les taux et conditions applicables aux divers types d'opérations de la Banque. Elle assure de plus la coordination des activités et des processus des unités stratégiques et des divisions.

Elle peut émettre ou décider de participer à des emprunts publics ou privés pour propre compte, acheter, vendre, équiper, transformer des immeubles dans les limites arrêtées par le Conseil d'administration et effectuer les autres opérations pour propre compte dans le cadre des principes fixés par ce dernier. Elle peut approuver l'externalisation d'activités (outsourcing) conformément à la directive de la FINMA.

Sous réserve des compétences du Conseil d'administration, elle engage et licencie les collaborateurs et collaboratrices dont les droits, obligations et responsabilités sont fixés dans le Règlement du personnel. Elle nomme et révoque les cadres supérieurs conformément aux compétences qui lui sont octroyées dans le Règlement d'organisation. Elle préavise à l'attention du Conseil d'administration, par l'intermédiaire du Comité de Rémunération, de promotion et de nomination, l'enveloppe globale de rémunération de la Banque.

### 3.7 Instruments d'information et de contrôle à l'égard de la Direction générale

Le Conseil d'administration exerce sa surveillance et son contrôle de la Direction générale en s'appuyant sur l'Audit interne, sur l'organe de révision externe et sur les travaux des comités du Conseil d'administration selon le «modus operandi» décrit au point 3.5.3 et qui a comme objectif d'assurer une bonne gouvernance.

Le président de la Direction générale est présent à toutes les séances du Conseil d'administration, y compris les retraites. Le CFO assiste systématiquement aux points de l'ordre du jour concernant les états financiers, les risques, l'ALM (Asset and Liabilities Management), le compliance et le juridique. Les membres de la Direction générale sont en principe présents pour les sujets concernant leur division. Une fois par an, les membres de la Direction générale des divisions de front présentent au Conseil d'administration une revue de leurs activités (business reviews). Dans le cadre du «modus operandi» susmentionné, outre l'approbation semestrielle des états financiers provenant de la Comptabilité financière et présentés en détail tant au Comité Audit et Risque qu'au Conseil d'administration, la Direction générale adresse et, selon les cas, présente au Conseil d'administration notamment des rapports trimestriels sur les risques, le compliance, l'état des fonds propres, les ressources humaines et la politique de placement, et semestriels sur l'ALM, le juridique et les relations avec les investisseurs. Le Conseil d'administration prend enfin connaissance des états financiers de la Maison mère et du Groupe aux premier et troisième trimestres.

La partie «Gestion intégrée des risques» (pages 60-73) fournit une synthèse du fonctionnement de la gestion des risques de la BCV ainsi qu'une vue d'ensemble de son profil de risque. Le chapitre 7 de la partie «Données financières» (pages 131-135) explique les principes d'évaluation et de gestion des risques. Relevons enfin que la Banque publie son rapport Bâle III, pilier 3, qui est mis à jour tous les six mois et que l'on trouve dans la rubrique «Relations investisseurs» du site de la BCV ([www.bcv.ch/La-BCV/Relations-investisseurs](http://www.bcv.ch/La-BCV/Relations-investisseurs)).

Pour le suivi et le pilotage de la performance, la Banque dispose d'un Management Information System (MIS), validé par le Conseil d'administration, qui s'intègre à toute

la Banque selon une déclinaison par métier. Les rapports mensuels sont destinés à chaque manager d'un métier spécifique et une présentation a lieu chaque mois en Direction générale. Le MIS ne contient pas seulement des informations sur la performance financière, mais aussi sur l'activité commerciale, les marges, les risques, les indicateurs opérationnels et les ressources humaines. Il comprend aussi des comparaisons avec le marché. Le CEO informe le Conseil d'administration lors de chaque séance sur la marche des affaires et le suivi budgétaire en se basant sur un extrait de ces rapports. Le Conseil d'administration reçoit par ailleurs trimestriellement une synthèse du MIS, qui lui est commentée en séance.

Aucun membre du Conseil d'administration ne fait partie de la Direction générale ou n'exerce une quelconque fonction de direction dans la Banque ou ses filiales, pour respecter la réglementation bancaire.

#### Audit interne

L'Audit interne est un organe de la BCV au sens de l'article 14 de ses Statuts<sup>1</sup>. Il est subordonné directement au Conseil d'administration. Il effectue des contrôles réguliers portant sur toute l'activité de la Banque et dispose pour cela d'un droit illimité à l'information. Son organisation, son champ d'activité, son fonctionnement et la collaboration avec l'organe de révision externe sont fixés dans son règlement. Il est indépendant de la Direction générale. L'Audit interne étend ses activités à tous les établissements contrôlés directement ou indirectement par la Banque et qui sont actifs dans les domaines bancaires, financiers et informatiques.

Le responsable de l'Audit interne réalise annuellement un exercice de planification à six ans à l'occasion duquel il se coordonne avec l'organe de révision externe. Le plan d'audit annuel, respectivement pluriannuel qui en résulte est discuté avec les Directions générales de la Maison mère et des sociétés du Groupe BCV, puis est arrêté par le Comité Audit et Risque et soumis pour information au Conseil d'administration. Ce plan peut être modifié en cours d'année par le responsable de l'Audit interne, avec l'accord du Comité Audit et Risque.

L'Audit interne bénéficie d'une entière liberté au niveau de la définition de son mode de préparation et de réalisation des missions, puis de restitution des conclusions. À la fin de ses travaux, il émet à l'intention de la Direction générale, du Comité Audit et Risque et du Conseil

d'administration des rapports d'audit détaillés, qu'il remet en copie à l'organe de révision externe avec lequel il échange l'ensemble de ses conclusions. En outre, l'Audit interne établit semestriellement un rapport d'activité qui intègre un état de situation de l'ensemble des actions d'audit ouvertes au sein du Groupe. Ce rapport d'activité est destiné au Comité Audit et Risque et est discuté également en séances de Direction générale et du Conseil d'administration.

La surveillance et l'évaluation régulière de l'Audit interne sont dévolues au Comité Audit et Risque, lequel juge annuellement l'efficacité de l'Audit interne, veille à ce qu'il dispose des ressources nécessaires et des compétences appropriées, s'assure qu'il exerce ses activités avec indépendance et objectivité et examine la coopération qu'il entretient avec l'organe de révision externe. De surcroît, tel que le prévoient les normes internationales, le Comité Audit et Risque fait procéder, au plus tard tous les 5 ans, à une évaluation externe neutre qui porte sur l'entier du dispositif et des activités de l'Audit interne, la dernière réalisée courant 2021 ayant conclu à la conformité par rapport aux normes de l'IIA (Institute of Internal Auditors), d'une part, et par rapport à la circulaire FINMA 2017/01, d'autre part. Finalement, l'Audit interne est appelé à établir régulièrement puis à présenter, pour validation par le Comité Audit et Risque, une Stratégie métier à 5 ans de la fonction audit interne, la plus récente ayant été arrêtée courant 2019, la prochaine étant prévue courant 2025. Cette Stratégie métier fait l'objet d'une discussion en séances de Direction générale et du Conseil d'administration, et d'une information aux organes des sociétés du Groupe BCV.

Le responsable de l'Audit interne participe à toutes les séances du Comité Audit et Risque, et ponctuellement à celles de la Direction générale et du Conseil d'administration.

## 4. Direction générale

### 4.1 Membres de la Direction générale

Les membres de la Direction générale ainsi que son président sont au bénéfice d'un contrat de travail dont le délai de résiliation est de douze mois.

Au 31 décembre 2024, la Direction générale est formée des personnes suivantes (à noter que, selon l'article 27 des Statuts, seul le président de la Direction générale est nommé par le Conseil d'État, les autres membres étant nommés par le Conseil d'administration):



### Pascal Kiener

Suisse, 1962

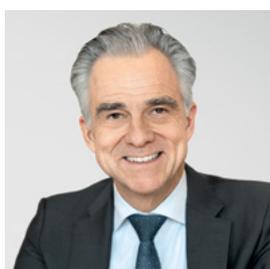
CEO depuis le 1<sup>er</sup> mai 2008 et CFO du 1<sup>er</sup> juin 2003 jusqu'au 31 décembre 2008.

#### Formation

Master of Science en ingénierie mécanique de l'École polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL).  
MBA à l'INSEAD de Fontainebleau.

#### Parcours professionnel

De 1985 à 1991, il a exercé l'activité d'ingénieur chez Fides Informatics à Zurich et chez Hewlett Packard à Genève. Dès 1993, il a travaillé au sein du cabinet de conseil McKinsey & Company, où il a été élu partenaire et membre du comité de direction de McKinsey Suisse dès l'an 2000. Durant ces années, il a acquis une expérience dans le domaine financier, bancaire en particulier, en travaillant comme conseiller auprès d'instituts financiers en Suisse et en Europe. Il a notamment géré des projets d'envergure dans les domaines de la stratégie, de la gestion des risques, du controlling et de l'amélioration des processus opérationnels. Il a rejoint la BCV le 1<sup>er</sup> juin 2003 en tant que CFO et a été nommé CEO le 1<sup>er</sup> mai 2008.



### Thomas W. Paulsen

Suisse, 1965

CFO, Directeur général de la division Finance et Risques depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009.

#### Formation

Licence en économie politique à l'École des HEC de l'Université de Lausanne.  
Master of Science en économie politique de la London School of Economics (LSE).  
Doctorat en économie politique de l'Université de Lausanne.

#### Parcours professionnel

Après une première étape dans le négoce d'énergie, il est entré en 1995 au cabinet de conseil McKinsey & Company où il a été nommé Associate principal en 2000. Chez McKinsey, il a géré un grand nombre de projets stratégiques, notamment en matière de gestion des risques, pour des établissements financiers et des grandes entreprises du secteur de l'énergie en Suisse et dans d'autres pays européens. En juillet 2002, il a rejoint la BCV en tant que Chief Risk Officer (CRO), responsable du département Risk Management qu'il a créé en 2002. Il a été nommé CFO et responsable de la division Finance et Risques au 1<sup>er</sup> janvier 2009.



**Andreas Diemant**

Suisse, 1968

**Directeur général de la division Entreprises depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2017.**

**Formation**

Bachelor of Science en Économie d'entreprise de la Haute école spécialisée bernoise.  
Executive MBA des Universités de Berne et de Rochester.

**Parcours professionnel**

Il a débuté dans l'univers de l'assurance, d'abord chez Zurich Assurances puis à La Suisse Assurances à Lausanne. Il est entré à UBS en 1994 au service de la clientèle entreprises pour la région du Mittelland. Il a gravi ensuite de nombreux échelons dans tous les segments de la clientèle entreprises jusqu'à occuper le poste de responsable de la clientèle institutionnelle suisse et du Global Asset Servicing. Le 1<sup>er</sup> septembre 2017, il a rejoint la BCV en tant que directeur général de la division Entreprises.



**Christian Meixenberger**

Suisse, 1960

**Directeur général de la division Services depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017.**

**Formation**

Licence en physique électronique de l'Université de Neuchâtel.  
MBA de l'Université de Lausanne.

**Parcours professionnel**

De 1987 à 1993, il a occupé un poste d'ingénieur en développement de software au CSEM (Centre Suisse d'Électronique et de Microtechnique) à Neuchâtel avant de rejoindre, en 1993, le Credit Suisse à Genève où il a pris la responsabilité de l'organisation et de l'IT. En 1997, il est devenu le responsable IT de la Banque Cantonale de Fribourg avant d'accéder, dès 2000, à la Direction générale en tant que responsable de la division Centre de Service. Il est directeur général de la division Services de la BCV depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017.



### Bertrand Sager

Suisse, 1966

CCO, Directeur général de la division Gestion Crédit depuis le 15 février 2010.

#### Formation

Master of Law de l'Université de Lausanne.

«Programme supérieur pour dirigeants» de l'INSEAD à Fontainebleau.

#### Parcours professionnel

Dès son entrée au Credit Suisse en 1991, il a évolué dans le domaine des crédits avant de rejoindre la BCV en 1998. À la tête du département Affaires spéciales crédits de la BCV depuis 2003, il a joué un rôle déterminant dans l'assainissement du bilan grâce à la réduction du volume des crédits compromis de la Banque. De plus, en tant que membre du Comité de crédit de la Direction générale depuis 2008, il possède une excellente vue d'ensemble des activités de crédits à la BCV. Il a été nommé Chief Credit Officer et responsable de la division Gestion Crédit au 15 février 2010.



### José François Sierdo

Suisse, 1963

Directeur général de la division Retail depuis le 3 mars 2014.

#### Formation

Master en sciences économiques et business management de l'Université de Lausanne (HEC).

MBA de l'IMD Lausanne.

#### Parcours professionnel

Il a commencé sa carrière bancaire à l'UBS dans le Retail Banking en 1993. Par la suite, il a travaillé en Project Finance à New York puis dans les crédits à Zurich avant de rejoindre Lombard Odier & Cie de 1998 à 2002. De retour à l'UBS, il a assumé d'importantes responsabilités managériales dans les domaines du Retail Banking, Private Banking et Corporate Banking; il a notamment été responsable Private Banking pour la région Suisse romande, CEO d'UBS Luxembourg et chef de la clientèle Entreprises pour la Suisse. Préalablement à sa carrière bancaire, il a été pilote militaire et membre de l'Escadre de Surveillance. Il est entré en fonction comme directeur général de la division Retail de la BCV le 3 mars 2014.



**Christian Steinmann**

Suisse, 1971

**Directeur général de la division Private Banking depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2022.**

**Formation**

Brevet fédéral d'agent fiduciaire et diplôme fédéral d'expert fiscal.  
MBA des universités de New York Stern, HEC Paris et London School of Economics.

**Parcours professionnel**

Christian Steinmann a débuté sa carrière auprès de l'Administration cantonale des impôts du Canton de Vaud en 1987, puis est entré en 1995 au Credit Suisse dans le domaine de la planification patrimoniale pour la clientèle private banking et PME. Après diverses fonctions managériales au sein de la division Private Banking, il a repris en 2013 la responsabilité de l'ensemble de la clientèle privée pour la région du Grand Lausanne, puis en 2017 le Private Banking pour la région Suisse romande; en 2020, il est également nommé Responsable régional Suisse romande. Il a été nommé responsable de la division Private Banking au 1<sup>er</sup> décembre 2022.



**Fabrice Welsch**

Suisse et française, 1966

**Directeur général de la division Asset Management & Trading depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021.**

**Formation**

Diplômé de l'Ecole nationale de la statistique et de l'administration économique (ENSAE).  
DEA de Finance.  
Actuaire diplômé.  
Diplômé du Centre des hautes études d'assurances (CHEA).  
Senior Management Program in Banking (Swiss Finance Institute).

**Parcours professionnel**

Après un passage au Centre du commerce international, Fabrice Welsch a exercé des fonctions de contrôle financier et d'actuariat dans le groupe BNP Paribas. En 1996, il devient actuaire en chef de Phenix Assurances (groupe Allianz), avant de prendre la responsabilité de l'assurance vie, de l'informatique et de l'organisation. Il est entré à la BCV le 1<sup>er</sup> janvier 2004 en tant que responsable du département Fiscalité et Prévoyance, qui s'est imposé – sous son impulsion – comme un centre de compétence de référence. Il a été nommé responsable de la division Asset Management & Trading au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

#### 4.2 Autres activités et groupements d'intérêts (au 31.12.2024)

Les autres mandats des membres de la Direction générale sont les suivants:

<b>Pascal Kiener</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Membre du Conseil d'administration et du Comité du Conseil d'administration de l'Association suisse des banquiers (ASB)</li> <li>• Membre du Conseil d'administration et du Comité du Conseil d'administration de l'Union des banques cantonales suisses (UBCS)</li> <li>• Membre du Comité d'économiesuisse</li> <li>• Membre du Comité et du Conseil stratégique de la Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie (CVCI)</li> <li>• Président du Fonds de prévoyance en faveur du personnel de la BCV</li> <li>• Membre du Conseil de fondation de la Fondation BCV</li> <li>• Membre du Conseil de fondation de la Fondation Genève Place Financière</li> <li>• Membre du Conseil de fondation du Swiss Finance Institute, Zurich</li> <li>• Membre de l'Advisory Board de Enterprise for Society (E4S), Lausanne</li> <li>• Membre du Conseil de la Fondation CHUV, Lausanne</li> <li>• Membre du Conseil de fondation Foot Avenir, Lausanne</li> </ul>
<b>Andreas Diemant</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Membre du Comité de la Chambre Vaudoise Immobilière</li> <li>• Membre du Conseil de fondation de la Caisse de pensions de la Banque Cantonale Vaudoise</li> </ul>
<b>Christian Meixenberger</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Membre du Conseil d'administration et du Comité Audit et Risque de Viseca Payment Services SA</li> <li>• Membre de la Commission informatique des infrastructures du canton de Fribourg</li> </ul>
<b>Thomas W. Paulsen</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vice-président du Conseil d'administration et membre du Comité Audit et Risque de Piguet Galland &amp; Cie SA</li> <li>• Président du Comité des émissions des banques cantonales suisses</li> <li>• Membre du Conseil d'administration et Président du Comité d'audit de la Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses</li> <li>• Membre du Conseil de fondation du Fonds de prévoyance en faveur du personnel de la BCV</li> <li>• Membre du Conseil de fondation de l'ISREC</li> </ul>
<b>Bertrand Sager</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Membre du Conseil d'administration de GEP SA</li> <li>• Membre du Conseil de fondation de la Caisse de pensions de la Banque Cantonale Vaudoise</li> <li>• Vice-président du Conseil de fondation de la Fondation de prévoyance en faveur de l'encadrement supérieur de la BCV</li> <li>• Membre du Conseil de fondation du Fonds de prévoyance en faveur du personnel de la BCV</li> <li>• Membre du Comité et Trésorier de l'Association Vaudoise des Banques (AVB)</li> <li>• Membre du Conseil et Trésorier de la Fondation Vaudoise pour la Formation Bancaire (FVFB)</li> <li>• Juge pour les affaires patrimoniales auprès du Tribunal d'arrondissement de l'Est vaudois</li> <li>• Membre du Comité de direction du Fonds cantonal de lutte contre la précarité</li> </ul>
<b>José F. Sierdo</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Membre du Conseil d'administration de TWINT AG et TWINT Acquiring AG</li> </ul>
<b>Christian Steinmann</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Membre du Conseil de l'ISFB (Institut Supérieur de Formation Bancaire)</li> </ul>
<b>Fabrice Welsch</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Membre du Conseil d'administration et de la Commission d'audit et des risques de la Banque Cantonale du Jura, Porrentruy</li> <li>• Membre du Conseil d'administration de Gérifonds, Lausanne</li> <li>• Membre de la Commission fiscale de la Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie (CVCI)</li> <li>• Membre du Conseil de fondation de la Caisse de pensions de la Banque Cantonale Vaudoise</li> </ul>

### Organisation interne de la Direction générale

Dans le respect des prescriptions de la législation applicable, des conventions de l'Association suisse des banquiers, des circulaires de la FINMA et des autorités de surveillance compétentes, ainsi que des directives du Conseil d'administration, la Direction générale peut déléguer ses tâches et compétences en application du Règlement d'organisation.

Elle peut en particulier désigner des comités et leur déléguer la charge de préparer et d'exécuter ses décisions, de prendre des décisions et de surveiller certaines affaires.

La Direction générale a constitué en son sein plusieurs comités, qui se composent d'un président et de membres désignés par la Direction générale et choisis en son sein ou parmi les cadres supérieurs, pour une durée indéterminée.

Aux termes du Règlement d'organisation, le CEO dispose d'un droit de veto qui doit être protocolé lorsqu'il est exercé. Dans ce cas, le CEO doit en informer le président du Conseil d'administration.

### Composition des comités (au 31.12.2024)

#### Rôles principaux

#### Comité risques

Thomas W. Paulsen (président)  
Pascal Kiener  
Andreas Diemant  
Bertrand Sager  
Fabrice Welsch  
Maxime Mermier

- Proposer la politique et la stratégie des risques (PSR) à la Direction générale pour validation par le Conseil d'administration
- Assurer la mise en place et faire évoluer la gestion et le contrôle des risques de toute la Banque et pour toutes les catégories de risques
- Surveiller le profil de risque de la Banque dans son ensemble
- Piloter tous les projets de gestion des risques de la Banque

#### Comité Asset and Liabilities Management (ALCO)

Pascal Kiener (président)  
Thomas W. Paulsen  
Christian Steinmann  
Andreas Diemant  
José François Sierdo  
Christopher Cherdel  
Yves Crausaz  
Sébastien Gyger

- Examiner l'exposition du banking book au risque de taux et au risque de change, ainsi que l'exposition de la Banque au risque de liquidité
- Gérer l'exposition du risque de taux au bilan
- Gérer la liquidité et le refinancement

#### Comité de crédit

Bertrand Sager (président)  
Pascal Kiener  
Andreas Diemant  
José François Sierdo  
Eric Longchamp

- Proposer la politique de crédit, les normes techniques et le règlement des compétences de crédit de la Banque à la Direction générale pour validation par le Conseil d'administration
- Décider de l'attribution de compétences de crédit nominatives
- Décider de l'octroi et du renouvellement des affaires de crédit importantes dans le cadre de ses compétences
- Suivre l'évolution du portefeuille de crédits de la Banque, notamment les aspects sectoriels
- Surveiller la gestion des limites et des dépassements

#### Comité informatique

Christian Meixenberger (président)  
Pascal Kiener  
Thomas W. Paulsen  
José François Sierdo  
Martin Dion  
Serge Messin  
Denys Papeil

- Proposer la stratégie IT et s'assurer de son alignement avec la stratégie d'affaires de la Banque
- Décider de la stratégie de sourcing IT et s'assurer de sa bonne application
- Poser le cadre budgétaire et le plan à moyen terme
- Suivre le budget IT dans sa globalité
- S'informer des incidents majeurs et des mesures correctrices prises ou envisagées
- Suivre en détail les projets stratégiques et globalement le portefeuille des projets et évolutions de la Banque
- Suivre les relations avec les fournisseurs, notamment dans le cadre de contrats qualifiés d'outsourcing FINMA ou majeur

### 4.3 Nombre de fonctions admises

Les Statuts<sup>i</sup> (article 29) prévoient des limites au nombre de fonctions admises. En bref, le nombre maximum de fonctions dans le conseil d'administration d'entités juridiques externes ayant l'obligation de s'inscrire au Registre du commerce ou dans un registre similaire à l'étranger est de 5, dont 2 dans des sociétés cotées en bourse. Ces limites ne s'appliquent pas aux sociétés du groupe, aux sociétés dans lesquelles la Banque détient une participation significative, aux sociétés immobilières, aux institutions de prévoyance, aux associations, aux fondations et aux fonctions non rémunérées.

Aucun membre de la Direction générale n'atteint l'une de ces limites en 2024.

### 4.4 Contrat de management

La Banque n'a conclu aucun contrat de management.

## 5. Rémunérations, participations et prêts

### 5.1 Philosophie et principes du système de rémunération

La BCV est une banque universelle à ancrage régional qui propose à sa clientèle de particuliers et d'entreprises un grand choix de produits et prestations. À ce titre, la Banque emploie un large éventail de profils et de compétences qui lui permettent de garantir un service de haute qualité. La Banque propose des conditions de travail et un système de rémunération attractifs, qui visent à promouvoir le développement des compétences et le professionnalisme des collaboratrices et collaborateurs, ainsi qu'à attirer et retenir les talents dont elle a besoin pour assurer son succès à long terme dans une logique de développement durable.

#### Les valeurs BCV

La BCV affirme sa différence au travers de quatre valeurs qui sont au centre de sa culture d'entreprise: proximité, professionnalisme, performance et responsabilité. Elle est convaincue qu'une culture commune, partagée par tous, construite autour de ces valeurs fondamentales, est un levier clé de succès à long terme. Les valeurs BCV, vécues au quotidien par l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de la Banque, les guident dans leurs interactions avec la clientèle et leurs collègues. Les valeurs font partie intégrante du processus

d'évaluation de la performance des collaboratrices et collaborateurs de la Banque.

#### Le plan stratégique *vista*

Le plan stratégique *vista*, mis en œuvre depuis 2019, s'inscrit dans la continuité des précédents. Il a notamment pour ambition de maintenir la dynamique positive de développement qu'affichent les différents métiers de la Banque depuis plusieurs années. Il vise à permettre à la Banque de s'adapter aux défis qui se profilent pour les prochaines années à travers plusieurs axes de développement:

- continuer à améliorer la **qualité de service** tout au long de la chaîne de valeur afin d'optimiser l'expérience client;
- faire évoluer ses **canaux de distribution** (agences, outils digitaux et centres de contact) pour offrir à la clientèle une expérience multicanal intégrée;
- exploiter systématiquement son modèle de banque universelle afin de générer de **nouvelles opportunités d'affaires** pour tous les métiers;
- mettre en œuvre des **mesures d'amélioration opérationnelle** au travers de projets ciblés;
- renforcer l'**attractivité de la BCV en tant qu'employeur**, notamment en promouvant l'évolution continue des compétences de ses collaboratrices et de ses collaborateurs;
- intensifier son approche en matière de **Responsabilité sociale d'entreprise**, notamment en étoffant son offre de produits financiers et d'investissements socialement responsables ainsi que dans le domaine hypothécaire.

Chaque collaboratrice et collaborateur se voit attribuer des objectifs de performance qui découlent directement des axes stratégiques définis dans *vista*, afin de s'assurer que toute l'organisation, de la Direction générale au plus petit niveau de responsabilité, œuvre dans la même direction.

#### Évaluation de la performance

La gestion de la performance individuelle et collective est au cœur de notre dispositif d'évaluation pour chaque collaboratrice et collaborateur. La gestion de la performance vise plusieurs finalités:

- inciter chaque collaboratrice et collaborateur à donner le meilleur de soi-même;
- développer la culture de la performance au sein de la Banque;
- reconnaître les collaboratrices et les collaborateurs en fonction de la performance délivrée;
- favoriser le développement des compétences;

- induire les bons comportements, en accord avec les valeurs BCV.

Une première évaluation est effectuée à la mi-année, permettant de dresser un point d'avancement sur les principaux objectifs de performance définis en début de période. L'évaluation finale a lieu en fin d'année et porte sur les quatre composantes suivantes:

- le niveau d'atteinte des objectifs de performance fixés au début de l'exercice;
- la tenue de la fonction, qui couvre les éléments intrinsèques aux missions de la fonction;
- le respect des valeurs BCV et des comportements qui en découlent;
- l'acquisition de compétences spécifiquement définies, le cas échéant.

### Égalité salariale

Le système de rémunération de la Banque garantit l'égalité salariale, sans distinction d'origine ou de genre, selon notamment les principes définis au niveau de la loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes (LEg).

Au-delà des exigences légales, la BCV a reçu la certification Fair-ON-Pay, délivrée par les sociétés Comp-on SA et SGS. Valable pendant quatre ans avec un contrôle au cours de la troisième année, cette certification confirme le respect de l'égalité salariale entre les collaboratrices et les collaborateurs de la Banque dans la durée.

### Say on pay

Comme énoncé au point 5.4 ci-après, la BCV a introduit dès 2014 un vote sur les rémunérations de ses organes

par l'Assemblée générale des actionnaires. En particulier, l'Assemblée générale ordinaire vote, de manière prospective, la rémunération fixe du Conseil d'administration et de la Direction générale d'une Assemblée générale à l'autre, de manière rétrospective, la rémunération liée à la performance annuelle de la Direction générale, ainsi que le nombre d'actions du plan de rémunération liée à la performance à long terme débutant durant l'exercice sous revue.

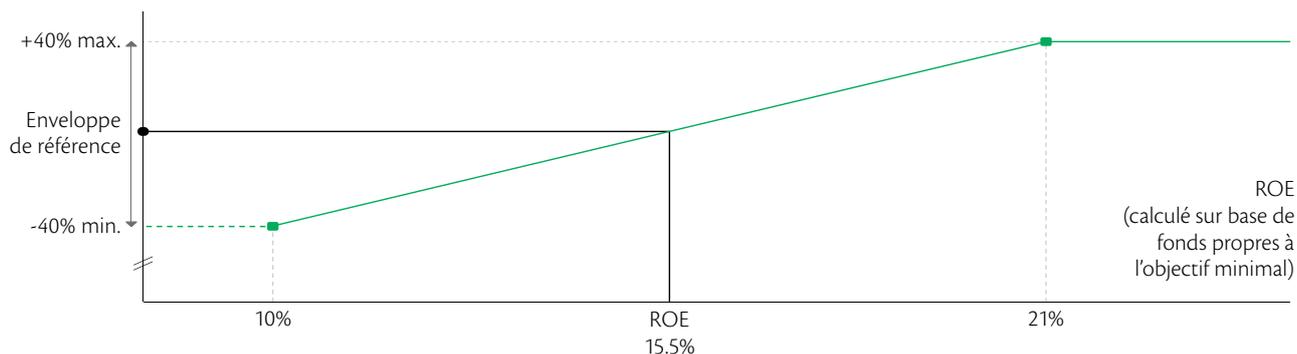
### Rémunérations non autorisées

Le versement des rémunérations suivantes aux membres du Conseil d'administration ou de la Direction générale n'est pas autorisé:

- toute indemnité de départ, étant précisé que les rémunérations dues jusqu'à la fin des rapports contractuels sont autorisées;
- des indemnités anticipées;
- des primes de succès pour le transfert ou la reprise de la totalité ou d'une partie d'une entreprise par la Banque ou par des entreprises qui sont contrôlées directement ou indirectement par celle-ci;
- des indemnités découlant d'une interdiction de faire concurrence qui dépassent la rémunération moyenne des trois derniers exercices ou d'une interdiction de faire concurrence qui n'est pas justifiée par l'usage commercial;
- des indemnités versées en relation avec une précédente activité en tant qu'organe de la Banque qui ne sont pas conformes à la pratique du marché;
- des primes d'embauche qui ne compensent pas un désavantage financier établi.

### Rémunération liée à la performance annuelle - Performance financière

Enveloppe RPA



Le versement de telles rémunérations aux membres du Conseil d'administration ou à la Direction générale de la Banque par des entreprises contrôlées directement ou indirectement par celle-ci n'est pas non plus autorisé.

### Benchmarks et consultants externes

Dans le but de maintenir les rémunérations alignées sur le marché, la Banque participe chaque année à une enquête salariale menée par l'institut spécialisé Willis Towers Watson. Sur cette base, des statistiques sont mises à disposition sur l'évolution des rémunérations dans la quasi-totalité des fonctions bancaires.

En 2024, outre ces bases statistiques, la Banque n'a pas eu recours aux services d'autres consultants externes pour déterminer les montants versés pour chacun des niveaux de responsabilité dans la Banque, ou pour modifier son système de rémunération. La Banque n'a réalisé aucune étude comparative sur la rémunération de la Direction générale par rapport à un groupe de comparables.

## 5.2 Les composantes de la rémunération

Les différentes composantes du système de rémunération sont le salaire fixe, la rémunération liée à la performance annuelle (RPA), le plan d'intéressement (PI) des employés et employés au capital-actions de la BCV. Les membres de la Direction générale, les cheffes et les chefs de département bénéficient, en plus, d'une rémunération liée à la performance à long terme (RPLT).

La rémunération ne comprend aucun plan de «stock options».

	Rémunération fixe	RPA	RPLT	PI
Conseil d'administration	✓			
Direction générale	✓	✓	✓	✓
Cheffes et chefs de département	✓	✓	✓	✓
Collaboratrices et collaborateurs	✓	✓		✓

### Salaire fixe

Le salaire fixe constitue la base de la rémunération pour toutes les personnes employées par la Banque. Il est déterminé pour chaque collaboratrice et collaborateur selon la fonction occupée, le périmètre de responsabilité et le niveau d'expérience de la personne. Les salaires fixes prennent aussi en considération les valeurs de marché fournies par les enquêtes salariales menées, pour une fonction équivalente, parmi un groupe d'entreprises comparables.

### Rémunération liée à la performance annuelle (RPA)

La rémunération liée à la performance annuelle (RPA) est une rémunération qui varie, chaque année, en fonction de la performance financière de la Banque, ajustée en fonction d'une évaluation qualitative. Elle est attribuée à chaque collaboratrice et collaborateur sur la base de son évaluation individuelle réalisée en fin d'année et en fonction de l'enveloppe RPA attribuée à sa division et son département.

	Cash	Actions BCV
Conseil d'administration	-	-
Direction générale	70%	30% bloquées minimum 5 ans
Cheffes et chefs de département	70%	30% bloquées minimum 5 ans
Collaboratrices et collaborateurs	RPA > CHF 21 000 Au choix, entre 100% ou 70%	Au choix, entre 0% et 30% bloquées 3 ans
	RPA < CHF 21 000 100%	0%

La *performance financière* est mesurée par le ROE (return on equity) calculé sur la base de fonds propres ajustés à l'objectif minimal, c'est-à-dire correspondant à un ratio de fonds propres de 13%. Le montant de l'enveloppe globale de la RPA est calibré autour d'une enveloppe de référence. Ce montant varie linéairement à l'intérieur d'un intervalle de +/- 40% autour de l'enveloppe de référence, en fonction du ROE.

L'*évaluation qualitative* est mesurée sur la base d'atteinte d'objectifs directement issus du plan stratégique *vista* et de la réalisation de projets clés. L'évaluation qualitative

permet d'ajuster l'enveloppe globale de la RPA dans une limite de +/- 20%.

Une partie de la RPA est attribuée en actions BCV, bloquées entre 3 et 10 ans en fonction du niveau de responsabilité du ou de la bénéficiaire. Toutes les actions BCV destinées à être versées au titre de la RPA sont acquises par la Banque au préalable, sur la Bourse suisse, lors de plusieurs séances de bourse, au prix du marché, sans émission de nouvelles actions et sans dilution de l'actionnariat.

#### Rémunération liée à la performance à long terme (RPLT)

Le but de la rémunération liée à la performance à long terme (RPLT) est d'encourager le développement stratégique de la Banque à long terme par la création d'une valeur économique pérenne pour l'actionnaire et la réalisation d'objectifs stratégiques. Seuls les membres de la Direction générale, les cheffes et chefs de département sont éligibles à la RPLT, qui est payée exclusivement en actions BCV. En fonction du pool d'actions à distribuer, le même nombre d'actions est attribué aux personnes éligibles du même niveau de responsabilité. Il n'y a donc pas de différenciation entre les membres d'une même catégorie.

Le pool d'actions à distribuer de la RPLT est déterminé en fonction de l'atteinte de l'objectif financier et des objectifs stratégiques et qualitatifs fixés au début de chaque plan annuel, pour un horizon de 3 ans.

L'*objectif financier* est mesuré par le profit économique, calculé sur la base du résultat généré après déduction du coût des fonds propres selon une approche qui intègre le niveau de risque de la Banque. La réalisation à 100% du plan financier à 3 ans de la Banque permet de générer le profit économique cible auquel correspond 100% du pool d'actions du plan. En revanche, si le profit économique est inférieur à 60% de la cible, le pool d'actions issu de la performance financière est réduit à zéro.

L'atteinte des *objectifs stratégiques et qualitatifs* vient ensuite ajuster le pool d'actions à distribuer. Il s'agit d'objectifs visant le déploiement de la stratégie d'affaires, la transformation ou l'amélioration du fonctionnement opérationnel de la Banque. L'appréciation globale du niveau d'atteinte de ces objectifs stratégiques et qualitatifs permet d'ajuster le pool d'actions issu de la performance financière, sans toutefois ne jamais pouvoir dépasser 100% du pool d'actions allouées pour chaque plan.

Évaluation globale des objectifs stratégiques et qualitatifs	Facteur d'ajustement
Objectifs atteints très au-dessus des attentes	+40%
Objectifs atteints au-dessus des attentes	+20%
Objectifs atteints	0%
Objectifs partiellement atteints	-20%
Objectifs manqués	-40%

Depuis 2023, les plans de RPLT sont assortis d'une clause de malus. Ainsi, en cas de violation grave des règles internes de la Banque ou de sérieuse faute professionnelle, la personne bénéficiaire de la RPLT est exclue de tous les plans en cours pour lesquels elle aurait pu prétendre recevoir des actions BCV.

Toutes les actions BCV destinées à être versées au titre de la RPLT sont acquises par la Banque au préalable, sur la Bourse suisse, lors de plusieurs séances de bourse, au prix du marché, sans émission de nouvelles actions et sans dilution de l'actionnariat.

#### Plan d'intéressement

Afin de favoriser l'actionnariat salarié, élément essentiel d'appartenance et d'identification à la Banque, un programme de souscription interne est proposé, chaque année, à l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs. Le plan d'intéressement permet de souscrire un nombre d'actions défini selon le niveau de responsabilité de la fonction occupée (variant de 100 à 1000 actions), à un prix réduit. Le prix de souscription est fixé chaque année par le Conseil d'administration en retranchant généralement un montant fixe d'environ CHF 15 par action du cours de bourse du moment.

Dans le but de favoriser une vision à moyen terme, les actions souscrites dans le cadre du plan d'intéressement sont bloquées pendant 3 ans.

Toutes les actions BCV qui servent au plan d'intéressement sont acquises directement par la Banque sur la Bourse suisse, lors de plusieurs séances de bourse, au prix du marché, sans émission de nouvelles actions et sans dilution de l'actionnariat.

Les membres du Conseil d'administration de la Banque ne participent pas au plan d'intéressement.

### Autres rémunérations

La Banque ne verse pas de prime à l'embauche (sign-on bonus) en compensation de la perte éventuelle d'un bonus liée à un recrutement, quel que soit le niveau de responsabilité, y compris pour les recrutements au niveau de la Direction générale.

Une prime d'ancienneté correspondant à un salaire mensuel est payable à toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs fêtant leur jubilé après 10, 20, 30 et 40 ans de service. En remplacement de cette prime, les bénéficiaires peuvent choisir de prendre des jours de congé (jusqu'à 20 jours pour un temps plein), ou une combinaison pour moitié sous forme de prime et l'autre moitié en jours de congé. Les membres de la Direction générale doivent prendre cette prime d'ancienneté sous forme de jours de congé.

Des frais de représentation sont versés aux cheffes et chefs de département, ainsi qu'aux membres de la Direction générale.

### Prévoyance professionnelle

En application du régime de l'assurance obligatoire introduit par la Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité, du 25 juin 1982, la Caisse de pensions de la Banque Cantonale Vaudoise (ci-après «la Caisse de pensions») a pour but d'assurer les collaborateurs et collaboratrices de la Banque contre les conséquences économiques résultant de la retraite, de l'invalidité et du décès.

La Caisse de pensions est une institution de prévoyance indépendante de la Banque, dirigée par un Conseil de fondation composé de six membres au minimum, qui sont désignés pour moitié par la Banque et élus pour l'autre moitié par les assurés. Ses ressources sont principalement constituées par les cotisations et apports des assurés, les cotisations réglementaires versées par l'employeur, les attributions volontaires de l'employeur, ainsi que par le rendement de la fortune. La fortune de la Caisse de pensions est gérée par le Conseil de fondation, selon les principes communément admis en matière de saine gestion de fortune, en vue d'obtenir le meilleur rendement, tout en veillant à une judicieuse répartition des risques.

L'affiliation à la Caisse de pensions est obligatoire pour toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs permanents et auxiliaires, ainsi que pour tous les membres du Conseil d'administration de la BCV n'ayant pas atteint l'âge de la retraite et n'étant pas au bénéfice d'une prestation de retraite.

Les cadres supérieurs, à savoir les personnes appartenant aux classes de responsabilité C, D et E, ainsi que les membres du Conseil d'administration affiliés à la Caisse de pensions, sont également affiliés à la «Fondation de prévoyance complémentaire en faveur de l'encadrement supérieur de la Banque Cantonale Vaudoise» (ci-après «la Fondation»).

La Fondation est dirigée par un Conseil de fondation, qui est constitué paritairement d'au moins quatre membres, désignés pour moitié par l'employeur et élus pour moitié par les assurés.

La Fondation bénéficie également de ses propres ressources constituées principalement par les cotisations réglementaires de l'employeur et des assurés, par d'éventuelles attributions bénévoles de l'employeur, ainsi que par les revenus de la fortune de la Fondation. La fortune de la Fondation est gérée selon les principes reconnus et dans le respect des dispositions du droit fédéral relatives au placement.

Enfin, le Fonds de prévoyance en faveur du personnel de la BCV est un fonds patronal. Son but est d'aider, en cas de nécessité, le personnel de la BCV à faire face aux conséquences économiques qui peuvent découler notamment de la vieillesse, de l'invalidité, de la maladie ou en cas de retraite anticipée.

## 5.3 Les rémunérations versées en 2024

### Conseil d'administration

Le système de rémunération de la BCV vise en particulier à garantir l'indépendance du Conseil d'administration dans ses différentes missions de surveillance et d'organisation. Pour cette raison, les membres du Conseil d'administration reçoivent uniquement une rémunération fixe composée d'honoraires, d'une indemnité pour participation aux comités et des frais de représentation. Aucun membre du Conseil d'administration ne perçoit de rémunération variable liée à la performance annuelle, ou de rémunération variable liée à la performance à long terme.

La Banque ne verse pas de contribution au 2<sup>e</sup> pilier pour les sept membres du Conseil d'administration. Les membres du Conseil d'administration, qui ne sont pas au bénéfice de prestations de retraite conformément au cadre légal et réglementaire, sont affiliés à la Caisse de pensions de la BCV et assument entièrement leurs cotisations au 2<sup>e</sup> pilier.

Les rémunérations fixes allant d'Assemblée générale en Assemblée générale sont soumises à l'approbation de cette dernière. En 2024, l'Assemblée générale a approuvé à 99,18% le montant global maximum de CHF 1,4 million au titre de la rémunération fixe des membres du Conseil d'administration jusqu'à la prochaine Assemblée générale du 8 mai 2025.

Les tableaux sur les rémunérations versées en 2024 aux membres du Conseil d'administration sont présentés à la page 190.

Chaque membre du Conseil d'administration est tenu de posséder au moins 1000 actions BCV dans un but de renforcer l'orientation du Conseil d'administration vers un développement durable. Ces actions doivent être acquises d'ici la fin du premier mandat, et être conservées durant toute la durée des mandats suivants. Les membres du Conseil d'administration achètent ces actions à leurs frais, sur le marché, sans bénéficier de prix préférentiel.

Les membres du Conseil d'administration ne bénéficient d'aucune condition préférentielle sur les prestations bancaires. La Banque peut octroyer aux membres du Conseil d'administration des prêts et crédits aux mêmes conditions qu'à la clientèle.

### Direction générale

Les membres de la Direction générale reçoivent un salaire fixe, une rémunération variable liée à la performance (RPA), une rémunération variable liée à la performance à long terme (RPLT) et des frais de représentation. En outre, les membres de la Direction générale peuvent participer au plan d'intéressement annuel.

Le détail des rémunérations versées en 2024 aux membres de la Direction générale est présenté à la page 191.

#### *Salaire fixe*

Le salaire fixe est déterminé pour chaque membre de la Direction générale sur une base individuelle en tenant compte du niveau d'expérience de la personne, de la fonction occupée et de son périmètre de responsabilité, ainsi qu'en intégrant les valeurs de marché pour une fonction équivalente.

Le salaire fixe est versé exclusivement en numéraire, en douze mensualités.

#### *Rémunération liée à la performance annuelle (RPA)*

Tous les membres de la Direction générale sont éligibles à la rémunération liée à la performance annuelle (RPA).

La RPA versée aux membres de la Direction générale ne peut pas dépasser 100% du salaire fixe.

30% de la RPA sont attribués obligatoirement en actions BCV, bloquées entre 5 et 10 ans selon le choix individuel de chaque membre de la Direction générale.

Au titre de l'exercice 2024, ces actions seront attribuées au cours de clôture de la séance de bourse du 19 mai 2025, après l'approbation des rémunérations par l'Assemblée générale des actionnaires. Sur la base du montant soumis au vote de l'Assemblée générale, le rapport entre la rémunération liée à la performance annuelle et le salaire fixe s'élève à 87,1% au titre de l'exercice 2024.

#### *Rémunération liée à la performance à long terme (RPLT)*

Tous les membres de la Direction générale sont éligibles à la rémunération liée à la performance à long terme (RPLT). Au lancement de chaque plan, le nombre maximal d'actions BCV à octroyer à la Direction générale ne peut pas excéder une valeur totale de CHF 1,2 million (à l'arrondi près), ou CHF 150 000 pour chaque membre de la Direction générale.

Le plan 2022-2024, arrivé à échéance le 31 décembre 2024, se basait sur le profit économique réalisé cumulé de la Banque ainsi que sur les objectifs stratégiques et qualitatifs suivants:

- Croissance clientèle en ligne avec la croissance de la population vaudoise.
- Offre Digitale / Multicanal BCV en pleine adéquation avec son positionnement de «smart follower».
- Progression des indicateurs de la qualité de service (smile).
- Renforcement de la présence féminine au sein du management.
- Intensification de la stratégie RSE / de durabilité.
- Exploitation du potentiel de collaboration entre Divisions (cross-selling).

Le profit économique a atteint 173% de l'objectif. Les objectifs stratégiques et qualitatifs ont été atteints selon l'évaluation du Conseil d'administration.

Pour le plan arrivé à échéance au 31 décembre 2024, 16 216 actions étaient prévues pour les membres de la Direction générale, correspondant à un montant total de CHF 1 199 984 le jour de la décision prise par le Conseil d'administration. Suite à l'évaluation des objectifs et au départ d'un membre de la Direction générale, le nombre total d'actions distribué est de 14 189, soit 87,5% du total validé par l'Assemblée générale des actionnaires qui s'est tenue en 2022.

Un nouveau plan sur 3 ans a débuté en 2024, avec une enveloppe de 11 336 actions telle qu'approuvée à 99,01% par l'Assemblée générale du 25 avril 2024.

#### Plan d'intéressement

Les membres de la Direction générale ont la possibilité de souscrire un maximum de 1 000 actions au prix de souscription fixé chaque année par le Conseil d'administration. Dans le but de favoriser une vision à moyen terme, les actions souscrites sont bloquées pendant 3 ans.

#### Collaboratrices et collaborateurs

La rémunération des collaboratrices et collaborateurs comprend les éléments suivants:

- Le salaire fixe
- La rémunération liée à la performance annuelle (RPA)
- La rémunération liée à la performance à long terme (RPLT, uniquement pour les cheffes/chefs de département)
- Le plan d'intéressement

#### Salaire fixe

Le salaire fixe est déterminé pour chaque collaboratrice et collaborateur selon la fonction occupée et en tenant compte des pratiques du marché. Son évolution dépend du niveau d'atteinte des objectifs de développement des compétences.

Le salaire fixe est versé exclusivement en numéraire, en treize mensualités.

#### Rémunération liée à la performance annuelle (RPA)

Toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs sont éligibles à la rémunération liée à la performance annuelle (RPA), pour autant qu'ils ne soient pas en rupture de contrat. L'enveloppe globale est répartie par division et par département, puis chaque collaboratrice et collaborateur reçoit une attribution individuelle déterminée en fonction de son évaluation individuelle annuelle de la performance.

L'évaluation individuelle annuelle aboutit sur une appréciation générale échelonnée sur 5 niveaux, le premier niveau correspondant à une évaluation « au-dessous des attentes » et le dernier niveau à une évaluation « clairement en dessus des attentes ». À chaque niveau d'appréciation et pour chaque niveau de responsabilité correspond une fourchette de RPA autorisée.

#### Historique des plans de rémunération liée à la performance à long terme de la Direction générale

Année début	Période de performance	Année attribution	Nombre d'actions prévu au début du plan	Coût d'achat unitaire moyen	Coût initial du plan pour la Banque	Nombre d'actions distribuées	Valeur boursière unitaire	Valeur de marché des actions distribuées
2018	2018 à 2020	2021	1 504	796,00	1 197 184	15 040 <sup>1</sup>	95,00 <sup>1</sup>	1 428 800
2019	2019 à 2021	2022	1 504	797,00	1 198 688	14 030 <sup>1</sup>	74,00 <sup>1</sup>	1 038 220
2020	2020 à 2022	2023	1 480	810,00	1 198 800	11 960 <sup>1</sup>	83,90 <sup>1</sup>	1 003 444
2021	2021 à 2023	2024	12 631	95,00	1 199 945	11 046	105,80	1 168 667
2022	2022 à 2024	2025	16 216	74,00	1 199 984	14 189	95,00	1 347 955

<sup>1</sup> Nombre d'actions et valeur boursière ajustés pour tenir compte de la division par dix de l'action le 28 mai 2020

Chaque collaboratrice et collaborateur a le loisir d'exprimer son niveau de satisfaction quant à sa situation durant l'année écoulée, ainsi que ses éventuels souhaits d'évolution. Cette information est visible par l'évaluateur et fait l'objet d'une discussion lors de l'entretien d'évaluation.

Pour les cheffes/chefs de département, 30% de la RPA sont attribués obligatoirement en actions BCV bloquées entre 5 et 10 ans. À partir d'une RPA de CHF 21 000, les personnes concernées ont le choix entre un paiement à 100% en espèces ou un paiement à 70% en espèces et 30% en actions BCV bloquées 3 ans. Dans ce dernier cas, la Banque majeure la part actions de 30%. Au titre de l'exercice 2024, ces actions seront attribuées au cours de clôture de la séance de bourse du 14 mars 2025. Pour tous les autres collaborateurs, la RPA est versée à 100% en espèces.

### *Rémunération liée à la performance à long terme (RPLT)*

Les cheffes/chefs de département bénéficient de la RPLT selon les mêmes principes que la Direction générale.

### *Plan d'intéressement*

L'ensemble du personnel peut souscrire un nombre d'actions BCV défini selon le niveau de responsabilité de la fonction occupée (variant de 100 à 1000 actions), à un prix réduit. Le prix de souscription est fixé chaque année par le Conseil d'administration. Dans le but de favoriser une vision à moyen terme, les actions souscrites sont bloquées pendant 3 ans.

## 5.4 Gouvernance

### **Conformité à la réglementation**

La totalité des collaboratrices et des collaborateurs de la Banque travaillent en Suisse et ont signé un contrat de travail régi par le Code suisse des obligations et par la législation fédérale suisse sur le travail et les assurances sociales, y compris les ordonnances d'exécution.

En se conformant à la législation fédérale suisse, la BCV s'engage à respecter les engagements pris par la Suisse sur les conventions et normes internationales éditées par l'Organisation Internationale du Travail, notamment en matière de travail forcé ou de travail des enfants.

La Banque Cantonale Vaudoise est une société anonyme de droit public non soumise aux dispositions concernant les sociétés anonymes du Code des obligations suisse (CO), conformément à l'article 763, alinéa 2, du CO.

Toutefois, sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée générale du 1<sup>er</sup> mai 2014 a accepté d'introduire dans les Statuts<sup>i</sup> des dispositions portant notamment sur les tâches du Comité de Rémunération, de promotion et de nomination (article 30bis des Statuts<sup>i</sup>), sur la durée des contrats de travail des membres de la Direction générale (article 28, alinéa 2, des Statuts<sup>i</sup>), sur la composition des rémunérations (article 30ter des Statuts<sup>i</sup>), un vote sur les rémunérations (article 30quater des Statuts<sup>i</sup>) et les règles sur les indemnités non autorisées (article 30quinquies des Statuts<sup>i</sup>).

### **Les organes en charge de la rémunération**

#### *L'Assemblée générale*

L'Assemblée générale des actionnaires approuve, chaque année, les montants globaux maximum de la rémunération fixe du Conseil d'administration et du salaire fixe de la Direction générale jusqu'à la prochaine Assemblée générale ordinaire, le montant global de la rémunération liée à la performance annuelle (RPA) de la Direction générale au titre de l'exercice sous revue et le nombre global maximum d'actions BCV à disposition de la Direction générale pour sa rémunération liée à la performance à long terme (RPLT) résultant du plan démarrant durant l'année en cours.

#### *Le Conseil d'administration*

Le Conseil d'administration décide les politiques de rémunération ainsi que le budget des charges de personnel y relatives. Il arrête les modalités d'application des systèmes de rémunération et notamment du taux d'ajustement des salaires fixes, de l'enveloppe globale de la RPA, du nombre d'actions pouvant être souscrites individuellement dans le cadre du plan d'intéressement, ainsi que des objectifs à atteindre dans le cadre de la RPLT.

Le Conseil d'administration détermine la rémunération de ses membres et celle du président de la Direction générale ainsi que, sur proposition de ce dernier et du Comité rémunération, promotion et nomination, celle des autres membres de la Direction générale.

#### *Le Comité rémunération, promotion et nomination*

Conformément à son propre règlement, le Comité rémunération, promotion et nomination analyse et prévoit l'ensemble des thèmes et propositions concernant les politiques de rémunération émanant de la Direction générale. Ceci à l'intention du Conseil d'administration, conformément aux compétences décisionnelles de ce dernier.

Le Comité rémunération, promotion et nomination évalue l'activité du président de la Direction générale hors sa présence, prend connaissance du rapport d'évaluation des membres de la Direction générale établi par ce dernier, et préavise les décisions du Conseil d'administration sur ses rémunérations, celle du président de la Direction générale et celles des autres membres de la Direction générale.

#### *La Direction générale*

La Direction générale traite et préavise au Comité rémunération, promotion et nomination l'ensemble des sujets inhérents aux politiques de rémunération. Ceci en cohérence avec la stratégie d'entreprise ainsi que les objectifs de développement définis.

#### *Le président de la Direction générale*

Le président de la Direction générale fixe annuellement les objectifs pour chaque membre de la Direction générale et évalue leur niveau d'atteinte en fin de période. Le président de la Direction générale détermine et préavise les rémunérations individuelles des autres membres de la Direction générale à l'attention du Comité rémunération, promotion et nomination et pour approbation par le Conseil d'administration.

#### *Le département des Ressources humaines*

Le département des Ressources humaines assume à la base, en collaboration avec le président de la Direction générale, un rôle de proposition à la Direction générale de l'ensemble des politiques de rémunération. In fine, il assume la responsabilité de la mise en œuvre des décisions prises par les instances supérieures ainsi que de la pertinence et de l'exactitude de l'ensemble des traitements comptables y relatifs. Ces derniers sont par ailleurs audités annuellement par l'organe de révision externe.

### **5.5 Transparence des rémunérations, participations et prêts par les sociétés émettrices qui ont leur siège à l'étranger**

Ce point ne s'applique pas à la BCV.

## **6. Droit de participation des actionnaires**

Selon l'article 18 des Statuts<sup>i</sup> de la BCV, chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote et les autres droits qui y sont liés ne peuvent être exercés en Assemblée générale que par l'actionnaire inscrit au registre des actions ou par son représentant. La justification de la qualité d'ac-

tionnaire et du droit de représentation est établie sur la situation du registre des actions le vingtième jour avant l'Assemblée générale.

### **6.1 Limitation et représentation des droits de vote**

#### **6.1.1 Clauses statutaires sur les limitations des droits de vote**

Selon l'article 12 des Statuts<sup>i</sup> de la BCV, un actionnaire n'est reconnu comme tel que s'il est valablement inscrit au registre. Seule cette personne est habilitée à exercer envers la Banque les droits que lui confèrent ses actions, sous réserve des restrictions statutaires.

L'actionnaire sans droit de vote ne peut ni exercer ce dernier ni les droits attachés au droit de vote. L'actionnaire avec droit de vote peut exercer tous les droits attachés à l'action.

Selon l'article 13 des Statuts<sup>i</sup> de la BCV, le transfert d'actions nominatives à un nouveau propriétaire et son inscription au registre des actions nécessite l'approbation du Conseil d'administration. Si le Conseil d'administration ne refuse pas la demande de reconnaissance de l'acquéreur dans les vingt jours, ce dernier est reconnu comme actionnaire avec droit de vote.

Le Conseil d'administration est autorisé à refuser l'inscription d'un acquéreur en qualité d'actionnaire ayant le droit de vote:

- a) Pour la part excédant 5% du capital-actions de la Banque détenue par un seul actionnaire ou des actionnaires formant un groupe au sens de la loi sur l'infrastructure des marchés financiers (LIME). Cette limitation ne s'applique ni à l'État de Vaud, ni aux tiers auxquels il vendrait une partie de sa participation, ni en cas de reprise d'une entreprise ou d'une partie d'entreprise.
- b) Si un actionnaire ne déclare pas expressément, sur demande, qu'il a acquis ses actions en son nom propre et pour son propre compte, qu'aucun contrat sur la reprise ou la restitution desdites actions n'a été conclu et qu'il supporte le risque économique lié aux actions. Le Conseil d'administration ne peut pas refuser l'inscription au seul motif que la demande a été déposée par la banque de l'acquéreur.
- c) Dans la mesure et aussi longtemps que sa reconnaissance pourrait empêcher la Banque d'apporter, en vertu de lois fédérales, les preuves nécessaires sur la composition du cercle des actionnaires.

Il résulte de l'article 16 des Statuts<sup>i</sup> de la BCV (convocation de l'Assemblée générale) qu'un ou plusieurs actionnaires représentant ensemble 5% au moins du capital-actions peuvent aussi requérir la convocation de l'Assemblée générale. Les actionnaires qui détiennent ensemble au moins 0,5% du capital-actions peuvent requérir l'inscription d'un objet à l'ordre du jour. La convocation et l'inscription d'un objet à l'ordre du jour doivent être requises par écrit en indiquant les objets de discussion et les propositions.

Toute proposition individuelle devant être suivie d'un vote est soumise au président du Conseil d'administration, par écrit, au moins quarante-cinq jours avant l'Assemblée générale.

Lors de l'Assemblée générale des actionnaires appelée à se prononcer sur une éventuelle suppression de toute clause relative aux restrictions de transfert d'actions nominatives, les décisions y relatives seront prises à la majorité absolue des voix attribuées aux actions représentées, chaque action donnant droit à une voix (article 11, alinéas 3 et 4, de la Loi du 20 juin 1995 organisant la Banque Cantonale Vaudoise<sup>ii</sup>), cela conformément aux règles applicables à toute décision de l'Assemblée générale.

### 6.1.2 Octroi de dérogations pendant l'exercice

Au cours de l'exercice 2024, aucune dérogation aux limitations susmentionnées n'a été octroyée.

Les règles concernant la participation à l'Assemblée générale sont définies aux articles 16 et 18 des Statuts<sup>i</sup>, dont les éléments principaux figurent aux chiffres 6.3, 6.4 et 6.5.

## 6.2 Quorums statutaires

Selon l'article 19 des Statuts<sup>i</sup> de la BCV, l'Assemblée générale est valablement constituée quel que soit le nombre des actions représentées.

Ses décisions sont prises à la majorité absolue des voix attribuées aux actions représentées; en cas d'égalité des voix, celle du président est prépondérante. L'élection des membres du Conseil d'administration, selon l'article 15, lettre b, des Statuts<sup>i</sup>, intervient sans que les actions appartenant à l'État ne participent au vote.

## 6.3 Convocation de l'Assemblée générale

Selon l'article 16 des Statuts<sup>i</sup> de la BCV, l'Assemblée générale des actionnaires est convoquée par le Conseil d'administration au moins une fois par année.

L'Assemblée générale ordinaire se réunit dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice, au siège social ou à tout autre endroit choisi dans le canton par le Conseil d'administration.

Les Assemblées générales extraordinaires sont convoquées aussi souvent qu'il est nécessaire.

Au besoin, l'Assemblée générale peut aussi être convoquée par l'organe de révision.

## 6.4 Inscription à l'ordre du jour

Selon l'article 16 des Statuts<sup>i</sup> de la BCV, un ou plusieurs actionnaires représentant ensemble 5% au moins du capital-actions peuvent aussi requérir la convocation de l'Assemblée générale. Des actionnaires qui détiennent ensemble au moins 0,5% du capital-actions peuvent requérir l'inscription d'un objet à l'ordre du jour. La convocation et l'inscription d'un objet à l'ordre du jour doivent être requises par écrit en indiquant les objets de discussion et les propositions.

Toute proposition individuelle devant être suivie d'un vote est soumise au président du Conseil d'administration, par écrit, au moins quarante-cinq jours avant l'Assemblée générale.

## 6.5 Inscription au registre des actions

L'article 18, alinéa 2, des Statuts<sup>i</sup> précise que la justification de la qualité d'actionnaire et du droit de représentation est établie sur la situation du registre des actions le vingtième jour avant l'Assemblée générale.

En vertu du 1<sup>er</sup> alinéa de ce même article, le droit de vote est exercé en Assemblée générale par l'actionnaire inscrit au registre des actions ou par son représentant, qui n'est pas nécessairement un actionnaire. Pour rappel, l'Assemblée générale du 25 avril 2024 a élu M<sup>e</sup> Christophe Wilhelm, avocat à Lausanne, en tant que Représentant indépendant jusqu'à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire (prévue le 8 mai 2025). Conformément à l'article 18bis,

alinéa 5, de ses Statuts<sup>i</sup>, la Banque mettra à disposition des actionnaires pour cette assemblée un système électronique leur permettant de transmettre par internet leurs instructions au Représentant indépendant.

## 7. Prises de contrôle et mesures de défense

### 7.1 Obligation de présenter une offre

Il n'existe aucune clause statutaire d'opting out ou d'opting up fondée sur la loi sur l'infrastructure des marchés financiers (LIMF).

### 7.2 Clauses relatives aux prises de contrôle

Il n'existe aucun accord ni programme élaborés en faveur des membres du Conseil d'administration ou de la Direction générale ainsi que d'autres membres de l'encadrement de la BCV relatifs à d'éventuelles prises de contrôle.

## 8. Organe de révision

### 8.1 Durée du mandat de révision et durée de la fonction du réviseur responsable

Le Conseil d'administration a désigné PricewaterhouseCoopers SA comme société d'audit au sens de la LFINMA et de la LB pour l'exercice 2024. Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée générale des actionnaires du 25 avril 2024 a également décidé de confier à PricewaterhouseCoopers SA le mandat d'organe de révision pour l'exercice 2024. Ces deux mandats sont assumés par PricewaterhouseCoopers SA depuis 2023. Le responsable du mandat est, également depuis 2023, M. Beresford Caloia, expert-réviseur agréé auprès de l'Autorité de surveillance des réviseurs et de la FINMA.

L'article 20 LBCV<sup>ii</sup> exige un tournus régulier des personnes qui dirigent la révision et de l'organe de révision lui-même. Selon l'interprétation donnée tant par le Service juridique et législatif du canton de Vaud que par la Banque elle-même, ce tournus régulier est de 7 ans.

### 8.2 Honoraires de révision

Les honoraires de PricewaterhouseCoopers SA relatifs à l'audit des comptes annuels et consolidés, à l'audit

prudentiel et aux autres audits réglementaires prescrits par la loi se sont élevés, pour l'exercice 2024, à CHF 1 373 600.

Les honoraires de PricewaterhouseCoopers SA, en Suisse et à l'étranger, relatifs aux audits financiers et réglementaires des autres sociétés du Groupe BCV se sont élevés, pour l'exercice 2024, à CHF 412 694.

Les honoraires totaux de PricewaterhouseCoopers SA pour la révision de l'ensemble des sociétés du Groupe BCV se sont élevés, pour l'exercice 2024, à CHF 1 786 294.

### 8.3 Honoraires supplémentaires

Les honoraires dus à des sociétés du groupe PricewaterhouseCoopers SA en relation avec les autres prestations liées à l'audit et les missions d'assurance se sont élevés à CHF 124 500 pour la Maison mère uniquement.

Les filiales n'ont versé aucun honoraire supplémentaire à des sociétés du groupe PricewaterhouseCoopers.

Les honoraires supplémentaires totaux de PricewaterhouseCoopers SA, en Suisse et à l'étranger, relatifs à l'exercice 2024 pour l'ensemble des entités du Groupe BCV se sont ainsi élevés à CHF 124 500.

Les règles d'indépendance du réviseur et le respect des dispositions y relatives ont été vérifiés par le Comité Audit et Risque.

### 8.4 Instruments de surveillance et de contrôle relatifs à l'organe de révision

Le Comité Audit et Risque étudie les activités de l'organe de révision externe. Il examine en particulier l'indépendance et la performance de celui-ci pour le compte du Conseil d'administration, afin que ce dernier puisse émettre une recommandation à l'Assemblée générale des actionnaires en vue du renouvellement du mandat de révision. Ainsi, semestriellement, l'organe de révision externe transmet au Comité Audit et Risque un rapport d'activité qui est discuté en séance en présence des représentants de ce dernier. Annuellement, ce comité procède à une évaluation détaillée de l'organe de révision externe.

Le Comité Audit et Risque recommande au Conseil d'administration l'approbation des honoraires de l'organe de révision externe sur la base d'une lettre d'engagement revue annuellement. Il discute notamment de la planification, de l'approche de la révision, de l'appréciation des risques, de la coordination entre la révision externe et interne. Les mandats hors révision sont préalablement admis par le Comité Audit et Risque qui examine, avec l'organe de révision externe, le respect des règles d'indépendance.

La présidente du Conseil d'administration et le président du Comité Audit et Risque reçoivent une copie de l'ensemble des rapports, attestations et prises de position émis par l'organe de révision externe dans l'exercice des mandats qui lui ont été confiés. Le Comité Audit et Risque traite annuellement des rapports financier et prudentiel de la Maison mère et un résumé des rapports des sociétés affiliées. L'organe de révision externe est régulièrement invité à participer aux séances du Comité Audit et Risque pour le résultat de ses travaux, pour formuler des recommandations sur le système de contrôle interne ou prendre connaissance des rapports d'autres intervenants invités à participer à ces séances. En 2024, les représentants de l'organe de révision externe ont participé partiellement à quatre séances du Conseil d'administration et à toutes les séances ordinaires du Comité Audit et Risque.

La présidente du Conseil d'administration a un entretien environ une fois par trimestre avec le réviseur responsable du mandat et une fois par an conjointement avec le président du Comité Audit et Risque pour s'assurer du bon déroulement de leur mission. Le président du Comité Audit et Risque rencontre également le responsable du mandat régulièrement, mais au moins une fois par trimestre. Si le président du Comité Audit et Risque constate des sujets significatifs, il rapporte ses remarques à l'ensemble du Conseil d'administration, du Comité Audit et Risque et de la Direction générale.

## 9. Politique d'information

### 9.1 Transparence de l'information

Aux termes des alinéas 8 et 9 de l'article 24 des Statuts<sup>i</sup> de la Banque, le Conseil d'administration veille à s'informer. Il veille également à ce que les actionnaires soient correctement et loyalement informés sur la situation de la Banque, dans toute la mesure compatible avec le respect légitime

des secrets des affaires et bancaires et du droit boursier. Il est en particulier chargé de régler par voie de convention l'information donnée à l'État de Vaud.

### 9.2 Convention d'information

La BCV et l'État de Vaud ont conclu une première Convention d'information le 13 septembre 2004, puis une deuxième datée du 7 octobre 2009. Courant 2015, les parties ont négocié une nouvelle Convention d'information, signée le 16 décembre 2015 et entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Ce texte engage les parties dans la pratique d'une transparence accrue en matière d'information. Notamment, la Convention d'information:

- structure le contenu des échanges d'informations, leur rythme, les procédures de transmission d'informations, ainsi que le type et la périodicité des rencontres entre les représentants de l'État et ceux de la BCV;
- définit les règles de confidentialité qui entourent ces échanges;
- désigne les personnes représentant la Banque et l'État de Vaud pour transmettre et recevoir l'information;
- convient de l'interdiction d'exploiter l'information transmise et reçue par l'une ou l'autre des parties;
- rappelle les principes légaux applicables, en particulier l'obligation de rendre publiques les informations susceptibles d'influencer les cours des actions de la BCV.

### 9.3 Autres informations

Les publications régulières destinées aux actionnaires sont le Rapport de gestion, publié fin mars / début avril, le Rapport sur les questions non financières, publié le même jour que le Rapport de gestion et le Rapport intermédiaire au 30 juin, diffusé en août. Tous ces rapports peuvent être obtenus sous forme imprimée, sur demande, à l'adresse suivante: BCV, Secteur Édition, Case postale 300, 1001 Lausanne, Suisse.

Une information publique est faite dans les jours suivant l'adoption des comptes consolidés par le Conseil d'administration, par voie de communiqué et de conférence de presse. Dès l'année 2015, la Banque a publié ses comptes selon les nouvelles normes suisses en matière de présentation des comptes bancaires. Faisant suite à l'adoption de ces nouvelles normes, la Banque communique ses résultats financiers sur une base semestrielle au 30 juin et annuelle au 31 décembre.

En outre, la BCV diffuse aussi souvent que nécessaire, sous la forme de communiqués de presse, les informations importantes concernant la vie de la Banque et la marche de ses affaires.

Le Rapport de gestion, le Rapport sur les questions non financières, le Rapport intermédiaire et les communiqués de presse sont tous mis à disposition sur le site internet de la Banque (<https://www.bcv.ch/fr/home/la-bcv/relations-investisseurs/news-et-rapports.html>). Le Rapport de gestion, le Rapport sur les questions non financières et le Rapport intermédiaire sont publiés en français et en anglais, les communiqués de presse généralement en français, en allemand et en anglais.

Le Rapport Bâle III - pilier 3, publié semestriellement, ainsi que d'autres données intéressantes particulièrement les investisseurs sont également fournis dans la section «Relations investisseurs» du site de la BCV (<https://www.bcv.ch/fr/home/la-bcv/relations-investisseurs/news-et-rapports.html>).

La BCV publie dans la FOOSC une préconvocation à l'Assemblée générale ordinaire environ soixante jours avant sa tenue. La convocation et l'ordre du jour de cette assemblée sont également publiés dans la FOOSC et dans quelques journaux quotidiens locaux. Les actionnaires inscrits au registre des actionnaires au moins vingt jours avant l'assemblée y sont en outre convoqués par courrier personnel, ou par courriel, selon leur choix.

#### 9.4 Liens vers les principaux documents mentionnés

Nom du document	Lien
(i) Statuts	<a href="https://www.bcv.ch/content/dam/bcv/fichiers/statuts/Statuts.pdf">https://www.bcv.ch/content/dam/bcv/fichiers/statuts/Statuts.pdf</a>
(ii) Loi du 20 juin 1995 organisant la Banque Cantonale Vaudoise	<a href="https://www.bcv.ch/content/dam/bcv/fichiers/statuts/LBCV.pdf">https://www.bcv.ch/content/dam/bcv/fichiers/statuts/LBCV.pdf</a>
(iii) Charte du Comité Audit et Risque	<a href="https://www.bcv.ch/content/dam/bcv/fichiers/la-bcv/relations-investisseurs/Charte_CAR.pdf">https://www.bcv.ch/content/dam/bcv/fichiers/la-bcv/relations-investisseurs/Charte_CAR.pdf</a>

## 10. Périodes de blocage

Les directives internes de la Banque prévoient, pour un périmètre spécifique de collaboratrices et de collaborateurs ainsi que de tiers, l'interdiction de négocier l'action BCV pendant les périodes de restriction liées aux résultats de la BCV et des interdictions circonstanciées liées à de l'information privilégiée pouvant être détenue par des collaboratrices et des collaborateurs de la BCV ainsi que des tiers.

### 10.1 Restrictions périodiques liées aux résultats de la BCV

Les organes, les collaboratrices et les collaborateurs soumis à des restrictions périodiques liées aux résultats de la Banque sont les suivants:

- la présidente et les membres du Conseil d'administration;
- le président et les membres de la Direction générale, ainsi que leurs états majors;
- le secrétariat du Conseil d'administration et de la Direction générale;
- les chefs et cheffes de département et les responsables de région;
- l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs des départements Contrôle de gestion, Comptabilité financière, ALM-Gestion financière, Risk management, Compliance, ainsi que Medias et Communication;
- les collaboratrices et les collaborateurs d'autres départements impliqués dans le traitement des résultats avant annonce par voie de presse et qui ont pu avoir connaissance de ces chiffres. Les responsables de ces autres départements informent les personnes concernées, dressent la liste de celles-ci et la communiquent au département Compliance;
- le collaborateur en charge des Relations investisseurs;
- les collaboratrices et les collaborateurs de l'Audit interne.

En outre, les représentants de l'État de Vaud dans le cadre de la Convention d'information entre l'État de Vaud et la BCV (voir chiffre 9.2 page 110), soit les membres du Conseil d'État ainsi que certaines personnes qui lui sont proches, sont également soumis à ces périodes de restriction.

Les périodes de restriction sont liées à la publication des résultats. Elles débutent 10 jours ouvrables avant la fin des boucllements intermédiaires et annuels pour s'achever le jour suivant la publication des résultats. Le début et la fin de chaque période de restriction sont annoncés par le département Compliance. Ce dernier contrôle l'absence de trans-

actions de la population concernée durant la période de restriction. Les ordres limités (achat et vente – «stop profit» ou «stop loss») instruits par les collaboratrices et les collaborateurs soumis aux restrictions périodiques sont annulés lors de l'entrée en vigueur de la période de restriction.

### 10.2 Interdictions circonstanciées sur le titre BCV

Les collaboratrices et les collaborateurs, ainsi que les tiers, soumis à une interdiction circonstanciée sont ceux qui détiennent une information privilégiée sur le titre BCV. En fonction d'événements pouvant avoir une influence significative sur le titre BCV, les périodes de restriction circonstanciées peuvent être ordonnées par la présidente du Conseil d'administration ou par le président de la Direction générale qui en informe le département Compliance.

Sur la base d'une liste des collaboratrices et des collaborateurs, ainsi que des tiers, ayant accès à l'information privilégiée, le département Compliance:

- identifie le périmètre de confidentialité,
- établit une watch list qui comprend les informations confidentielles détenues, les bénéficiaires de ces informations et les périodes de confidentialité,
- informe les personnes concernées de l'interdiction circonstanciée de diffuser l'information privilégiée et de traiter le titre pour propre compte,
- vérifie que les personnes concernées confirment la prise de connaissance de la période de restriction circonstanciée par e-mail,
- contrôle l'absence de transactions des personnes concernées sur le titre BCV durant l'interdiction,
- annonce la fin de l'interdiction au moment de la diffusion publique de l'information privilégiée.

Un mécanisme de mise en place d'un périmètre de confidentialité est décrit dans la directive interne topique.

### 10.3 Interdiction permanente sur tous les instruments dérivés sur l'action BCV

L'ensemble des collaboratrices et collaborateurs ont l'interdiction permanente de passer des ordres sur des instruments financiers dérivés du titre BCV, par exemple les warrants, les futures et les produits structurés dont le rendement est dépendant pour plus d'un tiers de la performance du titre BCV.

## 11. Adresses de contact

### Relations investisseurs

M. Grégory Duong  
Tél.: 021 212 20 71  
Fax: 021 212 33 43  
e-mail: gregory.duong@bcv.ch

### Responsable Médias & Communication

M<sup>me</sup> Corinne Baffou  
Tél.: 021 212 28 61  
Fax: 021 212 21 06  
e-mail: corinne.baffou@bcv.ch

### Agenda 2025

8 mai	Assemblée générale ordinaire
12 mai	Détachement du dividende <sup>1</sup>
13 mai	Clôture du registre des ayants droit au dividende <sup>1</sup>
14 mai	Paiement du dividende <sup>1</sup>
21 août	Présentation des résultats semestriels 2025

<sup>1</sup> Dividende ordinaire de CHF 4,40 par action soumis à l'approbation de l'Assemblée générale.





# Données financières

Comptes du Groupe	119
Rapport de l'organe de révision sur l'audit des comptes du Groupe	168
Comptes de la Maison mère	174
Rapport de l'organe de révision sur l'audit des comptes de la Maison mère	198

# Données financières

<b>Comptes du Groupe</b>	119		
1. Bilan consolidé	119	10.12 Engagements envers les propres institutions de prévoyance professionnelle	
2. Compte de résultat consolidé	121	Instruments de capitaux propres détenus par ces institutions	144
3. Tableau des flux de trésorerie consolidés	122	10.13 Indications relatives à la situation économique des propres institutions de prévoyance	144
4. État des capitaux propres consolidés	123	10.14 Produits structurés émis	145
5. Raison sociale, activité et effectif	124	10.15 Emprunts et prêts de la Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses	146
6. Principes d'établissement des comptes consolidés	124	10.16 Corrections de valeurs et provisions	
7. Principes d'évaluation et de gestion des risques	131	Réserves pour risques bancaires généraux	147
8. Utilisation de la comptabilité de couverture (hedge accounting)	135	10.17 Droits de participation accordés à tous les membres des organes de direction et d'administration ainsi qu'aux collaborateurs	
9. Événements particuliers et événements postérieurs à la date de clôture	136	Indications au sujet des plans de participation des collaborateurs	148
10. Informations et notes se rapportant au bilan consolidé	137	10.18 Créances et engagements envers les parties liées	150
10.1 Opérations de financement de titres	137	10.19 Propres parts du capital	150
10.2 Couvertures des créances et des opérations hors bilan		10.20 Structure des échéances des instruments financiers	151
Créances compromises	137	10.21 Répartition du bilan entre la Suisse et l'étranger selon le principe du domicile	152
10.3 Opérations de négoce et autres instruments financiers évalués à la juste valeur	138	10.22 Répartition des actifs par pays / groupes de pays selon le principe du domicile	153
10.4 Instruments financiers dérivés	139	10.23 Répartition du total des actifs à l'étranger selon la solvabilité des groupes de pays et selon le principe du domicile du risque	153
10.5 Immobilisations financières	140	10.24 Répartition du bilan par monnaie	154
10.6 Participations non consolidées	140	<b>11. Informations et notes se rapportant aux opérations hors bilan</b>	155
10.7 Entreprises dans lesquelles le Groupe détient une participation permanente significative, directe ou indirecte	141	11.1 Engagements conditionnels	
10.8 Immobilisations corporelles	142	Créances conditionnelles	155
10.9 Valeurs immatérielles	142	11.2 Crédits par engagement	155
10.10 Autres actifs et autres passifs	143	11.3 Opérations fiduciaires	155
10.11 Actifs mis en gage ou cédés en garantie de propres engagements et actifs qui font l'objet d'une réserve de propriété	143	11.4 Avoirs administrés	156

<b>12. Informations et notes se rapportant au compte de résultat consolidé</b>	157	<b>Comptes de la Maison mère</b>	174
12.1 Résultat brut des opérations d'intérêts Refinancement des opérations de négoce et intérêts négatifs	157	1. Bilan	174
12.2 Produit des commissions sur les titres et les opérations de placement	157	2. Compte de résultat	176
12.3 Produit des commissions sur les autres prestations de service	157	3. État des capitaux propres	177
12.4 Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur	158	4. Raison sociale et principes des comptes de la Maison mère	178
12.5 Charges de personnel	158	5. Informations et notes se rapportant au bilan	179
12.6 Autres charges d'exploitation	158	6. Informations et notes se rapportant aux opérations hors bilan	194
12.7 Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations et valeurs immatérielles	159	7. Informations et notes se rapportant au compte de résultat	194
12.8 Variations des provisions et autres corrections de valeurs, pertes	159	8. Proposition du Conseil d'administration	197
12.9 Produits extraordinaires	159	<b>Rapport de l'organe de révision sur l'audit des comptes de la Maison mère</b>	198
12.10 Charges extraordinaires	159		
12.11 Impôts	159		
12.12 Résultat opérationnel réparti entre la Suisse et l'étranger, selon le principe du domicile de l'exploitation	160		
12.13 Résultat par droit de participation	160		
<b>13. Autres informations</b>	161		
13.1 Fonds propres réglementaires et ratios de liquidités	161		
13.2 Informations par secteur d'activité	162		
13.3 Compte de résultat consolidé – évolution sur 5 ans	166		
13.4 Bilan consolidé – évolution sur 5 ans	167		
<b>Rapport de l'organe de révision sur l'audit des comptes du Groupe</b>	168		



# Données financières

## Comptes du Groupe

### 1. Bilan consolidé (en millions de CHF)

	Notes	31.12.24	31.12.23	Variation absolue	Variation en %
<b>Actifs</b>					
Liquidités		10 614	12 602	- 1 988	- 16
Créances sur les banques		1 139	662	477	72
Créances résultant d'opérations de financement de titres	10.1	0	0	0	n/a
Créances sur la clientèle	10.2	5 959	6 128	- 170	- 3
Créances hypothécaires	10.2	34 207	31 780	2 427	8
Opérations de négoce	10.3	317	229	88	38
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	10.4	510	719	- 209	- 29
Autres instruments financiers évalués à la juste valeur	10.3	1 131	934	196	21
Immobilisations financières	10.5/10.7	6 065	5 196	868	17
Comptes de régularisation		113	122	- 9	- 7
Participations non consolidées	10.6/10.7	87	87	0	0
Immobilisations corporelles	10.8	379	381	- 2	- 1
Valeurs immatérielles	10.9	0	0	0	n/a
Autres actifs	10.10	111	30	81	274
<b>Actifs</b>	10.20/10.21/10.22/10.24	<b>60 629</b>	<b>58 870</b>	<b>1 759</b>	<b>3</b>
Total des créances subordonnées		0	0	0	n/a
<i>dont avec obligation de conversion et/ou abandon de créance</i>		0	0	0	n/a
<b>Passifs</b>					
Engagements envers les banques		5 941	5 953	- 12	- 0
Engagements résultant d'opérations de financement de titres	10.1	1 253	1 977	- 725	- 37
Engagements résultant des dépôts de la clientèle		37 672	36 475	1 197	3
Engagements résultant d'opérations de négoce	10.3	1	2	- 1	- 31
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	10.4	517	426	91	21
Engagements résultant des autres instruments financiers évalués à la juste valeur	10.3/10.14	1 564	1 132	432	38
Obligations de caisse		4	2	2	101
Emprunts et prêts de la Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses (BCS)	10.14/10.15	9 444	8 443	1 001	12
Comptes de régularisation		215	182	33	18
Autres passifs	10.10	80	400	- 321	- 80
Provisions	10.16	12	22	- 10	- 44
<b>Fonds étrangers</b>	10.20	<b>56 703</b>	<b>55 015</b>	<b>1 688</b>	<b>3</b>
Réserves pour risques bancaires généraux	10.16	666	666	0	0
Capital social		86	86	0	0
Réserve issue du capital		35	35	0	0
Réserve issue du bénéfice		2 714	2 615	99	4
Réserve de change		- 2	- 2	0	2
Propres parts du capital		- 13	- 14	1	7
Intérêts minoritaires au capital propre		0	0	0	n/a
Bénéfice consolidé		441	469	- 29	- 6
<i>dont part des intérêts minoritaires au bénéfice consolidé</i>		0	0	- 0	n/a
<b>Fonds propres</b>		<b>3 927</b>	<b>3 855</b>	<b>72</b>	<b>2</b>
<b>Passifs</b>	10.21/10.24	<b>60 629</b>	<b>58 870</b>	<b>1 759</b>	<b>3</b>
Total des engagements subordonnés		0	0	0	n/a
<i>dont avec obligation de conversion et/ou abandon de créance</i>		0	0	0	n/a

Opérations hors bilan consolidées (en millions de CHF)	Notes	31.12.24	31.12.23	Variation absolue	Variation en %
Engagements conditionnels	10.2/11.1	1 013	1 050	- 37	- 4
Engagements irrévocables	10.2	1 763	1 400	363	26
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires	10.2	243	243	0	0
Crédits par engagement	10.2/11.2	37	35	2	7

## 2. Compte de résultat consolidé (en millions de CHF)

	Notes	2024	2023	Variation absolue	Variation en %
Produit des intérêts et des escomptes		968.8	936.0	32.8	3
Produit des intérêts et des dividendes des immobilisations financières		50.7	36.7	14.0	38
Charges d'intérêts		-464.5	-376.0	88.4	24
<b>Résultat brut des opérations d'intérêts</b>	12.1	<b>555.0</b>	<b>596.7</b>	<b>-41.7</b>	<b>-7</b>
Variations des corrections de valeur pour risques de défaut- lance et pertes liées aux opérations d'intérêts		-1.4	-0.5	0.9	162
<b>Résultat net des opérations d'intérêts</b>		<b>553.6</b>	<b>596.1</b>	<b>-42.6</b>	<b>-7</b>
Produit des commissions sur les titres et les opérations de placement	12.2	318.0	288.4	29.6	10
Produit des commissions sur les opérations de crédit		31.4	30.5	0.9	3
Produit des commissions sur les autres prestations de service	12.3	85.8	79.3	6.4	8
Charges de commissions		-65.7	-59.1	6.6	11
<b>Résultat des opérations de commissions et des prestations de service</b>		<b>369.5</b>	<b>339.1</b>	<b>30.4</b>	<b>9</b>
Résultat sur instruments de taux et titres de participations		25.2	27.9	-2.7	-10
Résultat de négoce de devises, billets de banque et métaux précieux		177.8	169.8	8.1	5
Charges de commissions de négoce		-8.2	-7.6	0.7	9
<b>Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur</b>	12.4	<b>194.8</b>	<b>190.1</b>	<b>4.7</b>	<b>2</b>
Résultat des aliénations d'immobilisations financières		3.0	0.5	2.6	541
Produit des participations		7.0	6.8	0.2	3
<i>dont des autres participations non consolidées</i>		7.0	6.8	0.2	3
Résultat des immeubles		3.5	5.0	-1.5	-30
Autres produits ordinaires		24.6	23.4	1.2	5
Autres charges ordinaires		-0.4	-1.0	-0.6	-61
<b>Autres résultats ordinaires</b>		<b>37.7</b>	<b>34.6</b>	<b>3.0</b>	<b>9</b>
<b>Total des résultats de l'activité bancaire ordinaire</b>		<b>1 155.5</b>	<b>1 160.0</b>	<b>-4.5</b>	<b>-0</b>
Charges de personnel	12.5	-386.9	-364.1	22.7	6
Autres charges d'exploitation	12.6	-169.8	-176.6	-6.8	-4
<b>Charges d'exploitation</b>		<b>-556.7</b>	<b>-540.8</b>	<b>15.9</b>	<b>3</b>
Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles	12.7	-81.9	-76.1	5.8	8
Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes	12.8	-2.0	-1.7	0.3	19
<b>Résultat opérationnel</b>	12.12	<b>515.0</b>	<b>541.5</b>	<b>-26.5</b>	<b>-5</b>
Produits extraordinaires	12.9	0.6	1.9	-1.3	-70
Charges extraordinaires	12.10	-0.0	-0.0	-0.0	n/a
Impôts	12.11	-74.9	-74.2	0.8	1
<b>Bénéfice consolidé</b>		<b>440.6</b>	<b>469.2</b>	<b>-28.6</b>	<b>-6</b>
Intérêts minoritaires		-0.0	-0.0	-0.0	n/a
<b>Bénéfice consolidé, part du Groupe</b>		<b>440.6</b>	<b>469.2</b>	<b>-28.6</b>	<b>-6</b>

## 3. Tableau des flux de trésorerie consolidés (en millions de CHF)

	Notes	2024			2023		
		Sources de fonds	Emplois de fonds	Flux nets de fonds	Sources de fonds	Emplois de fonds	Flux nets de fonds
Résultat de l'exercice		441			469		
Variation des réserves pour risques bancaires généraux							
Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles	12.7	82			76		
Provisions et autres corrections de valeur	10.16	7	6		6	5	
Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes	10.16	36	35		26	25	
Comptes de régularisation actifs		9				52	
Comptes de régularisation passifs		33			29		
Produits extraordinaires: cession d'immobilisations corporelles et de participations						2	
Dividende de l'exercice précédent			370			327	
<b>Flux de fonds du résultat opérationnel (financement interne)</b>		<b>607</b>	<b>411</b>	<b>196</b>	<b>605</b>	<b>410</b>	<b>195</b>
Prélèvement sur la réserve issue du capital		0			0		
Propres parts du capital		29	28		23	24	
Modification périmètre, variation minoritaires, écart de conversion							
<b>Flux de fonds des transactions relatives aux capitaux propres</b>		<b>29</b>	<b>28</b>	<b>1</b>	<b>24</b>	<b>24</b>	<b>-0</b>
Participations non consolidées	10.6		0			0	
Immeubles	10.8		6		2	5	
Programmes informatiques	10.8		48			69	
Autres immobilisations corporelles	10.8		25		0	8	
<b>Flux de fonds des mutations relatives aux participations, immobilisations corporelles et valeurs immatérielles</b>		<b>0</b>	<b>80</b>	<b>-80</b>	<b>2</b>	<b>82</b>	<b>-80</b>
<b>Flux de fonds de l'activité bancaire</b>							
Engagements envers les banques		270					
Engagements résultant des dépôts de la clientèle		240				44	
Obligations de caisse		2			2		
Emprunts et prêts de la Centrale de lettres de gage des BCS	10.15	2 183	1 182		1 636	1 136	
Autres engagements			336			328	
Créances sur les banques							
Créances sur la clientèle			35			45	
Créances hypothécaires			2 428			1 355	
Immobilisations financières			1 204			159	
Autres créances			81		7		
<b>Opérations à moyen et long termes (&gt; 1 an)</b>		<b>2 695</b>	<b>5 265</b>	<b>-2 570</b>	<b>1 646</b>	<b>3 067</b>	<b>-1 422</b>
Engagements envers les banques			282			22	
Engagements résultant d'opération de financement de titres			725		969		
Engagements résultant des dépôts de la clientèle		957				1 875	
Engagements résultant d'opérations de négoce			1			1	
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés		91				23	
Engagements résultant des autres instr. fin. évalués à la juste valeur		432			127		
Créances sur les banques			477		524		
Créances résultant d'opérations de financement de titres					79		
Créances sur la clientèle		210			115		
Opérations de négoce			88			23	
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés		209			442		
Autres instruments financiers évalués à la juste valeur			196			37	
Immobilisations financières		335			719		
<b>Opérations à court terme</b>		<b>2 234</b>	<b>1 769</b>	<b>465</b>	<b>2 974</b>	<b>1 981</b>	<b>993</b>
<b>Liquidités</b>		<b>1 988</b>		<b>1 988</b>	<b>314</b>		<b>314</b>
<b>Total</b>		<b>7 553</b>	<b>7 553</b>	<b>0</b>	<b>5 565</b>	<b>5 565</b>	<b>0</b>

Les flux nets de fonds positifs correspondent à une source de fonds alors que les flux nets négatifs représentent un emploi de fonds.

## 4 État des capitaux propres consolidés (en millions de CHF)

	Capital social	Réserve issue du capital	Réserve issue du bénéfice	Réserves pour risques bancaires généraux	Réserve de change	Propres parts du capital	Intérêts minoritaires	Bénéfice consolidé	Fonds propres consolidés
<b>État au 1<sup>er</sup> janvier 2022</b>	<b>86</b>	<b>36</b>	<b>2 493</b>	<b>666</b>	<b>- 2</b>	<b>- 15</b>	<b>0</b>	<b>379</b>	<b>3 644</b>
Dividende 2021								- 318	- 318
Attribution à la réserve issue du bénéfice			60					- 60	0
Acquisition de propres parts au capital						- 24			- 24
Aliénation de propres parts au capital						25			25
Résultat d'aliénation de propres parts au capital et dividendes		- 1							- 1
Écarts de conversion					- 0				- 0
Modification du périmètre, variation des minoritaires			- 0						- 0
Bénéfice consolidé							0	388	388
<b>État au 31 décembre 2022</b>	<b>86</b>	<b>35</b>	<b>2 554</b>	<b>666</b>	<b>- 2</b>	<b>- 14</b>	<b>0</b>	<b>388</b>	<b>3 713</b>
Dividende 2022								- 327	- 327
Attribution à la réserve issue du bénéfice			61					- 61	0
Acquisition de propres parts au capital						- 23			- 23
Aliénation de propres parts au capital						23			23
Résultat d'aliénation de propres parts au capital et dividendes		0							0
Écarts de conversion					- 0				- 0
Modification du périmètre, variation des minoritaires									0
Bénéfice consolidé							0	469	469
<b>État au 31 décembre 2023</b>	<b>86</b>	<b>35</b>	<b>2 615</b>	<b>666</b>	<b>- 2</b>	<b>- 14</b>	<b>0</b>	<b>469</b>	<b>3 855</b>
Dividende 2023								- 370	- 370
Attribution à la réserve issue du bénéfice			99					- 99	0
Acquisition de propres parts au capital						- 28			- 28
Aliénation de propres parts au capital						29			29
Résultat d'aliénation de propres parts au capital et dividendes		0							0
Écarts de conversion					0				0
Modification du périmètre, variation des minoritaires									0
Bénéfice consolidé							0	441	441
<b>État au 31 décembre 2024</b>	<b>86</b>	<b>35</b>	<b>2 714</b>	<b>666</b>	<b>- 2</b>	<b>- 13</b>	<b>0</b>	<b>441</b>	<b>3 927</b>

## 5. Raison sociale, activité et effectif

### 5.1 Raison sociale, forme juridique et siège

La Banque Cantonale Vaudoise est une société anonyme de droit public, fondée par décret du Grand Conseil vaudois du 19 décembre 1845. Son statut juridique est défini dans la Loi vaudoise organisant la Banque Cantonale Vaudoise du 20 juin 1995. Son siège est à Lausanne.

### 5.2 Activité

La BCV agit en tant que banque universelle de proximité et a pour mission de contribuer au développement de l'économie vaudoise.

L'activité déployée comprend une offre complète de services dans les domaines de la banque de réseau, de gestion de fortune, de banque des entreprises et de trading. Outre les activités traditionnelles de dépôt et de crédit, de gestion de fortune privée et institutionnelle, la BCV participe au financement de grandes entreprises et de manière sélective à celui des activités de négoce, principalement liées à l'agroalimentaire et aux métaux. La BCV est par ailleurs un acteur important des marchés financiers, disposant d'une offre étendue de services boursiers comprenant le négoce sur actions, sur dérivés et instruments de taux d'intérêts. Elle est également active dans le commerce des devises ainsi que dans le développement et l'émission de produits structurés.

La BCV se trouve à la tête d'un groupe bancaire et financier. Ce groupe comprend une banque privée spécialisée dans la gestion de fortune, ainsi que trois sociétés de direction de fonds de placement.

### 5.3 Effectif

Unités de travail à plein temps	31.12.24	31.12.23
Groupe	2 089	1 982
dont Maison mère	1 863	1 773

## 6. Principes d'établissement des comptes consolidés

### 6.1 Principes régissant l'établissement des comptes consolidés

Les comptes consolidés du Groupe BCV sont établis conformément aux dispositions du Code des obligations (CO), de la loi fédérale sur les banques et les caisses d'épargne (LB) et de son ordonnance d'exécution (OB), ainsi qu'à celles de l'ordonnance de la FINMA sur les comptes (OEPC-FINMA) et de la circulaire FINMA 2020/1 sur les prescriptions comptables pour les banques (PCB). Ils donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats du Groupe BCV.

Les comptes consolidés sont fondés sur les comptes annuels des sociétés du Groupe établis selon des principes uniformes de comptabilisation et d'évaluation. Ils sont arrêtés au 31 décembre.

### 6.2 Périmètre de consolidation

Les entreprises contrôlées par la BCV ainsi que les entreprises dont elle est en mesure d'influencer les activités opérationnelles font l'objet d'une intégration globale. L'influence sur les activités opérationnelles d'une entreprise est avérée lorsque, à titre principal, la Banque en tire des avantages économiques ou en supporte les risques.

Lorsque la Banque peut exercer une influence significative sur une entreprise (participations de 20 à 50%) sans qu'il y ait contrôle, la société détenue est évaluée selon la méthode de la mise en équivalence.

Sont exclues du périmètre de consolidation:

- les participations non significatives en matière d'information financière ou de risque;
- les participations significatives, mais reprises sans visée stratégique et destinées à être revendues ou mises en liquidation dans un délai de 12 mois.

### 6.3 Méthode de consolidation

La consolidation du capital se fait selon la méthode de l'acquisition. Le prix d'acquisition de la participation est compensé avec les fonds propres existants au moment de la prise de contrôle. Un éventuel écart de consolidation actif (goodwill) est porté à l'actif du bilan sous les valeurs immatérielles.

### 6.4 Principes de comptabilisation et d'évaluation

#### 6.4.1 Liquidités

Les liquidités comprennent les espèces et billets de banque courants et les avoirs en compte auprès de la BNS; elles sont portées au bilan à la valeur nominale.

#### 6.4.2 Créances sur les banques

Les créances sur les banques sont comptabilisées au bilan à leur valeur nominale diminuées des corrections de valeur nécessaires, déterminées selon le chiffre 7.2 des Principes d'évaluation et de gestion des risques.

#### 6.4.3 Créances résultant d'opérations de financement de titres

Dans les créances résultant d'opérations de financement de titres, le Groupe enregistre, à la valeur nominale, les créances résultant de dépôts de fonds consécutifs à des opérations de prise en pension de titres.

Les titres acquis avec l'engagement d'une vente future (prise en pension / Reverse Repurchase Agreements) ne sont pas inscrits au bilan tant que le pouvoir de disposition des titres transférés n'est pas abandonné par la partie cédante.

#### 6.4.4 Créances sur la clientèle et créances hypothécaires

Les créances sur la clientèle et les créances hypothécaires sont portées au bilan à leur valeur nominale diminuées des corrections de valeur nécessaires, déterminées selon le chiffre 7.2 des Principes d'évaluation et de gestion des risques.

### 6.4.5 Opérations de négoce

Les opérations de négoce comprennent les positions en titres de participation, en titres de créance et en métaux précieux détenues pour mettre à profit les fluctuations de prix de marché.

Ces positions sont évaluées à la juste valeur découlant de prix donnés par le principal marché représentatif en la matière.

#### 6.4.6 Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés enregistrés à la date du bilan sont évalués à la juste valeur découlant de prix donnés par le principal marché représentatif en la matière. Pour les positions qui ne sont pas traitées sur des marchés suffisamment liquides, la juste valeur est déterminée à l'aide d'un modèle d'évaluation. Les valeurs de remplacement positives qui en résultent sont enregistrées dans cette rubrique.

Les valeurs de remplacement se rapportant à des transactions d'une même contrepartie et couvertes par un accord de compensation sont portées au bilan à leur valeur nette.

#### 6.4.7 Autres instruments financiers évalués à la juste valeur

Les positions en titres nécessaires à la couverture des produits structurés émis par la Banque et figurant sous la rubrique passive correspondante sont classées sous ce poste et sont évaluées à la juste valeur découlant de prix donnés par le principal marché représentatif en la matière. Pour les positions qui ne sont pas traitées sur des marchés suffisamment liquides, la juste valeur est déterminée à l'aide d'un modèle d'évaluation.

#### 6.4.8 Immobilisations financières

Les immobilisations financières comprennent les titres de créance et les métaux précieux acquis dans un but de placement à moyen et à long termes ainsi que les titres de participation détenus ni dans le dessein de négoce, ni dans le dessein d'un placement permanent. Les immeubles repris dans les opérations de crédit et destinés à la vente y sont aussi enregistrés.

Les titres productifs d'intérêts, destinés à être conservés jusqu'à l'échéance, sont évalués à leur valeur d'acquisition compte tenu de la délimitation de l'agio ou du disagio sur la durée résiduelle (accrual method). Les gains et pertes résultant d'une vente ou d'un remboursement anticipé sont répartis jusqu'à l'échéance initiale. Les modifications de valeur en lien avec le risque de défaillance sont enregistrées dans les «Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts».

Les titres productifs d'intérêts qui ne sont pas destinés à être conservés jusqu'à l'échéance ainsi que les positions en titres de participation et les immeubles destinés à la revente sont évalués selon le principe de la valeur la plus basse. Le solde des adaptations de valeur est en principe porté sous la rubrique «Autres charges ordinaires» ou «Autres produits ordinaires». Lorsqu'une répartition entre les adaptations de valeur liées au risque de défaillance et celles découlant des conditions du marché est effectuée, la part des modifications relatives au risque de défaillance est enregistrée dans les «Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts».

#### 6.4.9 Comptes de régularisation actifs

Les comptes de régularisation actifs comprennent principalement les intérêts courus et les autres actifs transitoires.

#### 6.4.10 Participations non consolidées

Les participations non consolidées englobent les titres de participation d'entreprises qui sont détenus dans le dessein d'un placement permanent indépendamment de la part donnant droit aux voix. Elles comprennent également les participations à caractère d'infrastructure pour le Groupe, en particulier à des entreprises conjointes. Elles sont portées au bilan à leur valeur d'acquisition, déduction faite des corrections de valeur nécessaires.

Le Groupe examine à chaque date du bilan si la valeur des participations est dépréciée. Cet examen est effectué sur la base de signes donnant à penser que certains actifs pourraient avoir subi des pertes de valeur. S'il observe de tels signes, le Groupe détermine la valeur réalisable de chaque actif.

La valeur réalisable est la plus élevée des valeurs entre la valeur nette du marché et la valeur d'usage. La valeur d'un actif est dépréciée si sa valeur comptable dépasse la valeur réalisable. S'il y a dépréciation, la valeur comptable est ramenée à la valeur réalisable et la dépréciation de valeur inscrite au débit de la rubrique «Corrections de valeur sur participation, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles».

#### 6.4.11 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont portées au bilan à leur valeur d'acquisition. Les logiciels informatiques créés par la Banque pour son propre usage sont valorisés au bilan à leur prix de revient direct de production; les montants ainsi activés sont enregistrés par la rubrique «Autres produits ordinaires».

Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement sur la base de leur durée de vie prévisible, mais au maximum comme suit:

- 50 ans pour les immeubles;
- 10 ans pour les installations techniques;
- 5 ans pour le mobilier, les aménagements, les machines et le matériel informatique;
- 3 ans pour les logiciels informatiques.

Les amortissements effectués selon le plan d'amortissement défini ainsi que les amortissements additionnels non planifiés sont portés au compte de résultat de la période sous la rubrique «Corrections de valeurs sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles».

L'adéquation de la valeur activée est revue annuellement. Si cet examen fait apparaître une diminution de valeur ou un changement de la durée d'utilisation, il est procédé à un amortissement non planifié et la valeur comptable résiduelle est amortie selon un plan correspondant à la nouvelle durée d'utilisation fixée.

#### 6.4.12 Valeurs immatérielles

Un éventuel écart de consolidation actif (goodwill) est porté au bilan et amorti linéairement en fonction de sa durée de vie estimée, mais au maximum sur 10 ans.

Le Groupe examine à chaque date du bilan si la valeur du goodwill est dépréciée. Cet examen est effectué sur la base de signes donnant à penser qu'il pourrait avoir subi une perte de valeur. S'il y a dépréciation, la valeur comptable est ramenée à la valeur réalisable et la dépréciation de valeur inscrite au débit de la rubrique «Corrections de valeur sur participation, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles».

#### 6.4.13 Autres actifs

Les autres actifs enregistrent essentiellement les coupons, les impôts indirects à récupérer, les comptes de règlement et le solde actif du compte de compensation.

#### 6.4.14 Engagements envers les banques

Les engagements envers les banques sont comptabilisés au bilan à leur valeur nominale.

#### 6.4.15 Engagements résultant d'opérations de financement de titres

Dans les engagements résultant d'opérations de financement de titres, le Groupe enregistre, à la valeur nominale, les engagements résultant de dépôts de fonds consécutifs à des opérations de mise en pension de titres.

Les titres vendus avec un engagement de rachat (mise en pension / Repurchase Agreements) restent inscrits au bilan et sont évalués conformément aux principes comptables applicables aux immobilisations financières, cela tant que le Groupe conserve économiquement le pouvoir de disposition sur les droits liés aux titres transférés.

#### 6.4.16 Engagements résultant des dépôts de la clientèle

Tous les engagements résultant des dépôts de la clientèle non bancaire composent ce poste; ils sont enregistrés au bilan à la valeur nominale.

#### 6.4.17 Engagements résultant des positions de négoce

Dans cette rubrique sont enregistrés les engagements qui découlent des positions courtes en titres de créance et en titres de participation vendues pour mettre à profit les fluctuations de prix de marché. Ces positions sont évaluées

à la juste valeur découlant de prix donnés par le principal marché représentatif en la matière.

Les titres empruntés dans le cadre de ces ventes à découvert ne sont pas inscrits au bilan tant que le Groupe BCV ne peut pas exercer le contrôle sur les droits contractuels qui en découlent.

#### 6.4.18 Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés enregistrés à la date du bilan sont évalués à la juste valeur découlant de prix donnés par le principal marché représentatif en la matière. Pour les positions qui ne sont pas traitées sur des marchés suffisamment liquides, la juste valeur est déterminée à l'aide d'un modèle d'évaluation. Les valeurs de remplacement négatives qui en résultent sont enregistrées dans cette rubrique.

Les valeurs de remplacement se rapportant à des transactions d'une même contrepartie et couvertes par un accord de compensation sont portées au bilan à leur valeur nette.

#### 6.4.19 Engagements résultant des autres instruments financiers évalués à la juste valeur

Dans les engagements résultant des autres instruments financiers évalués à la juste valeur sont enregistrés les produits structurés émis par la banque et pour lesquels elle a choisi l'option de la juste valeur. Cette dernière découle d'un prix de marché ou d'un modèle d'évaluation. Les réévaluations subséquentes sont comptabilisées sous «Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur».

#### 6.4.20 Obligations de caisse

Les obligations de caisse émises par la Banque sont portées au bilan à la valeur nominale.

#### 6.4.21 Emprunts et prêts de la Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses

Les emprunts et prêts de la Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses comprennent les propres emprunts obligataires émis par la Banque ainsi que les prêts accordés par la Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses. Ils sont évalués à la valeur nominale; l'agio ou le disagio éventuel est enregistré dans les «Comptes de régularisation» et réparti sur la durée (accrual method) dans la rubrique «Charges d'intérêts».

Les produits structurés émis par la Banque et qui font l'objet d'une séparation entre l'instrument de base et les dérivés incorporés y sont également comptabilisés. Dans ce cas, l'instrument de base est enregistré au nominal comme une dette émise par la Banque sous la présente rubrique, alors que les dérivés incorporés sont enregistrés au bilan dans les «Valeurs de remplacement positives ou négatives» à la juste valeur. Les variations subséquentes de la juste valeur sont comptabilisées sous «Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur». Les intérêts provenant de la composante de «taux d'intérêt» sont enregistrés selon l'accrual method sous «Charges d'intérêts».

Les positions en propres emprunts obligataires et emprunts structurés de la BCV sont portées en déduction de cette rubrique.

#### 6.4.22 Comptes de régularisation passifs

Les comptes de régularisation passifs comprennent principalement les intérêts courus, les impôts dus sur le bénéfice et le capital des sociétés du Groupe et les autres passifs transitoires.

Les impôts directs sont déterminés conformément au principe de rattachement à la période de référence; ils sont enregistrés dans la rubrique «Impôts» du compte de résultat.

#### 6.4.23 Autres passifs

Les autres passifs enregistrent essentiellement les coupons, les impôts indirects à payer, les comptes de règlement et le solde passif du compte de compensation.

#### 6.4.24 Provisions

Sous cette rubrique sont enregistrées les provisions nécessaires à l'exploitation et destinées à la couverture de risques de perte avérés et inhérents, les provisions pour risques de défaillance du hors bilan ainsi que les provisions pour impôts latents.

Les impôts latents sont calculés sur la base des différences d'évaluation entre les valeurs fiscalement déterminantes et les valeurs comptables; ils sont enregistrés dans la rubrique «Impôts» du compte de résultat.

#### 6.4.25 Réserves pour risques bancaires généraux

Pour la couverture des risques inhérents à l'activité bancaire, non couverts par des provisions spécifiques, des «Réserves pour risques bancaires généraux» peuvent être constituées préventivement. Ces réserves font partie des fonds propres et sont imposées fiscalement ou font l'objet d'un impôt latent.

#### 6.4.26 Capital social

Le capital social comprend le capital-actions.

#### 6.4.27 Réserve issue du capital

La réserve issue du capital comprend les plus-values (agio) qui sont réalisées lors de l'émission de titres de participation et lors de l'exercice de droit de conversion et d'option ainsi que les résultats réalisés et les dividendes perçus sur les propres parts du capital.

#### 6.4.28 Réserve issue du bénéfice

La réserve issue du bénéfice représente les fonds propres accumulés par le Groupe; en font notamment partie les bénéfices thésaurisés et les influences de mutations dans le périmètre de consolidation.

#### 6.4.29 Réserve de change

Les écarts de conversion résultant de la conversion des comptes des sociétés du Groupe libellés en monnaies étrangères sont enregistrés sous cette rubrique, sans impact sur le compte de résultat.

#### 6.4.30 Propres parts du capital

Les positions en propres parts du capital (actions nominatives de la Banque Cantonale Vaudoise) sont portées en déduction des fonds propres au coût d'acquisition. Les paiements de dividendes et le résultat des aliénations sont attribués directement à la «Réserve issue du capital».

#### 6.4.31 Engagements conditionnels

Les engagements conditionnels enregistrent notamment les engagements de couverture de crédit émis sous forme d'engagements par avals, par cautionnements et par garanties, y compris les engagements par garanties sous forme d'accréditifs irrévocables, engagements par endossements d'effets réescomptés, garanties de remboursement d'acomptes et assimilés tels que la mise en gage au profit de tiers.

Ce type d'engagement est conditionnel si, au moment où l'opération est conclue, il n'existe aucune dette du débiteur principal en faveur d'un tiers, mais qu'elle peut naître dans le futur.

#### 6.4.32 Engagements irrévocables

Les engagements irrévocables, portant sur l'octroi de crédits ou d'autres prestations, qui ne sont pas utilisés à la date du bilan mais qui ont été accordés de manière définitive ainsi que l'engagement de versement au profit de l'organisme de garantie des dépôts figurent sous ce poste.

#### 6.4.33 Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires

Les engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires pour les actions et les autres titres de participation sont indiqués sous cette rubrique.

#### 6.4.34 Crédits par engagement

Les engagements de paiements différés, les engagements par acceptation et les autres crédits par engagement y sont comptabilisés.

#### 6.4.35 Engagements de prévoyance

Par engagements de prévoyance, on entend tous les engagements issus des plans et des institutions de prévoyance qui prévoient des prestations de retraite, de décès ou d'invalidité.

À chaque bouclage annuel, le Groupe détermine pour chaque institution de prévoyance s'il existe des actifs (avantages) ou des passifs (engagements) autres que les prestations de cotisations et les ajustements y relatifs. Cet examen est fait sur la base de la situation financière des institutions de prévoyance selon leurs comptes intermédiaires arrêtés au 30 septembre.

Si un engagement, respectivement un avantage économique, devait être constaté, il serait porté au bilan dans les «Provisions», respectivement dans les «Autres actifs». La différence par rapport à la valeur correspondante de la période précédente serait enregistrée, pour chaque institution de prévoyance, dans les «Charges de personnel».

Les cotisations ajustées à la période sont comptabilisées dans les «Charges de personnel».

Un engagement économique existerait si, en raison d'un découvert dans les institutions de prévoyance, le Groupe décidait ou était contraint de participer au financement. A contrario, il existerait un avantage économique si le Groupe avait la possibilité d'obtenir, par suite d'un excédent de couverture dans les institutions de prévoyance, un effet positif sur les flux de trésorerie futurs. En outre, en cas d'excédent de couverture, il y aurait un avantage économique s'il était licite et envisagé d'utiliser cet excédent pour réduire les cotisations de l'employeur, les rembourser à l'employeur en vertu de la législation locale ou les utiliser en dehors des prestations réglementaires pour un autre usage économique de l'employeur.

## 6.5 Modifications des principes comptables

Aucune modification des principes de comptabilisation n'est intervenue en 2024.

## 6.6 Saisie des opérations

Toutes les opérations conclues jusqu'à la date du bilan sont comptabilisées selon le principe de la date de conclusion et évaluées selon les principes indiqués ci-dessus.

## 6.7 Conversion des monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères survenues en cours d'année sont converties aux cours en vigueur au moment de la transaction.

Les positions en monnaies étrangères existant lors de la clôture annuelle sont converties aux cours du jour correspondant à la date de clôture dans la mesure où elles ne sont pas évaluées aux cours historiques.

Les gains et les pertes de change, y compris ceux non réalisés sur les contrats de change à terme ouverts à la date du bilan, sont enregistrés au compte de résultat. La conversion des comptes des sociétés étrangères du Groupe à des fins de consolidation se fait aux cours de la date de bouclage pour l'ensemble du Groupe pour les postes de bilan et les affaires hors bilan, à l'exception des fonds propres investis dans les sociétés du Groupe, qui sont convertis aux cours historiques.

Les postes de résultats sont convertis aux cours moyens de l'exercice fixés pour l'ensemble du Groupe. Les différences résultant de la conversion des fonds propres et du compte de résultat sont comptabilisées directement dans les fonds propres.

Principales monnaies en CHF	2024		2023	
	Cours de clôture	Cours moyen	Cours de clôture	Cours moyen
Euro	0.9384	0.9501	0.9297	0.9714
Dollar américain	0.9063		0.8417	

## 6.8 Traitement du refinancement des positions contractées dans le cadre de l'activité de négoce

Le coût de refinancement des titres détenus dans les portefeuilles de négoce est compensé avec le produit des intérêts et dividendes desdits portefeuilles et enregistré sous «Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur».

## 6.9 Présentation des chiffres

Les chiffres contenus dans les comptes sont tous individuellement correctement arrondis à la valeur la plus proche selon le nombre de chiffres significatifs retenu pour le tableau. Ils n'ont pas été adaptés dans le but que leur somme, après avoir été arrondis, soit égale à la somme exacte.

## 7. Principes d'évaluation et de gestion des risques

### 7.1 Introduction

Le Conseil d'administration réalise périodiquement une analyse des principaux risques encourus par la Banque. Cette analyse repose sur les processus et méthodes mis en place en matière de gestion des risques ainsi que sur une réflexion prospective sur les risques auxquels la BCV est exposée. Lors de son analyse des risques, le Conseil d'administration tient compte du système de contrôle existant en vue de gérer et réduire les risques.

Les objectifs et approches en matière de gestion des risques sont développés au chapitre «Gestion intégrée des risques» alors que les présents commentaires expliquent plus en détail les principes utilisés en matière d'évaluation des risques.

### 7.2 Risque de crédit

#### 7.2.1 Exposition au risque de crédit

Le risque de crédit résulte de la possibilité qu'une contrepartie fasse défaut sur ses obligations financières envers la Banque. Il correspond au risque de défaillance selon l'Ordonnance de la FINMA sur les comptes (OEPC-FINMA). Le risque de crédit inclut le risque de règlement. Toutes les formes d'engagements de crédit (bilan et hors bilan) avec les contreparties non bancaires et bancaires représentent un risque de crédit pour la Banque.

La Banque distingue cinq types d'exposition au risque de crédit:

- les expositions financières, caractérisées par une sortie de fonds;
- les expositions commerciales hors bilan, impliquant une garantie donnée par la Banque ou obtenue de la part d'une contrepartie;
- les expositions résultant des contrats dérivés avec des valeurs de remplacement positives;
- les expositions résultant d'opérations de mise/prise en pension de titres (repo et reverse repo) et de prêts/emprunts de titres (securities lending and borrowing);
- les expositions de règlement, résultant d'un délai dans le temps entre l'envoi des fonds ou des titres et la réception des fonds ou des titres achetés.

Toute position avec risque de crédit est clairement attribuée à l'une de ces catégories d'exposition. Des méthodes définies établissent l'exposition au risque de crédit par catégorie d'exposition. Des limites globales ou spécifiques sont définies pour les expositions au risque de crédit de types financier, commercial hors bilan et dérivés OTC. Pour les contreparties bancaires, des limites aux expositions de règlement sont définies. Lorsque les positions sont dénouées sur la base d'un système de règlement simultané (notamment le continuous linked settlement, CLS), le risque de règlement n'est pas considéré.

Pour les activités de Trade Finance, le risque de crédit est fortement dépendant du risque pays sur des pays émergents. Afin de surveiller ce type de risque, la Banque analyse et limite son exposition financière (risque de transfert financier) et son exposition non financière (risque de non dénouement d'opération physique), en particulier sur les pays émergents.

#### 7.2.2 Classes de risque de défaut

La Banque considère une contrepartie «en défaut» lorsqu'elle remplit une ou plusieurs conditions spécifiques (voir définition du défaut sous chiffre 7.2.5). Chaque contrepartie est attribuée à une classe de risque de défaut sur la base de modèles définis. Une «classe de risque de défaut» est définie comme un intervalle de probabilités de défaut. Sept classes de risque principales et seize sous-classes de risque sont utilisées afin de catégoriser les contreparties selon leur risque de défaut.

#### 7.2.3 Perte en cas de défaut et perte attendue

La perte en cas de défaut exprime le montant que la Banque estime perdre sur une exposition au risque de crédit au moment du défaut de la contrepartie. Pour chaque exposition au risque de crédit, la perte en cas de défaut est déterminée en tenant compte, en particulier, de la limite octroyée et du taux de couverture, c'est-à-dire de la valeur des sûretés par rapport à la limite. Les sûretés sont évaluées à leur valeur vénale (voir sous chiffre 7.2.4).

Pour des expositions au risque de crédit non compromises, la Banque estime le montant qu'elle s'attend à perdre sur une année «normale» (au milieu du cycle économique). Ce montant est appelé la perte attendue pour un horizon de 12 mois.

Pour les expositions de crédit en dehors du Trade Finance et des promotions immobilières, la perte attendue est déterminée par le produit de la probabilité de défaut (PD), reflétée par la classe de risque, du taux de perte en cas de défaut (LGD) et de l'exposition en cas de défaut (EAD). Les variables de risque PD, LGD, EAD sont déterminées sur la base de modèles internes qui ont obtenu l'homologation IRB de la FINMA pour le calcul des exigences de fonds propres (voir sous chiffre 7.2.8). Les modèles de LGD/EAD sont structurellement identiques aux modèles internes utilisés pour le calcul des exigences de fonds propres mais avec un calibrage en milieu de cycle (through-the-cycle) visant à refléter de manière prudente le taux de perte sur un cycle économique.

Pour les expositions du Trade Finance et les promotions immobilières, la perte attendue est estimée par transaction selon une approche développée à partir des critères de «slotting» de l'Accord de Bâle.

#### 7.2.4 Valeur de marché des sûretés

La Banque évalue les sûretés en se basant sur leur valeur de marché, dans le cas où un marché pertinent existe. Différentes méthodes d'évaluation sont utilisées tenant compte des différentes caractéristiques et sources d'information en fonction de la sûreté. Chaque sûreté est clairement attribuée à une méthode d'évaluation.

Plus spécifiquement, pour un objet immobilier, la valeur de marché est le prix estimé auquel le bien devrait s'échanger, à la date de l'évaluation, entre un acheteur et un vendeur consentants dans le cadre d'une transaction effectuée dans des conditions de concurrence normale, où chaque partie agit en pleine connaissance de cause, à l'issue d'un processus de commercialisation approprié.

Jusqu'à une certaine valeur, les habitations individuelles, les appartements en PPE et les immeubles de rendement sont évalués, sous la supervision de spécialistes, par des modèles d'estimation. Pour ces objets, la Banque utilise des modèles hédonistes ou par capitalisation. Les objets appartenant à d'autres catégories ou de valeur plus élevée sont évalués par des experts.

#### 7.2.5 Créances et engagements hors bilan compromis

Les créances et engagements hors bilan compromis résultent de situations où il est invraisemblable que le débi-

teur sera en mesure de faire face à ses engagements futurs. Le débiteur est alors «en défaut» et toutes ses créances sont considérées comme «non performantes».

Une contrepartie est «en défaut» lorsqu'elle a accumulé un retard de plus de 90 jours sur une de ses obligations de paiement envers la Banque, ou lorsque la Banque s'attend à ce qu'une partie d'une exposition présentant un risque de crédit sur la contrepartie ne soit pas récupérée.

#### 7.2.6 Créances avec intérêts en souffrance

Une créance est considérée avec «des intérêts en souffrance» lorsqu'au moins un des trois critères suivants est rempli:

- avances à terme et prêts hypothécaires: les intérêts et commissions sont échus depuis plus de 90 jours;
- crédits en compte courant: la limite de crédit accordée est dépassée au niveau des intérêts et commissions depuis plus de 90 jours;
- la prestation de crédit a été dénoncée par la Banque.

Les créances avec des «intérêts en souffrance» sont en principe compromises.

#### 7.2.7 Corrections de valeur et provisions pour risque de crédit

L'objectif des corrections de valeur et provisions pour risque de crédit est de porter à la date du bilan le montant des pertes attendues sur les expositions au risque de crédit compromises et non compromises.

Les corrections de valeur et provisions sur les expositions au risque de crédit non compromises sont déterminées individuellement par contrepartie et répondent à l'exigence de couvrir les risques inhérents de défaillance (art. 25 et 28 OEPC-FINMA). La méthode de provisionnement des créances non compromises vise à couvrir la perte attendue. Le calcul de la perte attendue dans le cadre du provisionnement est différencié selon le niveau du risque crédit.

Les expositions au risque de crédit non compromises qui ne sont pas identifiées comme risques accrus sont provisionnées à hauteur de la perte attendue pour un horizon de 12 mois conformément au chiffre 7.2.3. Ces corrections de valeur et provisions sont déterminées pour l'ensemble des engagements de crédit clientèle et banques à l'exception – au vu de leur faible perte attendue – des contrats dérivés et des expositions résultant d'opérations de mise/

prise en pension de titres. L'hypothèse principale est que les modèles de perte attendue utilisés sont de bons estimateurs des pertes annuelles futures. Cette hypothèse est vérifiée annuellement par les unités de développement des modèles au sein de la Banque et contrôlée par une unité de validation indépendante. Les modèles internes utilisés dans ce contexte ont reçu l'homologation IRB pour le calcul des exigences en fonds propres pour une large part des expositions de crédit (voir rapport Bâle III - pilier 3 de la Banque). Ils sont calibrés sur la base d'un historique de données de plus de dix ans comprenant des périodes de stress pour la Banque.

Les expositions au risque de crédit non compromises identifiées comme risques accrus sont provisionnées à hauteur de la perte attendue pour un horizon allant jusqu'à l'échéance du crédit. La probabilité de défaut utilisée dans ce cas est la probabilité de défaut jusqu'à l'échéance du crédit. Les risques de crédit accrus sont identifiés dans le cas des tiers «réputés en difficulté» (RD). Une contrepartie est classée «réputée en difficulté» lorsqu'elle ne remplit pas les critères de défaut, mais que la Banque considère qu'une partie d'une exposition ayant un risque de crédit sur la contrepartie présente un risque accru de ne pas être récupérée, ou que pour une des prestations de crédit de la contrepartie auprès de la Banque un manquement important au contrat est survenu et demeure sans faire l'objet d'une exemption temporaire ou définitive.

Les corrections de valeur sur les expositions au risque de crédit compromises, selon chiffre 7.2.5, sont déterminées individuellement par contrepartie selon l'art. 24 OEPC-FINMA. L'analyse tient spécifiquement compte de l'ensemble des expositions de crédit au bilan et hors bilan, des sûretés considérées à leur valeur de liquidation, de la situation du marché, de la qualité du management ainsi que de la capacité et la volonté de la contrepartie de rembourser ses engagements. La valeur de liquidation est l'estimation de la valeur nette de réalisation de l'objet. Elle se calcule sur la base de la valeur vénale actuelle de l'objet en tenant compte d'un objectif de délai de vente, des conditions actuelles du marché et des frais de vente (incluant d'éventuels coûts de détention jusqu'à la réalisation et les charges liées à la réalisation).

Les corrections de valeur et provisions créées pour couvrir les risques inhérents de défaillance peuvent être utilisées en cas de crise majeure, à titre exceptionnel, pour couvrir les créances compromises. Une crise majeure est considérée lorsque la nouvelle dotation de provision pour créances

compromises sur une année est significativement supérieure (facteur 2) à la perte attendue sur les créances non compromises. Toutefois, les corrections de valeur et provisions créées doivent être reconstituées, de manière linéaire sur une période de 5 ans, une fois la crise passée.

### 7.2.8 Besoin en fonds propres pour risques de crédit

La Banque ayant reçu en décembre 2008 l'homologation de la FINMA, elle applique depuis 2009 l'approche IRB de base (foundation) pour le calcul des exigences en fonds propres réglementaires d'une large part des expositions au risque de crédit. Le périmètre concerné est détaillé dans le rapport Bâle III – pilier 3 de la Banque. Le reliquat est traité selon l'approche standard internationale (AS-BRI).

### 7.3 Risque de marché du portefeuille de négoce (trading book)

Le risque de marché résulte de la possibilité de perte sur une position de négoce de la Banque suite à des changements de paramètres du marché, en particulier au niveau du prix du sous-jacent et de sa volatilité. Les positions de négoce sont des positions d'actions, de taux, de devises (y compris métaux précieux). Elles sont de type «simple», c'est-à-dire une action, une obligation, des devises, ou de type «dérivé», c'est-à-dire une future, un swap ou une option sur une position simple.

Chaque position de négoce est évaluée au prix coté d'un marché de référence ou sur la base du prix établi par un modèle d'évaluation intégrant des paramètres observables sur le marché.

La Banque contrôle son risque de marché du trading book en fixant des limites au niveau de la valeur nette du portefeuille, au niveau de la Value-at-Risk (VaR), au niveau des pertes en cas de stress et au niveau des sensibilités (grecques).

La VaR est une mesure statistique. Elle est calculée avec un intervalle de confiance fixé à 99%. Pour un horizon temps donné, la VaR caractérise la distribution des résultats en indiquant le meilleur résultat pour le 1% de cas représentant les pires résultats possibles. Elle est mesurée au niveau du portefeuille et sous-portefeuille. Le calcul de la VaR se base sur des réévaluations complètes des positions en appliquant les variations historiques des paramètres de marché. Pour les positions de la Salle des marchés, l'horizon de liquidation est

d'un jour. Pour le portefeuille nostro de l'Asset Management, cet horizon est de six mois.

L'analyse de la perte en cas de stress cherche à évaluer les pertes potentielles non prises en compte par l'analyse VaR. Les stress font intervenir des scénarios définis visant des mouvements adverses des facteurs de risques les plus défavorables. Ils sont définis au niveau de l'ensemble des positions de négoce ainsi qu'au niveau des différents sous-portefeuilles.

Pour l'ensemble des positions de négoce, la Banque utilise des scénarios de stress instantanés à portefeuille statique (stress court terme) et, pour le portefeuille nostro de l'Asset Management, des scénarios à six mois tenant compte des résultats cumulés sur cette période.

Des mesures de sensibilité sont utilisées pour suivre l'exposition locale au risque des positions de négoce, c'est-à-dire pour des variations marginales des facteurs de risque. Les mesures suivantes sont principalement utilisées pour les portefeuilles du trading book: delta, gamma, véga, thêta, rho.

La Banque détermine son besoin en fonds propres pour risque de marché sur la base de l'approche standard.

#### 7.4 Risque de marché hors portefeuille de négoce (banking book)

Au niveau du risque de marché des positions du banking book, la Banque évalue le risque de taux et le risque de liquidité.

##### 7.4.1 Risque de taux du banking book

Le risque de taux résulte des déséquilibres entre les encours et les échéances de taux des positions de l'actif, du passif et du hors-bilan du banking book. Les mouvements de la courbe de taux ainsi que les changements du comportement des clients sont à l'origine du risque de taux. Ces variations affectent directement la marge d'intérêt et la valeur des fonds propres de la Banque.

La Banque surveille deux mesures de perte par rapport au risque de taux au bilan :

- la perte de marge d'intérêt, qui est une perte économique et comptable;
- la perte de valeur des fonds propres économiques, qui par définition n'est pas reflétée dans les comptes.

La Banque calcule mensuellement différentes mesures du risque de taux permettant de suivre les impacts sur la marge d'intérêt et la valeur des fonds propres économiques:

- indicateurs statiques: pour le suivi de la valeur des fonds propres économiques, la Banque calcule la durée des fonds propres et la sensibilité de la valeur des fonds propres à un choc de taux. Pour le suivi de la marge nette d'intérêt, la Banque établit des impasses de taux (gaps) par échéance résiduelle;
- indicateurs dynamiques: la Banque établit mensuellement des scénarios de taux et de production nouvelle, combinés à différentes stratégies de couvertures. Ces simulations dynamiques tiennent compte du comportement de la clientèle en fonction des taux et permettent ainsi de simuler la marge d'intérêt et les pertes potentielles entre un scénario probable et des scénarios de stress. Pour chaque scénario, les indicateurs de durée et de valeur économique des fonds propres sont calculés à plusieurs dates futures afin de mesurer l'exposition future des fonds propres au risque de taux. Les résultats de ces simulations dynamiques sont calculés sur un horizon de 3 ans.

Dans l'ensemble des indicateurs calculés, les positions à taux variables (prêts hypothécaires à taux variables, épargne traditionnelle sans échéance fixe et comptes à vue) sont répliquées via des modèles qui permettent de simuler au mieux le rythme et l'ampleur des modifications des taux clients en fonction de l'évolution du taux de marché. Ces modèles font l'objet d'un recalibrage périodique validé par l'ALCO («Comité Asset & Liabilities Management»).

##### 7.4.2 Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond à l'éventualité pour la Banque de ne pas disposer des moyens de pouvoir faire face, chaque jour, à l'écoulement potentiel de liquidité pouvant résulter de ses engagements et de l'évolution de l'actif et du hors-bilan. Le rythme de retrait sur les dépôts de la clientèle, la concentration des engagements, la capacité de la Banque à lever des fonds ainsi que les termes et conditions des marchés interbancaires et de capitaux sont déterminants pour le risque de liquidité.

La Banque surveille son exposition au risque de liquidité d'une part en établissant des échéanciers des encours au bilan et en calculant des ratios de structure du bilan, et d'autre part en simulant la structure future du bilan à partir de simulations dynamiques. Lors de ces simulations, la Banque calcule éga-

lement à différentes dates futures les ratios réglementaires: le Liquidity Coverage Ratio (LCR) et le Net Stable Funding Ratio (NSFR). Ces simulations permettent de déterminer le programme de refinancement à long terme, notamment auprès de la Centrale de lettres de gage et sur le marché obligataire, ainsi que la taille et la composition de sa réserve de liquidité. La Banque effectue également des scénarios de stress des ratios de liquidité réglementaires.

Dans les simulations dynamiques, la Banque distingue d'une part les encours présentant une échéance réelle avec un transfert effectif de liquidité et d'autre part ceux ne comportant pas de maturité à l'instar des dépôts clientèle. Afin de mesurer la liquidité de ces encours sans échéance contractuelle connue, la Banque utilise des modèles d'écoulement. Cette modélisation permet d'exprimer pour chacun de ces encours un portefeuille équivalent avec des échéances effectives ayant un risque de liquidité similaire. Ces modèles font l'objet d'un recalibrage périodique validé par l'ALCO.

## 7.5 Risques opérationnels

L'exposition aux risques opérationnels est inhérente au fonctionnement de la Banque et résulte de l'événement possible d'une inadéquation ou d'un dysfonctionnement au niveau des processus, des personnes ou des systèmes informatiques en interne ou en externe à la Banque. Les facteurs de risque opérationnels résultent:

- de changements de lois, règlements et «valeurs», en particulier des changements du cadre légal et réglementaire suisse (et étranger) applicable à la BCV, et de l'évolution des attentes de la clientèle, des parties prenantes et de l'opinion publique par rapport à la Banque;
- de comportements inappropriés ou malveillants des collaborateurs, des fournisseurs, des contreparties bancaires, des clients ou d'autres acteurs externes;
- de caractéristiques inappropriées des systèmes d'information, de l'infrastructure, de l'organisation de la Banque;
- de dangers naturels, y compris les dangers physiques d'origine climatique, des pandémies et d'autres phénomènes naturels (par exemple sismiques, hydrologiques ou géologiques).

La Banque surveille son exposition aux événements de risque opérationnel, qui sont classés en huit catégories principales:

- la non-conformité;
- les incidents liés aux relations clients et aux pratiques commerciales;

- les incidents liés à la gestion des transactions et des processus;
- la fraude interne;
- la fraude externe;
- la défaillance des systèmes informatiques;
- les incidents liés aux ressources humaines, y compris la sécurité du travail;
- les pertes des moyens d'exploitation.

Les événements de risque opérationnel avérés sont directement enregistrés comme perte effective, les surcoûts attendus mais pas encore réalisés sont provisionnés. La Banque détermine son besoin en fonds propres réglementaires pour risques opérationnels selon l'approche standard de l'Accord de Bâle.

## 8. Utilisation de la comptabilité de couverture (hedge accounting)

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés dans le cadre de ses activités de gestion du bilan, principalement pour gérer son exposition au risque de taux. Ces opérations sont enregistrées comme des opérations de couverture du type «micro et macro hedges» et leur impact au compte de résultat est imputé pour leur flux net d'intérêt sous la rubrique «Produits des intérêts et des escomptes» ou «Charges d'intérêts». La variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés utilisés dans un but de couverture est enregistrée au «Compte de compensation» sous les rubriques «Autres actifs» ou «Autres passifs».

Dans tous les cas où des instruments financiers dérivés sont utilisés à des buts de couverture, les opérations, les buts et stratégies de l'organe de gestion des risques de marché du bilan de la Banque ainsi que la méthode de vérification de l'efficacité de la couverture sont documentés.

Les opérations de couvertures sont quasi exclusivement composées de swaps de taux (IRS) payeurs et receveurs dont la très large majorité est en CHF. Les opérations de type micro hedge couvrent majoritairement les emprunts à long terme de la Banque, que ce soit ses propres émissions ou par l'intermédiaire de la Centrale de lettres de gage, et les titres de créances destinés à être conservés jusqu'à échéance détenus dans les immobilisations financières. Les opérations de type macro hedge couvrent essentiellement les créances hypothécaires à taux fixe.

Les opérations de couverture en micro hedge couvrent une opération de base clairement désignée. L'opération de cou-

verture est de même nominal et de même échéance. Pour des raisons de taille d'opération, une opération de base peut nécessiter plusieurs opérations de couverture.

Pour les opérations de macro hedge, les opérations de base sont majoritairement des créances hypothécaires. Les créances hypothécaires choisies ont toutes une échéance de taux tombant dans le même mois que l'échéance de l'opération de couverture. Le nominal des opérations de base doit en outre être supérieur de 10% du nominal de l'opération de couverture pour assurer un nominal toujours suffisant malgré les amortissements et les remboursements anticipés et ainsi prévenir une surcouverture.

Lors de la mise en place de la relation de couverture, la Banque établit une documentation qui comprend la désignation de l'instrument de couverture et de l'opération de base ou du groupe d'opérations de base avec leurs caractéristiques principales. Sont de même précisées la nature du risque couvert ainsi que les modalités d'évaluation de l'efficacité de la relation de couverture.

Les opérations de couverture utilisées étant des opérations linéaires, sans composante optionnelle, la relation économique avec les opérations de base est très proche. La principale caractéristique qui diffère entre l'opération de couverture et l'opération de base est le niveau du taux quand il s'agit de créances hypothécaires, ce dernier intégrant la marge de la Banque.

Tous les trimestres, un test d'effectivité est établi. Il s'agit en premier lieu de s'assurer que le nominal des opérations de base est toujours supérieur ou égal au nominal de l'opération de couverture. Ensuite la relation de couverture est évaluée de manière prospective en mesurant la variation de la valeur économique des opérations de couverture et des opérations de base pour des chocs de taux de  $\pm 100$  bps. Pour être considérée comme opération de couverture, la variation relative de valeur des opérations de couverture et des opérations de base doit se situer entre 80% et 125%.

Vu les opérations de couverture utilisées (opérations linéaires), il est difficile de se trouver dans une situation d'ineffectivité. Dans le cas d'une surcouverture, la fraction excédentaire de l'instrument financier dérivé est assimilée à une opération de négoce et enregistrée dans la rubrique «Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur».

## 9. Événements particuliers et événements postérieurs à la date de clôture

### 9.1 Événements particuliers

La banque n'a pas eu d'événements particuliers durant l'exercice sous revue.

### 9.2 Événements postérieurs à la date de clôture

Aucun événement susceptible d'avoir une influence notable sur les comptes du Groupe n'est survenu après la date de clôture.

## 10. Informations et notes se rapportant au bilan consolidé

### 10.1 Opérations de financement de titres (en millions de CHF)

	31.12.24	31.12.23
Valeur comptable des créances résultant de dépôts de fonds consécutifs à des opérations d'emprunt et de prise en pension <sup>1)</sup>	0	0
Valeur comptable des engagements résultant des dépôts de fonds consécutifs à des opérations de prêt de titres et de mise en pension <sup>1)</sup>	1 253	1 977
Valeur comptable des titres détenus pour propre compte, prêtés ou fournis en qualité de sûretés dans le cadre d'opérations d'emprunt de titres ainsi que transférés lors d'opérations de mise en pension	1 202	2 035
<i>dont ceux pour lesquels le droit de procéder à une aliénation ou une mise en gage subséquente a été octroyé sans restriction</i>	1 202	2 035
Juste valeur des titres reçus comme sûretés dans le cadre du prêt de titres ainsi que de ceux reçus dans le cadre de l'emprunt de titres et lors de prises en pension, pour lesquels le droit de procéder à une aliénation ou une mise en gage subséquente a été octroyé sans restriction	0	0
<i>dont titres remis à un tiers en garantie</i>	0	0
<i>dont titres aliénés</i>	0	0

<sup>1)</sup> Avant prise en compte de contrats de compensation

### 10.2 Couvertures des créances et des opérations hors bilan

#### Créances compromises (en millions de CHF)

		Nature des couvertures			Total
		Couvertures hypothécaires	Autres couvertures	Sans couverture	
Créances sur la clientèle		578	2 150	3 309	6 037
Créances hypothécaires		33 967	168	84	34 219
<i>Immeubles d'habitations</i>		28 244	2	17	28 263
<i>Immeubles commerciaux</i>		3 058		3	3 061
<i>Immeubles artisanaux et industriels</i>		1 544	1	6	1 551
<i>Autres</i>		1 121	164	58	1 343
<b>Prêts (avant compensation avec les corrections de valeur)</b>	31.12.24	<b>34 545</b>	<b>2 318</b>	<b>3 392</b>	<b>40 256</b>
	31.12.23	<b>31 970</b>	<b>2 807</b>	<b>3 225</b>	<b>38 003</b>
<b>Prêts (après compensation avec les corrections de valeur)</b>	31.12.24	<b>34 545</b>	<b>2 318</b>	<b>3 302</b>	<b>40 166</b>
	31.12.23	<b>31 970</b>	<b>2 807</b>	<b>3 130</b>	<b>37 908</b>
Engagements conditionnels		0	237	776	1 013
Engagements irrévocables		443	2	1 318	1 763
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires				243	243
Crédits par engagement				37	37
<b>Hors bilan</b>	31.12.24	<b>443</b>	<b>239</b>	<b>2 374</b>	<b>3 056</b>
	31.12.23	<b>193</b>	<b>222</b>	<b>2 312</b>	<b>2 728</b>

		Montant brut	Produit estimé de la réalisation des sûretés	Montant net	Corrections de valeurs individuelles
<b>Créances et engagements hors bilan compromis</b>	31.12.24	<b>122</b>	<b>-40</b>	<b>82</b>	<b>73</b>
	31.12.23	<b>133</b>	<b>-57</b>	<b>77</b>	<b>73</b>
Variation absolue		-12	-17	6	0
Variation en %		-9	-30	7	1

## 10.3 Opérations de négoce et autres instruments financiers évalués à la juste valeur (en millions de CHF)

Actifs	31.12.24	31.12.23
Titres de créances, papiers / opérations du marché monétaire	0	0
<i>dont cotés</i>	0	0
Titres de participation	6	6
Métaux précieux et matières premières	311	223
<b>Opérations de négoce</b>	<b>317</b>	<b>229</b>
Titres de créances	7	4
Produits structurés	0	0
Autres actifs détenus en couverture des produits structurés émis	1 124	930
<b>Autres instruments financiers évalués à la juste valeur</b>	<b>1 131</b>	<b>934</b>
<b>Total des actifs</b>	<b>1 448</b>	<b>1 163</b>
<i>dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation</i>	0	0
<i>dont titres admis en pension selon les prescriptions en matière de liquidités</i>	0	0

Engagements	31.12.24	31.12.23
Titres de créances, papiers / opérations du marché monétaire	0	0
<i>dont cotés</i>	0	0
Titres de participation	1	2
Autres passifs du négoce	0	0
<b>Opérations de négoce</b>	<b>1</b>	<b>2</b>
Titres de créances	0	0
Produits structurés	1 564	1 132
<b>Autres instruments financiers évalués à la juste valeur</b>	<b>1 564</b>	<b>1 132</b>
<b>Total des engagements</b>	<b>1 565</b>	<b>1 134</b>
<i>dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation</i>	28	10

## 10.4 Instruments financiers dérivés (en millions de CHF)

	Instruments de négoce			Instruments de couverture			
	Valeurs de remplacement positives	Valeurs de remplacement négatives	Volume des contrats	Valeurs de remplacement positives	Valeurs de remplacement négatives	Volume des contrats	
Swaps	48	48	612	176	243	10 317	
Futures			113				
Options (OTC)							
<b>Instruments de taux</b>	<b>48</b>	<b>48</b>	<b>725</b>	<b>176</b>	<b>243</b>	<b>10 317</b>	
Contrats à terme et swaps	520	460	33 854				
Options (OTC)	29	25	1 710				
<b>Devises et métaux précieux</b>	<b>548</b>	<b>485</b>	<b>35 564</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
Futures			260				
Options (OTC)	36	40	601				
<b>Titres de participation / indices</b>	<b>36</b>	<b>40</b>	<b>860</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
<b>Total</b>	<b>31.12.24</b>	<b>632</b>	<b>573</b>	<b>37 149</b>	<b>176</b>	<b>243</b>	<b>10 317</b>
<i>dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation</i>		632	573	–	176	243	–
	31.12.23	<b>774</b>	<b>844</b>	<b>48 672</b>	<b>423</b>	<b>61</b>	<b>9 058</b>
<i>dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation</i>		774	844	–	423	61	–

		Valeurs de remplacement positives	Valeurs de remplacement négatives	Volume des contrats
<b>Récapitulation</b>				
Instruments de négoce		632	573	37 149
Instruments de couverture		176	243	10 317
<b>Total avant impact des contrats de netting</b>	31.12.24	<b>808</b>	<b>815</b>	<b>47 467</b>
	31.12.23	<b>1 197</b>	<b>905</b>	<b>57 729</b>
<b>Total après impact des contrats de netting</b>	31.12.24	<b>510</b>	<b>517</b>	<b>47 467</b>
	31.12.23	<b>719</b>	<b>426</b>	<b>57 729</b>
Variation	absolue	– 209	91	– 10 263
	en %	– 29	21	– 18

## Récapitulation selon les contreparties

	Centrales de compensation	Banques et maisons de titres	Autres clients
Valeurs de remplacement positives (après prise en compte des contrats de compensation)	162	169	179

## 10.5 Immobilisations financières (en millions de CHF)

	31.12.24		31.12.23	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Titres de créance	6 004	6 072	5 134	4 983
<i>dont titres destinés à être conservés jusqu'à l'échéance</i>	6 002	6 069	5 134	4 983
<i>dont titres non destinés à être conservés jusqu'à l'échéance (disponibles à la revente)</i>	3	3	0	0
Titres de participation	25	69	27	82
<i>dont participations qualifiées (au minimum 10% du capital ou des voix)</i>	3	3	3	3
Immeubles et marchandises repris lors des opérations de crédit et destinés à la vente	36	37	36	37
<b>Immobilisations financières</b>	<b>6 065</b>	<b>6 178</b>	<b>5 196</b>	<b>5 102</b>
<i>dont titres admis en pension selon les prescriptions en matière de liquidités</i>	5 982	–	5 114	–

## Répartition des contreparties selon la notation

	De AAA à AA-	De A+ à A-	De BBB+ à BBB-	De BB+ à B-	Inférieur à B-	Sans notation	Total
Titres de créance à la valeur comptable	5 727	10	5			263	6 004

Les classes de rating sont basées sur la grille de notation de Standard & Poor's; elles sont utilisées au niveau des instruments spécifiques auxquels la Banque a souscrit. Si l'instrument n'est pas noté par Standard & Poor's, c'est alors la notation d'une autre agence qui est utilisée.

En cas d'absence de notation spécifique des instruments, ce sont les notations au niveau de l'émetteur à long terme qui sont retenues, selon le même processus en cascade.

Les positions sans notation sont des titres de créance de 1<sup>er</sup> ordre sur des collectivités publiques suisses et sur la centrale d'émission pour la construction de logements.

## 10.6 Participations non consolidées (en millions de CHF)

	Valeur d'acquisition	Corrections de valeur cumulées	Valeur comptable à la fin de l'exercice 2023	Reclassifications	Investissements	Désinvestissements	Corrections de valeur	Valeur comptable à la fin de l'exercice 2024	Valeur de marché 2024
Participations évaluées selon la mise en équivalence	–	–	–					–	–
Autres participations	92	–6	87		0			87	2
<i>avec valeur boursière</i>	0	0	0					0	2
<i>sans valeur boursière</i>	92	–6	86		0			86	
<b>Participations non consolidées</b>	<b>92</b>	<b>–6</b>	<b>87</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>87</b>	<b>2</b>

## 10.7 Entreprises dans lesquelles le Groupe détient une participation permanente significative, directe ou indirecte

Aucune des sociétés du Groupe n'est cotée en Bourse, hormis la Maison mère.

### Participations consolidées

Raison sociale et siège	Activité	Capital social	31.12.24		Détention directe / indirecte
			Part au capital	Part aux voix	
		en millions	en %	en %	en %
Piguet Galland & Cie SA, Yverdon-les-Bains	Banque de gestion de fortune	CHF 24.4	99.7	99.7	99.7 / 0
Gérfonds SA, Lausanne	Direction de fonds	CHF 2.9	100	100	100 / 0
Gérfonds (Luxembourg) SA, Luxembourg	Direction de fonds	EUR 0.1	100	100	0 / 100
Société pour la gestion de placements collectifs GEP SA, Lausanne	Direction de fonds	CHF 1.5	100	100	100 / 0

Le périmètre de consolidation n'a pas enregistré de modification par rapport au 31 décembre 2023.

Aucune société n'est évaluée selon le principe de la mise en équivalence.

### Principales participations non consolidées

Raison sociale et siège	Activité	Capital social	31.12.24		Détention directe / indirecte
			Part au capital	Part aux voix	
		en millions	en %	en %	en %
Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses SA, Zurich	Centrale d'émission de lettres de gage - dont capital non libéré	CHF 2 225.0	13.6	13.6	13.6 / 0
		CHF 1 800.0			
SIX Group SA, Zurich	Administration de participations dans le domaine des finances, de la Bourse, de la banque et des infrastructures financières	CHF 19.5	2.5	2.5	2.4 / 0.1
Société vaudoise pour le logement (SVL) SA, Crissier	Acquisition de terrains pour édification de logements à loyers modérés	CHF 2.0	45.0	45.0	45 / 0
Swiss Bankers Prepaid Services SA, Grosshöchstetten	Développement, distribution et services de cartes prépayées	CHF 10.0	3.2	3.2	3.2 / 0
TWINT SA, Zurich	Système suisse de paiement mobile	CHF 12.8	3.2	3.2	3.2 / 0
Viseca Payment Services SA, Zurich	Services de paiement sans numéraire	CHF 25.0	4.8	4.8	4.8 / 0

La participation SVL n'étant pas significative dans l'optique des comptes consolidés, elle est exclue du périmètre. À fin 2023, SVL présentait un total du bilan de CHF 11 millions et des fonds propres de CHF 1 million.

## Positions significatives en titres de participation figurant dans les «Immobilisations financières»

Raison sociale et siège	Activité		31.12.24			
			Capital social	Part au capital	Part aux voix	Détention directe / indirecte
Sociétés cotées à la Bourse suisse			en millions	en %	en %	en %
Banque Cantonale du Jura SA, Porrentruy	Banque	CHF	42.0	4.8	4.8	4.8 / 0
Romande Energie Holding SA, Morges	Acquisition, vente et gestion de participations dans le domaine de l'énergie	CHF	28.5	3.0	3.0	3.0 / 0

## 10.8 Immobilisations corporelles (en millions de CHF)

	Valeur d'acquisition	Amortissements cumulés	Valeur comptable à la fin de l'exercice	Changement d'affectation - Modification de périmètre	Investissements	Désinvestissements	Amortissements	Valeur comptable à la fin de l'exercice
			2023					2024
Immeubles à l'usage du Groupe	448	- 235	213	16	6		- 11	225
Autres immeubles	116	- 61	56	- 17	0		- 2	37
Installations immobilières	27	- 13	14	1	7		- 4	17
Programmes informatiques	187	- 97	90		48		- 56	82
Autres immobilisations corporelles	52	- 42	9		18		- 9	19
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>829</b>	<b>- 448</b>	<b>381</b>	<b>0</b>	<b>80</b>	<b>0</b>	<b>- 82</b>	<b>379</b>

## 10.9 Valeurs immatérielles (en millions de CHF)

Le Groupe n'a pas de valeur immatérielle.

## 10.10 Autres actifs et autres passifs (en millions de CHF)

	31.12.24		31.12.23	
	Autres actifs	Autres passifs	Autres actifs	Autres passifs
Compte de compensation	86	0	0	328
Impôts indirects	10	35	15	34
Coupons / Coupons et titres échus	0	2	1	1
Comptes de règlement	4	22	2	10
Actifs et passifs divers	11	20	12	27
<b>Autres actifs et autres passifs</b>	<b>111</b>	<b>80</b>	<b>30</b>	<b>400</b>

## 10.11 Actifs mis en gage ou cédés en garantie de propres engagements et actifs qui font l'objet d'une réserve de propriété (en millions de CHF)

	31.12.24		31.12.23	
	Valeurs comptables	Engagements effectifs	Valeurs comptables	Engagements effectifs
Liquidités	1	0	2	0
Créances sur les banques	339	293	179	175
Créances sur la clientèle	138	119	294	278
<i>dont prêts COVID-19 octroyés à la clientèle</i>	129	115	213	200
Créances hypothécaires engagées en faveur de la Centrale de lettres de gage des BCS	9 715	7 314	8 555	6 548
Immobilisations financières	802	632	952	538
<b>Actifs nantis / cédés</b>	<b>10 994</b>	<b>8 358</b>	<b>9 982</b>	<b>7 539</b>

Le Groupe n'a pas d'actifs sous réserve de propriété.

Les titres servant de sûretés dans le cadre d'opérations d'emprunt de titres ou de mises en pension pour lesquels un droit de revente ou de mise en gage a été accordé sont présentés au chiffre 10.1.

## 10.12 Engagements envers les propres institutions de prévoyance professionnelle

### Instruments de capitaux propres détenus par ces institutions (en millions de CHF)

	31.12.24	31.12.23
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	133	153
Comptes de régularisation	0	0
<b>Total</b>	<b>133</b>	<b>153</b>

Les propres institutions de prévoyance professionnelle ne détenaient pas d'actions BCV, ni au 31 décembre 2024, ni au 31 décembre 2023.

## 10.13 Indications relatives à la situation économique des propres institutions de prévoyance (en millions de CHF)

Il n'existe pas de réserves de contributions de l'employeur, ni à fin 2024, ni à fin 2023.

Avantage / engagement économique et charges de prévoyance	Excédent de couverture / découvert <sup>1)</sup>	Avantage / engagement économique			Cotisations ajustées à la période 2024	Charges de prévoyance comprises dans les « Charges de personnel »	
		31.12.24	31.12.23	Variation		2024	2023
Institutions de prévoyance patronales:							
Fonds de prévoyance en faveur du personnel de la BCV	59.6	0	0	0	0.0	0.0	0.0
Institutions de prévoyance avec excédent de couverture: Caisse de pensions BCV et Fondation de prévoyance complémentaire en faveur de l'encadrement supérieur de la BCV	83.7	0	0	0	40.2	40.2	37.6
<b>Total <sup>2)</sup></b>	<b>143.3</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>40.3</b>	<b>40.3</b>	<b>37.6</b>

<sup>1)</sup> L'excédent de couverture ou le découvert des institutions de prévoyance est basé sur leurs comptes intermédiaires non audités, arrêtés au 30 septembre 2024

<sup>2)</sup> Comme il n'est pas envisagé d'utiliser les excédents pour réduire les cotisations de l'employeur, de les rembourser à l'employeur ou de les utiliser en dehors des prestations réglementaires pour un autre usage économique de l'employeur, il n'y a pas d'élément identifiable comme avantage économique à reconnaître au bilan

## Institutions de prévoyance

Les collaborateurs du Groupe BCV sont affiliés à la Caisse de pensions de la Banque Cantonale Vaudoise (CP BCV). Son but est de les assurer contre les conséquences économiques résultant de la retraite, de l'invalidité et du décès en garantissant des prestations fixées conformément au cadre réglementaire. Elle participe à l'application du régime de l'assurance obligatoire introduit par la LPP et assure une couverture plus large que les exigences minimales de la LPP.

Les cadres supérieurs assurés à la CP BCV sont de plus affiliés à la Fondation de prévoyance complémentaire de la Banque Cantonale Vaudoise. Son but est de les assurer contre les conséquences économiques résultant de la

retraite, de l'invalidité et du décès en garantissant des prestations fixées conformément au cadre réglementaire.

Le Fonds de prévoyance en faveur du personnel de la BCV est un fonds patronal. Son but est d'aider, en cas de nécessité, le personnel de la BCV à faire face aux conséquences économiques qui peuvent découler notamment de la vieillesse, de l'invalidité, de la maladie ou en cas de retraite anticipée.

## 10.14 Produits structurés émis (en millions de CHF)

Risque sous-jacent du dérivé incorporé	Valeur comptable				Total
	Évaluation globale		Évaluation séparée		
	Comptabilisation dans les opérations de négoce	Comptabilisation dans les autres instruments financiers évalués à la juste valeur	Valeur de l'instrument de base	Valeur du dérivé	
Instruments de taux	–	0			0
Titres de participation	–	1 506	785	– 23	2 268
Devises	–	57			57
Matières premières / métaux précieux	–	0			0
<b>Total</b>	<b>31.12.24</b>	<b>1 564</b>	<b>785</b>	<b>– 23</b>	<b>2 325</b>
	31.12.23	–	640	– 28	1 744

Tous les produits structurés émis comportent des titres de créance propres.

#### Évaluation globale

Dans les «Engagements résultant des autres instruments financiers évalués à la juste valeur» sont enregistrés les produits structurés émis par la Banque et pour lesquels elle a choisi l'option de la juste valeur. Cette dernière découle d'un prix du marché ou d'un modèle d'évaluation. Les réévaluations subséquentes sont comptabilisées sous «Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur».

#### Évaluation séparée

Les produits structurés qui font l'objet d'une séparation entre l'instrument de base et les dérivés incorporés sont comptabilisés de la manière suivante: l'instrument de base est enregistré au nominal comme une dette émise par la Banque sous «Emprunts». Les dérivés incorporés sont enregistrés au bilan dans les «Valeurs de remplacement positives ou négatives» à la juste valeur. Les variations subséquentes de la juste valeur sont comptabilisées sous «Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur».

Les intérêts provenant de la composante de taux d'intérêt sont enregistrés selon l'accrual method sous «Charges d'intérêts».

## 10.15 Emprunts et prêts de la Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses (BCS) (en millions de CHF)

Taux	Émis en	Valeur nominale	Échéance remboursement	Titres détenus en propres	31.12.24 En cours	31.12.23
1.625%	2011	220	30.11.2026	30	190	
0.500%	2016	150	13.12.2028		150	
0.400%	2016	150	07.04.2031		150	
0.500%	2017	150	12.07.2029		150	
0.250%	2017	150	28.11.2025		150	
0.400%	2021	150	05.05.2036		150	
0.200%	2021	125	22.12.2033		125	
2.100%	2023	150	07.06.2032		150	
1.700%	2024	130	04.06.2038		130	
<b>Emprunts obligataires émis par BCV Lausanne<sup>1)</sup></b>						
		<b>1 375</b>		<b>30</b>	<b>1 345</b>	<b>1 255</b>
	<i>dont emprunts subordonnés</i>	0		0	0	0
Emprunts produits structurés émis (valeur de l'instrument de base)					785	640
Centrale de lettres de gage des BCS					7 314	6 548
<b>Emprunts et prêts de la Centrale de lettres de gage des BCS</b>					<b>9 444</b>	<b>8 443</b>

<sup>1)</sup> Aucun emprunt ne peut être dénoncé au remboursement avant l'échéance

Répartition par échéance	31.12.24							Taux moyens
	2025	2026	2027	2028	2029	2030-2044	Total	
Emprunts obligataires	150	190		150	150	705	1 345	0.7%
Emprunts produits structurés	435	191	61	98			785	1.3%
Centrale de lettres de gage des BCS	338	566	538	491	635	4 746	7 314	1.0%
<b>Total</b>	<b>923</b>	<b>947</b>	<b>599</b>	<b>739</b>	<b>785</b>	<b>5 451</b>	<b>9 444</b>	

	État à la fin de l'exercice	Émissions Souscriptions	Remboursements	Variation nette des propres titres	État à la fin de l'exercice
	2023				2024
Emprunts obligataires	1 255	225	- 135		1 345
Emprunts produits structurés	640	766	- 613	- 8	785
Centrale de lettres de gage des BCS	6 548	1 200	- 434		7 314
<b>Total</b>	<b>8 443</b>	<b>2 191</b>	<b>- 1 182</b>	<b>- 8</b>	<b>9 444</b>

## 10.16 Corrections de valeurs et provisions

## Réserves pour risques bancaires généraux (en millions de CHF)

	État à la fin de l'exercice	Utilisations conformes au but	Reclassements - Modification de périmètre	Différences de change	Intérêts en souffrance, recouvrements	Nouvelles constitutions à charge du compte de résultat	Dissolutions par le compte de résultat	État à la fin de l'exercice
	2023							2024
Provisions pour impôts latents	1					0	-0	1
Provisions pour risques de défaillance	18	- 10			0	6	- 4	9
<i>dont provisions au sens de l'art. 28 al.1 OEPC-FINMA</i>	10	- 10			0	2	- 1	1
<i>dont provisions pour risques inhérents de défaillance</i>	8				0	4	- 3	8
Provisions pour autres risques d'exploitation	1	- 0		0	0	1	- 0	2
Autres provisions	2	- 0		- 0	1	0	- 2	1
<b>Total des provisions</b>	<b>22</b>	<b>- 10</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>7</b>	<b>- 6</b>	<b>12</b>
<b>Réserves pour risques <sup>1)</sup> bancaires généraux</b>	<b>666</b>							<b>666</b>
<b>Corrections de valeur pour risques de défaillance et risque pays</b>	<b>97</b>	<b>- 13</b>			<b>7</b>	<b>36</b>	<b>- 35</b>	<b>93</b>
<i>dont corrections de valeur pour les risques de défaillance des créances compromises</i>	63	- 13			7	28	- 12	72
<i>dont corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance</i>	34				0	8	- 23	20

<sup>1)</sup> Les réserves pour risques bancaires généraux sont imposées fiscalement

### 10.17 Droits de participation ou options sur de tels droits accordés à tous les membres des organes de direction et d'administration ainsi qu'aux collaborateurs

#### Indications au sujet des plans de participation des collaborateurs

	2024		2023	
	Actions (en unités)	Valeur (en CHF)	Actions (en unités)	Valeur (en CHF)
Membres du conseil d'administration	0	0	0	0
Membres des organes de direction	30 421	2 310 574	29 995	2 267 233
Collaborateurs	259 682	12 903 709	255 010	12 416 937
<b>Total</b>	<b>290 103</b>	<b>15 214 283</b>	<b>285 005</b>	<b>14 684 170</b>

Aucune option n'a été accordée sur des droits de participation aux membres du Conseil d'administration, de la Direction générale et aux collaborateurs.

#### Plans de participation

##### Rémunération liée à la performance annuelle

Pour les membres de la Direction générale ainsi que les chefs de département de la Banque, 30% de la rémunération liée à la performance annuelle sont attribués obligatoirement en actions BCV bloquées entre 5 et 10 ans.

Les autres collaborateurs de la Banque bénéficiant d'une rémunération liée à la performance annuelle de CHF 21 000 et plus ont le choix entre le paiement à 100% en espèces ou un paiement à 70% en espèces et 30% en actions BCV bloquées 3 ans. Dans ce dernier cas, la Banque majore la part en actions de 30%.

La Direction générale bénéficiera de ces actions après l'approbation par l'Assemblée générale. Leur nombre sera calculé au cours de bourse du 19 mai 2025 à la clôture, arrondi à l'unité supérieure.

Les autres bénéficiaires recevront les actions à fin avril 2025. Leur nombre sera calculé au cours de bourse du 14 mars 2025 à la clôture, arrondi à l'unité supérieure. Ces collaborateurs détermineront jusqu'au 27 mars 2025 la proportion prise sous forme d'actions. Leur choix n'étant pas connu au moment de la publication du présent rapport, le nombre d'actions pris en compte dans le tableau ci-dessus correspond au nombre d'actions maximal possible.

Les cours de bourse pris en compte pour le calcul du nombre d'actions étant ceux du 14 mars 2025 et du 19 mai 2025, ils ne sont pas connus au moment de la date de clôture de la rédaction du présent rapport. De ce fait, le nombre d'actions maximal possible est calculé en prenant en compte le cours de bourse à la clôture du 13 mars 2025, date de la décision finale du Conseil d'administration au sujet de l'attribution de cette rémunération.

##### Plan d'intéressement

La Direction générale et les collaborateurs du Groupe, à l'exception de ceux de Piguet Galland & Cie SA, ont eu la possibilité de souscrire au plan d'intéressement en avril 2024 aux conditions suivantes :

- le nombre d'actions pouvant être souscrit dépend de la classe de responsabilité de la fonction occupée par le collaborateur;
- la souscription s'est déroulée entre le 14 mars et le 27 mars 2024;
- le prix d'acquisition était fixé à CHF 84,00 par action, le cours de bourse pris en compte pour cette opération (cours de clôture du 13 mars 2024, veille du premier jour de la période de souscription) s'élevait à CHF 104,50.

Les montants (nombre d'actions et valeur) pris en compte dans le tableau ci-dessus correspondent au nombre d'actions souscrit, multiplié par la différence entre la valeur boursière de CHF 104,50 et le prix d'acquisition de CHF 84,00, soit CHF 20,50.

**Rémunération liée à la performance à long terme**

Au début de chaque plan triennal, les bénéficiaires sont informés du nombre d'actions attribué en cas d'atteinte des objectifs à 100%. À la fin de chaque plan, la Banque leur communique le niveau d'atteinte des objectifs découlant des résultats financiers, stratégiques et qualitatifs. Le nombre d'actions communiqué initialement est multiplié par le niveau d'atteinte des objectifs pour déterminer le nombre d'actions attribué à chaque bénéficiaire.

Les montants pris en compte dans le tableau de la page précédente correspondent à la charge enregistrée durant l'exercice 2024 pour les différents plans en cours.

**Actions gratuites**

La Banque distribue vingt actions BCV aux apprentis, maturants et stagiaires universitaires intégrant la Banque au terme de leur formation.

Leur nombre ainsi que la valeur calculée au cours de bourse du dernier jour ouvrable du mois précédent l'octroi figurent également dans le tableau.

## 10.18 Créances et engagements envers les parties liées (en millions de CHF)

	31.12.24		31.12.23	
	Créances	Engagements	Créances	Engagements
Participant qualifié	0	2 240	0	2 495
Sociétés liées	225	492	286	371
Affaires d'organes	30	17	27	17

Sont considérés comme participants qualifiés les personnes physiques ou morales qui détiennent au moins 10% des droits de vote.

Sont considérés comme sociétés liées les établissements de droit public du canton de Vaud et les entreprises d'économie mixte dans lesquelles le canton de Vaud détient une participation qualifiée.

Les opérations conclues avec les membres du Conseil d'administration ont été effectuées aux conditions du marché, celles fournies aux membres de la Direction générale ont bénéficié des conditions usuelles accordées aux collaborateurs. Les opérations avec les autres parties liées ont été réalisées aux conditions du marché.

## 10.19 Propres parts du capital

Nombre d'actions (en unités)	Prix de transaction moyen	Total	Propres titres
<b>État au 1<sup>er</sup> janvier 2024</b>		<b>86 061 900</b>	<b>173 310</b>
<i>dont actions réservées à la rémunération liée à la performance à long terme</i>			110 023
Achats	104		271 151
Ventes	100		- 292 321
<b>État au 31 décembre 2024</b>		<b>86 061 900</b>	<b>152 140</b>
<i>dont actions réservées à la rémunération liée à la performance à long terme</i>			115 709

Les propres parts ont été négociées aux prix du marché. Le résultat de la vente des propres actions a été enregistré directement dans la réserve issue du capital.

## 10.20 Structure des échéances des instruments financiers (en millions de CHF)

	À vue	Résiliable	Échéant				Immobilisé	Total	
			dans les 3 mois	dans plus de 3 mois jusqu'à 12 mois	dans plus de 12 mois jusqu'à 5 ans	dans plus de 5 ans			
Liquidités	10 612	1						10 614	
Créances sur les banques	862		181	96				1 139	
Créances résultant d'opérations de financement de titres								0	
Créances sur la clientèle	31	1 208	1 545	559	1 300	1 316		5 959	
Créances hypothécaires	774	435	3 219	2 997	14 194	12 587		34 207	
Opérations de négoce	317							317	
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	510							510	
Autres instruments financiers évalués à la juste valeur	1 131							1 131	
Immobilisations financières	27	100	83	194	2 092	3 533	36	6 065	
<b>Total</b>	<b>31.12.24</b>	<b>14 264</b>	<b>1 745</b>	<b>5 028</b>	<b>3 846</b>	<b>17 586</b>	<b>17 435</b>	<b>36</b>	<b>59 940</b>
	31.12.23	15 950	1 791	4 978	3 575	15 215	16 706	36	58 251
Engagements envers les banques	2 897	159	1 809	806	270			5 941	
Engagements résultant d'opérations de financement de titres			1 253					1 253	
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	18 001	11 617	7 111	683	240	20		37 672	
Engagements résultant d'opérations de négoce	1							1	
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	517							517	
Engagements résultant des autres instruments financiers évalués à la juste valeur	1 564							1 564	
Obligations de caisse				1	3	0		4	
Emprunts et prêts de la Centrale de lettres de gage des BCS			102	821	3 070	5 451		9 444	
<b>Total</b>	<b>31.12.24</b>	<b>22 980</b>	<b>11 775</b>	<b>10 275</b>	<b>2 311</b>	<b>3 583</b>	<b>5 471</b>		<b>56 395</b>
	31.12.23	19 940	14 263	11 411	1 187	2 445	5 164		54 410

## 10.21 Répartition du bilan entre la Suisse et l'étranger selon le principe du domicile (en millions de CHF)

	31.12.24		31.12.23	
	Suisse	Étranger	Suisse	Étranger
Liquidités	10 614		12 602	
Créances sur les banques	477	662	248	414
Créances résultant d'opérations de financement de titres				
Créances sur la clientèle	5 554	405	5 764	364
Créances hypothécaires	34 207		31 780	
Opérations de négoce	317	0	229	
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	237	273	207	512
Autres instruments financiers évalués à la juste valeur	351	780	310	624
Immobilisations financières	4 810	1 254	4 107	1 089
Comptes de régularisation	112	1	121	0
Participations non consolidées	86	1	86	1
Immobilisations corporelles	379	0	381	
Valeurs immatérielles				
Autres actifs	109	2	28	2
<b>Actifs</b>	<b>57 253</b>	<b>3 376</b>	<b>55 863</b>	<b>3 007</b>
<b>Total en %</b>	<b>94</b>	<b>6</b>	<b>95</b>	<b>5</b>
Engagements envers les banques	3 341	2 600	3 098	2 855
Engagements résultant des opérations de financement de titres	573	680	1 977	
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	35 346	2 327	34 065	2 410
Engagements résultant d'opérations de négoce	1		2	
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	113	404	215	212
Engagements résultant des autres instruments financiers évalués à la juste valeur	1 564		1 132	
Obligations de caisse	4		2	
Emprunts et prêts de la Centrale de lettres de gage des BCS	9 444		8 443	
Comptes de régularisation	215	1	182	0
Autres passifs	79	0	400	0
Provisions	12		22	
Réserves pour risques bancaires généraux	666		666	
Capital social	86		86	
Réserve issue du capital	35		35	
Réserve issue du bénéfice	2 714		2 615	
Réserve de change	-2		-2	
Propres parts du capital	-13		-14	
Intérêts minoritaires au capital propre	0		0	
Bénéfice consolidé	441		469	
<b>Passifs</b>	<b>54 617</b>	<b>6 012</b>	<b>53 392</b>	<b>5 478</b>
<b>Total en %</b>	<b>90</b>	<b>10</b>	<b>91</b>	<b>9</b>

## 10.22 Répartition des actifs par pays / groupes de pays selon le principe du domicile (en millions de CHF)

	31.12.24		31.12.23	
	Valeur absolue	Part en %	Valeur absolue	Part en %
Europe	2 495	4	2 375	4
<i>Allemagne</i>	743	1	910	2
<i>Royaume-Uni</i>	404	1	236	0
<i>France</i>	360	1	375	1
<i>Luxembourg</i>	349	1	308	1
<i>Finlande</i>	125	0	24	0
<i>Irlande</i>	117	0	64	0
<i>Pays-Bas</i>	114	0	135	0
<i>Suède</i>	93	0	77	0
<i>Autres</i>	192	0	246	0
Asie	241	0	183	0
Amérique latine, Caraïbes	108	0	66	0
<i>États-Unis, Canada</i>	384	1	214	0
<i>Autres</i>	149	0	169	0
<b>Actifs à l'étranger</b>	<b>3 376</b>	<b>6</b>	<b>3 007</b>	<b>5</b>
Suisse	57 253	94	55 863	95
<b>Actifs</b>	<b>60 629</b>	<b>100</b>	<b>58 870</b>	<b>100</b>

## 10.23 Répartition du total des actifs à l'étranger selon la solvabilité des groupes de pays et selon le principe du domicile du risque (en millions de CHF)

Notation interne des pays	Notation de Standard & Poor's	31.12.24		31.12.23	
		Valeur absolue	Part en %	Valeur absolue	Part en %
1&2	AAA à AA-	3 041	88	2 714	88
3	A+ à A-	89	3	88	3
4	BBB+ à BBB-	63	2	29	1
5	BB+ à BB-	61	2	33	1
6	B+ à B-	137	4	174	6
7	CCC+ à C	24	1	18	1
Sans notation	Sans notation	45	1	24	1
<b>Expositions à l'étranger</b>		<b>3 459</b>	<b>100</b>	<b>3 080</b>	<b>100</b>

## 10.24 Répartition du bilan par monnaie (en millions de CHF)

	CHF	EUR	USD	Autres	Total
Liquidités	10 589	21	2	1	10 614
Créances sur les banques	271	364	295	209	1 139
Créances résultant d'opérations de financement de titres					0
Créances sur la clientèle	4 931	360	643	24	5 959
Créances hypothécaires	34 204	3			34 207
Opérations de négoce	6			311	317
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	479	28	3	0	510
Autres instruments financiers évalués à la juste valeur	370	125	553	82	1 131
Immobilisations financières	5 199	866	0	0	6 065
Comptes de régularisation	93	18	1	0	113
Participations non consolidées	86	0	1		87
Immobilisations corporelles	379	0			379
Valeurs immatérielles					0
Autres actifs	115	3	-8	0	111
<b>Positions portées à l'actif</b>	<b>56 722</b>	<b>1 789</b>	<b>1 491</b>	<b>628</b>	<b>60 629</b>
Prétentions à la livraison découlant d'opérations au comptant, à terme et en options sur devises	10 154	8 648	13 738	4 565	37 105
<b>Actifs</b>	<b>31.12.24</b>	<b>66 876</b>	<b>10 437</b>	<b>5 193</b>	<b>97 734</b>
	31.12.23	71 170	14 946	4 196	108 160
Engagements envers les banques	4 298	731	543	369	5 941
Engagements résultant d'opérations de financement de titres	1 093	160			1 253
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	33 717	1 673	1 882	400	37 672
Engagements résultant d'opérations de négoce	1				1
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	499	18	5	-4	517
Engagements résultant des autres instruments financiers évalués à la juste valeur	1 010	167	385	2	1 564
Obligations de caisse	4				4
Emprunts et prêts de la Centrale de lettres de gage des BCS	9 444				9 444
Comptes de régularisation	201	7	7	1	215
Autres passifs	73	4	3	0	80
Provisions	9	0	3	0	12
Réserves pour risques bancaires généraux	666				666
Capital social	86				86
Réserve issue du capital	35				35
Réserve issue du bénéfice	2 714				2 714
Réserve de change	-2				-2
Propres parts du capital	-13				-13
Intérêts minoritaires au capital propre	0				0
Bénéfice consolidé	441				441
<b>Positions portées au passif</b>	<b>54 274</b>	<b>2 759</b>	<b>2 829</b>	<b>767</b>	<b>60 629</b>
Engagements à la livraison découlant d'opérations au comptant, à terme et en options sur devises	12 700	7 662	12 329	4 334	37 025
<b>Passifs</b>	<b>31.12.24</b>	<b>66 975</b>	<b>10 421</b>	<b>5 102</b>	<b>97 655</b>
	31.12.23	71 257	14 874	4 078	108 222
<b>Position nette par devise</b>	<b>31.12.24</b>	<b>-99</b>	<b>16</b>	<b>71</b>	<b>92</b>
	31.12.23	-87	72	-164	117

## 11. Informations et notes se rapportant aux opérations hors bilan

### 11.1 Engagements conditionnels

Créances conditionnelles (en millions de CHF)

	31.12.24	31.12.23	Variation absolue	Variation en %
Garanties irrévocables et similaires	440	602	- 163	- 27
Autres prestations de garanties	573	448	125	28
<b>Engagements conditionnels</b>	<b>1 013</b>	<b>1 050</b>	<b>- 37</b>	<b>- 4</b>
<b>Créances conditionnelles</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

### 11.2 Crédits par engagement (en millions de CHF)

	31.12.24	31.12.23	Variation absolue	Variation en %
Engagements résultant de paiements différés	37	35	2	7

### 11.3 Opérations fiduciaires (en millions de CHF)

	31.12.24	31.12.23	Variation absolue	Variation en %
Placements fiduciaires auprès de sociétés tierces	656	799	- 143	- 18
Crédits fiduciaires	0	0	0	n/a
<b>Opérations fiduciaires</b>	<b>656</b>	<b>799</b>	<b>- 143</b>	<b>- 18</b>

## 11.4 Avoirs administrés (en millions de CHF)

Répartition	31.12.24	31.12.23 <sup>1)</sup>	Variation absolue	Variation en %
Avoirs détenus par des instruments de placement collectifs sous gestion propre	36 366	32 723	3 642	11
Avoirs sous mandats de gestion	22 583	19 885	2 698	14
Autres avoirs administrés	65 215	64 688	528	1
<b>Total des avoirs administrés (y compris prises en compte doubles)</b>	<b>124 164</b>	<b>117 296</b>	<b>6 868</b>	<b>6</b>
<i>dont prises en compte doubles</i>	<i>14 278</i>	<i>12 142</i>	<i>2 136</i>	<i>18</i>
Évolution	31.12.24	31.12.23 <sup>1)</sup>	Variation absolue	Variation en %
<b>Total des avoirs administrés initiaux (y compris prises en compte doubles)</b>	<b>117 296</b>	<b>113 539</b>	<b>3 757</b>	<b>3</b>
Apports nets d'argent frais / retraits nets	3 248	253	2 995	n/a
Évolution des cours, intérêts, dividendes et évolution de change	3 620	3 504	117	3
<b>Total des avoirs administrés finaux (y compris prises en compte doubles)</b>	<b>124 164</b>	<b>117 296</b>	<b>6 868</b>	<b>6</b>

<sup>1)</sup> À la suite d'un élargissement en 2024 du périmètre des avoirs administrés, les chiffres comparatifs ont été retraités.

Total des avoirs administrés (y compris prises en compte doubles) avant changement de périmètre: 31.12.2022: CHF 108,9 milliards, 31.12.2023: CHF 112,9 milliards, 31.12.2024: CHF 119,5 milliards

## Avoirs administrés

Tous les avoirs de la clientèle qui sont détenus ou gérés à des fins de placement sont réputés «avoirs administrés». Cette définition, qui ressort des prescriptions comptables pour les banques, englobe la totalité des comptes de la rubrique engagements résultant des dépôts de la clientèle, les placements fiduciaires et toutes les valeurs en dépôt dûment évaluées. Les avoirs détenus à des fins de placement par les clients institutionnels, les entreprises et les clients privés ainsi que les avoirs des fonds de placement sont pris en compte, à moins qu'il ne s'agisse d'avoirs sous simple garde (custody, c'est-à-dire les avoirs pour lesquels le Groupe assume uniquement la garde et n'effectue que les opérations sur titres). Les dépôts qui bénéficient de prestations de services supplémentaires, essentiellement de gestion, de conseil, d'administration de fonds de placement, sont inclus dans les avoirs administrés.

## Apports / retraits nets d'argent frais

Les apports et retraits nets d'argent frais de la clientèle sont déterminés selon le même périmètre que celui des avoirs administrés. Ces flux nets, survenus durant l'année, découlent de l'acquisition de nouveaux clients, des départs de clients ainsi que des apports et retraits de clients existants. Les évolutions des avoirs dues aux fluctuations de cours, aux effets de monnaie, aux paiements d'intérêts et de dividendes, aux commissions et frais ne représentent ni un apport, ni un retrait. Les variations d'avoirs administrés générées lors d'acquisition, de vente ou de fermeture de société ou d'activité entière ne sont pas considérées comme des mouvements d'argent frais.

## 12. Informations et notes se rapportant au compte de résultat consolidé

### 12.1 Résultat brut des opérations d'intérêts

Refinancement des opérations de négoce et intérêts négatifs (en millions de CHF)

	2024	2023	Variation absolue	Variation en %
Banques et opérations de financement de titres	167.0	190.3	- 23.3	- 12
Clientèle	690.7	621.2	69.5	11
Intérêts et dividendes des immobilisations financières	50.7	36.7	14.0	38
Autres produits d'intérêts	111.2	124.6	- 13.4	- 11
<b>Produits d'intérêts</b>	<b>1 019.5</b>	<b>972.7</b>	<b>46.8</b>	<b>5</b>
Banques et opérations de financement de titres	135.1	110.1	25.0	23
Clientèle	232.6	182.8	49.8	27
Obligations de caisse et emprunts	96.8	83.2	13.6	16
Autres charges d'intérêts	0.0	0.0	0.0	n/a
<b>Charges d'intérêts</b>	<b>464.5</b>	<b>376.0</b>	<b>88.4</b>	<b>24</b>
<b>Résultat brut des opérations d'intérêts</b>	<b>555.0</b>	<b>596.7</b>	<b>- 41.7</b>	<b>- 7</b>

Le résultat brut des opérations d'intérêts n'a pas comporté d'intérêts négatifs durant l'exercice 2024, ni durant l'exercice 2023.

Le coût de refinancement des opérations de négoce créditée dans les autres produits d'intérêts n'est pas significatif pour l'exercice 2024, ni pour l'exercice 2023.

### 12.2 Produit des commissions sur les titres et les opérations de placement (en millions de CHF)

	2024	2023	Variation absolue	Variation en %
Commissions d'administration	50.1	47.0	3.1	7
Courtages sur titres et dérivés	39.0	30.6	8.3	27
Produits des émissions	7.9	7.6	0.3	4
Commissions de gestion	81.6	72.7	8.9	12
Commissions sur fonds de placement	134.5	126.1	8.4	7
Coupons, opérations fiduciaires et autres	4.9	4.3	0.6	14
<b>Total</b>	<b>318.0</b>	<b>288.4</b>	<b>29.6</b>	<b>10</b>

### 12.3 Produit des commissions sur les autres prestations de service (en millions de CHF)

	2024	2023	Variation absolue	Variation en %
Cartes, bancomat, transferts et chèques	34.2	30.0	4.2	14
Administration clientèle institutionnelle, relevés et attestations	20.0	18.6	1.4	8
Frais de gestion de comptes	21.3	21.1	0.2	1
Encaissements documentaires, bancassurance	5.0	4.3	0.7	15
Location de safes, tiers numériques, correspondance à disposition	5.2	5.3	- 0.0	- 1
<b>Total</b>	<b>85.8</b>	<b>79.3</b>	<b>6.4</b>	<b>8</b>

## 12.4 Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur (en millions de CHF)

	2024	2023	Variation absolue	Variation en %
<b>Répartition selon les secteurs d'activité</b>				
Banque des particuliers	18.8	18.2	0.6	3
Banque des entreprises	10.7	10.6	0.1	1
Gestion de fortune	26.0	24.1	1.9	8
Trading	51.2	55.8	-4.5	-8
Corporate Center	88.1	81.5	6.6	8
<b>Total</b>	<b>194.8</b>	<b>190.1</b>	<b>4.7</b>	<b>2</b>
<b>Résultat provenant de l'utilisation de la juste valeur</b>				
Résultat sur instruments de taux et titres de participations	25.2	27.9	-2.7	-10
Résultat de négoce de devises, billets de banque et métaux précieux	177.8	169.8	8.1	5
<b>Sous-total</b>	<b>203.0</b>	<b>197.7</b>	<b>5.3</b>	<b>3</b>
<i>dont provenant de l'option de la juste valeur</i>	<i>22.0</i>	<i>25.8</i>	<i>-3.8</i>	<i>-15</i>
<i>dont provenant de l'option de la juste valeur sur les actifs</i>	<i>163.3</i>	<i>172.5</i>	<i>-9.1</i>	<i>-5</i>
<i>dont provenant de l'option de la juste valeur sur les engagements</i>	<i>-141.3</i>	<i>-146.7</i>	<i>-5.3</i>	<i>-4</i>
Charges de commissions de négoce	-8.2	-7.6	0.7	9
<b>Total</b>	<b>194.8</b>	<b>190.1</b>	<b>4.7</b>	<b>2</b>

## 12.5 Charges de personnel (en millions de CHF)

	2024	2023	Variation absolue	Variation en %
Rémunérations fixes et variables	296.0	281.8	14.2	5
<i>dont charges en relation avec les rémunérations basées sur les actions et les formes alternatives de la rémunération variable (y compris part en espèces)</i>	<i>46.2</i>	<i>48.8</i>	<i>-2.7</i>	<i>-5</i>
Charges sociales	32.6	28.6	4.0	14
Contributions aux institutions de prévoyance en faveur du personnel	40.3	37.6	2.7	7
Autres frais de personnel	18.0	16.2	1.9	12
<b>Total</b>	<b>386.9</b>	<b>364.1</b>	<b>22.7</b>	<b>6</b>

## 12.6 Autres charges d'exploitation (en millions de CHF)

	2024	2023	Variation absolue	Variation en %
Locaux	25.9	26.0	-0.1	-0
Informatique	64.7	75.3	-10.6	-14
Machines, mobilier, véhicules, etc.	2.9	3.8	-0.9	-24
Fournitures de bureau	1.1	1.1	-0.1	-7
Télécommunications et frais de ports	5.8	5.7	0.1	1
Communication, publicité, dons et cotisations	18.7	17.7	1.0	6
Informations financières	16.4	15.4	1.0	6
Honoraires de la société d'audit	1.9	1.9	0.0	0
<i>dont pour les prestations en matière d'audit financier et d'audit prudentiel</i>	<i>1.8</i>	<i>1.7</i>	<i>0.1</i>	<i>4</i>
<i>dont pour d'autres prestations de service</i>	<i>0.1</i>	<i>0.2</i>	<i>-0.1</i>	<i>-37</i>
Autres honoraires	7.9	5.9	2.0	33
Trafic des paiements	14.6	13.7	1.0	7
Frais d'émissions	1.6	1.6	0.0	2
Autres charges d'exploitation	8.2	8.4	-0.2	-2
<b>Total</b>	<b>169.8</b>	<b>176.6</b>	<b>-6.8</b>	<b>-4</b>

## 12.7 Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations et valeurs immatérielles

(en millions de CHF)

	2024	2023	Variation absolue	Variation en %
Immeubles et installations immobilières	17.1	17.0	0.1	1
Programmes informatiques	55.9	55.9	0.0	0
Autres investissements	8.9	3.2	5.7	179
Participations	0.0	0.0	0.0	n/a
<b>Total</b>	<b>81.9</b>	<b>76.1</b>	<b>5.8</b>	<b>8</b>

## 12.8 Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes (en millions de CHF)

	2024	2023	Variation absolue	Variation en %
Provisions pour risques de défaillance	1.2	-0.4	1.6	418
Provisions diverses	-0.9	1.1	-2.0	-177
Pertes diverses	1.6	0.9	0.7	77
<b>Total</b>	<b>2.0</b>	<b>1.7</b>	<b>0.3</b>	<b>19</b>

## 12.9 Produits extraordinaires (en millions de CHF)

	2024	2023	Variation absolue	Variation en %
Cession d'immobilisations corporelles	0.0	1.5	-1.5	-100
Autres produits exceptionnels	0.6	0.4	0.2	53
<b>Total</b>	<b>0.6</b>	<b>1.9</b>	<b>-1.3</b>	<b>-70</b>

## 12.10 Charges extraordinaires (en millions de CHF)

	2024	2023	Variation absolue	Variation en %
Diverses charges extraordinaires	0.0	0.0	-0.0	n/a
<b>Total</b>	<b>0.0</b>	<b>0.0</b>	<b>-0.0</b>	<b>n/a</b>

## 12.11 Impôts (en millions de CHF)

	2024	2023	Variation absolue	Variation en %
Impôt fédéral direct	36.4	38.7	-2.2	-6
Impôts cantonaux et communaux	33.2	35.2	-2.0	-6
Impôt complémentaire suisse <sup>1)</sup>	5.1	0.0	5.1	n/a
Impôts étrangers	0.2	0.2	0.0	5
Impôts latents	-0.0	0.0	-0.0	-7
<b>Total</b>	<b>74.9</b>	<b>74.2</b>	<b>0.8</b>	<b>1</b>
Taux d'imposition moyen pondéré, sur la base du résultat opérationnel	15%	14%		

<sup>1)</sup> Suite à l'entrée en vigueur de l'ordonnance sur l'imposition minimale des grands groupes d'entreprises, le Groupe BCV est soumis à l'impôt complémentaire suisse depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024

Répartition des impôts par pays	2024		2023	
	Valeur absolue	Part en %	Valeur absolue	Part en %
Suisse	74.7	99.7	73.9	99.7
Luxembourg	0.2	0.3	0.2	0.3
<b>Total</b>	<b>74.9</b>	<b>100.0</b>	<b>74.2</b>	<b>100.0</b>

### 12.12 Résultat opérationnel réparti entre la Suisse et l'étranger, selon le principe du domicile de l'exploitation (en millions de CHF)

	2024		2023	
	Suisse	Étranger	Suisse	Étranger
Résultat net des opérations d'intérêts	553.6	0.0	596.2	-0.1
Résultat des opérations de commissions et des prestations de service	357.2	12.3	326.1	13.0
Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur	194.7	0.0	190.0	0.1
Autres résultats ordinaires	37.7		34.6	
<b>Total des résultats de l'activité bancaire ordinaire</b>	<b>1 143.2</b>	<b>12.3</b>	<b>1 146.9</b>	<b>13.1</b>
Charges de personnel	386.1	0.8	363.2	0.9
Autres charges d'exploitation	168.8	1.0	175.3	1.3
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>554.9</b>	<b>1.8</b>	<b>538.5</b>	<b>2.3</b>
Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations et valeurs immatérielles	81.9	0.0	76.1	0.0
Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes	2.0	0.0	1.7	
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>504.4</b>	<b>10.5</b>	<b>530.7</b>	<b>10.8</b>

### 12.13 Résultat par droit de participation

	2024	2023
Bénéfice consolidé, part du Groupe (en millions de CHF)	440.6	469.2
Nombre moyen d'actions émises sur la période (en unités)	86 061 900	86 061 900
Nombre moyen d'actions détenues pour propre compte sur la période (en unités)	- 185 827	- 200 186
Nombre moyen d'actions en circulation sur la période (en unités)	85 876 073	85 861 714
Résultat par action non dilué (en CHF)	5.13	5.46

Il n'y a pas d'opération financière en cours entraînant une dilution du résultat par action.

### 13. Autres informations

#### 13.1 Fonds propres réglementaires et ratios de liquidités (en millions de CHF)

	31.12.24	31.12.23
<b>Fonds propres de base durs (CET1)</b>	<b>3 519</b>	<b>3 465</b>
Instruments et réserves	3 561	3 499
Ajustements réglementaires	- 43	- 34
<b>Fonds propres de base supplémentaires (AT1)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Instruments	0	0
Ajustements réglementaires	0	0
<b>Fonds propres complémentaires (T2)</b>	<b>20</b>	<b>25</b>
Réserves forcées dans les titres de participation et provisions forfaitaires	20	25
Ajustements réglementaires	0	0
<b>Fonds propres pouvant être pris en compte</b>	<b>3 539</b>	<b>3 490</b>
<b>Actifs pondérés par le risque</b>		
Risque de crédit	18 297	16 810
Actifs sans contrepartie	484	491
Risque de marché	118	141
Risque opérationnel	1 995	1 909
<b>Actifs pondérés par le risque</b>	<b>20 894</b>	<b>19 352</b>
<b>Ratios de fonds propres</b>		
Ratio CET1	16.8%	17.9%
Ratio T1	16.8%	17.9%
Capital total	16.9%	18.0%
Ratio de levier	5.5%	5.6%
<b>Ratios de liquidités</b>		
Ratio de liquidités à court terme (LCR)	129%	129%
Ratio de refinancement stable (NSFR)	118%	120%

La Banque ayant reçu en décembre 2008 l'homologation de la FINMA, elle applique depuis 2009 l'approche IRB de base (foundation) en matière de risque de crédit dans le calcul de l'adéquation des fonds propres selon les normes du Comité de Bâle.

Un document informant notamment sur l'adéquation des fonds propres, les méthodes d'évaluation des risques et le niveau des risques pris est établi conformément aux exigences de publication du pilier 3 de l'Accord de Bâle III. Il est disponible sur le site internet, [www.bcv.ch](http://www.bcv.ch).

Il donne également des informations sur les ratios de levier et de liquidités, aussi bien pour le Groupe que pour la Maison mère.

## 13.2 Informations par secteur d'activité

### 13.2.1 Notice méthodologique

Les résultats par secteur d'activité sont présentés au niveau du Groupe BCV et sont fondés sur les métiers de la Banque.

La **banque des particuliers** couvre les besoins de la clientèle disposant d'avoirs à concurrence de CHF 500 000, sans gestion de fortune, ou de financement immobilier jusqu'à CHF 1,2 million. Ce secteur inclut le département Multicanal, qui contribue au développement des offres digitales de la Banque.

La **banque des entreprises** englobe les marchés des PME y compris les micro-entreprises, de la clientèle immobilière, des grandes entreprises, des collectivités publiques et du trade finance.

La **gestion de fortune** couvre les besoins de la clientèle privée et institutionnelle. Ce secteur inclut également l'activité de banque dépositaire, la prévoyance professionnelle ainsi que les filiales Piquet Galland & Cie SA, Gérifonds SA et GEP SA.

Le **Trading** comprend la gestion des opérations traitées pour les clients et pour compte propre sur les marchés des devises, actions, taux, métaux, options, dérivés et structurés.

Le **Corporate Center** regroupe le Conseil d'administration, la Direction générale, le département des Ressources humaines, le département Stratégie et Organisation, le département Médias et Communication, le secteur Qualité de service, la division Finance et risques (Risk Management, Comptabilité financière, Contrôle de gestion, ALM-Gestion financière, Compliance, Juridique), la division Gestion crédit (Analyses, Support et Affaires spéciales) et la division Services (Solutions IT, Services IT, Infrastructures et services généraux, Opérations et Sécurité).

D'une manière générale, les revenus sont attribués au secteur d'activité auquel est rattaché le client, respectivement son conseiller.

Pour les secteurs opérant avec la clientèle, la rubrique Opérations brutes d'intérêts correspond à la marge commerciale

brute, qui représente l'écart entre le taux client et le taux du marché monétaire, compte tenu de la nature et de la durée de l'opération (méthode des taux de cession, incluant un régime interne de prix de transfert pour la liquidité).

Pour le Corporate Center, les opérations brutes d'intérêts contiennent le résultat de la transformation des échéances, l'activité interbancaire, le résultat des immobilisations ainsi que la marge commerciale brute des dossiers traités aux Affaires spéciales.

Les pertes sur créances correspondent aux pertes attendues pour les secteurs d'activité opérant avec la clientèle. L'écart entre le besoin de nouvelles provisions et les pertes attendues sur créances, ainsi que les variations de corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes, les variations de provisions existantes, les récupérations de créances amorties et les variations de corrections de valeur et provisions sur créances non compromises sont attribués au Corporate Center.

Le résultat des opérations de négoce clientèle sur devises et produits structurés est attribué au secteur d'activité Trading, qui partage une partie de ces revenus avec les autres secteurs d'activité, en fonction du rattachement du client.

Les «Autres résultats» sont attribués en fonction de leur nature.

Les charges d'exploitation et les amortissements sont répartis en deux étapes. La première consiste à imputer les charges directes aux secteurs d'activité qui emploient les ressources (personnel, locaux, informatique, etc.). La deuxième étape permet de répartir les charges indirectes en fonction des prestations internes fournies entre les secteurs d'activité.

Les impôts sont calculés par secteur d'activité selon la charge fiscale réelle en vigueur.

Les volumes du bilan et du hors bilan représentent les affaires liées avec la clientèle. De manière générale et selon la même règle définie pour les revenus, les volumes d'affaires sont attribués au secteur d'activité auquel est rattaché le client, respectivement son conseiller.

Les volumes d'affaires en monnaies étrangères et les résultats (revenus) liés des secteurs d'activité opérant avec la

clientèle sont évalués avec des cours de change constants fixés en début d'année, la différence avec le résultat de la conversion comptable des monnaies étrangères (voir ch. 6.7) est affectée au Corporate center.

La délimitation des avoirs administrés est définie dans les Informations et notes se rapportant aux opérations hors bilan des comptes du Groupe, chiffre 11.4.

Les fonds propres sont alloués aux secteurs d'activité à hauteur de 13,0% des actifs pondérés aux risques. Le surplus de fonds propres est enregistré au Corporate Center.

	Banque des particuliers		Banque des entreprises	
	2024	2023	2024	2023
<b>13.2.2 Volumes clientèle par secteur d'activité</b>				
(en millions de CHF)				
Créances sur la clientèle <sup>1)</sup>	107	126	4 940	5 012
Créances hypothécaires	11 009	10 336	13 722	12 391
<b>Crédits à la clientèle</b>	<b>11 116</b>	<b>10 461</b>	<b>18 662</b>	<b>17 403</b>
Dépôts de la clientèle <sup>1)</sup>	12 227	11 994	12 538	12 028
Engagements hors bilan <sup>1)</sup>	240	62	1 981	1 917
<b>Avoirs administrés</b>				
(y compris prises en compte doubles)	15 733	15 046	18 925	20 018

### 13.2.3 Résultat par secteur d'activité (en millions de CHF)

Opérations brutes d'intérêts	183.9	153.6	251.0	242.9
Pertes sur créances, variations de provisions existantes et récupérations de créances amorties <sup>2)</sup>	-2.9	-2.7	-22.8	-21.2
Opérations nettes d'intérêts	181.0	150.9	228.1	221.7
Opérations de commissions	66.4	62.1	38.4	38.4
Opérations de négoce	18.8	18.2	10.7	10.6
Autres résultats	1.0	0.9	2.4	2.7
<b>Revenus</b>	<b>267.2</b>	<b>232.2</b>	<b>279.6</b>	<b>273.4</b>
Charges de personnel	-48.7	-47.1	-33.3	-33.4
Charges d'exploitation	-39.5	-39.5	-11.4	-11.5
Amortissements	-14.8	-14.2	-2.0	-1.9
Facturation interne	-53.1	-50.4	-61.3	-61.3
Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes	-0.6	-0.9	-2.9	-3.1
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>110.6</b>	<b>80.1</b>	<b>168.6</b>	<b>162.1</b>
Produits et charges extraordinaires	0.0	0.0	0.0	0.0
Impôts calculés <sup>3)</sup> et intérêts minoritaires	-16.6	-11.1	-25.3	-22.4
<b>Bénéfice consolidé</b>	<b>94.0</b>	<b>69.0</b>	<b>143.3</b>	<b>139.8</b>

### 13.2.4 Indicateurs

Fonds propres moyens (en millions de CHF) <sup>4)</sup>	279	265	1 455	1 371
Rentabilité des capitaux propres (ROE en %) <sup>5)</sup>	33.7	26.0	9.8	10.2
Ratio charges / produits (en %) <sup>5)</sup>	57.8	64.4	35.7	36.7
Effectif moyen	367	362	188	187

Les chiffres 2023 ont été retraités pour des raisons de comparabilité.

<sup>1)</sup> Les volumes d'affaires en monnaies étrangères et les résultats (revenus) liés des secteurs d'activité opérant avec la clientèle sont évalués avec des cours de change constants fixés en début d'année, la différence avec le résultat de la conversion comptable des monnaies étrangères (voir ch 6.7) est affectée au Corporate Center

<sup>2)</sup> Les pertes sur créances correspondent aux pertes attendues. L'écart entre le besoin de nouvelles provisions et les pertes attendues sur créances, ainsi que les variations de corrections de valeur pour risque de défaillance et pertes, les variations de provisions existantes et les récupérations de créances amorties sont attribués au Corporate Center

<sup>3)</sup> Les impôts sont calculés par secteur d'activité selon la charge fiscale réelle en vigueur

<sup>4)</sup> Allocation de fonds propres aux secteurs d'activité à hauteur de 13,0% des actifs pondérés aux risques, le surplus est enregistré au Corporate Center

<sup>5)</sup> Dans le ratio charges / produits par secteur d'activité, les charges correspondent aux charges de personnel, charges d'exploitation, amortissements et facturation interne, les produits aux revenus avant pertes sur créances

Gestion de fortune		Trading		Corporate Center		Groupe BCV	
2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023
830	900	-0	6	82	84	5 959	6 128
8 702	8 313	0	0	774	741	34 207	31 780
9 532	9 212	-0	6	856	825	40 166	37 908
11 446	11 334	2	17	1 459	1 102	37 672	36 475
140	67	9	9	687	673	3 056	2 728
88 025	80 942	0	0	1 481	1 291	124 164	117 296
169.5	172.8	10.6	7.0	-59.9	20.3	555.0	596.7
-2.0	-2.5	-0.0	-0.0	26.3	25.9	-1.4	-0.5
167.5	170.3	10.6	7.0	-33.6	46.2	553.6	596.1
265.7	242.4	-2.7	-4.8	1.7	1.0	369.5	339.1
26.0	24.1	51.2	55.8	88.1	81.5	194.8	190.1
1.2	0.8	0.0	0.0	33.1	30.1	37.7	34.6
460.4	437.7	59.1	58.0	89.3	158.8	1 155.5	1 160.0
-125.8	-117.9	-13.1	-13.2	-165.9	-152.5	-386.9	-364.1
-47.3	-44.2	-8.3	-8.5	-63.3	-72.9	-169.8	-176.6
-10.9	-9.8	-2.1	-2.4	-52.1	-47.8	-81.9	-76.1
-60.4	-60.2	-2.9	-3.6	177.7	175.6	0.0	0.0
-0.1	-0.7	-0.8	-0.5	2.4	3.6	-2.0	-1.7
215.9	204.8	31.9	29.8	-12.0	64.7	515.0	541.5
0.0	0.0	0.0	0.0	0.5	1.8	0.5	1.9
-32.4	-28.5	-4.8	-4.1	4.1	-8.2	-75.0	-74.2
183.4	176.4	27.1	25.7	-7.3	58.3	440.6	469.2
380	371	71	76	1 642	1 655	3 827	3 739
48.2	47.6	38.0	33.7	0	0	11.5	12.5
52.9	52.7	44.7	47.8	0	0	55.2	53.2
582	549	51	50	864	808	2 051	1 957

## 13.3 Compte de résultat consolidé – évolution sur 5 ans (en millions de CHF)

	2020	2021	2022	2023	2024
Produit des intérêts et des escomptes	511.2	480.5	524.5	936.0	968.8
Produit des intérêts et des dividendes des immobilisations financières	22.6	18.0	21.4	36.7	50.7
Charges d'intérêts	- 59.4	- 26.0	- 84.2	- 376.0	- 464.5
<b>Résultat brut des opérations d'intérêts</b>	<b>474.4</b>	<b>472.6</b>	<b>461.7</b>	<b>596.7</b>	<b>555.0</b>
Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts	- 15.1	- 8.2	2.8	- 0.5	- 1.4
<b>Résultat net des opérations d'intérêts</b>	<b>459.4</b>	<b>464.4</b>	<b>464.5</b>	<b>596.1</b>	<b>553.6</b>
Produit des commissions sur les titres et les opérations de placement	266.6	312.1	291.6	288.4	318.0
Produit des commissions sur les opérations de crédit	36.2	42.1	39.1	30.5	31.4
Produit des commissions sur les autres prestations de service	63.0	67.8	73.1	79.3	85.8
Charges de commissions	- 55.5	- 64.7	- 60.4	- 59.1	- 65.7
<b>Résultat des opérations de commissions et des prestations de service</b>	<b>310.2</b>	<b>357.3</b>	<b>343.4</b>	<b>339.1</b>	<b>369.5</b>
Résultat sur instruments de taux et titres de participations	21.6	38.2	27.5	27.9	25.2
Résultat de négoce de devises, billets de banque et métaux précieux	124.9	117.5	168.7	169.8	177.8
Charges de commissions de négoce	- 7.4	- 12.5	- 7.5	- 7.6	- 8.2
<b>Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur</b>	<b>139.2</b>	<b>143.2</b>	<b>188.7</b>	<b>190.1</b>	<b>194.8</b>
Résultat des aliénations d'immobilisations financières	2.0	4.3	10.1	0.5	3.0
Produit des participations	6.5	5.5	5.5	6.8	7.0
<i>dont des autres participations non consolidées</i>	6.5	5.5	5.5	6.8	7.0
Résultat des immeubles	7.1	7.0	6.6	5.0	3.5
Autres produits ordinaires	21.2	24.3	22.9	23.4	24.6
Autres charges ordinaires	- 0.4	- 0.6	- 2.3	- 1.0	- 0.4
<b>Autres résultats ordinaires</b>	<b>36.4</b>	<b>40.5</b>	<b>42.8</b>	<b>34.6</b>	<b>37.7</b>
<b>Total des résultats de l'activité bancaire ordinaire</b>	<b>945.2</b>	<b>1 005.4</b>	<b>1 039.4</b>	<b>1 160.0</b>	<b>1 155.5</b>
Charges de personnel	- 339.2	- 349.3	- 352.9	- 364.1	- 386.9
Autres charges d'exploitation	- 156.2	- 155.8	- 163.7	- 176.6	- 169.8
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>- 495.4</b>	<b>- 505.2</b>	<b>- 516.7</b>	<b>- 540.8</b>	<b>- 556.7</b>
Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations et valeurs immatérielles	- 72.1	- 72.0	- 69.6	- 76.1	- 81.9
Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes	- 5.0	0.6	- 5.4	- 1.7	- 2.0
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>372.7</b>	<b>428.8</b>	<b>447.7</b>	<b>541.5</b>	<b>515.0</b>
Produits extraordinaires	4.8	12.6	1.2	1.9	0.6
Charges extraordinaires	- 0.1	- 0.2	- 0.0	- 0.0	- 0.0
Variations des réserves pour risques bancaires généraux	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Impôts	- 46.7	- 62.5	- 60.6	- 74.2	- 74.9
<b>Bénéfice consolidé</b>	<b>330.8</b>	<b>378.7</b>	<b>388.3</b>	<b>469.2</b>	<b>440.6</b>
Intérêts minoritaires	- 0.0	- 0.0	- 0.0	- 0.0	- 0.0
<b>Bénéfice consolidé, part du Groupe</b>	<b>330.8</b>	<b>378.7</b>	<b>388.3</b>	<b>469.2</b>	<b>440.6</b>

## 13.4 Bilan consolidé – évolution sur 5 ans (en millions de CHF)

	31.12.20	31.12.21	31.12.22	31.12.23	31.12.24
Liquidités	11 550	12 600	12 916	12 602	10 614
Créances sur les banques	1 347	952	1 187	662	1 139
Créances résultant d'opérations de financement de titres	236	158	79	0	0
Créances sur la clientèle	5 812	6 209	6 201	6 128	5 959
Créances hypothécaires	28 037	29 373	30 425	31 780	34 207
Opérations de négoce	312	200	206	229	317
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	321	368	1 160	719	510
Autres instruments financiers évalués à la juste valeur	886	1 212	897	934	1 131
Immobilisations financières	4 084	4 287	5 757	5 196	6 065
Comptes de régularisation	87	67	70	122	113
Participations non consolidées	69	86	87	87	87
Immobilisations corporelles	412	393	376	381	379
Valeurs immatérielles	2	0	0	0	0
Autres actifs	31	46	37	30	111
<b>Actifs</b>	<b>53 186</b>	<b>55 952</b>	<b>59 397</b>	<b>58 870</b>	<b>60 629</b>
Engagements envers les banques	2 948	3 378	5 975	5 953	5 941
Engagements résultant d'opérations de financement de titres	2 781	1 458	1 008	1 977	1 253
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	35 424	38 195	38 395	36 475	37 672
Engagements résultant d'opérations de négoce	1	2	3	2	1
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	329	273	450	426	517
Engagements résultant des autres instruments financiers évalués à la juste valeur	969	1 340	1 006	1 132	1 564
Obligations de caisse	2	2	0	2	4
Emprunts et prêts de la Centrale de lettres de gage des BCS	6 911	7 313	7 942	8 443	9 444
Comptes de régularisation	145	139	154	182	215
Autres passifs	75	183	725	400	80
Provisions	27	24	27	22	12
<b>Fonds étrangers</b>	<b>49 612</b>	<b>52 308</b>	<b>55 683</b>	<b>55 015</b>	<b>56 703</b>
Réserves pour risques bancaires généraux	666	666	666	666	666
Capital social	86	86	86	86	86
Réserve issue du capital	36	36	35	35	35
Réserve issue du bénéfice	2 472	2 493	2 554	2 615	2 714
Réserve de change	-2	-2	-2	-2	-2
Propres parts du capital	-15	-15	-14	-14	-13
Intérêts minoritaires au capital propre	0	0	0	0	0
Bénéfice consolidé	331	379	388	469	441
<b>Fonds propres</b>	<b>3 574</b>	<b>3 644</b>	<b>3 713</b>	<b>3 855</b>	<b>3 927</b>
<b>Passifs</b>	<b>53 186</b>	<b>55 952</b>	<b>59 397</b>	<b>58 870</b>	<b>60 629</b>



# Rapport de l'organe de révision

## à l'Assemblée générale de la Banque Cantonale Vaudoise, Lausanne

### Rapport sur l'audit des comptes consolidés

#### Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la Banque Cantonale Vaudoise et ses filiales (« le groupe »), comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2024, le compte de résultat consolidé, le tableau des flux de trésorerie consolidés et l'état des capitaux propres consolidés pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'annexe aux comptes consolidés, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes consolidés (pages 119 à 160) donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière consolidés du groupe au 31 décembre 2024, ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date conformément aux prescriptions comptables pour les banques et sont conformes à la loi suisse.

#### Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes consolidés » de notre rapport. Nous sommes indépendants du groupe, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### Notre approche d'audit



#### Vue d'ensemble

Caractère significatif global : CHF 25'000'000

Nous avons effectué des travaux de type « audit (étendue complète) » auprès de la Banque Cantonale Vaudoise et Piquet Galland & Cie SA. En outre, des audits d'un ou plusieurs soldes ont été réalisés auprès de GEP SA, Gérifonds SA et Gérifonds (Luxembourg) SA. Ceci permet de couvrir 100% du résultat opérationnel et 100% des actifs du groupe.

Le domaine suivant a été identifié comme élément clé de l'audit :

Identification et évaluation des correctifs de valeur relatifs aux créances sur la clientèle et aux créances hypothécaires compromises ou présentant des risques accrus

#### Caractère significatif

L'étendue de notre audit a été influencée par le caractère significatif appliqué. Notre opinion d'audit a pour but de donner une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs. Elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

PricewaterhouseCoopers SA, Avenue Charles-Ferdinand-Ramuz 45, 1009 Pully  
Téléphone : +41 58 792 81 00, [www.pwc.ch](http://www.pwc.ch)

PricewaterhouseCoopers SA est membre du réseau mondial PwC, un réseau de sociétés juridiquement autonomes et indépendantes les unes des autres.



Nous fondant sur notre jugement professionnel, nous avons déterminé certains seuils de matérialité quantitatifs, notamment le caractère significatif global applicable aux comptes consolidés pris dans leur ensemble, tel que décrit dans le tableau ci-dessous. Sur la base de ces seuils quantitatifs et d'autres considérations qualitatives, nous avons déterminé l'étendue de notre audit ainsi que la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit et nous avons évalué les effets d'anomalies, prises individuellement ou collectivement, sur les comptes consolidés pris dans leur ensemble.

<b>Caractère significatif global pour le groupe</b>	CHF 25'000'000
<b>Point de référence</b>	Résultat opérationnel (étant le résultat de la période avant impôts, avant variations des réserves pour risques bancaires généraux et avant éléments extraordinaires)
<b>Justification du choix du point de référence pour la détermination du caractère significatif global</b>	Nous avons choisi ce point de référence parce qu'il constitue selon nous un indicateur communément admis pour mesurer le résultat d'un groupe.

#### Etendue de l'audit

Nous avons adapté l'étendue de notre audit de manière à effectuer suffisamment de travaux pour être en mesure d'émettre une opinion d'audit sur les comptes consolidés pris dans leur ensemble, en considérant la structure du groupe, les processus et contrôles internes relatifs à l'établissement des comptes consolidés et le secteur d'activité du groupe.

Nous avons défini notre approche d'audit en déterminant le caractère significatif et en évaluant les risques d'anomalies significatives dans les comptes consolidés. En particulier, nous avons tenu compte des jugements lorsqu'ils ont été effectués, par exemple en relation avec des estimations comptables significatives pour lesquelles des hypothèses doivent être choisies et qui reposent sur des événements futurs qui sont par définition incertains. Comme pour tous nos audits, nous avons également considéré le risque que la direction ait pu contourner des contrôles internes, en tenant compte entre autres de l'éventuelle présence de biais subjectifs qui pourraient représenter un risque d'anomalies significatives provenant de fraudes.

#### Éléments clés de l'audit

Les éléments clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, sont les plus importants lors de notre audit des comptes consolidés de la période sous revue. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion d'audit sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas d'opinion d'audit distincte sur ces éléments.



### Identification et évaluation des correctifs de valeur relatifs aux créances sur la clientèle et aux créances hypothécaires compromises ou présentant des risques accrus

Eléments clés de l'audit	Manière dont les éléments clés ont été examinés
<p>Les opérations de crédits hypothécaires et les créances sur la clientèle constituent l'une des principales activités du groupe et représentent environ deux tiers de son bilan au 31 décembre 2024. L'évaluation du risque de défaut d'une contrepartie repose largement sur l'utilisation de méthodes de notation développées par le groupe. L'évaluation des corrections de valeur relatives aux créances compromises ou présentant des risques accrus, repose sur une méthode d'analyse, prenant en considération différents éléments tels que des facteurs de marché, la volonté de rembourser et la capacité financière estimée du client ou l'estimation de la valeur des sûretés. La méthode d'analyse utilisée considère des hypothèses et des paramètres sur lesquels le groupe bénéficie d'une marge d'appréciation. Les expositions générant une plus grande incertitude sont typiquement celles résultant de crédits non couverts, ou celles sujettes à une perte de valeur des couvertures.</p> <p>Les principes de comptabilisation et d'évaluation des créances sur la clientèle et des créances hypothécaires, ainsi que la procédure de détermination des corrections de valeur individuelles sur créances compromises ou présentant des risques accrus et des corrections de valeur pour risques de défaillance des créances non compromises, sont décrits dans les comptes du Groupe Banque Cantonale Vaudoise au 31 décembre 2024 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Chiffre 7.2 «Risque de crédit» (p. 131 à 133 du Rapport annuel)</li> <li>- Chiffre 10.2 «Couverture des créances et des opérations hors bilan, créances compromises» (p.137 du Rapport annuel)</li> </ul>	<p>Nos travaux ont notamment consisté à apprécier et tester les contrôles clés relatifs à l'octroi, la comptabilisation et le suivi des crédits hypothécaires et des créances sur la clientèle ainsi que la méthodologie d'identification du risque de défaut et d'évaluation des corrections de valeur. Pour les créances non compromises, nous avons vérifié et testé les contrôles suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- contrôles relatifs à l'appréciation du risque de défaut dans le cadre du processus de notation des contreparties ;</li> <li>- revue annuelle par le département Risk Management du modèle de risque de crédit utilisé dans le cadre de l'approche IRB.</li> </ul> <p>Pour les créances considérées comme compromises, nous avons testé et vérifié les contrôles suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- contrôles relatifs à l'identification des signes de défaillance afin de déterminer le périmètre des créances en souffrance et/ou compromises ;</li> <li>- contrôles relatifs à la pertinence et l'approbation des hypothèses et paramètres du modèle interne permettant de déterminer les corrections de valeur ;</li> <li>- contrôles relatifs à la détermination du montant des corrections de valeur pour risques de défaillance.</li> </ul> <p>Nous sommes parvenus à la conclusion que nous pouvons nous fonder sur les contrôles clés vérifiés. En outre, sur la base de tests par sondage, nous avons vérifié que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les dossiers de crédit sélectionnés ont été attribués à la classe de notation correspondante ;</li> <li>- les rapports d'alertes générées automatiquement sont fiables ;</li> <li>- la valeur retenue des sûretés (valeur de marché ou de liquidation) a été établie, respectivement mise à jour, conformément aux pratiques de marché ;</li> <li>- le montant des corrections de valeur a été déterminé conformément aux principes comptables ;</li> <li>- le montant des corrections de valeur pour créances non compromises, qui ne sont pas identifiées comme risques accrus, a été déterminé au moyen de l'approche IRB mise en place par le groupe.</li> </ul> <p>Les méthodes appliquées pour la détermination des besoins en corrections de valeur, tant pour les créances compromises que pour les créances non compromises, sont appropriées.</p>

#### Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels, des comptes consolidés et de nos rapports correspondants.



Notre opinion d'audit sur les comptes consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes consolidés ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent, par ailleurs, comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

#### **Responsabilités du Conseil d'administration relatives aux comptes consolidés**

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes consolidés lesquels donnent une image fidèle conformément aux prescriptions comptables pour les banques et aux dispositions légales. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité du groupe à poursuivre ses activités et d'établir les comptes consolidés sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de liquider le groupe ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

#### **Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes consolidés**

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne du groupe.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes consolidés ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener le groupe à cesser son exploitation.



- Nous évaluons la présentation dans son ensemble, la structure et le contenu des comptes consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et estimons si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle à donner une présentation sincère.
- Nous planifions et réalisons l'audit des comptes consolidés afin de recueillir des éléments probants suffisants et appropriés sur les informations financières des entités ou des unités du groupe pour servir de fondement à la formation d'une opinion d'audit sur les comptes consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la revue des travaux d'audit effectués pour les besoins de l'audit des comptes consolidés. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons au Conseil d'administration ou à sa commission compétente, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

Nous remettons au Conseil d'administration ou à sa commission compétente une déclaration, dans laquelle nous attestons avoir respecté les règles d'éthique pertinentes relatives à l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres éléments qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que, le cas échéant, les mesures visant à éliminer les menaces ou les mesures de protection prises.

Parmi les éléments communiqués au Conseil d'administration ou à sa commission compétente, nous déterminons ceux qui ont été les plus importants lors de l'audit des comptes consolidés de la période sous revue et qui constituent, de ce fait, les éléments clés de l'audit. Nous décrivons ces éléments dans notre rapport, à moins que la loi ou d'autres réglementations n'en interdisent la publication ou, dans des circonstances extrêmement rares, que nous déterminions que nous ne devrions pas communiquer un tel élément dans notre rapport parce que les conséquences négatives raisonnablement attendues de la communication de cet élément dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public.

### Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes consolidés qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers SA

Beresford Caloia  
Expert-réviseur agréé  
Réviseur responsable

Marie-Eve Fortier  
Experte-révisseuse agréée

Pully, le 4 avril 2025



# Données financières

## Comptes de la Maison mère

### 1. Bilan (en millions de CHF)

	Notes	31.12.24	31.12.23	Variation absolue	Variation en %
<b>Actifs</b>					
Liquidités		10 389	12 329	- 1 940	- 16
Créances sur les banques		1 354	887	466	53
Créances résultant d'opérations de financement de titres	5.1	0	0	0	n/a
Créances sur la clientèle	5.2	5 669	5 874	- 205	- 3
Créances hypothécaires	5.2	33 474	31 109	2 364	8
Opérations de négoce	5.3	317	229	88	38
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	5.4	504	717	- 214	- 30
Autres instruments financiers évalués à la juste valeur	5.3	1 131	934	196	21
Immobilisations financières	5.5	6 040	5 172	868	17
Comptes de régularisation		111	121	- 10	- 8
Participations		194	194	0	0
Immobilisations corporelles		353	357	- 4	- 1
Autres actifs	5.6	102	20	82	410
<b>Actifs</b>	5.18	<b>59 637</b>	<b>57 944</b>	<b>1 692</b>	<b>3</b>
Total des créances de rang subordonné		0	0	0	n/a
<i>dont avec obligation de conversion et/ou abandon de créance</i>		0	0	0	n/a
<b>Passifs</b>					
Engagements envers les banques		5 990	5 980	10	0
Engagements résultant d'opérations de financement de titres	5.1	1 253	1 977	- 725	- 37
Engagements résultant des dépôts de la clientèle		36 687	35 582	1 105	3
Engagements résultant d'opérations de négoce	5.3	1	2	- 1	- 31
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	5.4	516	424	92	22
Engagements résultant des autres instruments financiers évalués à la juste valeur	5.3/5.10	1 564	1 132	432	38
Obligations de caisse		4	2	2	101
Emprunts et prêts de la Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses (BCS)		9 444	8 443	1 001	12
Comptes de régularisation		197	165	32	19
Autres passifs	5.6	74	389	- 315	- 81
Provisions	5.11	10	19	- 9	- 50
<b>Fonds étrangers</b>		<b>55 739</b>	<b>54 115</b>	<b>1 624</b>	<b>3</b>
Réserves pour risques bancaires généraux	5.11	666	666	0	0
Capital social	5.12/5.15/5.16	86	86	0	0
Réserve légale issue du capital		7	7	0	0
<i>dont réserve issue d'apports en capital exonérés fiscalement</i>		7	7	0	0
Réserve légale issue du bénéfice		87	86	0	0
Réserves facultatives issues du bénéfice		2 628	2 540	88	3
Propres parts du capital		- 13	- 14	1	7
Bénéfice de l'exercice		438	458	- 20	- 4
<b>Fonds propres</b>		<b>3 898</b>	<b>3 829</b>	<b>69</b>	<b>2</b>
<b>Passifs</b>		<b>59 637</b>	<b>57 944</b>	<b>1 692</b>	<b>3</b>
Total des engagements de rang subordonné		0	0	0	n/a
<i>dont avec obligation de conversion et/ou abandon de créance</i>		0	0	0	n/a

Opérations hors bilan (en millions de CHF)	Notes	31.12.24	31.12.23	Variation absolue	Variation en %
Engagements conditionnels	5.2	1 010	1 047	- 38	- 4
Engagements irrévocables	5.2	1 754	1 393	361	26
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires	5.2	243	243	0	0
Crédits par engagement	5.2	37	35	2	7

## 2. Compte de résultat (en millions de CHF)

	Notes	2024	2023	Variation absolue	Variation en %
Produit des intérêts et des escomptes		948.9	916.5	32.4	4
Produit des intérêts et des dividendes des immobilisations financières		50.4	36.5	13.9	38
Charges d'intérêts		-457.4	-372.9	84.4	23
<b>Résultat brut des opérations d'intérêts</b>	7.1	<b>542.0</b>	<b>580.1</b>	<b>-38.1</b>	<b>-7</b>
Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts		-2.2	-0.9	1.3	142
<b>Résultat net des opérations d'intérêts</b>		<b>539.8</b>	<b>579.2</b>	<b>-39.4</b>	<b>-7</b>
Produit des commissions sur les titres et les opérations de placement		209.0	188.8	20.2	11
Produit des commissions sur les opérations de crédit		31.3	30.4	0.9	3
Produit des commissions sur les autres prestations de service		82.4	75.9	6.6	9
Charges de commissions		-23.9	-20.3	3.7	18
<b>Résultat des opérations de commissions et des prestations de service</b>		<b>298.8</b>	<b>274.8</b>	<b>24.0</b>	<b>9</b>
Résultat sur instruments de taux et titres de participations		25.2	27.9	-2.7	-10
Résultat de négoce de devises, billets de banque et métaux précieux		162.4	155.2	7.2	5
Charges de commissions de négoce		-9.2	-8.4	0.8	9
<b>Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur</b>	7.2	<b>178.3</b>	<b>174.7</b>	<b>3.7</b>	<b>2</b>
Résultat des aliénations d'immobilisations financières		2.9	0.5	2.5	554
Produit des participations		27.0	20.0	7.0	35
Résultat des immeubles		3.1	4.9	-1.8	-37
Autres produits ordinaires		24.9	23.8	1.1	5
Autres charges ordinaires		-0.4	-1.1	-0.7	-64
<b>Autres résultats ordinaires</b>		<b>57.5</b>	<b>48.1</b>	<b>9.5</b>	<b>20</b>
<b>Total des résultats de l'activité bancaire ordinaire</b>		<b>1 074.6</b>	<b>1 076.8</b>	<b>-2.2</b>	<b>-0</b>
Charges de personnel	7.3	-336.3	-317.0	19.3	6
Autres charges d'exploitation	7.4	-150.2	-158.4	-8.2	-5
<b>Charges d'exploitation</b>		<b>-486.5</b>	<b>-475.4</b>	<b>11.1</b>	<b>2</b>
Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations et valeurs immatérielles		-77.9	-72.9	5.0	7
Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes	7.5	-2.3	-1.1	1.2	114
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>507.8</b>	<b>527.4</b>	<b>-19.6</b>	<b>-4</b>
Produits extraordinaires	7.6	0.6	0.5	0.1	11
Charges extraordinaires	7.7	0.0	0.0	0.0	n/a
Impôts	7.8	-70.8	-70.0	0.8	1
<b>Bénéfice de l'exercice</b>		<b>437.6</b>	<b>457.9</b>	<b>-20.3</b>	<b>-4</b>
<b>Répartition du bénéfice</b>	8				
Bénéfice de l'exercice		437.6	457.9		
Bénéfice au bilan		437.6	457.9		
Répartition du bénéfice					
- Attribution aux réserves facultatives issues du bénéfice		58.9	87.8		
- Attribution à la réserve légale issue du bénéfice		0.0	0.0		
- Distribution au moyen du bénéfice au bilan		378.7	370.1		

## 3. État des capitaux propres (en millions de CHF)

	Capital social	Réserve issue du capital	Réserve issue du bénéfice	Réserves pour risques bancaires généraux	Réserves facultatives issues du bénéfice	Propres parts du capital	Bénéfice de l'exercice	Fonds propres Maison mère
<b>État au 1<sup>er</sup> janvier 2022</b>	<b>86</b>	<b>7</b>	<b>87</b>	<b>666</b>	<b>2 425</b>	<b>- 15</b>	<b>375</b>	<b>3 631</b>
Attribution aux réserves facultatives					56		- 56	0
Dividende 2021							- 318	- 318
Acquisition de propres parts au capital						- 23		- 23
Aliénation de propres parts au capital						24		24
Résultat d'aliénation de propres parts au capital et dividendes								- 1
Bénéfice de l'exercice							386	386
<b>État au 31 décembre 2022</b>	<b>86</b>	<b>7</b>	<b>86</b>	<b>666</b>	<b>2 481</b>	<b>- 14</b>	<b>386</b>	<b>3 698</b>
Attribution aux réserves facultatives					59		- 59	0
Dividende 2022							- 327	- 327
Acquisition de propres parts au capital						- 23		- 23
Aliénation de propres parts au capital						22		22
Résultat d'aliénation de propres parts au capital et dividendes								0
Bénéfice de l'exercice							458	458
<b>État au 31 décembre 2023</b>	<b>86</b>	<b>7</b>	<b>86</b>	<b>666</b>	<b>2 540</b>	<b>- 14</b>	<b>458</b>	<b>3 829</b>
Attribution aux réserves facultatives					88		- 88	0
Dividende 2023							- 370	- 370
Acquisition de propres parts au capital						- 27		- 27
Aliénation de propres parts au capital						28		28
Résultat d'aliénation de propres parts au capital et dividendes								0
Bénéfice de l'exercice							438	438
<b>État au 31 décembre 2024</b>	<b>86</b>	<b>7</b>	<b>87</b>	<b>666</b>	<b>2 628</b>	<b>- 13</b>	<b>438</b>	<b>3 898</b>

## 4. Raison sociale et principes des comptes de la Maison mère

### 4.1 Raison sociale, forme juridique et siège

La Banque Cantonale Vaudoise est une société anonyme de droit public, fondée par décret du Grand Conseil vaudois du 19 décembre 1845. Son statut juridique est défini dans la Loi vaudoise organisant la Banque Cantonale Vaudoise du 20 juin 1995. Son siège est à Lausanne.

### 4.2 Principes régissant l'établissement des comptes annuels

Les comptes de la Banque Cantonale Vaudoise sont établis conformément aux dispositions du Code des obligations (CO), de la loi fédérale sur les banques et les caisses d'épargne (LB) et de son ordonnance d'exécution (OB), ainsi qu'à celles de l'ordonnance de la FINMA sur les comptes (OEPC-FINMA) et de la circulaire FINMA 2020/1 sur les prescriptions comptables pour les banques (PCB). Ils montrent la situation économique de la Banque de façon à ce qu'un tiers puisse s'en faire une opinion fondée, selon le principe de la présentation fiable.

Conformément aux art. 36, al. 1, OB et 86, al. 1, OEPC-FINMA, la Maison mère bénéficie d'un allègement dans la présentation de ses comptes annuels et de ses annexes. Ainsi le tableau des flux de trésorerie et certains tableaux d'annexes ne sont présentés qu'au niveau des comptes consolidés.

### 4.3 Principes de comptabilisation et d'évaluation

Les règles d'évaluation des comptes de la Maison mère (bouclément individuel) sont les mêmes que celles des comptes consolidés, excepté pour les postes suivants:

#### 4.3.1 Participations

Les participations englobent les actions et les autres titres de participation d'entreprises détenus dans le dessein d'un placement permanent. Les actions et autres titres de participation considérés comme participations permanentes sont évalués à leur valeur d'acquisition déduction faite des corrections de valeur nécessaires.

#### 4.3.2 Propres parts du capital

Les paiements de dividendes et le résultat des aliénations sont attribués directement à la «Réserve légale issue du bénéfice» alors que pour les comptes du Groupe, ils sont attribués à la «Réserve issue du capital».

### 4.4 Modifications des principes comptables

Aucune modification des principes de comptabilisation n'est intervenue en 2024.

### 4.5 Principes d'évaluation et de gestion des risques

Les principes d'évaluation et de gestion des risques sont les mêmes que pour les comptes consolidés; ils sont décrits sous le chiffre 7 des comptes du Groupe.

### 4.6 Utilisation de la comptabilité de couverture (hedge accounting)

Les commentaires relatifs à l'utilisation de la comptabilité de couverture sont les mêmes que pour les comptes consolidés; ils sont présentés sous le chiffre 8 des comptes du Groupe.

### 4.7 Événements postérieurs à la date de clôture

Aucun événement susceptible d'avoir une influence notable sur les comptes de la Maison mère n'est survenu après la date de clôture.

## 5. Informations et notes se rapportant au bilan

### 5.1 Opérations de financement de titres (en millions de CHF)

	31.12.24	31.12.23
Valeur comptable des créances résultant de dépôts de fonds consécutifs à des opérations d'emprunt et de prise en pension <sup>1)</sup>	0	0
Valeur comptable des engagements résultant des dépôts de fonds consécutifs à des opérations de prêt de titres et de mise en pension <sup>1)</sup>	1 253	1 977
Valeur comptable des titres détenus pour propre compte, prêtés ou fournis en qualité de sûretés dans le cadre d'opérations d'emprunt de titres ainsi que transférés lors d'opérations de mise en pension	1 202	2 035
<i>dont ceux pour lesquels le droit de procéder à une aliénation ou une mise en gage subséquente a été octroyé sans restriction</i>	1 202	2 035
Juste valeur des titres reçus comme sûretés dans le cadre du prêt de titres ainsi que de ceux reçus dans le cadre de l'emprunt de titres et lors de prises en pension, pour lesquels le droit de procéder à une aliénation ou une mise en gage subséquente a été octroyé sans restriction	0	0
<i>dont titres remis à un tiers en garantie</i>	0	0
<i>dont titres aliénés</i>	0	0

<sup>1)</sup> Avant prise en compte de contrats de compensation

### 5.2 Couvertures des créances et des opérations hors bilan

#### Créances compromises (en millions de CHF)

		Nature des couvertures			Total
		Couvertures hypothécaires	Autres couvertures	Sans couverture	
Créances sur la clientèle		577	1 870	3 299	5 746
Créances hypothécaires		33 234	168	84	33 485
<i>Immeubles d'habitation</i>		27 521	2	17	27 540
<i>Immeubles commerciaux</i>		3 046		3	3 050
<i>Immeubles artisanaux et industriels</i>		1 544	1	6	1 551
<i>Autres</i>		1 123	164	58	1 345
<b>Prêts (avant compensation avec les corrections de valeur)</b>	31.12.24	<b>33 810</b>	<b>2 038</b>	<b>3 382</b>	<b>39 231</b>
	31.12.23	<b>31 290</b>	<b>2 569</b>	<b>3 212</b>	<b>37 071</b>
<b>Prêts (après compensation avec les corrections de valeur)</b>	31.12.24	<b>33 810</b>	<b>2 038</b>	<b>3 294</b>	<b>39 142</b>
	31.12.23	<b>31 290</b>	<b>2 569</b>	<b>3 124</b>	<b>36 984</b>
Engagements conditionnels		7	227	776	1 010
Engagements irrévocables		437	2	1 315	1 754
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires				243	243
Crédits par engagement				37	37
<b>Hors bilan</b>	31.12.24	<b>444</b>	<b>228</b>	<b>2 371</b>	<b>3 043</b>
	31.12.23	<b>197</b>	<b>212</b>	<b>2 308</b>	<b>2 718</b>

		Montant brut	Produit estimé de la réalisation des sûretés	Montant net	Corrections de valeurs individuelles
<b>Créances et engagements hors bilan compromis</b>	31.12.24	<b>119</b>	<b>- 38</b>	<b>80</b>	<b>71</b>
	31.12.23	<b>121</b>	<b>- 50</b>	<b>71</b>	<b>67</b>
Variation absolue		- 2	- 11	9	4
Variation en %		- 2	- 23	13	6

## 5.3 Opérations de négoce et autres instruments financiers évalués à la juste valeur (en millions de CHF)

Actifs	31.12.24	31.12.23
Titres de créances, papiers / opérations du marché monétaire	0	0
<i>dont cotés</i>	0	0
Titres de participation	6	6
Métaux précieux et matières premières	311	223
<b>Opérations de négoce</b>	<b>317</b>	<b>229</b>
Titres de créances	7	4
Produits structurés	0	0
Autres actifs détenus en couverture des produits structurés émis	1 124	930
<b>Autres instruments financiers évalués à la juste valeur</b>	<b>1 131</b>	<b>934</b>
<b>Total des actifs</b>	<b>1 447</b>	<b>1 163</b>
<i>dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation</i>	0	0
<i>dont titres admis en pension selon les prescriptions en matière de liquidités</i>	0	0

Engagements	31.12.24	31.12.23
Titres de créances, papiers / opérations du marché monétaire	0	0
<i>dont cotés</i>	0	0
Titres de participation	1	2
Autres passifs du négoce	0	0
<b>Opérations de négoce</b>	<b>1</b>	<b>2</b>
Titres de créances	0	0
Produits structurés	1 564	1 132
<b>Autres instruments financiers évalués à la juste valeur</b>	<b>1 564</b>	<b>1 132</b>
<b>Total des engagements</b>	<b>1 565</b>	<b>1 134</b>
<i>dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation</i>	28	10

## 5.4 Instruments financiers dérivés (en millions de CHF)

	Instruments de négoce			Instruments de couverture			
	Valeurs de remplacement positives	Valeurs de remplacement négatives	Volume des contrats	Valeurs de remplacement positives	Valeurs de remplacement négatives	Volume des contrats	
Swaps	48	48	614	178	245	10 426	
Futures			113				
Options (OTC)							
<b>Instruments de taux</b>	<b>48</b>	<b>48</b>	<b>727</b>	<b>178</b>	<b>245</b>	<b>10 426</b>	
Contrats à terme et swaps	519	464	34 028				
Options (OTC)	29	25	1 721				
<b>Devises et métaux précieux</b>	<b>548</b>	<b>489</b>	<b>35 749</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
Futures			260				
Options (OTC)	36	40	601				
<b>Titres de participation / indices</b>	<b>36</b>	<b>40</b>	<b>860</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
<b>Total</b>	<b>31.12.24</b>	<b>632</b>	<b>577</b>	<b>37 336</b>	<b>178</b>	<b>245</b>	<b>10 426</b>
<i>dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation</i>		632	577		178	245	
	31.12.23	<b>782</b>	<b>844</b>	<b>48 897</b>	<b>424</b>	<b>68</b>	<b>9 167</b>
<i>dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation</i>		782	844	–	424	68	–

		Valeurs de remplacement positives	Valeurs de remplacement négatives	Volume des contrats
<b>Récapitulation</b>				
Instruments de négoce		632	577	37 336
Instruments de couverture		178	245	10 426
<b>Total avant impact des contrats de netting</b>	<b>31.12.24</b>	<b>809</b>	<b>822</b>	<b>47 762</b>
	31.12.23	<b>1 206</b>	<b>912</b>	<b>58 064</b>
<b>Total après impact des contrats de netting</b>	<b>31.12.24</b>	<b>504</b>	<b>516</b>	<b>47 762</b>
	31.12.23	<b>717</b>	<b>424</b>	<b>58 064</b>
Variation	absolue	– 214	92	– 10 301
	en %	– 30	22	– 18

## Récapitulation selon les contreparties

	Centrales de compensation	Banques et maisons de titres	Autres clients
Valeurs de remplacement positives (après prise en compte des contrats de compensation)	162	186	156

## 5.5 Immobilisations financières (en millions de CHF)

	31.12.24		31.12.23	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Titres de créance	5 982	6 049	5 114	4 964
<i>dont titres destinés à être conservés jusqu'à l'échéance</i>	5 982	6 049	5 114	4 964
<i>dont titres non destinés à être conservés jusqu'à l'échéance (disponibles à la revente)</i>	0	0	0	0
Titres de participation	23	66	22	77
<i>dont participations qualifiées (au minimum 10% du capital ou des voix)</i>	3	3	3	3
Immeubles et marchandises repris lors des opérations de crédit et destinés à la vente	36	37	36	37
<b>Immobilisations financières</b>	<b>6 040</b>	<b>6 152</b>	<b>5 172</b>	<b>5 078</b>
<i>dont titres admis en pension selon les prescriptions en matière de liquidités</i>	5 982	–	5 114	–

## Répartition des contreparties selon la notation

	De AAA à AA-	De A+ à A-	De BBB+ à BBB-	De BB+ à B-	Inférieur à B-	Sans notation	Total
Titres de créance à la valeur comptable	5 722					260	5 982

Les classes de rating sont basées sur la grille de notation de Standard & Poor's; elles sont utilisées au niveau des instruments spécifiques auxquels la Banque a souscrit. Si l'instrument n'est pas noté par Standard & Poor's, c'est alors la notation d'une autre agence qui est utilisée.

En cas d'absence de notation spécifique des instruments, ce sont les notations au niveau de l'émetteur à long terme qui sont retenues, selon le même processus en cascade.

Les positions sans notation sont des titres de créance de 1<sup>er</sup> ordre sur des collectivités publiques suisses et sur la centrale d'émission pour la construction de logements.

## 5.6 Autres actifs et autres passifs (en millions de CHF)

	31.12.24		31.12.23	
	Autres actifs	Autres passifs	Autres actifs	Autres passifs
Compte de compensation	86	0	0	322
Impôts indirects	10	33	15	33
Coupons / Coupons et titres échus	0	2	1	0
Comptes de règlement	4	22	2	10
Actifs et passifs divers	1	17	3	24
<b>Autres actifs et autres passifs</b>	<b>102</b>	<b>74</b>	<b>20</b>	<b>389</b>

### 5.7 Actifs mis en gage ou cédés en garantie de propres engagements et actifs qui font l'objet d'une réserve de propriété (en millions de CHF)

	Montant ou valeur comptable du gage	31.12.24 Engagements effectifs	Montant ou valeur comptable du gage	31.12.23 Engagements effectifs
Liquidités	0	0	0	0
Créances sur les banques	336	293	176	175
Créances sur la clientèle	133	119	290	278
<i>dont prêts COVID-19 octroyés à la clientèle</i>	129	115	213	200
Créances hypothécaires engagées en faveur de la Centrale de lettres de gage des BCS	9 715	7 314	8 555	6 548
Immobilisations financières	802	632	952	538
<b>Actifs nantis / cédés</b>	<b>10 985</b>	<b>8 358</b>	<b>9 973</b>	<b>7 539</b>

La BCV n'a pas d'actifs sous réserve de propriété.

Les titres servant de sûretés dans le cadre d'opérations d'emprunt de titres ou de mises en pension pour lesquels un droit de revente ou de mise en gage a été accordé, sont présentés au chiffre 5.1.

### 5.8 Engagements envers les propres institutions de prévoyance professionnelle Instruments de capitaux propres détenus par ces institutions (en millions de CHF)

	31.12.24	31.12.23
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	133	153

Les propres institutions de prévoyance professionnelle ne détenaient pas d'actions BCV, ni au 31 décembre 2024, ni au 31 décembre 2023.

### 5.9 Indications relatives à la situation économique des propres institutions de prévoyance (en millions de CHF)

Il n'existe pas de réserves de contributions de l'employeur, ni à fin 2024, ni à fin 2023.

Avantage / engagement économique et charges de prévoyance	Excédent de couverture / découvert <sup>1)</sup>	Avantage / engagement économique			Cotisations ajustées à la période 2024	Charges de prévoyance comprises dans les « Charges de personnel »	
		31.12.24	31.12.23	Variation		2024	2023
Institutions de prévoyance patronales:							
Fonds de prévoyance en faveur du personnel de la BCV	59.6	0	0	0	0.0	0.0	
Institutions de prévoyance avec excédent de couverture: Caisse de pensions BCV et Fondation de prévoyance complémentaire en faveur de l'encadrement supérieur de la BCV	83.7	0	0	0	35.0	35.0	32.6
<b>Total <sup>2)</sup></b>	<b>143.3</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>35.0</b>	<b>35.0</b>	<b>32.6</b>

<sup>1)</sup> L'excédent de couverture ou le découvert des institutions de prévoyance est basé sur leurs comptes intermédiaires non audités, arrêtés au 30 septembre 2024

<sup>2)</sup> Comme il n'est pas envisagé d'utiliser les excédents pour réduire les cotisations de l'employeur, de les rembourser à l'employeur ou de les utiliser en dehors des prestations réglementaires pour un autre usage économique de l'employeur, il n'y a pas d'élément identifiable comme avantage économique à reconnaître au bilan

### Institutions de prévoyance

Les collaborateurs de la BCV sont affiliés à la Caisse de pensions de la Banque Cantonale Vaudoise (CP BCV). Son but est de les assurer contre les conséquences économiques résultant de la retraite, de l'invalidité et du décès en garantissant des prestations fixées conformément au cadre réglementaire. Elle participe à l'application du régime de l'assurance obligatoire introduit par la LPP et assure une couverture plus large que les exigences minimales de la LPP.

Les cadres supérieurs assurés à la CP BCV sont de plus affiliés à la Fondation de prévoyance complémentaire de la Banque Cantonale Vaudoise. Son but est de les assurer contre les conséquences économiques résultant de la retraite, de l'invalidité et du décès en garantissant des prestations fixées conformément au cadre réglementaire.

Le Fonds de prévoyance en faveur du personnel de la BCV est un fonds patronal. Son but est d'aider, en cas de nécessité, le personnel de la BCV à faire face aux conséquences économiques qui peuvent découler notamment de la vieillesse, de l'invalidité, de la maladie ou en cas de retraite anticipée.

### 5.10 Produits structurés émis (en millions de CHF)

Risque sous-jacent du dérivé incorporé	Valeur comptable				Total
	Évaluation globale		Évaluation séparée		
	Comptabilisation dans les opérations de négoce	Comptabilisation dans les autres instruments financiers évalués à la juste valeur	Valeur de l'instrument de base	Valeur du dérivé	
Instruments de taux	–	0			0
Titres de participation	–	1 506	785	– 23	2 268
Devises	–	57			57
Matières premières / métaux précieux	–	0			0
<b>Total</b>	<b>31.12.24</b>	<b>– 1 564</b>	<b>785</b>	<b>– 23</b>	<b>2 325</b>
	31.12.23	– 1 132	640	– 28	1 744

Tous les produits structurés comportent des titres de créance propres.

#### Évaluation globale

Dans les «Engagements résultant des autres instruments financiers évalués à la juste valeur» sont enregistrés les produits structurés émis par la Banque et pour lesquels elle a choisi l'option de la juste valeur. Cette dernière découle d'un prix du marché ou d'un modèle d'évaluation. Les réévaluations subséquentes sont comptabilisées sous «Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur».

#### Évaluation séparée

Les produits structurés qui font l'objet d'une séparation entre l'instrument de base et les dérivés incorporés sont comptabilisés de la manière suivante: l'instrument de base est enregistré au nominal comme une dette émise par la Banque sous «Emprunts». Les dérivés incorporés sont enregistrés au bilan dans les «Valeurs de remplacement positives ou négatives» à la juste valeur. Les variations subséquentes de la juste valeur sont comptabilisées sous «Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur».

Les intérêts provenant de la composante de taux d'intérêt sont enregistrés selon l'accrual method sous «Charges d'intérêts».

## 5.11 Corrections de valeurs et provisions

Réserves pour risques bancaires généraux (en millions de CHF)

	État à la fin de l'exercice	Utilisations conformes au but	Reclassements - Modification de périmètre	Différences de change	Intérêts en souffrance, recouvrements	Nouvelles constitutions à charge du compte de résultat	Dissolutions par le compte de résultat	État à la fin de l'exercice
	2023							2024
Provisions pour risques de défaillance	18	- 10			0	6	- 4	9
<i>dont provisions au sens de l'art. 28 al.1 OEPC-FINMA</i>	10	- 10			0	2	- 1	1
<i>dont provisions pour risques inhérents de défaillance</i>	8				0	4	- 3	8
Provisions pour autres risques d'exploitation	1	- 0			0	0	- 0	1
Autres provisions	1	- 0				0	- 1	0
<b>Total des provisions</b>	<b>19</b>	<b>- 10</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>6</b>	<b>- 5</b>	<b>10</b>
<b>Réserves pour risques <sup>1)</sup> bancaires généraux</b>	<b>666</b>							<b>666</b>
<b>Corrections de valeur pour risques de défaillance et risque pays</b>	<b>90</b>	<b>- 8</b>			<b>6</b>	<b>34</b>	<b>- 32</b>	<b>91</b>
<i>dont corrections de valeur pour les risques de défaillance des créances compromises</i>	57	- 8			6	26	- 11	71
<i>dont corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance</i>	33				0	8	- 21	20

<sup>1)</sup> Les réserves pour risques bancaires généraux sont imposées fiscalement

## 5.12 Capital social (en millions de CHF)

	2024		2023	
	Nombre de titres (en unités)	Valeur nominale totale	Nombre de titres (en unités)	Valeur nominale totale
<b>Capital-actions</b>				
Action nominative, entièrement libérée		Nominal		CHF 1.00
État au 1 <sup>er</sup> janvier	86 061 900	86	86 061 900	86
Pas de mouvement	0	0	0	0
<b>État au 31 décembre</b>	<b>86 061 900</b>	<b>86</b>	<b>86 061 900</b>	<b>86</b>
<i>dont capital-actions donnant droit au dividende</i>		86		86

## Capital-participation

La BCV n'a aucun capital-participation.

## Capital conditionnel

La BCV n'a aucun capital conditionnel.

## Capital autorisé

La BCV n'a aucun capital autorisé.

### 5.13 Droits de participation ou options sur de tels droits accordés à tous les membres des organes de direction et d'administration ainsi qu'aux collaborateurs

#### Indications au sujet des plans de participation des collaborateurs

	2024		2023	
	Actions (en unités)	Valeur (en CHF)	Actions (en unités)	Valeur (en CHF)
Conseil d'administration	0	0	0	0
Direction générale	30 421	2 310 574	29 995	2 267 233
Collaborateurs	253 296	12 769 517	248 645	12 307 352
<b>Total</b>	<b>283 717</b>	<b>15 080 091</b>	<b>278 640</b>	<b>14 574 585</b>

Aucune option n'a été accordée sur des droits de participation aux membres du Conseil d'administration, de la Direction générale et aux collaborateurs.

#### Plans de participation

##### Rémunération liée à la performance annuelle

Pour les membres de la Direction générale ainsi que les chefs de département de la Banque, 30% de la rémunération liée à la performance annuelle sont attribués obligatoirement en actions BCV bloquées entre 5 et 10 ans.

Les autres collaborateurs de la Banque bénéficiant d'une rémunération liée à la performance annuelle de CHF 21 000 et plus ont le choix entre le paiement à 100% en espèces ou un paiement à 70% en espèces et 30% en actions BCV bloquées 3 ans. Dans ce dernier cas, la Banque majore la part en actions de 30%.

La Direction générale bénéficiera de ces actions après l'approbation par l'Assemblée générale. Leur nombre sera calculé au cours de bourse du 19 mai 2025 à la clôture, arrondi à l'unité supérieure.

Les autres bénéficiaires recevront les actions à fin avril 2025. Leur nombre sera calculé au cours de bourse du 14 mars 2025 à la clôture, arrondi à l'unité supérieure. Ces collaborateurs détermineront jusqu'au 27 mars 2025 la proportion prise sous forme d'actions. Leur choix n'étant pas connu au moment de la publication du présent rapport, le nombre d'actions pris en compte dans le tableau ci-dessus correspond au nombre d'actions maximal possible.

Les cours de bourse pris en compte pour le calcul du nombre d'actions étant ceux du 14 mars 2025 et du 19 mai 2025, ils ne sont pas connus au moment de la date de clôture de la rédaction du présent rapport. De ce fait, le nombre d'actions maximal possible est calculé en prenant en compte le cours de bourse à la clôture du 13 mars 2025, date de la décision finale du Conseil d'administration au sujet de l'attribution de cette rémunération.

##### Plan d'intéressement

La Direction générale et les collaborateurs de la Banque ont eu la possibilité de souscrire au plan d'intéressement en avril 2024 aux conditions suivantes :

- le nombre d'actions pouvant être souscrit dépend de la classe de responsabilité de la fonction occupée par le collaborateur;
- la souscription s'est déroulée entre le 14 mars et le 27 mars 2024;
- le prix d'acquisition était fixé à CHF 84,00 par action, le cours de bourse pris en compte pour cette opération (cours de clôture du 13 mars 2024, veille du premier jour de la période de souscription) s'élevait à CHF 104,50.

Les montants (nombre d'actions et valeur) pris en compte dans le tableau ci-dessus correspondent au nombre d'actions souscrit, multiplié par la différence entre la valeur boursière de CHF 104,50 et le prix d'acquisition de CHF 84,00, soit CHF 20,50.

**Rémunération liée à la performance à long terme**

Au début de chaque plan triennal, les bénéficiaires sont informés du nombre d'actions attribué en cas d'atteinte des objectifs à 100%. À la fin de chaque plan, la Banque leur communique le niveau d'atteinte des objectifs découlant des résultats financiers, stratégiques et qualitatifs. Le nombre d'actions communiqué initialement est multiplié par le niveau d'atteinte des objectifs pour déterminer le nombre d'actions attribué à chaque bénéficiaire.

Les montants pris en compte dans le tableau de la page précédente correspondent à la charge enregistrée durant l'exercice 2024 pour les différents plans en cours.

**Actions gratuites**

La Banque distribue vingt actions BCV aux apprentis, maturation et stagiaires universitaires intégrant la Banque au terme de leur formation.

Leur nombre ainsi que la valeur calculée au cours de bourse du dernier jour ouvrable du mois précédent l'octroi figurent également dans le tableau.

**5.14 Créances et engagements envers les parties liées** (en millions de CHF)

	31.12.24		31.12.23	
	Créances	Engagements	Créances	Engagements
Participant qualifié	0	2 239	0	2 494
Sociétés du Groupe	249	67	238	63
Sociétés liées	225	492	286	371
Affaires d'organes	29	9	26	9

Sont considérés comme participants qualifiés les personnes physiques ou morales qui détiennent au moins 10% des droits de vote.

Sont considérés comme sociétés liées les établissements de droit public du canton de Vaud et les entreprises d'économie mixte dans lesquelles le canton de Vaud détient une participation qualifiée.

Les opérations conclues avec les membres du Conseil d'administration ont été effectuées aux conditions du marché, celles fournies aux membres de la Direction générale ont bénéficié des conditions usuelles accordées aux collaborateurs. Les opérations avec les autres parties liées ont été réalisées aux conditions du marché.

**5.15 Participant significatif** (en millions de CHF)

	31.12.24			31.12.23		
	Nombre d'actions (en unités)	Valeur nominale totale	Taux de participation	Nombre d'actions (en unités)	Valeur nominale totale	Taux de participation
Avec droit de vote						
État de Vaud, participation directe	57 622 520	57.6	66.95%	57 622 520	57.6	66.95%

Sont considérés comme participants significatifs ceux qui détiennent une participation conférant plus de 5% des droits de vote.

## 5.16 Propres parts du capital et composition du capital propre

Nombre d'actions (en unités)

	Prix de transaction moyen	Total	Propres titres
<b>État au 31 décembre 2023</b>		<b>86 061 900</b>	<b>173 310</b>
<i>dont actions réservées à la rémunération liée à la performance à long terme</i>			110 023
Achats	104		271 151
Ventes	100		- 292 321
<b>État au 31 décembre 2024</b>		<b>86 061 900</b>	<b>152 140</b>
<i>dont actions réservées à la rémunération liée à la performance à long terme</i>			115 709

La composition du capital propre est décrite au chiffre 5.12.

Les propres parts ont été négociées aux prix du marché. Le résultat de la vente des propres actions a été enregistré directement dans la réserve légale issue du bénéfice.

### Réserves non distribuables

Tant que la réserve légale issue du bénéfice et la réserve légale issue du capital ne dépassent pas, à elles deux, la moitié du capital-actions (CHF 43 millions), elles ne peuvent être employées qu'à couvrir des pertes. Il n'existe pas de restrictions statutaires d'utilisation des réserves facultatives issues du bénéfice.

À relever que la Banque doit maintenir, par ailleurs, une partie de ses réserves afin de respecter les dispositions réglementaires en matière de fonds propres.

## 5.17 Rémunérations et crédits accordés aux organes

### 5.17.1 Rémunérations et crédits accordés aux membres des organes dirigeants

Rémunérations détaillées (voir pages 190-191)

#### Membres du Conseil d'administration

Au titre de l'exercice 2024, une rémunération brute de CHF 1 400 000 a été octroyée aux membres du Conseil d'administration en fonction en 2024. Les charges sociales pour l'ensemble des rémunérations du Conseil d'administration s'élèvent à CHF 141 933 (AVS/AC/LAA et allocations familiales). La Banque ne verse pas de contribution au 2<sup>e</sup> pilier pour les membres du Conseil d'administration. Les membres du Conseil d'administration, qui ne sont pas au bénéfice de prestations de retraite conformément au cadre légal et réglementaire, sont affiliés à la Caisse de pensions de la BCV et assument entièrement leurs cotisations au 2<sup>e</sup> pilier.

La rémunération comprend des honoraires, des indemnités et des frais de représentation.

Le vice-président bénéficie d'un supplément d'indemnité fixe de CHF 20 000. Pour les comités créés par le Conseil d'administration, à savoir le Comité Audit et Risque et le Comité de Rémunération, de promotion et de nomination, les indemnités annuelles ont été fixées comme suit: CHF 40 000 pour la présidence du Comité Audit et Risque et CHF 20 000 pour la fonction de membre de ce comité; les indemnités du Comité de Rémunération, de promotion et de nomination correspondent à CHF 20 000 pour la présidence et à CHF 10 000 pour les autres membres.

La rémunération moyenne des membres du Conseil d'administration, hors sa présidente, s'élève à CHF 128 333.

Depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2002, les membres du Conseil d'administration ne bénéficient d'aucune condition préférentielle sur les prestations bancaires.

#### *Membres de la Direction générale*

Au titre de l'exercice 2024, une rémunération brute de CHF 8 338 201 a été octroyée aux huit membres de la Direction générale en fonction en 2024. Elle comprend une rémunération liée à la performance annuelle de CHF 4 060 000.

Cette rémunération sera soumise à l'approbation de l'Assemblée générale du 8 mai 2025. En cas d'accord, elle sera versée en mai 2025 en partie en espèces pour un montant de CHF 2 842 000, le solde de CHF 1 218 000 étant versé sous forme d'actions bloquées entre 5 et 10 ans. Les charges sociales pour l'ensemble des rémunérations de la Direction générale s'élèvent à CHF 1 267 242 pour le 2<sup>e</sup> pilier et à CHF 811 490 pour les autres charges (AVS/AC/LAA, perte de gain et allocations familiales), sous réserve de l'approbation de la rémunération liée à la performance annuelle par l'Assemblée générale.

#### **Attribution d'actions au titre de l'exercice 2024**

##### *Membres du Conseil d'administration*

Depuis 2018, les membres du Conseil d'administration touchent la totalité de leur rémunération en espèces.

##### *Membres de la Direction générale*

Au titre de l'exercice 2024, les membres de la Direction générale en fonction au 31 décembre 2024 recevront des actions BCV bloquées pour un montant correspondant à 30% de leur rémunération liée à la performance annuelle. Le nombre d'actions bloquées sera déterminé en fonction du cours de bourse de clôture du 19 mai 2025. En outre, en ce qui concerne le plan d'intéressement, les membres de la Direction générale ont souscrit 6 000 actions bloquées.

#### **Honoraires et rémunérations additionnelles**

Les membres des organes supérieurs n'ont pas perçu de la BCV d'honoraires ou de bonifications qui ne soient pas compris dans les rémunérations indiquées ci-avant. Par ailleurs, les indemnités ou autres montants perçus par les membres de la Direction générale représentant la Banque au sein de conseils d'administration sont entièrement reversés à celle-ci. Dans ce cadre, en 2024, la somme globale des montants rétrocedés à la Banque s'est élevée à CHF 242 559.

#### **Crédits aux organes**

Les crédits octroyés aux membres du Conseil d'administration en activité ne bénéficient d'aucune condition préférentielle. Pour les membres de la Direction générale, comme pour l'ensemble du personnel, le taux appliqué en matière de prêts hypothécaires 1<sup>er</sup> rang à taux variable est de 2,10% au 31 décembre 2024. Pour les prêts hypothécaires à court terme et à taux fixes (moyen – long terme), l'intérêt appliqué est majoré en fonction de la durée. Sur l'année 2024, la majoration de ces taux a varié entre 0,25% et 0,55%.

#### **Détention d'actions**

##### *Membres du Conseil d'administration*

Par décision du Conseil d'administration du 7 octobre 2002, chacun de ses membres est tenu de posséder au minimum 1000 actions BCV, à acquérir d'ici la fin du premier mandat. Au 31 décembre 2024, l'ensemble des membres du Conseil d'administration et de leurs proches<sup>1)</sup> détenaient 43 062 actions BCV.

##### *Membres de la Direction générale*

Au 31 décembre 2024, l'ensemble des membres de la Direction générale et de leurs proches<sup>1)</sup> détenaient 158 685 actions BCV.

<sup>1)</sup> Sont considérés comme "proches", les conjoints (couple marié ou non et couple marié en séparation), toute autre personne vivant sous le même toit, ainsi qu'une personne morale pour laquelle l'organe assure des fonctions de direction, la contrôle ou en est le bénéficiaire

## Rémunérations versées au Conseil d'administration au titre de l'exercice 2024 (en CHF)

		Honoraires	Indemnités comités	Autres	Total	Charges sociales <sup>1)</sup>
Efychia Fischer	Présidente	600 000	0	30 000	630 000	44 390
Jean-François Schwarz	Vice-président	115 000	20 000	10 000	145 000	16 746
Jack G. N. Clemons	Membre	95 000	20 000	10 000	125 000	15 698
Ingrid Deltenre	Membre	95 000	15 108	10 000	120 108	14 344
Fabienne Freymond Cantone	Membre	95 000	10 000	10 000	115 000	15 042
Stefan Fuchs	Membre	95 000	40 000	10 000	145 000	22 524
Pierre-Alain Urech	Membre	95 000	14 892	10 000	119 892	13 189
<b>Total</b>		<b>1 190 000</b>	<b>120 000</b>	<b>90 000</b>	<b>1 400 000</b>	<b>141 933</b>
Rémunération moyenne	hors Présidente	98 333	20 000	10 000	128 333	16 257

<sup>1)</sup> AVS/AC/LAA et allocations familiales. La Banque ne verse pas de contribution au 2<sup>e</sup> pilier pour les membres du Conseil d'administration. Les membres du Conseil d'administration, qui ne sont pas au bénéfice de prestations de retraite conformément au cadre légal et réglementaire, sont affiliés à la Caisse de pensions de la BCV et assument entièrement leurs cotisations au 2<sup>e</sup> pilier

## Rémunérations versées au Conseil d'administration au titre de l'exercice 2023 (en CHF)

		Honoraires	Indemnités comités	Autres	Total	Charges sociales <sup>1)</sup>
Efychia Fischer	Présidente	600 000	0	30 000	630 000	44 390
Jean-François Schwarz	Vice-président	115 000	20 000	10 000	145 000	16 746
Jack G. N. Clemons	Membre	95 000	20 000	10 000	125 000	15 698
Ingrid Deltenre	Membre	95 000	20 000	10 000	125 000	16 710
Fabienne Freymond Cantone	Membre	95 000	10 000	10 000	115 000	15 042
Stefan Fuchs	Membre dès le 1 <sup>er</sup> juillet 2023	47 500	20 000	5 000	72 500	11 262
Peter Ochsner	Membre jusqu'au 30 juin 2023	47 500	20 000	5 000	72 500	8 373
Pierre-Alain Urech	Membre	95 000	10 000	10 000	115 000	12 496
<b>Total</b>		<b>1 190 000</b>	<b>120 000</b>	<b>90 000</b>	<b>1 400 000</b>	<b>140 717</b>
Rémunération moyenne	hors Présidente	98 333	20 000	10 000	128 333	16 055

<sup>1)</sup> AVS/AC/LAA et allocations familiales. La Banque ne verse pas de contribution au 2<sup>e</sup> pilier pour les membres du Conseil d'administration. Les membres du Conseil d'administration, qui ne sont pas au bénéfice de prestations de retraite conformément au cadre légal et réglementaire, sont affiliés à la Caisse de pensions de la BCV et assument entièrement leurs cotisations au 2<sup>e</sup> pilier

## Rémunérations versées à la Direction générale au titre de l'exercice 2024 (en CHF)

	Total		Pascal Kiener CEO	
	Actions (en unités)		Actions (en unités)	
Rémunération fixe		4 660 068		960 000
Rémunération liée à la performance annuelle versée en espèces <sup>1)</sup>		2 842 000		490 000
Rémunération liée à la performance annuelle versée en actions <sup>1) 2)</sup>		790 891		117 262
Actions du plan d'intéressement <sup>3)</sup>	6 000	22 442	1 000	3 740
Stock options (aucun plan n'existe à la BCV)	0		0	
Autres		22 800		6 000
<b>Total</b>		<b>8 338 201</b>		<b>1 577 002</b>
<i>Exercice précédent</i>		<i>8 675 397</i>		<i>1 635 886</i>
<b>Rémunération liée à la performance à long terme exercice 2022 - 2024</b>				
Attribution d'actions à CHF 95,00 par action <sup>4)</sup>	14 189	1 347 955	2 027	192 565
<i>Exercice précédent</i>	<i>11 046</i>	<i>1 168 667</i>	<i>1 578</i>	<i>166 952</i>
<b>Total global</b>		<b>9 686 156</b>		<b>1 769 567</b>
<i>Exercice précédent</i>		<i>9 844 064</i>		<i>1 802 838</i>
Charges 2 <sup>e</sup> pilier		1 267 242		151 326
Autres charges sociales <sup>5)</sup>		811 490		147 183
<i>Exercice précédent</i>				
Charges 2 <sup>e</sup> pilier		1 286 297		150 381
Autres charges sociales <sup>5)</sup>		832 930		150 337

<sup>1)</sup> Montants à approuver par l'Assemblée générale 2025

<sup>2)</sup> Le nombre d'actions sera calculé en fonction du cours de Bourse du 19 mai 2025, arrondi à l'unité supérieure. La valeur en francs suisses correspond à la valeur escomptée découlant de la durée de blocage des actions

<sup>3)</sup> Différence entre le prix d'acquisition (CHF 84,00) et le cours de Bourse du 13 mars 2024 (CHF 104,50) à sa valeur escomptée

<sup>4)</sup> Cours de Bourse du 13 mars 2025

<sup>5)</sup> AVS/AC/LAA, perte de gain, allocations familiales

## Crédits aux organes (en CHF)

	Fonction	Nominal	Nominal couvert	Nominal non couvert	31.12.24 Exploité
<b>Conseil d'administration</b>					
Efychia Fischer	Présidente	2 100 000	2 100 000		2 100 000
Jean-François Schwarz	Vice-président	11 050 000	11 050 000		10 700 000
Jack G. N. Clemons	Membre	365 000	365 000		365 000
Ingrid Deltenre	Membre	0			
Fabienne Freymond Cantone	Membre	0			
Stefan Fuchs	Membre	0			
Pierre-Alain Urech	Membre	0			
<b>Total</b>		<b>13 515 000</b>	<b>13 515 000</b>	<b>0</b>	<b>13 165 000</b>
Exercice précédent		13 515 000	13 515 000	0	13 165 000
<b>Direction générale</b>					
<b>Total</b>		<b>20 895 000</b>	<b>20 535 000</b>	<b>360 000</b>	<b>16 635 000</b>
Exercice précédent		15 203 000	15 203 000		13 609 000
Thomas W. Paulsen <sup>1)</sup>	Directeur général	5 754 000	5 754 000	0	5 104 000

<sup>1)</sup> Crédit individuel le plus élevé de la Direction générale

Aucun crédit n'a été accordé à des conditions non conformes à la pratique du marché à des personnes proches.

Sont considérés comme «proches», les conjoints (couple marié ou non et couple marié en séparation), toute autre personne vivant sous le même toit, ainsi qu'une personne morale pour laquelle l'organe assure des fonctions de direction, la contrôle ou en est le bénéficiaire.

## Crédits accordés aux sociétés liées aux organes (en CHF)

Aucun crédit n'a été accordé à des sociétés liées aux organes.

## Détention d'actions et d'options

		31.12.24	31.12.23
		Actions (en unités)	Actions (en unités)
<b>Conseil d'administration</b>			
Efthychia Fischer	Présidente	1 110	1 060
Jean-François Schwarz	Vice-président	36 910	36 910
Jack G. N. Clemons	Membre	1 000	1 000
Ingrid Deltenre	Membre	1 740	1 740
Fabienne Freymond Cantone	Membre	1 002	1 002
Stefan Fuchs	Membre	1 000	1 000
Pierre-Alain Urech	Membre	300	300
<b>Total</b>		<b>43 062</b>	<b>43 012</b>
<b>Direction générale</b>			
Pascal Kiener	CEO	32 016	27 006
Andreas Diemant	Entreprises	12 528	9 434
Christian Meixenberger	Services	18 066	17 003
Thomas W. Paulsen	CFO	11 298	9 245
Bertrand Sager	Gestion crédit	46 916	42 790
José François Sierdo	Retail	15 881	11 660
Christian Steinmann	Private Banking	2 249	449
Fabrice Welsch	Asset Management & Trading	19 731	15 605
<b>Total</b>		<b>158 685</b>	<b>133 192</b>

Les membres du Conseil d'administration et de la Direction générale ne détenaient pas d'options au 31 décembre 2024.

### 5.17.2 Rémunérations et crédits accordés aux anciens membres des organes dirigeants

#### Rémunérations versées aux anciens membres des organes dirigeants au titre de l'exercice 2024

Aucune rémunération n'a été versée directement ou indirectement au titre de l'exercice 2024 à des anciens membres des organes dirigeants, ni à des personnes proches.

Sont considérés comme «proches», les conjoints (couple marié ou non et couple marié en séparation), toute autre personne vivant sous le même toit, ainsi qu'une personne morale pour laquelle l'organe assure des fonctions de direction, la contrôle ou en est le bénéficiaire.

#### Crédits accordés aux anciens membres des organes dirigeants

Depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2002, les membres du Conseil d'administration ne bénéficient d'aucune condition préférentielle sur les prestations bancaires, alors que d'anciens membres en fonction avant cette date continuent à bénéficier des conditions en usage dans la branche accordées aux collaborateurs.

Les anciens membres de la Direction générale ayant quitté la Banque pour partir à la retraite continuent à bénéficier des conditions en usage dans la branche accordées aux collaborateurs.

M. Jean-François Schwarz, ancien directeur général et pensionné de la Caisse de pensions de la BCV, entré au Conseil d'administration le 1<sup>er</sup> janvier 2019, continue de bénéficier des conditions en usage de la branche accordées aux collaborateurs sur ses prêts hypothécaires à taux fixes jusqu'à leur échéance. Pour le surplus, à l'instar des autres membres du Conseil d'administration, il ne bénéficie plus des conditions préférentielles jusqu'à la fin de son mandat.

### 5.18 Répartition du total des actifs à l'étranger selon la solvabilité des groupes de pays et selon le principe du domicile du risque (en millions de CHF)

Notation interne des pays	Notation de Standard & Poor's	31.12.24		31.12.23	
		Valeur absolue	Part en %	Valeur absolue	Part en %
1&2	AAA à AA-	2 906	88	2 593	88
3	A+ à A-	86	3	87	3
4	BBB+ à BBB-	61	2	27	1
5	BB+ à BB-	59	2	33	1
6	B+ à B-	137	4	172	6
7	CCC+ à C	24	1	18	1
Sans notation	Sans notation	30	1	12	0
<b>Expositions à l'étranger</b>		<b>3 302</b>	<b>100</b>	<b>2 943</b>	<b>100</b>

## 6. Informations et notes se rapportant aux opérations hors bilan

### 6.1 Opérations fiduciaires (en millions de CHF)

	31.12.24	31.12.23	Variation absolue	Variation en %
Placements fiduciaires auprès de sociétés tierces	426	504	-78	-15

### 6.2 Avoirs administrés

La BCV n'ayant pas l'obligation de publier ces chiffres, ceux-ci ne sont présentés, sur une base volontaire, qu'au niveau des comptes consolidés (voir chiffre 11.4 des comptes du Groupe).

## 7. Informations et notes se rapportant au compte de résultat

### 7.1 Résultat brut des opérations d'intérêts

Refinancement des opérations de négoce et intérêts négatifs (en millions de CHF)

	2024	2023	Variation absolue	Variation en %
Banques et opérations de financement de titres	166.4	189.4	-23.0	-12
Clientèle	672.9	604.3	68.6	11
Intérêts et dividendes des immobilisations financières	50.4	36.5	13.9	38
Autres produits d'intérêts	109.6	122.9	-13.3	-11
<b>Produits d'intérêts</b>	<b>999.4</b>	<b>953.0</b>	<b>46.4</b>	<b>5</b>
Banques et opérations de financement de titres	135.1	110.1	25.0	23
Clientèle	225.5	179.7	45.8	26
Obligations de caisse et emprunts	96.8	83.2	13.6	16
Autres charges d'intérêts	0.0	0.0	0.0	n/a
<b>Charges d'intérêts</b>	<b>457.4</b>	<b>372.9</b>	<b>84.4</b>	<b>23</b>
<b>Résultat brut des opérations d'intérêts</b>	<b>542.0</b>	<b>580.1</b>	<b>-38.1</b>	<b>-7</b>

Le résultat brut des opérations d'intérêts n'a pas comporté d'intérêts négatifs durant l'exercice 2024, ni pour l'exercice 2023.

Le coût de refinancement des opérations de négoce crédité dans les autres produits d'intérêts n'est pas significatif pour l'exercice 2024, ni pour l'exercice 2023.

## 7.2 Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur (en millions de CHF)

	2024	2023	Variation absolue	Variation en %
<b>Répartition selon les secteurs d'activité</b>				
Banque des particuliers	18.8	18.2	0.6	3
Banque des entreprises	10.7	10.6	0.1	1
Gestion de fortune	10.5	9.5	1.0	11
Trading	51.2	55.8	- 4.5	- 8
Corporate Center	87.1	80.6	6.5	8
<b>Total</b>	<b>178.3</b>	<b>174.7</b>	<b>3.7</b>	<b>2</b>

## Résultat provenant de l'utilisation de la juste valeur

Résultat sur instruments de taux et titres de participations	25.2	27.9	- 2.7	- 10
Résultat de négoce de devises, billets de banque et métaux précieux	162.4	155.2	7.2	5
<b>Sous-total</b>	<b>187.6</b>	<b>183.1</b>	<b>4.4</b>	<b>2</b>
<i>dont provenant de l'option de la juste valeur</i>	22.0	25.8	- 3.8	- 15
<i>dont provenant de l'option de la juste valeur sur les actifs</i>	163.3	172.5	- 9.1	- 5
<i>dont provenant de l'option de la juste valeur sur les engagements</i>	- 141.3	- 146.7	- 5.3	- 4
Charges de commissions de négoce	- 9.2	- 8.4	0.8	9
<b>Total</b>	<b>178.3</b>	<b>174.7</b>	<b>3.7</b>	<b>2</b>

## 7.3 Charges de personnel (en millions de CHF)

	2024	2023	Variation absolue	Variation en %
Rémunérations fixes et variables	256.8	245.2	11.5	5
<i>dont charges en relation avec les rémunérations basées sur les actions et les formes alternatives de la rémunération variable (y compris part en espèces)</i>	38.9	41.5	- 2.6	- 6
Charges sociales	28.6	25.1	3.5	14
Contributions aux institutions de prévoyance en faveur du personnel	35.0	32.6	2.4	7
Autres frais de personnel	16.0	14.0	2.0	14
<b>Total</b>	<b>336.3</b>	<b>317.0</b>	<b>19.3</b>	<b>6</b>

Conformément à la loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes, la BCV a fait examiner les rémunérations de l'ensemble de ses collaboratrices et collaborateurs en 2021. Cette analyse a démontré que les rémunérations de la BCV respectent les exigences légales en matière d'égalité salariale. Au-delà des exigences légales, la BCV a également été certifiée Fair-ON-Pay. Valable pendant quatre ans avec un contrôle intermédiaire intervenu en 2023, cette certification confirme le respect de l'égalité salariale entre les collaboratrices et les collaborateurs de la Banque dans la durée.

## 7.4 Autres charges d'exploitation (en millions de CHF)

	2024	2023	Variation absolue	Variation en %
Locaux	23.4	23.7	- 0.3	- 1
Informatique	57.8	69.4	- 11.6	- 17
Machines, mobilier, véhicules, etc.	2.9	3.8	- 0.9	- 24
Fournitures de bureau	0.9	0.9	- 0.0	- 2
Télécommunications et frais de ports	5.5	5.4	0.1	2
Communication, publicité, dons et cotisations	17.0	15.8	1.2	8
Informations financières	14.1	13.3	0.8	6
Honoraires de la société d'audit	1.5	1.5	0.0	1
<i>dont pour les prestations en matière d'audit financier et d'audit prudentiel</i>	1.4	1.3	0.1	6
<i>dont pour d'autres prestations de service</i>	0.1	0.2	- 0.1	- 37
Autres honoraires	6.8	4.8	2.0	42
Trafic des paiements	14.6	13.7	1.0	7
Frais d'émissions	1.6	1.6	0.0	2
Autres charges d'exploitation	4.1	4.6	- 0.5	- 11
<b>Total</b>	<b>150.2</b>	<b>158.4</b>	<b>- 8.2</b>	<b>- 5</b>

## 7.5 Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes (en millions de CHF)

	2024	2023	Variation absolue	Variation en %
Provisions pour risques de défaillance	1.2	- 0.4	1.6	418
Provisions diverses	- 0.4	0.6	- 1.0	- 173
Pertes diverses	1.6	0.9	0.7	76
<b>Total</b>	<b>2.3</b>	<b>1.1</b>	<b>1.2</b>	<b>114</b>

## 7.6 Produits extraordinaires (en millions de CHF)

	2024	2023	Variation absolue	Variation en %
Cession d'immobilisations corporelles	0.0	0.2	- 0.2	- 100
Autres produits exceptionnels	0.6	0.3	0.2	79
<b>Total</b>	<b>0.6</b>	<b>0.5</b>	<b>0.1</b>	<b>11</b>

## 7.7 Charges extraordinaires (en millions de CHF)

	2024	2023	Variation absolue	Variation en %
Diverses charges extraordinaires	0.0	0.0	0.0	n/a
<b>Total</b>	<b>0.0</b>	<b>0.0</b>	<b>0.0</b>	<b>n/a</b>

## 7.8 Impôts (en millions de CHF)

	2024	2023	Variation absolue	Variation en %
Impôt fédéral direct	34.5	36.6	- 2.1	- 6
Impôts cantonaux et communaux	31.3	33.4	- 2.0	- 6
Impôt complémentaire suisse <sup>1)</sup>	5.0	0.0	5.0	n/a
<b>Total</b>	<b>70.8</b>	<b>70.0</b>	<b>0.8</b>	<b>1</b>
Taux d'imposition moyen pondéré, sur la base du résultat opérationnel	14%	13%		

<sup>1)</sup> Suite à l'entrée en vigueur de l'ordonnance sur l'imposition minimale des grands groupes d'entreprises, le Groupe BCV est soumis à l'impôt complémentaire suisse depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024

## 8. Proposition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale des actionnaires, convoquée pour le 8 mai 2025, la répartition du bénéfice et la distribution suivantes:

Le bénéfice ressortant du bilan, de CHF 437,6 millions, est réparti comme suit:

	Dividende en CHF par action nominative	Nombre de titres (en unités)	Répartition (en millions de CHF)
Versement d'un dividende ordinaire de	4.40	86 061 900	378.7
Attribution à la réserve légale issue du bénéfice			0.0
Attribution aux réserves facultatives issues du bénéfice			58.9
			<b>437.6</b>

Si cette proposition est acceptée, le dividende sera payable, sous déduction de l'impôt anticipé, au Siège central et dans tous les points de vente de la Banque dès le 14 mai 2025.



# Rapport de l'organe de révision

## à l'Assemblée générale de la Banque Cantonale Vaudoise, Lausanne

### Rapport sur l'audit des comptes annuels

#### Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Banque Cantonale Vaudoise (« la société »), comprenant le bilan au 31 décembre 2024, le compte de résultat et l'état des capitaux propres pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

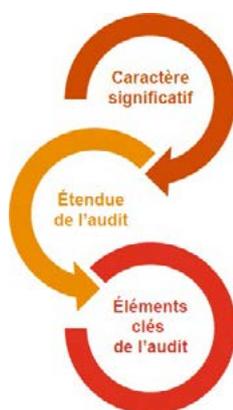
Selon notre appréciation, les comptes annuels (pages 174 à 197) sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

#### Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### Notre approche d'audit



#### Vue d'ensemble

Caractère significatif global : CHF 24'000'000

Nous avons adapté l'étendue de notre audit de manière à effectuer suffisamment de travaux pour être en mesure d'émettre une opinion d'audit sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, en considérant la structure de la société, les processus et contrôles internes relatifs à l'établissement des comptes annuels et le secteur d'activité de la société.

Le domaine suivant a été identifié comme élément clé de l'audit :

Identification et évaluation des correctifs de valeur relatifs aux créances sur la clientèle et aux créances hypothécaires compromises ou présentant des risques accrus

#### Caractère significatif

L'étendue de notre audit a été influencée par le caractère significatif appliqué. Notre opinion d'audit a pour but de donner une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs. Elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nous fondant sur notre jugement professionnel, nous avons déterminé certains seuils de matérialité quantitatifs, notamment le caractère significatif global applicable aux comptes annuels pris dans leur ensemble, tel que décrit dans le tableau ci-dessous. Sur la base de ces seuils quantitatifs et d'autres considérations qualitatives, nous avons déterminé

PricewaterhouseCoopers SA, Avenue Charles-Ferdinand-Ramuz 45, 1009 Pully  
Téléphone : +41 58 792 81 00, [www.pwc.ch](http://www.pwc.ch)

PricewaterhouseCoopers SA est membre du réseau mondial PwC, un réseau de sociétés juridiquement autonomes et indépendantes les unes des autres.



l'étendue de notre audit ainsi que la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit et nous avons évalué les effets d'anomalies, prises individuellement ou collectivement, sur les comptes annuels pris dans leur ensemble.

<b>Caractère significatif global</b>	CHF 24'000'000
<b>Point de référence</b>	Résultat opérationnel (étant le résultat de la période avant impôts, avant variations des réserves pour risques bancaires généraux et avant éléments extraordinaires)
<b>Justification du choix du point de référence pour la détermination du caractère significatif global</b>	Nous avons choisi ce point de référence parce qu'il constitue selon nous un indicateur communément admis pour mesurer le résultat d'une banque.

#### Etendue de l'audit

Nous avons défini notre approche d'audit en déterminant le caractère significatif et en évaluant les risques d'anomalies significatives dans les comptes annuels. En particulier, nous avons tenu compte des jugements lorsqu'ils ont été effectués, par exemple en relation avec des estimations comptables significatives pour lesquelles des hypothèses doivent être choisies et qui reposent sur des événements futurs qui sont par définition incertains. Comme pour tous nos audits, nous avons également considéré le risque que la direction ait pu contourner des contrôles internes, en tenant compte entre autres de l'éventuelle présence de biais subjectifs qui pourraient représenter un risque d'anomalies significatives provenant de fraudes.

#### Éléments clés de l'audit

Les éléments clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, sont les plus importants lors de notre audit des comptes annuels de la période sous revue. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion d'audit sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas d'opinion d'audit distincte sur ces éléments.

#### Identification et évaluation des correctifs de valeur relatifs aux créances sur la clientèle et aux créances hypothécaires compromises ou présentant des risques accrus

Éléments clés de l'audit	Manière dont les éléments clés ont été examinés
<p>Les opérations de crédits hypothécaires et les créances sur la clientèle constituent l'une des principales activités de la Banque Cantonale Vaudoise (« la Banque ») et représentent environ deux tiers de son bilan au 31 décembre 2024. L'évaluation du risque de défaut d'une contrepartie repose largement sur l'utilisation de méthodes de notation développées par la Banque. L'évaluation des corrections de valeur relatives aux créances compromises ou présentant des risques accrus, repose sur une méthode d'analyse, prenant en considération différents éléments tels que des facteurs de marché, la volonté de rembourser et la capacité financière estimée du client ou l'estimation de la valeur des sûretés. La méthode d'analyse utilisée considère des hypothèses et des paramètres sur lesquels la Banque bénéficie d'une marge d'appréciation. Les expositions générant une plus grande incertitude sont typiquement celles résultant de crédits non couverts, ou celles sujettes à une perte de valeur des couvertures.</p>	<p>Nos travaux ont notamment consisté à apprécier et tester les contrôles clés relatifs à l'octroi, la comptabilisation et le suivi des crédits hypothécaires et des créances sur la clientèle ainsi que la méthodologie d'identification du risque de défaut et d'évaluation des corrections de valeur. Pour les créances non compromises, nous avons vérifié et testé les contrôles suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- contrôles relatifs à l'appréciation du risque de défaut dans le cadre du processus de notation des contreparties ;</li> <li>- revue annuelle par le département Risk Management du modèle de risque de crédit utilisé dans le cadre de l'approche IRB.</li> </ul> <p>Pour les créances considérées comme compromises, nous avons testé et vérifié les contrôles suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- contrôles relatifs à l'identification des signes de défaillance afin de déterminer le périmètre des créances en souffrance et/ou compromises ;</li> <li>- contrôles relatifs à la pertinence et l'approbation des hypothèses et paramètres du modèle interne permettant de déterminer les corrections de valeur ;</li> </ul>



Eléments clés de l'audit	Manière dont les éléments clés ont été examinés
<p>Les principes de comptabilisation et d'évaluation des créances sur la clientèle et des créances hypothécaires, ainsi que la procédure de détermination des corrections de valeur individuelles sur créances compromises ou présentant des risques accrus et des corrections de valeur pour risques de défaillance des créances non compromises, sont décrits dans les comptes de la Maison Mère et du Groupe Banque Cantonale Vaudoise au 31 décembre 2024 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Chiffre 7.2 « Risque de crédit » (p. 131 à 133 du Rapport annuel)</li> <li>- Chiffre 5.2 « Couverture des créances et des opérations hors bilan, créances compromises » (p. 179 du Rapport annuel)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- contrôles relatifs à la détermination du montant des corrections de valeur pour risques de défaillance.</li> </ul> <p>Nous sommes parvenus à la conclusion que nous pouvons nous fonder sur les contrôles clés vérifiés. En outre, sur la base de tests par sondage, nous avons vérifié que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les dossiers de crédit sélectionnés ont été attribués à la classe de notation correspondante ;</li> <li>- les rapports d'alertes générées automatiquement sont fiables ;</li> <li>- la valeur retenue des sûretés (valeur de marché ou de liquidation) a été établie, respectivement mise à jour, conformément aux pratiques de marché ;</li> <li>- le montant des corrections de valeur a été déterminé conformément aux principes comptables ;</li> <li>- le montant des corrections de valeur pour créances non compromises, qui ne sont pas identifiées comme risques accrus, a été déterminé au moyen de l'approche IRB mise en place par la Banque.</li> </ul> <p>Les méthodes appliquées pour la détermination des besoins en corrections de valeur, tant pour les créances compromises que pour les créances non compromises, sont appropriées.</p>

#### Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels, des comptes consolidés et de nos rapports correspondants.

Notre opinion d'audit sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent, par ailleurs, comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

#### Responsabilités du Conseil d'administration relatives aux comptes annuels

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir les comptes annuels sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.



#### Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes annuels ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener la société à cesser son exploitation.

Nous communiquons au Conseil d'administration ou à sa commission compétente, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

Nous remettons au Conseil d'administration ou à sa commission compétente une déclaration, dans laquelle nous attestons avoir respecté les règles d'éthique pertinentes relatives à l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres éléments qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que, le cas échéant, les mesures visant à éliminer les menaces ou les mesures de protection prises.

Parmi les éléments communiqués au Conseil d'administration ou à sa commission compétente, nous déterminons ceux qui ont été les plus importants lors de l'audit des comptes annuels de la période sous revue et qui constituent, de ce fait, les éléments clés de l'audit. Nous décrivons ces éléments dans notre rapport, à moins que la loi ou d'autres réglementations n'en interdisent la publication ou, dans des circonstances extrêmement rares, que nous déterminions que nous ne devrions pas communiquer un tel élément dans notre rapport parce que les conséquences négatives raisonnablement attendues de la communication de cet élément dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public.



### Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Sur la base de notre audit réalisé en vertu de l'art. 728a, al. 1, ch. 2, CO, nous confirmons que la proposition du Conseil d'administration est conforme à la loi suisse et aux statuts et nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers SA

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Beresford Caloia'.

Beresford Caloia  
Expert-réviseur agréé  
Réviseur responsable

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Marie-Eve Fortier'.

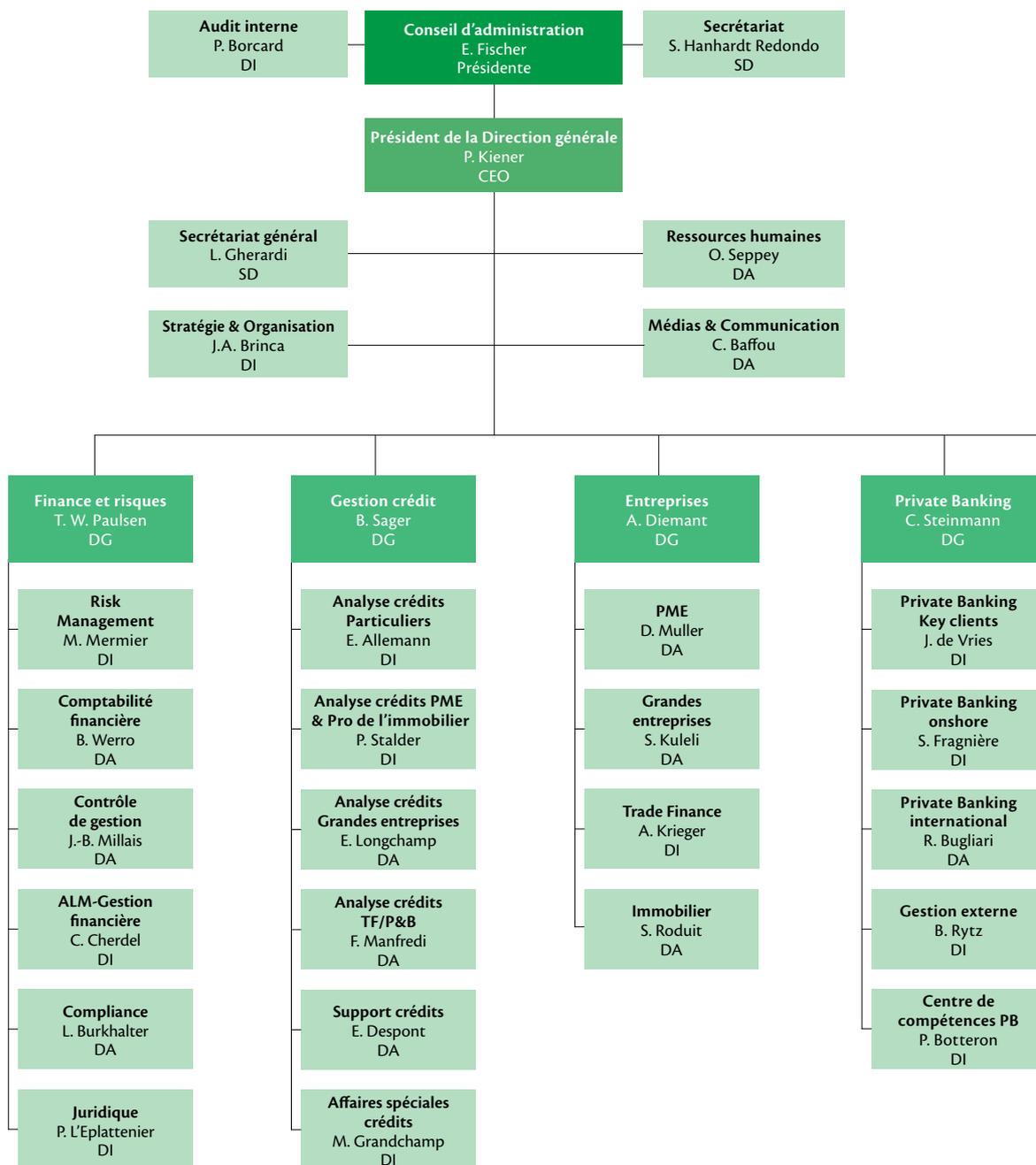
Marie-Eve Fortier  
Experte-révisseuse agréée

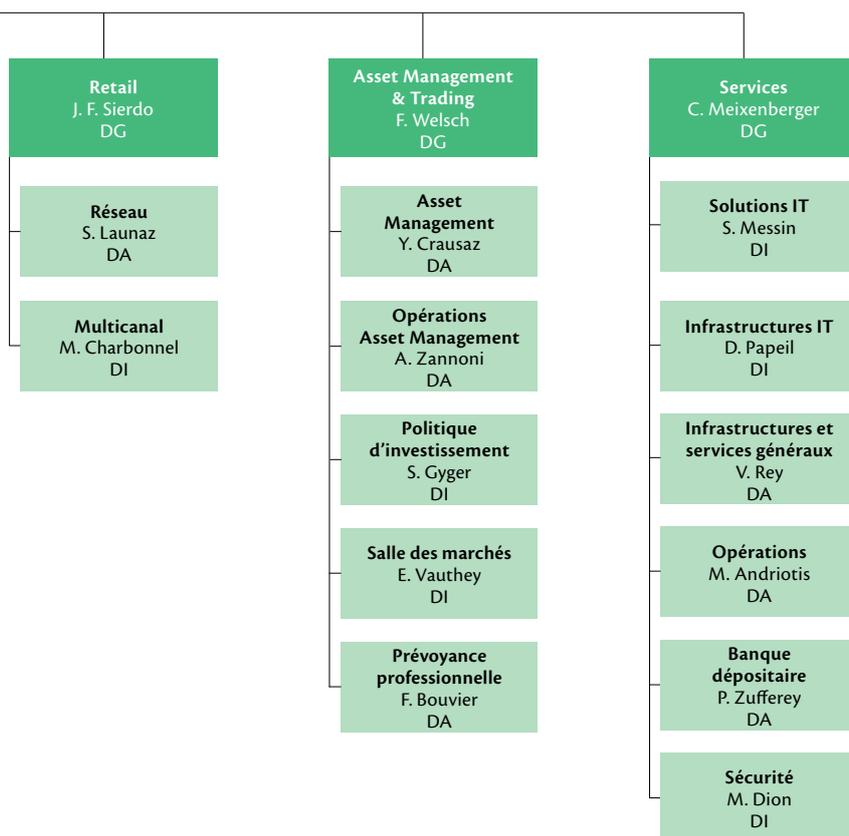
Pully, le 4 avril 2025



# Organigramme

Situation au 01.03.2025





DG: directeur(rice) général(e)

DI: directeur(rice)

DA: directeur(rice) adjoint(e)

SD: sous-directeur(rice)

# Organisation du réseau

Situation au 01.03.2025



# Responsables régionaux

Situation au 01.03.2025

## Région Broye

Clientèle privée  
Private Banking  
PME

Cristina Martinez  
Hubert Joye  
Alexandre Berthoud a.i.

## Région Morges

Clientèle privée  
Private Banking  
PME

Cédric Weissert  
Victor Ovelha  
Patrick Blanc

## Région Chablais

Clientèle privée  
Private Banking  
PME

Dario Bucci  
Kevin Raymond  
David Hunacek

## Région Nord vaudois

Clientèle privée  
Private Banking  
PME

Pascal Udry  
Sandrine Duvoisin  
Alexandre Berthoud

## Région Gros-de-Vaud

Clientèle privée  
Private Banking  
PME

Aleksandar Radic  
Christophe Millius a.i.  
Stéphane Binggeli

## Région Nyon

Clientèle privée  
Private Banking  
PME

Christophe Chérix  
Valérie Grivel  
Jean-Marc Pichon

## Région Lausanne

Clientèle privée  
Private Banking  
PME

Jean-Daniel Dreifuss  
Christophe Millius  
Henri-Pierre Monney

## Région Riviera

Clientèle privée  
Private Banking  
PME

Elena Lederrey  
Vincent Mottier  
Rachel Perroud

## Région Lavaux

Clientèle privée  
Private Banking  
PME

David Platel  
Cédric Molleyres  
Cédric Ottet

# Agences

Situation au 01.03.2025

## Région Broye

### Avenches

Route de Lausanne 9  
Case postale  
1580 Avenches

### Lucens

Avenue de la Gare 4 A  
Case postale  
1522 Lucens

### Payerne

Rue du Temple 9  
Case postale  
1530 Payerne

## Région Chablais

### Aigle

Rue du Collège 2  
Case postale  
1860 Aigle

### Bex

Rue Centrale 5  
Case postale  
1880 Bex

### Château-d'Œx

Grand-Rue 82  
Case postale  
1660 Château-d'Œx

### Les Diablerets

Les Ormonts 7  
Case postale  
1865 Les Diablerets

### Leysin

Place du Marché  
Case postale  
1854 Leysin

### Villars

Avenue Centrale 119  
Case postale  
1884 Villars

### Villeneuve

Grand-Rue 1  
Case postale  
1844 Villeneuve

## Région Gros-de-Vaud

### Cheseaux-sur-Lausanne

Rue du Pâquis 1  
Case postale  
1033 Cheseaux-sur-Lausanne

### Échallens

Place de la Gare 7  
Case postale  
1040 Échallens

### Moudon

Rue du Temple 10  
Case postale  
1510 Moudon

### Penthalaz

Place Centrale 3  
Case postale  
1305 Penthalaz

## Région Lausanne

### Bellevaux

Route Aloys-Fauquez 116  
1018 Lausanne

### Bergières

Avenue Bergières 42  
Case postale  
1000 Lausanne 22

### Bussigny

Rue St-Germain 2 A  
Case postale  
1030 Bussigny

### Chauderon

Place Chauderon 8  
Case postale  
1001 Lausanne

### CHUV

Rue du Bugnon 46  
Case postale  
1011 Lausanne

### Crissier

Centre MMM  
Case postale  
1023 Crissier

## Écublens

Chemin du Croset 3  
Case postale  
1024 Écublens

## Épalinges

Place de la Croix-Blanche 17  
Case postale  
1066 Épalinges

## Lausanne - Gare

Place de la Gare 10  
Case postale  
1001 Lausanne

## Ouchy

Avenue d'Ouchy 61  
1006 Lausanne

## Prilly

Route de Cossonay 21  
Case postale  
1008 Prilly

## Renens

Rue du Midi 15  
Case postale  
1020 Renens

## UNIL

Internef - Dorigny  
Case postale  
1015 Lausanne

## Lausanne - St-François

Place St-François 14  
Case postale  
1001 Lausanne

## Région Lavaux

### Chailly

Avenue de Chailly 10  
Case postale  
1000 Lausanne 12

### Cully

Place de l'Hôtel de Ville 7  
Case postale  
1096 Cully

### Lutry

Route de Lavaux 166  
Case postale  
1095 Lutry

### Mézières

Rue du Théâtre 2  
Case postale  
1083 Mézières

### Oron-la-Ville

Le Bourg 16  
Case postale  
1610 Oron-la-Ville

### Pully

Rue de la Poste 8  
Case postale  
1009 Pully

### Savigny

Place du Forum 2  
Case postale  
1073 Savigny

## Région Morges

### Aubonne

Chemin du Mont-Blanc 2  
Case postale  
1170 Aubonne

### Cossonay

Rue des Étangs 5  
Case postale  
1304 Cossonay-Ville

### Denges

Route de Genève 107 B  
Case postale  
1026 Denges

### Morges Hôtel-de-Ville

Place de l'Hôtel-de-Ville 2  
Case postale  
1110 Morges 1

### St-Prex

Route de Rolle 2  
Case postale  
1162 St-Prex

## Région Nord vaudois

### Chavornay

Route d'Yverdon 2  
Case postale  
1373 Chavornay

### Grandson

Place du Château 8  
Case postale  
1422 Grandson

### Le Sentier

Grand-Rue 36  
Case postale  
1347 Le Sentier

### Orbe

Place du Marché 9  
Case postale  
1350 Orbe

### Ste-Croix

Rue Neuve 2  
Case postale  
1450 Ste-Croix

### Vallorbe

Rue de l'Horloge 1  
Case postale  
1337 Vallorbe

### Yverdon-les-Bains

Rue des Remparts 17  
Case postale  
1401 Yverdon-les-Bains

## Région Nyon

### Coppet

Rue Froide 1  
Case postale  
1296 Coppet

### Gland

Avenue du Mont-Blanc 14 A  
Case postale  
1196 Gland

### Nyon

Rue Perdttemps 6  
Case postale  
1260 Nyon 1

### Rolle

Grand-Rue 60  
Case postale  
1180 Rolle

## Région Riviera

### Blonay

Route du Village 7  
Case postale  
1807 Blonay

### Chexbres

Grand-Rue  
Case postale  
1071 Chexbres

### Clarens

Avenue Vinet 15  
Case postale  
1815 Clarens

### La Tour-de-Peilz

Grand-Rue 38  
Case postale  
1814 La Tour-de-Peilz

### Montreux

Grand-Rue 50  
Case postale  
1820 Montreux

### Vevey - Gare

Place de la Gare  
Case postale  
1800 Vevey 1

### Vevey - Nestlé

Avenue Nestlé 55  
Case postale  
1800 Vevey 1



## Impressum

### Remerciements

La BCV tient à remercier ses partenaires, collaboratrices et collaborateurs qui ont contribué à l'élaboration de ce document

Coordination globale  
Grégory Duong

Coordination graphique  
Nicole Robertson

Rédaction  
Jean-Pascal Baechler  
Marina De Carli  
Grégory Duong  
Sandrine Hanhardt Redondo  
Maxime Mermier  
Mutunge Nsengimana  
Roger Walder

Réalisation graphique  
Jean-Philippe Cevey  
Nicole Robertson

Photographies  
Blaise Schalbetter  
Jean-Bernard Sieber

Photolithographie  
Images3 SA, Renens

Papier  
Imprimé sur papier 100% recyclé, certifié Ange Bleu

Impression  
PCL Presses Centrales SA  
Renens

Siège social  
Place Saint-François 14  
1003 Lausanne  
Suisse

Téléphone: 0844 228 228  
Adresse Swift: BCVLCH2L  
Clearing: 767  
GIIN: 6X567Y.00000.LE.756  
Internet: [www.bcv.ch](http://www.bcv.ch)  
e-mail: [info@bcv.ch](mailto:info@bcv.ch)

